

Gazette officielle du Québec

Partie 2 Lois et règlements

131^e année
2 juin 1999
N^o 22

Sommaire

Table des matières
Lois 1999
Règlements et autres actes
Projets de règlement
Affaires municipales
Décrets
Index

Dépôt légal — 1^{er} trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1999

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays. Toute reproduction par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction, est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

Table des matières

Page

Lois 1999

40	Loi n ^o 3 sur les crédits, 1999-2000	2105
	Liste de projets de loi sanctionnés	2103

Règlements et autres actes

565-99	Code des professions — Ingénieurs — Normes d'équivalence de diplôme pour la délivrance d'un permis (Mod.)	2133
574-99	Appareils suppléant à une déficience physique (Mod.)	2134
	Bingos — Règles (Mod.)	2288
	Délimitation des terres du domaine public aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques ..	2289

Projets de règlement

Activités de chasse		2291
Ascenseurs, monte-charge et appareils élévateurs pour personnes handicapées — Code de sécurité		2296
Installation d'équipement pétrolier		2297
Pourvoyeurs de chasse, de pêche et de piégeage		2298
Propriétaires d'ascenseurs — Frais exigibles		2301
Représentants autonomes et représentants associés d'une société autonome dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres — Expérience minimale requise		2302

Affaires municipales

559-99	Regroupement de la Municipalité de Saint-Jules et de la Municipalité de Grande-Cascapédia	2305
--------	---	------

Décrets

530-99	Nomination de monsieur Guy Turcotte comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif	2309
531-99	Nomination de monsieur Alain Verreault comme sous-ministre adjoint par intérim au ministère de l'Environnement	2309
532-99	Nomination de monsieur Gilles Demers comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Industrie et du Commerce	2309
533-99	Nomination de monsieur Gilles Gauthier comme sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux	2309
534-99	Nomination de membres de l'Ordre national du Québec	2310
535-99	Financement temporaire par la Société d'habitation du Québec de la construction de trois (3) bâtiments temporaires, à Kangiqsualujuaq, à la suite de l'avalanche du 1 ^{er} janvier 1999	2311
536-99	Adoption d'un programme d'aide financière relatif aux infrastructures et équipements endommagés par l'avalanche du 1 ^{er} janvier 1999 à Kangiqsualujuaq	2311
537-99	Diverses autorisations à la Société d'habitation du Québec pour la mise en oeuvre d'un programme de construction de maisons dans la région de Kativik	2313
538-99	Composition et mandat de la délégation québécoise à la réunion du Bureau de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) qui aura lieu à Bathurst (Nouveau-Brunswick) les 18 et 19 mai 1999	2314

539-99	Requête de la Société en commandite Minashtuk représentée par le groupe Hydro Innu (1996) inc. relativement à l'approbation des plans et devis d'une centrale hydroélectrique et d'un barrage-évacuateur	2314
540-99	Composition et mandat de la délégation québécoise à la réunion du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), qui se tiendra à Kananaskis, en Alberta, les 19 et 20 mai 1999	2316
541-99	Contribution financière non remboursable à MOTOROLA CANADA LIMITÉE ou à une société liée par Investissement-Québec d'un montant total maximal de 8 600 000 \$	2316
542-99	Garantie financière d'un montant maximal de 18 000 000 \$ à Centre d'Initiative Technologique de Montréal (CITEC) par Investissement-Québec	2317
543-99	Programme d'aide pour les entreprises devant être relocalisées suite à l'avalanche à Kangisualujjuag	2317
544-99	Souscription de 20 000 000 \$ au fonds social de la société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	2318
545-99	Poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale commune de la Ville de Lévis	2319
546-99	Octroi d'une subvention au Centre de recherche en calcul appliqué pour les exercices financiers 1999-2000 à 2001-2002	2320
547-99	Octroi d'une subvention au Centre de recherche informatique de Montréal pour la mise en opération du Centre de tests et d'homologation de logiciels	2320
549-99	Nomination d'un membre québécois au conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse	2321
550-99	Nomination de monsieur Denis Perrault comme membre et président du conseil d'administration et directeur général par intérim de la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain	2322
551-99	Composition et mandat de la délégation québécoise à la Réunion fédérale-provinciale des ministres responsables des Services sociaux qui se tiendra à Québec (Québec) le 14 mai 1999	2322
552-99	Acquisition par expropriation d'une servitude de nonaccès près de l'intersection des rues Moreau et Pierre-Caisse, situées en la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, selon le projet ci-après décrit (P.E. 457)	2322
553-99	Acquisition par expropriation de certains immeubles avec meubles accessoires pour la construction ou la reconstruction d'une partie de la route 138, située en la Ville de Château-Richer et en la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, selon le projet ci-après décrit (P.E. 459)	2323
554-99	Composition et mandat de la délégation québécoise à la réunion du Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière qui se tiendra à Ottawa (Ontario), le 14 mai 1999	2323
555-99	Nomination d'un membre du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	2324

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

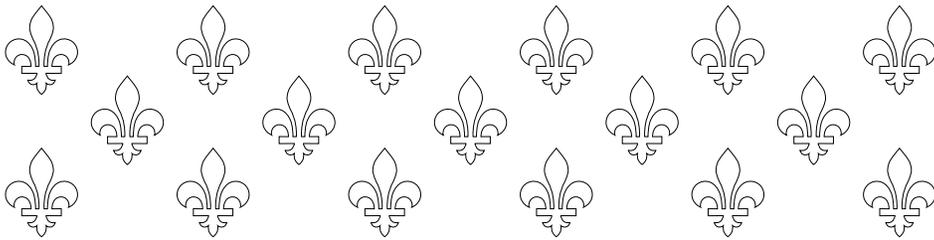
QUÉBEC, LE 5 MAI 1999

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 5 mai 1999*

Aujourd'hui, à seize heures onze minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 40 Loi n^o 3 sur les crédits, 1999-2000

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'honorable Administrateur du Québec.



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n^o 40
(1999, chapitre 6)

Loi n^o 3 sur les crédits, 1999-2000

Présenté le 4 mai 1999
Principe adopté le 4 mai 1999
Adopté le 4 mai 1999
Sanctionné le 5 mai 1999

Éditeur officiel du Québec
1999

NOTES EXPLICATIVES

Ce projet de loi a pour objet d'autoriser le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu une somme de 21 053 711 443,00 \$ représentant les crédits à voter pour chacun des programmes des portefeuilles énumérés à l'annexe, déduction faite des crédits déjà votés.

Cette somme apparaît au budget des dépenses du Québec pour l'année financière 1999-2000.

Projet de loi n^o 40

LOI N^o 3 SUR LES CRÉDITS, 1999-2000

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le gouvernement est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme maximale de 21 053 711 443,00 \$ pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 1999-2000, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu, soit le montant des crédits à voter pour chacun des différents programmes énumérés à l'annexe, déduction faite des montants des crédits votés par la Loi n^o 1 sur les crédits, 1999-2000 (433 600 000,00 \$) et par la Loi n^o 2 sur les crédits, 1999-2000 (8 198 396 057,00 \$).
2. La présente loi entre en vigueur le 5 mai 1999.

ANNEXE

AFFAIRES MUNICIPALES ET MÉTROPOLE

PROGRAMME 1

Promotion et développement de la Métropole	66 768 300,00
---	---------------

PROGRAMME 2

Réseaux d'aqueduc et d'égout, assainissement des eaux et infrastructures	161 696 000,00
---	----------------

PROGRAMME 3

Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	6 574 100,00
--	--------------

PROGRAMME 4

Administration générale	25 571 175,00
-------------------------	---------------

PROGRAMME 5

Organismes administratifs et quasi judiciaires	11 644 950,00
--	---------------

PROGRAMME 6

Habitation	242 567 700,00
------------	----------------

514 822 225,00

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

PROGRAMME 1

Formation, recherche et développement technologique	23 445 525,00
--	---------------

PROGRAMME 2

Financement agricole	31 650 500,00
----------------------	---------------

PROGRAMME 3

Aide aux entreprises agroalimentaires	120 584 925,00
---------------------------------------	----------------

PROGRAMME 4

Assurances agricoles	131 136 450,00
----------------------	----------------

PROGRAMME 5

Appui réglementaire	28 995 750,00
---------------------	---------------

PROGRAMME 6

Gestion interne et soutien	34 587 225,00
----------------------------	---------------

PROGRAMME 7

Développement des pêches et de l'aquiculture	13 262 700,00
---	---------------

383 663 075,00

CONSEIL DU TRÉSOR, ADMINISTRATION ET FONCTION PUBLIQUE

PROGRAMME 1

Conseil du trésor	43 662 375,00
-------------------	---------------

PROGRAMME 2

Fonctions gouvernementales	72 619 425,00
----------------------------	---------------

PROGRAMME 3

Commission de la fonction publique	1 686 000,00
------------------------------------	--------------

PROGRAMME 4

Régimes de retraite et d'assurances	3 213 750,00
-------------------------------------	--------------

PROGRAMME 5

Fonds de suppléance	<u>422 867 925,00</u>
---------------------	-----------------------

	544 049 475,00
--	----------------

CONSEIL EXÉCUTIF

PROGRAMME 1

Bureau du lieutenant-gouverneur	684 525,00
---------------------------------	------------

PROGRAMME 2

Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif	18 763 350,00
--	---------------

PROGRAMME 3

Affaires intergouvernementales canadiennes	8 629 725,00
--	--------------

PROGRAMME 4

Affaires autochtones	9 903 900,00
----------------------	--------------

PROGRAMME 5

Jeunesse	5 866 650,00
----------	--------------

	43 848 150,00
--	---------------

CULTURE ET COMMUNICATIONS

PROGRAMME 1

Gestion interne et institutions nationales	46 283 550,00
--	---------------

PROGRAMME 2

Soutien à la culture et aux communications	76 385 725,00
--	---------------

PROGRAMME 3

Organismes et sociétés d'État	164 934 900,00
	<hr/>
	287 604 175,00

ÉDUCATION

PROGRAMME 1

Administration	78 515 700,00
----------------	---------------

PROGRAMME 2

Consultation et évaluation	3 226 425,00
----------------------------	--------------

PROGRAMME 3

Aide financière aux études	390 812 850,00
----------------------------	----------------

PROGRAMME 4

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	4 313 877 975,00
---	------------------

PROGRAMME 5

Enseignement supérieur	2 080 571 550,00
------------------------	------------------

PROGRAMME 6

Formation en tourisme et hôtellerie	11 258 325,00
-------------------------------------	---------------

PROGRAMME 7

Développement du loisir et du sport	25 353 100,00
	<hr/>
	6 903 615 925,00

EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE

PROGRAMME 1

Mesures d'aide à l'emploi	588 680 400,00
---------------------------	----------------

PROGRAMME 2

Mesures d'aide financière	1 576 465 150,00
---------------------------	------------------

PROGRAMME 3

Soutien à la gestion	127 913 400,00
----------------------	----------------

	2 293 058 950,00
--	------------------

ENVIRONNEMENT

PROGRAMME 1

Protection de l'environnement	107 148 975,00
-------------------------------	----------------

PROGRAMME 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 053 875,00
---	--------------

PROGRAMME 3

Développement de la région de Québec	19 239 825,00
	<hr/>
	131 442 675,00

FAMILLE ET ENFANCE

PROGRAMME 1

Planification, recherche et administration	24 218 925,00
--	---------------

PROGRAMME 2

Services à la famille et à l'enfance	392 485 100,00
--------------------------------------	----------------

PROGRAMME 3

Prestations familiales	459 428 175,00
------------------------	----------------

PROGRAMME 4

Conseil de la famille et de l'enfance	579 450,00
---------------------------------------	------------

	876 711 650,00
--	----------------

FAUNE ET PARCS

PROGRAMME 1

Conservation et mise en valeur
de la faune et des parcs

59 253 975,00

59 253 975,00

FINANCES

PROGRAMME 1

Politiques économiques et fiscales	17 595 600,00
------------------------------------	---------------

PROGRAMME 2

Politiques et opérations financières	4 622 625,00
--------------------------------------	--------------

PROGRAMME 3

Contrôleur des finances	11 975 625,00
-------------------------	---------------

PROGRAMME 5

Gestion interne et soutien	13 231 950,00
----------------------------	---------------

PROGRAMME 6

L'inspecteur général des institutions financières	16 194 525,00
--	---------------

PROGRAMME 7

Soutien au développement de l'économie	67 611 300,00
--	---------------

PROGRAMME 8

Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi	143 017 500,00
--	----------------

PROGRAMME 9

Provision pour des initiatives concernant les revenus	33 340 050,00
--	---------------

307 589 175,00

INDUSTRIE ET COMMERCE

PROGRAMME 1

Soutien technique aux secteurs manufacturiers et commerciaux et au développement du commerce extérieur	53 421 900,00
---	---------------

PROGRAMME 2

Soutien financier aux secteurs manufacturiers et commerciaux et au développement du commerce extérieur	61 722 225,00
	<hr/>
	115 144 125,00

JUSTICE ET CONDITION FÉMININE

PROGRAMME 1

Formulation de jugements	13 790 025,00
--------------------------	---------------

PROGRAMME 2

Administration de la justice	165 054 000,00
------------------------------	----------------

PROGRAMME 3

Justice administrative	7 576 500,00
------------------------	--------------

PROGRAMME 4

Aide aux justiciables	76 986 525,00
-----------------------	---------------

PROGRAMME 5

Condition féminine	5 146 275,00
--------------------	--------------

	268 553 325,00
--	----------------

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PROGRAMME 1

Le protecteur du citoyen	4 703 925,00
--------------------------	--------------

PROGRAMME 2

Le vérificateur général	10 859 325,00
-------------------------	---------------

	15 563 250,00
--	---------------

RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

PROGRAMME 1

Soutien au développement de la recherche, de la science et de la technologie	10 861 425,00
---	---------------

PROGRAMME 2

Soutien financier au développement de la recherche, de la science et de la technologie	126 797 025,00
--	----------------

137 658 450,00

RÉGIONS

PROGRAMME 1

Mesures de soutien au développement local et régional	94 564 275,00
	<hr/>
	94 564 275,00

RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET IMMIGRATION

PROGRAMME 1

Relations civiques et relations avec les citoyens	13 056 675,00
--	---------------

PROGRAMME 2

Immigration et établissement	70 453 200,00
------------------------------	---------------

PROGRAMME 3

Organismes-conseils et de protection relevant du ministre	15 816 075,00
	<hr/>
	99 325 950,00

RELATIONS INTERNATIONALES

PROGRAMME 1

Affaires internationales	64 401 825,00
--------------------------	---------------

PROGRAMME 2

Charte de la langue française	16 407 750,00
-------------------------------	---------------

	80 809 575,00
--	---------------

RESSOURCES NATURELLES

PROGRAMME 1

Connaissance et gestion du territoire	14 877 750,00
---------------------------------------	---------------

PROGRAMME 2

Connaissance et gestion du patrimoine forestier	112 731 750,00
---	----------------

PROGRAMME 3

Financement forestier	1 258 200,00
-----------------------	--------------

PROGRAMME 4

Gestion et développement de la ressource minérale	30 465 900,00
---	---------------

PROGRAMME 5

Direction et soutien administratif	47 350 125,00
------------------------------------	---------------

PROGRAMME 6

Développement énergétique	32 820 300,00
---------------------------	---------------

	239 504 025,00
--	----------------

REVENU
PROGRAMME 1

Administration fiscale	288 497 100,00
	<hr/>
	288 497 100,00

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

PROGRAMME 1

Fonctions nationales	121 507 650,00
----------------------	----------------

PROGRAMME 2

Fonctions régionales	5 826 003 225,00
----------------------	------------------

PROGRAMME 3

Office des personnes handicapées du Québec	38 727 675,00
---	---------------

	5 986 238 550,00
--	------------------

SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROGRAMME 1

Gestion interne et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux	97 411 275,00
--	---------------

PROGRAMME 2

Sûreté du Québec	176 097 518,00
------------------	----------------

PROGRAMME 3

Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants	117 137 175,00
---	----------------

PROGRAMME 4

Sécurité et prévention	29 870 025,00
	<hr/>
	420 515 993,00

TOURISME

PROGRAMME 1

Promotion et développement du tourisme	44 300 250,00
	<hr/>
	44 300 250,00

TRANSPORTS

PROGRAMME 1

Infrastructures de transport	599 740 950,00
------------------------------	----------------

PROGRAMME 2

Systèmes de transport	218 035 650,00
-----------------------	----------------

PROGRAMME 3

Administration et services corporatifs	<u>53 212 350,00</u>
	870 988 950,00

TRAVAIL
PROGRAMME 1

Travail

46 388 175,00

46 388 175,00

21 053 711 443,00

Règlements et autres actes

Gouvernement du Québec

Décret 565-99, 19 mai 1999

Code des professions
(L.R.Q., c. C-26)

Ingénieurs — Normes d'équivalence de diplôme pour la délivrance d'un permis — Modifications

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *c* de l'article 93 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), le Bureau de l'Ordre des ingénieurs du Québec doit, par règlement, fixer des normes d'équivalence des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement situés hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste, ainsi que des normes d'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis à ces fins;

ATTENDU QUE ce Bureau a adopté, en vertu de cet article du code, le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, approuvé par le décret numéro 1695-93 du 1^{er} décembre 1993;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ce règlement;

ATTENDU QU'en vertu de cet article du code, ce Bureau a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), le texte de ce règlement a été publié, à titre de projet, à la *Gazette officielle du Québec* du 19 août 1998, avec avis qu'il pourrait être soumis pour approbation du gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de cette publication;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 95 du Code des professions, l'Office des professions du Québec a formulé ses recommandations;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver ce règlement, avec modifications;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'application des lois professionnelles:

QUE le Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, dont le texte est annexé au présent décret, soit approuvé.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec^(*)

Code des professions
(L.R.Q., c. C-26, a. 93, par. *c* et a. 94.1)

1. L'article 8 du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec est remplacé par le suivant:

« 8. Le candidat titulaire d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec bénéficie d'une équivalence si ce diplôme a été obtenu au terme d'un programme d'études de niveau universitaire qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes:

1^o le programme d'études satisfait aux normes d'accréditation du Conseil canadien des ingénieurs, incluant toute modification ultérieure qui y est apportée par le Conseil;

2^o le programme d'études est agréé par un organisme ayant conclu avec l'Ordre une entente de reconnaissance réciproque qui respecte les normes d'accréditation du Conseil canadien des ingénieurs. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

32127

* Les seules modifications du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec approuvées par le décret numéro 1695-93 du 1^{er} décembre 1993 (1993, *G.O.* 2, 8870) ont été apportées par le règlement approuvé par le décret numéro 392-96 du 27 mars 1996 (1996, *G.O.* 2, 2246).

Gouvernement du Québec

Décret 574-99, 19 mai 1999

Loi sur l'assurance-maladie
(L.R.Q., c. A-29)

Appareils suppléant à une déficience physique — Modifications

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *h* du premier alinéa de l'article 69 de la Loi sur l'assurance-maladie (L.R.Q., c. A-29), le gouvernement peut, après consultation de la Régie de l'assurance maladie du Québec ou sur la recommandation de celle-ci, adopter des règlements pour déterminer les services ainsi que les prothèses, appareils orthopédiques, aides à la locomotion et à la posture, fournitures médicales ou autres équipements qui suppléent à une déficience physique qu'il indique et qui doivent être considérés comme des services assurés aux fins du cinquième alinéa de l'article 3, fixer l'âge des bénéficiaires qui peuvent en bénéficier et en déterminer les catégories, déterminer le montant qui peut être assumé pour le compte d'un bénéficiaire qu'il indique, les cas, les conditions et les circonstances dans lesquels la Régie assume le montant de ces services assurés et dans lesquels ils sont fournis et prescrire les cas, les conditions et les circonstances dans lesquels ces biens peuvent être récupérés;

ATTENDU QUE le gouvernement a édicté le Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie par le décret no 612-94 du 27 avril 1994;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE la Régie de l'assurance maladie du Québec a été consultée relativement à ces modifications;

ATTENDU QUE l'article 69.0.1 de la Loi sur l'assurance-maladie prévoit qu'un règlement adopté en vertu des paragraphes *h*, *h.1* ou *h.2* du premier alinéa de l'article 69 de cette loi à la suite d'un contrat avec un fournisseur conformément à l'article 3.1 de cette loi, n'est pas soumis à l'obligation de publication et au délai d'entrée en vigueur prévus aux articles 8 et 17 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1);

ATTENDU QUE le Règlement modifiant le Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie est

adopté en vertu du paragraphe *h* du premier alinéa de l'article 69 de la Loi sur l'assurance-maladie à la suite d'un contrat avec des fournisseurs conformément à l'article 3.1 de cette loi et qu'il peut être ainsi soustrait à l'obligation de publication et au délai d'entrée en vigueur prévus aux articles 8 et 17 de la Loi sur les règlements;

ATTENDU QU'il y a lieu que le Règlement modifiant le Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie entre en vigueur le 1^{er} juin 1999;

ATTENDU QU'il y a lieu d'édicter ce règlement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux:

QUE le Règlement modifiant le Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie, annexé au présent décret, soit édicté.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

Règlement modifiant le Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie*

Loi sur l'assurance-maladie
(L.R.Q., c. A-29, aa 3, 5^e al. et 69, 1^{er} al., par. *h*)

1. Le Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie est modifié par le remplacement de la Section I de la Partie I du Chapitre V du Titre Deuxième ainsi que par le remplacement de la Section II de cette même Partie, à l'exception de l'énumération relative aux accumulateurs de fauteuils roulants à propulsion motorisée dans la sous-section V, par les sections figurant à l'annexe I du présent règlement.

2. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} juin 1999.

* La dernière modification au Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie, édicté par le décret n^o 612-94 du 27 avril 1994 (1994, *G.O.* 2, 2197) (Erratum 3317), a été apportée par le règlement édicté par le décret n^o 1334-98 du 14 octobre 1998 (1998, *G.O.* 2, 5789). Pour les modifications antérieures, voir le « Tableau des modifications et Index sommaire », Éditeur officiel du Québec, 1999, à jour au 1^{er} mars 1999.

ANNEXE I**CHAPITRE V
ÉNUMÉRATIONS****Aides à la locomotion et à la posture****PARTIE I
AIDES À LA LOCOMOTION****SECTION I
FAUTEUILS ROULANTS***§1. Fauteuils roulants à propulsion manuelle*

APPAREIL EVEREST & JENNINGS CANADA LTÉE

Prix

FAUTEUIL ROULANT MODÈLE «CHARLIE»

880,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier souple en nylon
- hauteurs de dossier: 12½ po à 17 po (31 cm à 42,5 cm), 15½ po à 20 po (38,5 cm à 50 cm)
- hauteur sol/siège avant: de 14½ po à 21½ po (36,5 cm à 53,5 cm)
- largeur du siège: de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)
- profondeurs du siège, 16 po (40 cm), 18 po (45 cm), 20 po (50 cm)
- siège souple en nylon
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de dossier

Appui-bras

- appui-bras, de type «L», amovibles, réglables en hauteur, de 6 po à 10 po (15 cm à 25 cm), courts, longs
- appui-bras, de type «U», amovibles, hauteur fixe, courts, longs
- appui-bras, de type «U», amovibles, réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples
- protège-vêtements rigides et fixes

Appui-pieds

- appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)
- palettes rabattables
- courroies appui-talon réglables en longueur
- appui-mollets rembourrés

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm), 26 po (65 cm)
- freins de blocage standard, à blocage par poussée
- fourches courtes, hautes
- essieux filetés
- roues arrière en plastique moulé, à rayons, à pneus durs, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- roues avant, à pneus durs, 7 po X 1 po (17,5 cm X 2,5 cm)

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
modification de la profondeur du siège souple à 14 po (35 cm), à 15 po (37,5 cm), à 17 po (42,5 cm) ou à 19 po (47,5 cm)	85,00	S/O
modification de la largeur du siège à 19 po (47,5 cm) ou à 20 po (50 cm)	119,00	S/O
modification de la longueur du châssis pour profondeurs de 18 po (45 cm) et de 20 po (50 cm)	110,00	S/O
dossier souple en nylon	S/F	70,00
siège souple en nylon	S/F	70,00
dossier souple à tension réglable	70,00	140,00
siège rigide, plat, toutes dimensions	78,00	78,00
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	56,00	56,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	56,00	56,00
coussin de siège, plat, en mousse, 4 po (10 cm)	56,00	56,00
poignées de dossier	S/F	4,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	23,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	26,00
ceinture de sécurité de type avion	33,00	56,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type «L», amovibles, réglables en hauteur, de 6 po à 10 po (15 cm à 25 cm), courts ou longs	S/F	66,00
appui-bras, de type «U», amovibles, hauteur fixe, courts ou longs	S/F	52,00
appui-bras, de type «U», amovibles, réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm), courts ou longs	S/F	130,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	6,00
garnitures de confort droites, courtes ou longues	S/F	12,00
protège-vêtements rigides droits ou à rebord, amovibles		
paire	52,00	
unité		45,00
protège-vêtements souples	S/F	21,00
protège-vêtements rigides, fixes	S/F	19,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)	S/F	100,00
appui-jambes éleveurs, réglables en longueur, de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)		
paire	210,00	
unité		249,00
courroie appui-mollets simple	20,00	20,00
courroie appui-mollets double	47,00	47,00
appui-mollets rembourrés	S/F	20,00
palettes rabattables	S/F	35,00
palettes rabattables, réglables en angle		
paire	70,00	
unité		95,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
palettes surdimensionnées, rabattables		
paire	58,00	
unité		64,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	12,00
modification de la longueur des appui-pieds, de 19 po à 20 po (47,5 cm à 50 cm)	84,00	S/O
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm) ou 26 po (65 cm)	S/F	44,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	66,00	
unité		77,00
cerceaux de conduite antidérapants		
paire	82,00	
unité		85,00
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques		
paire	145,00	
unité		120,00
anti-basculants à roulette		
paire	85,00	
unité		43,00
porte-canne	42,00	42,00
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée	S/F	52,00
standard, à blocage par traction		
paire	16,00	
unité		60,00
rallonges de levier de frein		
paire	24,00	
unité		12,00
freins anti-recul		
paire	75,00	
unité		104,00
Types de fourches:		
fourches courtes	S/F	47,00
fourches hautes	S/F	49,00
goupilles de blocage de roues avant		
paire	85,00	
unité		97,00
Essieux arrière:		
essieux filetés	S/F	11,00
essieux à dégagement rapide		
paire	78,00	
unité		50,00
plaques d'extension pour amputé		
paire	60,00	
unité		30,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Types de roues:		
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)	S/F	65,00
roues arrière à rayons, à pression standard, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm) ou 26 po (65 cm)		
paire	90,00	
unité		110,00
roues arrière à rayons, à haute pression, 22 po (55 cm), 24 po (60 cm) ou 26 po (65 cm)		
paire	90,00	
unité		110,00
roues arrière à rayons, à pneus durs, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm) ou 24 po (60 cm)	S/F	110,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)		
paire	100,00	
unité		115,00
roues avant, à pneus durs, 3 po (7,5 cm)		
paire	40,00	
unité		38,00
roues avant, à pneus durs, 5 po (12,5 cm)		
paire	40,00	
unité		38,00
roues avant, à pneus durs, 7 po X 1 po (17,5 cm X 2,5 cm)	S/F	18,00
roues avant, à chambre à air, 8 po X 1 ¹ / ₄ po (20 cm X 3 cm) ou 6 po X 1 ¹ / ₄ po (15 cm X 3 cm)		
paire	40,00	
unité		38,00
roues avant, à semi-pneumatiques, 6 po X 1 ¹ / ₄ po (15 cm X 3 cm)		
paire	40,00	
unité		38,00
bandes anti-crevaisson arrière, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)		
paire	52,00	
unité		S/O
pneus anti-crevaisson arrière, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)		
paire	52,00	
unité		S/O
Composant(s) sous considération spéciale		
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier *		
paire	68,00	
unité		84,00

APPAREIL EVEREST & JENNINGS CANADA LTÉE

Prix

FAUTEUIL ROULANT MODÈLE «EPIC»

1 155,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier réglable en hauteur, de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm) et réglable en angle de 3° à 12°
- hauteur sol/siège avant: de 16 po à 20 po (40 cm à 50 cm)
- largeurs du siège: 14 po (35 cm), 15 po (37,5 cm), 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- profondeur du siège: 16 po (40 cm)
- siège et dossier souples en nylon
- poignées de dossier
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto

Appui-bras

- appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants, réglables en hauteur, 9 po à 10¹/₂ po (22,5 cm à 26 cm), courts
- appui-bras, de type «U», amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 9¹/₂ po à 13¹/₂ po (23,5 cm à 34 cm), courts ou longs
- appui-bras, de type «U», amovibles et réglables en hauteur, de 9¹/₂ po à 13¹/₂ po (23,5 cm à 34 cm), courts ou longs
- appui-bras, de type «U», escamotables, réglables en hauteur, de 9¹/₂ po à 13¹/₂ po (23,5 cm à 34 cm), courts ou longs
- garnitures de confort droites, longues, courtes
- garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples
- protège-vêtements rigides intégrés aux appui-bras escamotables et réglables en hauteur

Appui-pieds

- appui-pieds à 75°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 13 po à 19 po (32,5 cm à 47,5 cm)
- appui-pieds à 80°, en «V», amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 13 po à 19 po (32,5 cm à 47,5 cm)
- palettes rabattables
- palettes rabattables, de type «1/3 - 2/3», composite
- courroies appui-talon réglables en longueur

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), de 22 po (55 cm), de 24 po (60 cm), de 26 po (65 cm)
- cerceaux de conduite en chrome, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- freins de blocage standard, à blocage par poussée
- fourches standard, courtes, très courtes
- essieux filetés
- roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- roues arrière à rayons, à pneus durs, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- roues avant à pneus durs, 6 po X 1 po (15 cm X 2,5 cm)

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
dossier souple à tension réglable	70,00	140,00
modification de la hauteur du dossier, de 10 po à 13 po (25 cm à 32,5 cm) ou de 18 ¹ / ₄ po à 22 po (45,5 cm à 55 cm)	50,00	S/O
modification de la profondeur du siège, à 15 po (37,5 cm) ou à 17 po (42,5 cm)	115,00	S/O
modification de la largeur du siège à 19 po (47,5 cm) ou à 20 po (50 cm)	109,00	S/O
poignées de dossier	S/F	5,00
dossier souple en nylon	S/F	70,00
siège souple en nylon	S/F	70,00
siège rigide plat	8,00	78,00
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	56,00	56,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	56,00	56,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	23,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	26,00
modification de la longueur de la ceinture de sécurité	23,00	26,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 9 po à 10 ¹ / ₂ po (22,5 cm à 26 cm), courts	S/F	66,00
appui-bras, de type «U», amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 9 ¹ / ₂ po à 13 ¹ / ₂ po (23,5 cm à 34 cm), courts ou longs	S/F	115,00
appui-bras, de type «U», amovibles et réglables en hauteur, de 9 ¹ / ₂ po à 13 ¹ / ₂ po (23,5 cm à 34 cm), courts ou longs	S/F	115,00
appui-bras, de type «U», escamotables, réglables en hauteur, de 9 ¹ / ₂ po à 13 ¹ / ₂ po (23,5 cm à 34 cm), courts ou longs	S/F	115,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	5,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	12,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	12,00
protège-vêtements souples	S/F	21,00
protège-vêtements rigides, amovibles		
paire	38,00	
unité		40,00
protège-vêtements rigides intégrés aux appui-bras escamotables et réglables en hauteur	S/F	19,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 75°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 13 po à 19 po (32,5 cm à 47,5 cm)	S/F	99,00
appui-pieds à 80°, en «V», amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 13 po à 19 po (32,5 cm à 47,5 cm)	S/F	99,00
appui-jambes éleveurs, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 17 ¹ / ₂ po à 21 ¹ / ₂ po (44 cm à 53 cm) incluant les appui-mollets rembourrés		
paire	167,00	
unité		249,00
appui-pieds monopieèce à 85°, amovible, réglable en longueur, de 13 po à 19 po (32,5 cm à 47,5 cm) à 85°		
paire	30,00	
unité		120,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
appui-mollets rembourrés	S/F	20,00
modification de la longueur des appui-pieds	84,00	S/O
courroie appui-mollets simple	24,00	24,00
palettes rabattables	S/F	26,00
palettes rabattables de type « 1/3 - 2/3 », composite	S/F	35,00
palettes rabattables et réglables en angle		
paire	70,00	
unité		95,00
palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur		
paire	125,00	
unité		155,00
palettes surdimensionnées, rabattables		
paire	60,00	
unité		64,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	11,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques		
paire	156,00	
unité		110,00
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm), ou de 26 po (65 cm)	S/F	44,00
cerceaux de conduite en chrome, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm) ou de 24 po (60 cm)	S/F	32,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	84,00	
unité		74,00
cerceaux de conduite antidérapants	84,00	74,00
anti-basculants à roulette		
paire	84,00	
unité		42,00
porte-canne	42,00	42,00
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée	S/F	66,00
rallonges de levier de frein		
paire	31,00	
unité		16,00
freins anti-recul		
paire	81,00	
unité		42,00
Types de fourches:		
fourches standard, courtes ou très courtes	S/F	33,00
goupilles de blocage de roues avant		
paire	84,00	
unité		42,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Essieux arrière:		
essieux filetés	S/F	4,50
essieux à dégagement rapide		
paire	75,00	
unité		42,00
plaques d'extension pour amputé		
paire	70,00	
unité		35,00
modification de l'inclinaison des roues arrière à 3°, à 6°	55,00	27,00
Types de roues:		
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)	S/F	82,00
roues arrière renforcées, en plastique moulé, à pression standard ou à semi-pneumatiques, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)		
paire	66,00	
unité		115,00
roues arrière à rayons, à pression standard ou à haute pression, 22 po (55 cm), 24 po (60 cm) ou 26 po (65 cm)		
paire	76,00	
unité		120,00
roues arrière à rayons, à pression standard, 20 po (50 cm)		
paire	76,00	
unité		120,00
roues arrière à rayons, à pneus durs, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm) ou 24 po (60 cm)	S/F	120,00
roues arrière renforcées, à rayons, à pression standard ou à haute pression, 24 po ou 26 po (60 cm ou 65 cm)		
paire	106,00	
unité		135,00
roues avant, à pneus durs, 5 po ou 8 po X 1 po (12,5 cm ou 20 cm X 2,5 cm)		
paire	20,00	
unité		29,00
roues avant, à pneus durs, 6 po X 1 po (15 cm X 2,5 cm)	S/F	19,00
roues avant, à chambre à air, 6 po X 1 ¹ / ₄ po ou 8 po X 1 ¹ / ₄ po (15 cm X 3 cm ou 20 cm X 3 cm)		
paire	38,00	
unité		38,00
bandes anti-crevaisson arrière		
paire	52,00	
unité		S/O
Composant(s) sous considération spéciale		
protège-rayons *		
paire	78,00	
unité		42,00
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier *	84,00	84,00

APPAREIL EVEREST & JENNINGS CANADA LTÉE

FAUTEUIL ROULANT À DOSSIER INCLINABLE OU SEMI-INCLINABLE,
MODÈLE « QURE »**Prix**

1 420,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier souple en cuirette de dimensions standard, de dimensions spéciales
- dossier inclinable de 0° à 90°, à 20¹/₂ po (51,5 cm) de hauteur
- hauteur sol/siège avant: de 19³/₄ po (49,5 cm)
- largeurs du siège: 14 po (35 cm), 15 po (37,5 cm), 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- profondeur du siège: 17 po (42,5 cm)
- siège souple en cuirette de dimensions standard, de dimensions spéciales
- appui-tête télescopique
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de dossier

Appui-bras

- appui-bras amovibles, à hauteur fixe de 9³/₄ po (24 cm), courts, longs
- appui-bras amovibles, réglables en hauteur, de 8 po à 13 po (20 cm à 32,5 cm), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- protège-vêtements rigides

Appui-pieds

- appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 16 po à 22 po (40 cm à 55 cm)
- palettes rabattables
- courroies appui-talon réglables en longueur

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en acier chromé, de 22 po, 24 po (55 cm, 60 cm)
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- fourches standard pour roues de 8 po (20 cm), fourches courtes, fourches hautes
- essieux filetés
- roues arrière en plastique moulé, à pneus durs 22 po, 24 po X 1 po (55 cm, 60 cm X 2,5 cm)
- roues avant à pneus durs 8 po X 1 po (20 cm X 2,5 cm), 6 po (15 cm)
- barre de tension

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
--	--	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)**Système de soutien du corps****Siège et dossier:**

appui-tête télescopique	S/F	56,00
dossier souple en cuirette, dimensions spéciales	S/F	62,00
siège souple en cuirette, dimensions spéciales	S/F	62,00
modification de la hauteur du dossier supérieure à 20 ¹ / ₂ po (51,5 cm)	104,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 15 po (37,5 cm) ou à 18 po (45 cm)	280,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 16 po (40 cm)	129,00	S/O
modification de la hauteur sol/siège à 15 ³ / ₄ po (39,5 cm), 16 ³ / ₄ po (42 cm), 17 ³ / ₄ po (44,5 cm), 18 ³ / ₄ po (47 cm) ou à 20 ³ / ₄ po (52 cm)	275,00	S/O

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
modification de la largeur du siège, plus de 19 po (47,5 cm)	275,00	S/O
dossier souple en cuirette	S/F	46,00
siège souple en cuirette	S/F	46,00
poignées de dossier	S/F	3,00
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	56,00	56,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	56,00	56,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	23,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	26,00
ceinture de sécurité de longueur spéciale	23,00	26,00
Appui-bras:		
appui-bras amovibles, à hauteur fixe de 9 ³ / ₄ po (24 cm), courts	S/F	56,00
appui-bras amovibles, à hauteur fixe de 9 ³ / ₄ po (24 cm), longs	S/F	50,00
appui-bras amovibles et réglables en hauteur, de 8 po à 13 po (20 cm à 32,5 cm), courts	S/F	115,00
appui-bras amovibles et réglables en hauteur, de 8 po à 13 po (20 cm à 32,5 cm), longs	S/F	115,00
garnitures de confort droites, courtes ou longues	S/F	12,00
modification de la hauteur des appui-bras	85,00	S/O
protège-vêtements rigides	S/F	19,00
protège-vêtements renforcés		
paire	118,00	
unité		78,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 16 po à 22 po (40 cm à 55 cm)	S/F	66,00
appui-jambes éleveurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 15 po à 21 po (37,5 cm à 52,5 cm) incluant les appui-mollets rembourrés		
paire	104,00	
unité		155,00
courroie appui-mollets simple	18,00	18,00
courroie appui-mollets double	47,00	47,00
palettes rabattables	S/F	18,00
palettes rabattables, réglables en angle		
paire	116,00	
unité		76,00
palettes surdimensionnées rabattables		
paire	16,00	
unité		26,00
palettes rabattables, avec surface antidérapante		
paire	6,00	
unité		21,00
palette pleine largeur	58,00	78,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	11,00
sangles cale-pied		
paire	25,00	
unité		16,00
modification de la longueur des appui-pieds	85,00	S/O
pare-chocs avant à roulette		
paire	15,00	
unité		7,50

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	46,00	
unité		55,00
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques		
paire	156,00	
unité		110,00
cerceaux de conduite en acier chromé, 22 po ou 24 po (55 cm ou 60 cm)	S/F	32,00
anti-basculants à roulette		
paire	69,00	
unité		34,50
porte-canne	33,00	33,00
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée	S/F	23,00
standard, à blocage par traction	S/F	23,00
rallonges de levier de frein		
paire	20,00	
unité		11,00
freins anti-recul		
paire	75,00	
unité		37,50
Types de fourches:		
fourches standard pour roues de 8 po (20 cm)	S/F	25,00
fourches courtes ou hautes	S/F	32,00
fourches à suspension		
paire	116,00	
unité		90,00
goupilles de blocage de roues avant		
paire	69,00	
unité		34,50
Essieux arrière:		
essieux filetés	S/F	4,50
essieux renforcés	60,00	S/O
relocalisation avant de l'essieu de 5/8 po (1,56 cm)	60,00	S/O
Châssis:		
double entretoise	132,00	S/O
entretoise renforcée	31,00	S/O
coins de renforcement		
paire	56,00	
unité		S/O
barre de tension	S/F	S/O

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Types de roues:		
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 22 po ou 24 po X 1 po (55 cm ou 60 cm X 2,5 cm)	S/F	82,00
roues arrière renforcées, en plastique, à semi-pneumatiques, ou à pression standard, 22 po ou 24 po X 1 ¹ / ₄ po (55 cm ou 60 cm X 3 cm)		
paire	66,00	
unité		115,00
roues avant, à pneus durs, 8 po X 1 po (20 cm X 2,5 cm)	S/F	23,00
roues avant, à pneus durs, 6 po (15 cm)	S/F	19,00
roues avant, à semi-pneumatiques, 8 po X 1 ³ / ₄ po (20 cm X 4 cm)		
paire	36,00	
unité		41,00
roues avant, à chambre à air, 8 po X 1 ³ / ₄ po (20 cm X 4 cm)		
paire	38,00	
unité		38,00
roues avant, à chambre à air, 8 po X 1 ¹ / ₄ po (20 cm X 3 cm)		
paire	38,00	
unité		38,00
bandes anti-crevaisson arrière		
paire	52,00	
unité		S/O

APPAREIL EVEREST & JENNINGS CANADA LTÉE

Prix

FAUTEUIL ROULANT MODÈLE « QUR »

1 090,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier souple en cuirette, en nylon
- dossier souple en cuirette de dimensions spéciales
- dossier fixe: hauteur de 16¹/₂ po (41,5 cm)
- hauteur sol/siège avant: 19¹/₂ po (49 cm)
- largeurs du siège: 14 po (35 cm), 15 po (37,5 cm), 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- profondeur du siège, 16 po (40 cm)
- siège souple en cuirette, en nylon
- siège souple en cuirette de dimensions spéciales
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de dossier

Appui-bras

- appui-bras, de type « U », enveloppants ou non, amovibles, à hauteur fixe de 9³/₄ po (24 cm), courts, longs
- appui-bras, de type « U », enveloppants ou non, amovibles, réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm), courts, longs
- appui-bras, de type « U », amovibles, escamotables et réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- protège-vêtements rigides

Appui-pieds

- appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 16 po à 22 po
- (40 cm à 55 cm)
- palettes rabattables
- courroies appui-talon réglables en longueur

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en acier chromé, de 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- freins standard, à blocage par poussée, par traction
- fourches standard, courtes, hautes
- essieux filetés
- roues arrière en plastique moulé, à pneus durs 22 po, 24 po X 1 po (55 cm, 60 cm X 2,5 cm)
- roues avant à pneus durs, 8 po X 1 po (20 cm X 2,5 cm), 6 po (15 cm)

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
appui-tête télescopique	164,00	56,00
dossier souple en cuirette, dimensions spéciales	S/F	62,00
siège souple en cuirette, dimensions spéciales	S/F	62,00
modification de la hauteur du dossier à 14 ¹ / ₂ po (36,5 cm), 18 ¹ / ₂ po (46,5 cm) ou à 20 ¹ / ₂ po (51,5 cm)	104,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 14 po (35 cm), 15 po (37,5 cm), 18 po (45 cm) ou à 19 po (47,5 cm)	280,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 17 po (42,5 cm)	125,00	S/O
modification de la hauteur sol/siège à 14 ³ / ₄ po (37 cm), 15 ³ / ₄ po (39,5 cm), 16 ³ / ₄ po (42 cm), 17 ³ / ₄ po (44,5 cm), 18 ³ / ₄ po (47 cm), 20 ³ / ₄ po (52 cm) ou à 21 ³ / ₄ po (54,5 cm)	275,00	S/O
modification de la largeur du siège à 19 po (47,5 cm), 20 po (50 cm), 21 po (52,5 cm), 22 po (55 cm), 23 po (57,5 cm) ou à 24 po (60 cm)	275,00	S/O
modification de la hauteur, dossier spécial avec poignées soudées	133,00	S/O
montants de dossier renforcés		
paire	31,00	S/O
dossier souple en cuirette ou nylon	S/F	46,00
siège souple en cuirette ou nylon	S/F	46,00
poignées de dossier	S/F	3,00
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	56,00	56,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	56,00	56,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	23,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	26,00
ceinture de sécurité de longueur spéciale	23,00	26,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type «U», amovibles, à hauteur de fixe 9 ³ / ₄ po (24 cm), courts	S/F	50,00
appui-bras, de type «U», amovibles, à hauteur fixe de 9 ³ / ₄ po (24 cm), longs	S/F	56,00
appui-bras, de type «U», enveloppants, amovibles, à hauteur fixe de 9 ³ / ₄ po (24 cm), courts	S/F	72,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
appui-bras, de type «U», enveloppants, amovibles, à hauteur fixe de 9 ³ / ₄ po (24 cm), longs	S/F	76,00
appui-bras, de type «U», amovibles, réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm), courts	S/F	115,00
appui-bras, de type «U», amovibles, réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm), longs	S/F	115,00
appui-bras, de type «U», enveloppants, amovibles, réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm), courts	S/F	115,00
appui-bras, de type «U», enveloppants, amovibles, réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm), longs	S/F	115,00
appui-bras, de type «U», amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm), courts ou longs	S/F	115,00
garnitures de confort droites, courtes ou longues	S/F	12,00
modification de la hauteur des appui-bras	85,00	S/O
protège-vêtements rigides	S/F	19,00
protège-vêtements renforcés		
paire	118,00	
unité		78,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 16 po à 22 po (40 cm à 55 cm)	S/F	66,00
appui-jambes élévateurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 21 po (35 cm à 52,5 cm) incluant les appui-mollets rembourrés		
paire	104,00	
unité		155,00
courroie appui-mollets simple	18,00	18,00
courroie appui-mollets double	47,00	47,00
palettes rabattables	S/F	18,00
palettes rabattables, réglables en angle		
paire	116,00	
unité		76,00
palettes surdimensionnées, rabattables		
paire	16,00	
unité		26,00
palettes rabattables, avec surface antidérapante		
paire	6,00	
unité		21,00
palette pleine largeur	58,00	78,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	11,00
sangles cale-pied		
paire	25,00	
unité		16,00
modification de la longueur des appui-pieds	85,00	S/O
pare-chocs avant à roulette		
paire	15,00	
unité		7,50

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
unilatérale à double cerceaux cerceaux de conduite plastifiés	435,00	550,00
paire	46,00	
unité		55,00
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques		
paire	156,00	
unité		110,00
cerceaux de conduite en acier chromé, 22 po (55 cm) ou 24 po (60 cm)	S/F	32,00
anti-basculants à roulette		
paire	69,00	
unité		34,50
porte-canne	33,00	33,00
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée	S/F	23,00
standard, à blocage par traction	S/F	23,00
rallonges de levier de frein		
paire	20,00	
unité		11,00
freins anti-recul		
paire	75,00	
unité		37,50
Types de fourches:		
fourches standard	S/F	25,00
fourches courtes ou hautes	S/F	32,00
fourches à suspension		
paire	116,00	
unité		90,00
goupilles de blocage de roues avant		
paire	69,00	
unité		34,50
Essieux arrière:		
essieux filetés	S/F	4,50
plaques d'extension pour amputé		
paire	78,00	
unité		39,00
convertisseurs pour roues de 22 po et de 24 po (de 55 cm et de 60 cm)		
paire	66,00	
unité		33,00
relocalisation de l'essieu vers l'avant	60,00	S/O
essieux renforcés 5/8 po (1,56 cm)	60,00	S/O
Châssis:		
double entretoise	132,00	S/O
coins de renforcement		
paire	56,00	
unité		S/O

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
barre de tension	94,00	S/O
entretoise renforcée	31,00	S/O
supports de dossier renforcés	133,00	S/O
Types de roues:		
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 22 po ou 24 po X 1 po (55 cm ou 60 cm X 2,5 cm)	S/F	82,00
roues arrière renforcées, en plastique moulé, à pneus durs, 22 po ou 24 po X 1 ¹ / ₄ po (55 cm ou 60 cm X 3 cm)		
paire	66,00	
unité		115,00
roues arrière renforcées, en plastique moulé, à pression standard, 22 po ou 24 po X 1 3/8 po (55 cm ou 60 cm X 3 cm)		
paire	66,00	
unité		115,00
roues avant, à pneus durs, 8 po X 1 po (20 cm X 2,5 cm)	S/F	23,00
roues avant, à pneus durs, 6 po (15 cm)	S/F	19,00
roues avant, à semi-pneumatiques, 8 po X 1 ³ / ₄ po (20 cm X 4 cm)		
paire	36,00	
unité		41,00
roues avant, à chambre à air, 8 po X 1 ³ / ₄ po (20 cm X 4 cm)		
paire	38,00	
unité		38,00
roues avant, à chambre à air, 8 po X 1 ¹ / ₄ po (20 cm X 3 cm)		
paire	38,00	
unité		38,00
bandes anti-crevaisson arrière		
paire	52,00	
unité		S/O

APPAREIL INVACARE CANADA INC.

Prix

FAUTEUIL ROULANT MODÈLE « ACTION PATRIOT »

663,00 \$

Composant(s) de base

Système de soutien du corps

- dossier ajustable en hauteur, de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)
- hauteur sol/siège: 18³/₄ po ou 20 po (47 cm ou 50 cm)
- largeurs du siège: 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- profondeur du siège: 16 po (40 cm)
- siège et dossier souples en nylon
- poignées de dossier
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto

Appui-bras

- appui-bras, de type «L», amovibles, réglables en hauteur, de 8 po à 10 po (20 cm à 25 cm), courts
- garniture de confort droites, longues, courtes, garnitures de confort profilées longues, courtes ou garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples

Appui-pieds

- appui-pieds amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm) à 60°, de 13 po à 17 po (32,5 cm à 42,5 cm) à 70°
- palettes rabattables
- courroies appui-talon non réglables
- courroies appui-talon réglables en longueur
- appui-mollets rembourrés

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), de 22 po (55 cm), de 24 po (60 cm)
- freins de blocage standard, à blocage par poussée
- fourches standard pour roues de 6 po (15 cm) et de 8 po (20 cm)
- essieux filetés
- roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm) X 1 po (2,5 cm), à pression standard, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm) X 1 3/8 po (3 cm)
- roues avant à pneus durs, 8 po, 6 po X 1 po (20 cm, 15 cm X 2,5 cm)

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
dossier souple à tension réglable	61,00	95,00
modification de la profondeur du siège à 18 po (45 cm)	56,00	S/O
modification de la hauteur sol/siège à 15 1/2 po (38,5 cm), 16 1/2 po (41,5 cm) ou à 17 1/2 po (44 cm)	219,00	S/O
modification de la largeur du siège à 20 po (50 cm)	111,00	S/O
modification de la hauteur du dossier à 20 po (50 cm)	56,00	S/O
poignées de dossier	S/F	36,00
dossier souple, en nylon	S/F	34,00
siège souple, en nylon	S/F	34,00
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	53,00	53,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	53,00	53,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	19,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	29,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type «L», amovibles et réglables en hauteur, de 8 po à 10 po (20 cm à 25 cm), courts	S/F	51,00
appui-bras, de type «U», amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 8 po à 10 po (20 cm à 25 cm) ou de 10 po à 14 po (25 cm à 35 cm), courts ou longs	79,00	
paire		
unité		91,00
garnitures de confort profilées, courtes ou longues	S/F	25,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	10,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
garnitures de confort droites, courtes	S/F	25,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	25,00
protège-vêtements souples	S/F	13,00
protège-vêtements rigides, amovibles		
paire	57,00	
unité		42,00
Appui-pieds:		
appui-pieds amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm) à 60° ou de 13 po à 17 po (32,5 cm à 42,5 cm) à 70°	S/F	74,00
appui-pieds à 70°, en « V », amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 ¹ / ₂ po à 17 po (36,5 cm à 42,5 cm)		
paire	98,00	
unité		123,00
appui-pieds à 60° ou à 70°, amovibles et réglables en longueur, de 9 ³ / ₄ po à 14 po (24 cm à 35 cm)		
paire	133,00	
unité		141,00
appui-jambes éleveurs à 60°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 16 po à 20 po (40 cm à 50 cm)		
paire	202,00	
unité		175,00
tiges d'appui-pieds plus longues		
paire	73,00	
unité		37,00
appui-mollets rembourrés	S/F	16,00
courroie appui-mollets simple	41,00	41,00
courroie appui-mollets double	51,00	51,00
palettes rabattables	S/F	36,00
palettes articulées et rabattables		
paire	69,00	
unité		71,00
palettes surdimensionnées et rabattables		
paire	27,00	
unité		50,00
courroies appui-talon non réglables	S/F	3,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	10,00
sangles cale-pied		
paire	14,00	
unité		7,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques		
paire	149,00	
unité		107,00
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm) ou de 24 po (60 cm)	S/F	32,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	51,00	
unité		57,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
anti-basculants à roulette		
paire	91,00	
unité		46,00
porte-canne	31,00	31,00
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée	S/F	42,00
standard, à blocage par traction		
paire	31,00	
unité		56,00
rallonges de levier de frein		
paire	31,00	
unité		16,00
freins anti-recul		
paire	94,00	
unité		89,00
Types de fourches:		
fourches standard pour roues de 6 po (15 cm) et de 8 po (20 cm)	S/F	32,00
goupilles de blocage de roues avant		
paire	96,00	
unité		48,00
Essieux arrière:		
essieux filetés	S/F	14,00
essieux à dégagement rapide		
paire	73,00	
unité		51,00
Types de roues:		
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po, 22 po ou 24 po X 1 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm X 2,5 cm)	S/F	34,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 24 po X 1 3/8 po (60 cm X 3 cm)	S/F	51,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 20 po ou 22 po X 1 3/8 po (50 cm ou 55 cm X 3 cm)	S/F	51,00
roues avant, à pneus durs, 6 po ou 8 po X 1 po (15 cm ou 20 cm X 2,5 cm)	S/F	22,00
roues avant, à chambre à air, 6 po ou 8 po X 1 1/4 po (15 cm ou 20 cm X 3 cm)		
paire	31,00	
unité		38,00
bandes anti-crevaisson avant, pour roue de 8 po (20 cm)		
paire	91,00	
unité		S/O
bandes anti-crevaisson arrière		
paire	95,00	
unité		S/O

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) sous considération spéciale		
protège-rayons *		
paire	79,00	
unité		40,00
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier *		
paire	73,00	
unité		51,00

APPAREIL INVACARE CANADA INC.

FAUTEUIL ROULANT MODÈLE « ACTION XTRA »

Prix

764,00 \$

Composant(s) de base

Système de soutien du corps

- dossier réglable en hauteur, de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)
- hauteurs sol/siège: de 18 po à 20 po et 21 po (45 cm à 50 cm et 52,5 cm)
- largeurs du siège: 14 po (35 cm), 15 po (37,5 cm), 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- profondeur du siège: 16 po (40 cm)
- siège et dossier souples en nylon
- poignées de dossier
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto

Appui-bras

- appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants et réglables en hauteur, de 8 po à 10 po (20 cm à 25 cm), courts
- garnitures de confort droites, longues, courtes, garnitures de confort profilées longues, courtes, garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples

Appui-pieds

- appui-pieds amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm) à 60°, de 13 po à 17 po (32,5 cm à 42,5 cm) à 70°
- palettes rabattables
- courroies appui-talon non réglables
- courroies appui-talon réglables en longueur
- appui-mollets rembourrés

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), de 22 po (55 cm), de 24 po (60 cm)
- freins de blocage standard, à blocage par poussée
- fourches standard pour roues de 6 po (15 cm) et de 8 po (20 cm)
- essieux filetés
- roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm) X 1 po (2,5 cm), à pression standard, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm) X 1 3/8 po (3 cm)
- roues arrière à rayons, à pression de standard, 22 po, 24 po (55 cm, 60 cm)
- roues arrière à rayons, à haute pression, 24 po (60 cm)
- roues avant à pneus durs, 8 po (20 cm) X 1 po (2,5 cm), 6 po (15 cm)
- option châssis arrière arrondi

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
dossier souple à tension réglable	61,00	95,00
modification de la profondeur du siège à 14 po (35 cm), 15 po (37,5 cm), 17 po (42,5 cm) ou à 18 po (45 cm)	56,00	S/O
modification de la hauteur sol/siège à 16 ¹ / ₂ po (41,5 cm) ou à 17 ¹ / ₂ po (44 cm)	219,00	S/O
modification de la largeur du siège à 19 po (47,5 cm), 20 po (50 cm)	111,00	S/O
modification de la hauteur du dossier à 20 po (50 cm)	56,00	S/O
poignées de dossier	S/F	S/O
dossier souple, en nylon	S/F	34,00
siège souple, en nylon	S/F	34,00
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	53,00	53,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	53,00	53,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	19,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	29,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 8 po à 10 po (20 cm à 25 cm), courts	S/F	51,00
appui-bras, de type «U», amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 8 po à 10 po (20 cm à 25 cm) ou de 10 po à 14 po (25 cm à 35 cm), courts ou longs		
paire	79,00	
unité		91,00
appui-bras, de type «T», amovibles, réglables en hauteur, de 5 po à 8 po (12,5 cm à 20 cm) ou de 8 po à 11 po (20 cm à 27,5 cm)		
paire	79,00	
unité		91,00
garnitures de confort profilées, courtes ou longues	S/F	25,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	10,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	25,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	25,00
protège-vêtements souples	S/F	13,00
protège-vêtements rigides, amovibles		
paire	57,00	
unité		42,00
Appui-pieds:		
appui-pieds amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm) à 60° ou de 13 po à 17 po (32,5 cm à 42,5 cm) à 70°	S/F	74,00
appui-pieds à 60° ou à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 9 ³ / ₄ po à 14 po (24 cm à 35 cm)		
paire	133,00	
unité		141,00
appui-pieds à 70°, en «V», amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 ¹ / ₂ po à 17 po (36,5 cm à 42,5 cm)		
paire	98,00	
unité		123,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
appui-jambes éleveurs à 60°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 16 po à 20 po (40 cm à 50 cm)		
paire	202,00	
unité		175,00
tubes d'extension plus longs		
paire	73,00	
unité		37,00
appui-mollets rembourrés	S/F	16,00
courroie appui-mollets simple	41,00	41,00
courroie appui-mollets double	51,00	51,00
palettes rabattables	S/F	36,00
palettes articulées et rabattables		
paire	69,00	
unité		71,00
palettes surdimensionnées et rabattables		
paire	27,00	
unité		50,00
courroies appui-talon non réglables	S/F	3,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	10,00
sangles cale-pied		
paire	14,00	
unité		7,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques		
paire	149,00	
unité		107,00
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), ou de 24 po (60 cm)	S/F	32,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	51,00	
unité		57,00
anti-basculants à roulette		
paire	91,00	
unité		46,00
porte-canne	31,00	31,00
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée	S/F	42,00
standard, à blocage par traction		
paire	31,00	
unité		56,00
rallonges de levier de frein		
paire	31,00	
unité		16,00
freins anti-recul		
paire	94,00	
unité		89,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Types de fourches:		
fourches standard pour roues de 6 po (15 cm) et de 8 po (20 cm)	S/F	32,00
goupilles de blocage de roues avant		
paire	96,00	
unité		48,00
Essieux arrière:		
essieux filetés	S/F	14,00
essieux à dégagement rapide		
paire	73,00	
unité		51,00
plaques d'extension pour amputé		
paire	65,00	
unité		48,00
Châssis:		
option châssis arrière arrondi	S/F	S/O
option robuste pour dimensions de: 18 po X 16 po (45 cm X 40 cm), 18 po X 18 po (45 cm X 45 cm), 20 po X 20 po (50 cm X 50 cm), 22 po X 22 po (55 cm X 55 cm)	247,00	S/O
Types de roues:		
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po, 22 po ou 24 po X 1 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm X 2,5 cm)	S/F	34,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 24 po X 1 3/8 po (60 cm X 3 cm)	S/F	51,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, de 20 po ou 22 po X 1 3/8 po (50 cm ou 55 cm X 3 cm)	S/F	51,00
roues arrière à rayons, à pression standard, de 22 po ou 24 po (55 cm ou 60 cm)	S/F	101,00
roues arrière à rayons, à haute pression, 24 po (60 cm)	S/F	101,00
roues arrière renforcées, à rayons, à pression standard ou à haute pression, 24 po (60 cm)		
paire	161,00	
unité		130,00
roues avant, à pneus durs, 8 po X 1 (20 cm X 2,5 cm) ou 6 po (15 cm)	S/F	22,00
roues avant, à semi-pneumatiques, 6 po X 1 po (15 cm X 2,5 cm)		
paire	27,00	
unité		36,00
roues avant, à chambre à air, 6 po ou 8 po X 1 1/4 po (15 cm ou 20 cm X 3 cm)		
paire	31,00	
unité		38,00
bandes anti-crevaisson avant pour roues de 8 po (20 cm)		
paire	91,00	
unité		S/O
bandes anti-crevaisson arrière		
paire	95,00	
unité		S/O

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) sous considération spéciale		
protège-rayons *		
paire	79,00	
unité		40,00
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier *		
paire	73,00	
unité		51,00
dossier inclinable	421,00	S/O

APPAREIL INVACARE CANADA INC.

Prix

FAUTEUIL ROULANT MODÈLE « ACTION ALLÉLEGRO »

1 034,00 \$

Composant(s) de base

Système de soutien du corps

- hauteur de dossier, de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)
- hauteur sol/siège avant: de 15 po à 21¹/₄ po (37,5 cm à 53,5 cm)
- largeurs du siège: 14 po, 15 po, 16 po, 17 po, 18 po (35 cm, 37,5 cm, 40 cm, 42,5 cm, 45 cm)
- profondeurs du siège: 14 po, 15 po, 16 po, 17 po, 18 po (35 cm, 37,5 cm, 40 cm, 42,5 cm, 45 cm)
- siège et dossier souples en nylon
- poignées de dossier
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto

Appui-bras

- appui-bras, de type « I », escamotables, réglables en hauteur, de 5 po à 10 po (12,5 cm à 25 cm), courts, longs
- appui-bras, de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 8 po à 10 po (20 cm à 25 cm), courts
- garnitures de confort droites, longues, courtes
- garnitures de confort profilées, courtes, longues
- protège-vêtements souples

Appui-pieds

- appui-pieds amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm) à 60°, de 13 po à 17 po (32,5 cm à 42,5 cm) à 70°
- palettes rabattables
- courroies appui-talon non réglables
- courroies appui-talon réglables en longueur
- appui-mollets rembourrés

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po, de 22 po, de 24 po (50 cm, 55 cm, 60 cm)
- freins de blocage standard, à blocage par poussée
- fourches standard pour roues de 6 po et de 8 po (de 15 cm et de 20 cm)
- essieux filetés
- roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po, 22 po, 24 po X 1 po (50 cm, 55 cm, 60 cm X 2,5 cm), à pression standard, 20 po, 22 po, 24 po X 1 3/8 po (50 cm, 55 cm, 60 cm X 3 cm)
- roues arrière à rayons, à pression standard, 22 po, 24 po (55 cm, 60 cm)
- roues arrière à rayons, à haute pression, 24 po (60 cm)
- roues avant à pneus durs, 8 po, 6 po, 5 po, 3 po X 1 po (20 cm, 15 cm, 12,5 cm, 7,5 cm X 2,5 cm)

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
dossier souple à tension réglable	61,00	95,00
poignées de dossier	S/F	36,00
dossier souple, en nylon	S/F	34,00
siège souple, en nylon	S/F	34,00
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	53,00	53,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	53,00	53,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	19,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	29,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type «T», amovibles et réglables en hauteur, de 5 po à 8 po (12,5 cm à 20 cm) ou de 8 po à 11 po (20 cm à 27,5 cm), courts ou longs		
paire	79,00	
unité		91,00
appui-bras, de type «I», escamotables, réglables en hauteur, de 5 po à 10 po (12,5 cm à 25 cm), courts ou longs	S/F	51,00
appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 8 po à 10 po (20 cm à 25 cm), courts	S/F	51,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	25,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	25,00
garnitures de confort profilées, courtes ou longues	S/F	25,00
protège-vêtements souples	S/F	13,00
protège-vêtements rigides, amovibles		
paire	57,00	
unité		42,00
Appui-pieds:		
appui-pieds amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm) à 60° ou de 13 po à 17 po (32,5 cm à 42,5 cm) à 70°	S/F	74,00
appui-pieds amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 9 ³ / ₄ po à 14 po (24 cm à 35 cm) à 60° ou à 70°		
paire	133,00	
unité		141,00
appui-pieds à 70°, en «V», amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 ¹ / ₂ po à 17 po (36,5 cm à 42,5 cm)		
paire	98,00	
unité		123,00
appui-pieds à 90°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 5 ¹ / ₂ po à 11 ¹ / ₂ po (13,5 cm à 28,5 cm)		
paire	133,00	
unité		141,00
appui-jambes élévateurs, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 16 po à 20 po (40 cm à 50 cm) à 60°		
paire	202,00	
unité		175,00
tubes d'extension plus longs pour appui-pieds à 60° et à 70°		
paire	73,00	
unité		37,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
rallonge 3 po (7,5 cm) pour appui-pieds à 90°	31,00	16,00
appui-mollets rembourrés	S/F	16,00
courroie appui-mollets simple	41,00	41,00
courroie appui-mollets double	51,00	51,00
palettes rabattables	S/F	36,00
palettes rabattables, réglables en angle		
paire	69,00	
unité		71,00
palettes surdimensionnées, rabattables		
paire	27,00	
unité		50,00
courroies appui-talon non réglables	S/F	3,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	10,00
sangles cale-pied		
paire	14,00	
unité		7,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques		
paire	149,00	
unité		107,00
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po, 22 po ou de 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)	S/F	32,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	51,00	
unité		57,00
anti-basculants à roulette		
paire	91,00	
unité		46,00
porte-canne	31,00	31,00
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée	S/F	42,00
standard, à blocage par traction		
paire	31,00	
unité		56,00
rallonges de levier de frein		
paire	31,00	
unité		16,00
freins anti-recul		
paire	94,00	
unité		89,00
Types de fourches:		
fourches standard pour roues de 6 po et 8 po (15 cm et 20 cm)	S/F	32,00
goupilles de blocage de roues avant		
paire	96,00	
unité		48,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Essieux arrière:		
essieux filetés	S/F	14,00
essieux à dégagement rapide		
paire	73,00	
unité		51,00
plaques d'extension pour amputé		
paire	65,00	
unité		48,00
plaques d'essieux décentrées		
paire	65,00	
unité		48,00
Types de roues:		
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po, 22 po ou 24 po X 1 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm X 2,5 cm)	S/F	34,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm) X 1 3/8 (3 cm)	S/F	51,00
roues arrière à rayons, à pression standard, 22 po ou 24 po (55 cm ou 60 cm)	S/F	101,00
roues arrière à rayons, à haute pression, 24 po (60 cm)	S/F	101,00
roues avant, à pneus durs, 3 po, 5 po, 6 po ou 8 po X 1 po (7,5 cm, 12,5 cm, 15 cm ou 20 cm X 2,5 cm)	S/F	22,00
paire	26,00	
unité		35,00
roues avant, à chambre à air, 6 po ou 8 po X 1 1/4 po (15 cm ou 20 cm X 3 cm)		
paire	31,00	
unité		38,00
bandes anti-crevaisson avant pour roues de 8 po (20 cm)		
paire	91,00	
unité		S/O
bandes anti-crevaisson arrière		
paire	95,00	
unité		S/O
Composant(s) sous considération spéciale		
protège-rayons *		
paire	79,00	
unité		40,00
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier *		
paire	73,00	
unité		51,00
dossier inclinable*	421,00	S/O

APPAREIL INVACARE CANADA INC.

Prix

FAUTEUIL ROULANT MODÈLE « ACTION JR »

764,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- hauteur du dossier réglable: de 14 po (35 cm) à 18 po (45 cm)
- hauteur sol/siège avant: de 18 po à 20 po (45 cm à 50 cm)
- largeurs du siège: 12 po (30 cm), 13 po (32,5 cm), 14 po (35 cm)
- profondeurs du siège: 12 po (30 cm), 14 po (35 cm)
- siège et dossier souples en nylon
- poignées de dossier
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto

Appui-bras

- appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 8 po à 10 po (20 cm à 25 cm), courts
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples

Appui-pieds

- appui-pieds à 60°, à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 9³/₄ po à 14 po (24 cm à 35 cm)
- appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 13 po à 17 po (32,5 cm à 42,5 cm)
- appui-pieds à 60°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)
- appui-pieds à 90°, réglables en longueur, de 5¹/₂ po à 11¹/₂ po (13,5 cm à 28,5 cm)
- palettes rabattables
- courroies appui-talon non réglables
- courroies appui-talon réglables en longueur

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po, 22 po, 24 po (50 cm, 55 cm, 60 cm)
- freins de blocage standard, à blocage par poussée
- fourches standard pour roues de 6 po (15 cm) et de 8 po (20 cm)
- essieux filetés
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm) X 1 po (2,5 cm), à pression standard, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm) X 1 3/8 po (3 cm)
- roues arrière à rayons, à pression standard, 22 po, 24 po (55 cm, 60 cm), à haute pression, 24 po (60 cm)
- roues avant à pneus durs, 8 po (20 cm) X 1 po (2,5 cm), 6 po (15 cm) X 1 po (2,5 cm)
- option châssis arrière arrondi

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
dossier souple à tension réglable	61,00	95,00
modification de la profondeur du siège à 10 po (25 cm), 11 po (27,5 cm) ou à 13 po (32,5 cm)	56,00	S/O
modification de la hauteur sol/siège à 16 ¹ / ₂ po (41,5 cm) ou à 17 ¹ / ₂ po (44 cm)	219,00	S/O

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
dossier souple, en nylon	S/F	34,00
siège souple, en nylon	S/F	34,00
poignées de dossier	S/F	36,00
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	53,00	53,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	53,00	53,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	19,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	29,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 8 po à 10 po (20 cm à 25 cm), courts	S/F	51,00
appui-bras, de type «U», amovibles, réglables en hauteur, de 8 po à 10 po (20 cm à 25 cm), courts ou longs		
paire	79,00	
unité		91,00
appui-bras, de type «T», amovibles, réglables en hauteur, de 5 po à 8 po (12,5 cm à 20 cm) ou de 8 po à 11 po (20 cm à 27,5 cm)		
paire	79,00	
unité		91,00
protège-vêtements souples	S/F	13,00
protège-vêtements rigides, amovibles		
paire	57,00	
unité		42,00
garnitures de confort droites, courtes ou longues	S/F	25,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	10,00
Appui-pieds:		
appui-pieds amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm) à 60° ou de 13 po à 17 po (32,5 cm à 42,5 cm) à 70°	S/F	74,00
appui-pieds à 60° ou à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 9 ³ / ₄ po à 14 po (24 cm à 35 cm)	S/F	141,00
appui-pieds à 90°, réglables en longueur, de 5 ¹ / ₂ po à 11 ¹ / ₂ po (13,5 cm à 28,5 cm)	S/F	141,00
courroie appui-mollets simple	41,00	41,00
courroie appui-mollets double	51,00	51,00
palettes rabattables	S/F	36,00
palettes articulées et rabattables		
paire	69,00	
unité		71,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	10,00
courroies appui-talon non réglables	S/F	3,00
sangles cale-pieds		
paire	14,00	
unité		7,00
rallonges de 3 po (7,5 cm) pour appui-pieds à 90°		
paire	31,00	
unité		16,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques		
paire	149,00	
unité		107,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	51,00	
unité		57,00
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm) ou de 24 po (60 cm)	S/F	32,00
anti-basculants à roulette		
paire	91,00	
unité		46,00
porte-canne	31,00	31,00
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée	S/F	40,00
standard, à blocage par traction		
paire	31,00	
unité		56,00
rallonges de levier de frein		
paire	31,00	
unité		16,00
freins anti-recul		
paire	94,00	
unité		89,00
Types de fourches:		
fourches standard pour roues de 6 po (15 cm) et de 8 po (20 cm)	S/F	32,00
goupilles de blocage de roues avant		
paire	96,00	
unité		48,00
Essieux arrière:		
essieux filetés	S/F	14,00
essieux à dégagement rapide		
paire	73,00	
unité		51,00
Châssis:		
option châssis arrière arrondi	S/F	S/O
Types de roues:		
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po, 22 po ou 24 po X 1 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm X 2,5 cm)	S/F	34,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm) X 1 3/8 (3 cm)	S/F	51,00
roues arrière à rayons, à pression standard ou à haute pression, 24 po (60 cm)	S/F	101,00
roues arrière à rayons, à pression standard, 22 po (55 cm)	S/F	101,00
roues avant, à pneus durs, 6 po ou 8 po X 1 po (15 cm ou 20 cm X 2,5 cm)	S/F	22,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
roues avant, à chambre à air, 6 po ou 8 po X 1 ¹ / ₄ po (15 cm ou 20 cm X 3 cm)		
paire	31,00	
unité		38,00
roues avant, à semi-pneumatiques, 6 po X 1 po (15 cm X 2,5 cm)		
paire	27,00	
unité		36,00
bandes anti-crevaisson avant pour roues de 8 po (20 cm)		
paire	91,00	
unité		S/O
bandes anti-crevaisson arrière		
paire	95,00	
unité		S/O
Composant(s) sous considération spéciale		
protège-rayons *		
paire	79,00	
unité		40,00
essieux à dégagement rapide avec mécanisme de levier *		
paire	73,00	
unité		51,00

APPAREIL INVACARE CANADA INC.

Prix

FAUTEUIL ROULANT MODÈLE « ACTION ALLÉLEGRO PÉDIATRIQUE »

1 034,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier réglable en hauteur, de 10 po à 18 po (25 cm à 45 cm)
- hauteur sol/siège: de 15 po à 21¹/₄ po (37,5 cm à 53 cm)
- largeurs du siège: 12 po (30 cm), 13 po (32,5 cm), 14 po (35 cm)
- profondeurs du siège: 12 po, 13 po, 14 po, 15 po, 16 po (30 cm, 32,5 cm, 35 cm, 37,5 cm, 40 cm)
- siège et dossier souples en nylon
- poignées de dossier
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto

Appui-bras

- appui-bras, de type « I », escamotables et réglables en hauteur, de 5 po à 10 po (12,5 cm à 25 cm), courts, longs
- garnitures de confort droites, profilées, courtes, longues
- protège-vêtements souples

Appui-pieds

- appui-pieds à 60° ou à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 9³/₄ po à 14 po (24 cm à 35 cm)
- appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 13 po à 17 po (32,5 cm à 42,5 cm)
- appui-pieds à 60°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)
- appui-pieds à 90°, réglables en longueur, de 5¹/₂ po à 11¹/₂ po (13,5 cm à 28,5 cm)
- palettes rabattables
- courroies appui-talon non réglables
- courroies appui-talon réglables en longueur

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po, 22 po, 24 po (50 cm, 55 cm, 60 cm)
- freins de blocage standard, à blocage par poussée
- fourches standard pour roues de 3 po, 5 po, 6 po, 8 po (7,5 cm, 12,5 cm, 15 cm, 20 cm)
- essieux filetés
- roues arrière, en plastique moulé, à pneus durs, 20 po, 22 po, 24 po X 1 po (50 cm, 55 cm, 60 cm X 2,5 cm), à pression standard 20 po, 22 po, 24 po X 1 3/8 po (50 cm, 55 cm, 60 cm X 3 cm)
- roues arrière, à rayons, à pression standard, 22 po, 24 po (55 cm, 60 cm), à haute pression, 24 po (60 cm)
- roues avant à pneus durs, 8 po, 6 po, 5 po, 3po X 1 po (20 cm, 15 cm, 12,5 cm, 7,5 cm X 2,5 cm)

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
dossier souple à tension réglable	61,00	95,00
dossier souple, en nylon	S/F	34,00
siège souple, en nylon	S/F	34,00
poignées de dossier	S/F	36,00
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	53,00	53,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	53,00	53,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	19,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	29,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type «T», amovibles et réglables en hauteur, de 5 po à 8 po (12,5 cm à 20 cm) ou de 8 po à 11 po (20 cm à 27,5 cm), courts ou longs		
paire	79,00	
unité		91,00
appui-bras, de type «I», escamotables, réglables en hauteur, de 5 po à 10 po (12,5 cm à 25 cm), courts ou longs		
paire	S/F	
unité		51,00
protège-vêtements souples	S/F	13,00
protège-vêtements rigides, amovibles		
paire	57,00	
unité		42,00
garnitures de confort droites, profilées, courtes ou longues	S/F	24,00
Appui-pieds:		
appui-pieds amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm) à 60° ou de 13 po à 17 po (32,5 cm à 42,5 cm) à 70°	S/F	74,00
appui-pieds à 60° ou à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 9 ³ / ₄ po à 14 po (24 cm à 35 cm)	S/F	141,00
appui-pieds à 90°, réglables en longueur, de 5 ¹ / ₂ po à 11 ¹ / ₂ po (13,5 cm à 28,5 cm)	S/F	141,00
courroie appui-mollets simple	41,00	41,00
courroie appui-mollets double	51,00	51,00
palettes rabattables	S/F	36,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
palettes rabattables, réglables en angle		
paire	69,00	
unité		71,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	10,00
courroies appui-talon non réglables	S/F	3,00
sangles cale-pieds		
paire	14,00	
unité		7,00
rallonges de 3 po (7,5 cm) pour appui-pieds à 90°		
paire	31,00	
unité		16,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques		
paire	149,00	
unité		107,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	51,00	
unité		57,00
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po, 22 po ou de 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)	S/F	32,00
anti-basculants à roulette		
paire	91,00	
unité		46,00
porte-canne	31,00	31,00
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée	S/F	42,00
standard, à blocage par traction	31,00	56,00
rallonges de levier de frein		
paire	31,00	
unité		16,00
freins anti-recul		
paire	94,00	
unité		89,00
Types de fourches:		
fourches standard pour roues de 3po, 5 po, 6 po ou de 8 po (7,5 cm, 12,5 cm, 15 cm ou 20 cm)	S/F	32,00
goupilles de blocage de roues avant		
paire	96,00	
unité		48,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Essieux arrière:		
essieux filetés	S/F	14,00
essieux à dégagement rapide		
paire	73,00	
unité		51,00
plaques d'extension pour amputé		
paire	65,00	
unité		48,00
plaques d'essieux décentrées		
paire	65,00	
unité		48,00
Types de roues:		
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po, 22 po ou 24 po X 1 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm X 2,5 cm)	S/F	34,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm) X 1 3/8 (3 cm)	S/F	51,00
roues arrière à rayons, à pression standard ou à haute pression, 24 po (60 cm)		
paire	S/F	
unité		101,00
roues arrière à rayons, à pression standard, 22 po (55 cm)		
paire	S/F	
unité		101,00
roues avant, à pneus durs, 3 po, 5 po, 6 po ou 8 po X 1 po (7,5 cm, 12,5 cm, 15 cm ou 20 cm X 2,5 cm)	S/F	22,00
roues avant, à chambre à air, 6 po ou 8 po X 1 1/4 po (15 cm ou 20 cm X 3 cm)		
paire	31,00	
unité		38,00
bandes anti-crevaisson avant pour roues de 8 po (20 cm)		
paire	91,00	
unité		S/O
bandes anti-crevaisson arrière		
paire	95,00	
unité		S/O
Composant(s) sous considération spéciale		
protège-rayons *		
paire	79,00	
unité		40,00
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier*		
paire	73,00	
unité		51,00

APPAREIL ORTHOFAB INC.

Prix

FAUTEUIL ROULANT MODÈLE «PRIMA 100»

998,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier souple en nylon
- hauteur du dossier réglable: de 10 po à 18 po (25 cm à 45 cm)
- angle d'ouverture siège-dossier: à 90°, à 96°
- montants de dossier droits ou inclinés de 8° à 8 po (20 cm)
- largeurs du siège: 14 po (35, cm), 15 po (37,5 cm), 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- profondeur du siège: 16 po (40 cm)
- siège souple en nylon
- hauteur sol/siège avant: de 18 po à 20 po (45 cm à 50 cm)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de dossier

Appui-bras

- appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants et réglables en hauteur, de 5 po à 10 po (12,5 cm à 25 cm) ou de 9 po à 12 po (22,5 cm à 30 cm), courts
- garnitures de confort droites, courtes, garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples

Appui-pieds

- appui-pieds en «V», amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14¹/₂ po à 21¹/₂ po (36,5 cm à 53,5 cm) à 60°, de 11¹/₂ po à 20 po (28,5 cm à 50 cm) à 70°
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables tubulaires
- courroies appui-talon réglables en longueur

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 22 po (55 cm), 24 po (60 cm), 26 po (65 cm)
- freins de blocage standard, à blocage par poussée
- fourches standard pour roues de 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm), fourches hautes
- essieux filetés
- roues arrière à rayons, à pneus durs, 22 po, 24 po, 26 po (55 cm, 60 cm, 65 cm) X 1 po (2,5 cm)
- roues avant, à pneus durs, 5 po, 6 po, 7 po, 8 po (12,5 cm, 15 cm, 17,5 cm, 20 cm)

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
--	--	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)**Système de soutien du corps****Siège et dossier:**

dossier souple à tension réglable	64,00	124,00
siège rigide, plat, toutes dimensions	109,00	163,00
modification de la hauteur du dossier, de 18 1/8 po à 24 po (45,5 cm à 60 cm)	97,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 14 po (35 cm), à 15 po (37,5 cm), à 17 po (42,5 cm) ou à 18 po (45 cm)	101,00	S/O

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
modification de la hauteur sol/siège:		
augmentation de: + 3/8 po (1,56 cm) ou + 1/4 po (3 cm)	89,00	S/O
diminution de: - 1/4 po (3 cm) ou - 2 1/4 po (5,5 cm)	208,00	S/O
dossier souple en nylon	S/F	60,00
siège souple en nylon	S/F	54,00
poignées de dossier	S/F	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	52,00	52,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	52,00	52,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	54,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	29,00
ceinture de sécurité de type avion	35,00	64,00
montants de dossier droits ou inclinés de 8° à 8 po (20 cm)	S/F	S/O
Appui-bras:		
appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 5 po à 10 po (12,5 cm à 25 cm) ou de 9 po à 12 po (22,5 cm à 30 cm), courts	S/F	48,00
appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 5 po à 10 po (12,5 cm à 25 cm) ou de 9 po à 12 po (22,5 cm à 30 cm), longs		
paire	30,00	
unité		63,00
appui-bras, de type «U» amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 9 po à 12 po (22,5 cm à 30 cm) avec appuis de transfert et protège-vêtements rigides, courts		
paire	98,00	
unité		97,00
appui-bras, de type «U» amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 9 po à 12 po (22,5 cm à 30 cm) avec appuis de transfert et protège-vêtements rigides, longs		
paire	144,00	
unité		120,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	7,00
garnitures de confort profilées, longues		
paire	86,00	
unité		53,00
garnitures de confort profilées, courtes		
paire	78,00	
unité		51,00
garnitures de confort droites, longues		
paire	7,00	
unité		14,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	11,00
protège-vêtements souples	S/F	35,00
protège-vêtements rigides, amovibles		
paire	60,00	
unité		65,00
modification de la hauteur des appui-bras, de type «U» à moins de 8 po (20 cm) ou à plus de 12 po (30 cm)	70,00	S/O

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Appui-pieds:		
appui-pieds à 60°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 ¹ / ₂ po à 21 ¹ / ₂ po (36,5 cm à 53,5 cm)		
paire	27,00	
unité		111,00
appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 11 ¹ / ₂ po à 20 po (28,5 cm à 50 cm)		
paire	27,00	
unité		111,00
appui-pieds à 60°, en « V », amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 ¹ / ₂ po à 21 1/2 po (36,5 cm à 53,5 cm)	S/F	97,00
appui-pieds à 70°, en « V », amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 11 ¹ / ₂ po à 20 po (28,5 cm à 50 cm)	S/F	97,00
appui-jambes éleveurs, compensateurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 15 7/8 po à 20 3/8 po (38,5 cm à 52 cm) ou de 12 po à 15 ³ / ₄ po (30 cm à 39,5 cm)		
paire	234,00	
unité		214,00
appui-jambes éleveurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 21 ³ / ₄ po (35 cm à 54,5 cm)		
paire	150,00	
unité		172,00
appui-mollets profilés		
paire	54,00	
unité		47,00
appui-mollets rembourrés	S/F	20,00
courroie appui-mollets double	50,00	50,00
palettes rabattables tubulaires	S/F	27,00
palettes surdimensionnées, rabattables, réglables en angle, avec surface antidérapante		
paire	52,00	
unité		53,00
palettes rabattables, réglables en angle, avec surface antidérapante		
paire	42,00	
unité		48,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	10,00
sangles cale-pied		
paire	14,00	
unité		15,00
porte-canne	36,00	36,00
pare-chocs avant à roulette		
paire	32,00	
unité		15,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
cerceaux de conduite antidérapants		
paire	60,00	
unité		74,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	52,00	
unité		70,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 22 po (55 cm) ou 24 po (60 cm)	S/F	44,00
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 26 po (65 cm)	S/F	44,00
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm)		
paire	30,00	
unité		59,00
anti-basculants à roulette		
paire	79,00	
unité		42,00
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée	S/F	50,00
rallonges de levier de frein rétractables		
paire	33,00	
unité		16,00
rallonges de levier de frein fixes		
paire	40,00	
unité		20,00
freins anti-recul		
paire	80,00	
unité		40,00
Types de fourches:		
fourches standard pour roues de 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)		
paire	S/F	
unité		36,00
fourches hautes	S/F	55,00
Essieux arrière:		
essieux filetés	S/F	5,00
essieux à dégagement rapide		
paire	65,00	
unité		39,00
plaques d'extension pour amputé		
paire	63,00	
unité		39,00
Types de roues:		
roues arrière à rayons, à pneus durs, 22 po, 24 po ou 26 po X 1 po (55 cm, 60 cm ou 65 cm X 2,5 cm)	S/F	67,00
roues arrière à rayons, à pneus durs, 20 po X 1 po (50 cm X 2,5 cm)		
paire	83,00	
unité		109,00
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 22 po ou 24 po X 1 po (55 cm ou 60 cm X 2,5 cm)		
paire	103,00	
unité		119,00
roues arrière à rayons, à pression standard, 20 po ou 22 po X 1 3/8 po (50 cm ou 55 cm X 3 cm)		
paire	62,00	
unité		98,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
roues arrière à rayons, à pression standard, 24 po ou 26 po X 1 3/8 po (60 cm ou 65 cm X 3 cm) paire unité	73,00	104,00
roues arrière à rayons, à haute pression, 22 po, 24 po ou 26 po (55 cm, 60 cm ou 65 cm) paire unité	73,00	104,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 22 po ou 24 po X 1 3/8 po (55 cm ou 60 cm X 3 cm) paire unité	103,00	119,00
roues arrière renforcées, à rayons, à pneus durs, 22 po, 24 po ou 26 po (55 cm, 60 cm ou 65 cm) paire unité	46,00	91,00
roues arrière renforcées, à rayons, à pression standard, 20 po, 22 po, 24 po ou 26 po (50 cm, 55 cm, 60 cm ou 65 cm) paire unité	103,00	119,00
roues arrière renforcées, à rayons, à haute pression, 22 po, 24 po ou 26 po (55 cm, 60 cm ou 65 cm) paire unité	103,00	119,00
roues avant, à pneus durs, 5 po, 6 po, 7 po ou 8 po (12,5 cm, 15 cm, 17,5 cm ou 20 cm) paire unité	S/F	29,00
roues avant, à chambre à air, 8 po X 1 1/4 po (20 cm X 3 cm), 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm) ou 6 po X 1 1/4 po (15 cm X 3 cm) paire unité	30,00	44,00
roues avant, à chambre à air, 7 po X 1 3/4 po (17,5 cm X 4 cm) paire unité	30,00	44,00
bandes anti-crevaisson avant paire unité	73,00	S/O
bandes anti-crevaisson arrière paire unité	79,00	S/O
Composant(s) sous considération spéciale		
protège-rayons *		
paire unité	74,00	38,00

APPAREIL ORTHOFAB INC.

Prix

FAUTEUIL ROULANT MODÈLE «PRIMA À DOSSIER RÉGLABLE EN ANGLE»

1 096,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier souple en nylon
- hauteur du dossier réglable: de 10 po à 18 po (25 cm à 45 cm)
- angle d'ouverture siège-dossier réglable à: 90°, 95°, 100°, 105°, 110°
- montants de dossier droits
- largeurs du siège: 14 po (35, cm), 15 po (37,5 cm), 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- profondeur du siège: 16 po (40 cm)
- siège souple en nylon
- hauteur sol/siège avant: de 18 po à 20 po (45 cm à 50 cm)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de dossier

Appui-bras

- appui-bras, de type «U», escamotables, réglables en hauteur, de 9 po à 12 po (22,5 cm à 30 cm) avec appuis de transfert et protège-vêtements rigides, courts
- garnitures de confort droites, courtes, longues

Appui-pieds

- appui-pieds en «V», amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14¹/₂ po à 21¹/₂ po (36,5 cm à 53,5 cm) à 60°, de 11¹/₂ po à 20 po (28,5 cm à 50 cm) à 70°
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables tubulaires
- courroies appui-talon réglables en longueur

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 22 po (55 cm), 24 po (60 cm), 26 po (65 cm)
- freins de blocage standard, à blocage par poussée
- fourches standard pour roues de 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm), fourches hautes
- essieux filetés
- roues arrière à rayons, à pneus durs, 22 po, 24 po, 26 po (55 cm, 60 cm, 65 cm) X 1po (2,5 cm)
- roues avant, à pneus durs, 5 po, 6 po, 7 po, 8 po (12,5 cm, 15 cm, 17,5 cm, 20 cm)

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
dossier souple à tension réglable	64,00	124,00
siège rigide, plat, toutes dimensions	109,00	163,00
modification de la hauteur du dossier: de 18 1/8 po à 23 po (45,5 cm à 57,5 cm)	97,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 14 po (35 cm), à 15 po (37,5 cm), à 17 po (42,5 cm) ou à 18 po (45 cm)	101,00	S/O

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
modification de la hauteur sol/siège:		
augmentation de: + 5/8 po (1,56 cm) ou + 1 1/4 po (3 cm)	89,00	S/O
diminution de: - 1 1/4 po (3 cm) ou - 2 1/4 po (5,5 cm)	208,00	S/O
dossier souple en nylon	S/F	60,00
siège souple en nylon	S/F	54,00
poignées de dossier	S/F	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	52,00	52,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	52,00	52,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	54,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	29,00
ceinture de sécurité de type avion	35,00	64,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type « U » escamotables, réglables en hauteur, de 9 po à 12 po (22,5 cm à 30 cm) avec appuis de transfert et protège-vêtements rigides, courts	S/F	135,00
appui-bras, de type « U » escamotables, réglables en hauteur, de 9 po à 12 po (22,5 cm à 30 cm) avec appuis de transfert et protège-vêtements rigides, longs		
paire	51,00	
unité		160,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	14,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	11,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 60°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 1/2 po à 21 1/2 po (36,5 cm à 53,5 cm)		
paire	27,00	
unité		111,00
appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 11 1/2 po à 20 po (28,5 cm à 50 cm)		
paire	27,00	
unité		111,00
appui-pieds à 60°, en « V », amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 1/2 po à 21 1/2 po (36,5 cm à 53,5 cm)	S/F	97,00
appui-pieds à 70°, en « V », amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 11 1/2 po à 20 po (28,5 cm à 50 cm)	S/F	97,00
appui-jambes éleveurs, compensateurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 15 7/8 po à 20 3/8 po (38,5 cm à 52 cm) ou de 12 po à 15 3/4 po (30 cm à 39,5 cm)		
paire	234,00	
unité		214,00
appui-jambes éleveurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 21 3/4 po (35 cm à 54,5 cm)		
paire	150,00	
unité		172,00
appui-mollets profilés		
paire	54,00	
unité		47,00
appui-mollets rembourrés	S/F	20,00
courroie appui-mollets double	50,00	50,00
palettes rabattables tubulaires	S/F	27,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
palettes surdimensionnées, rabattables, réglables en angle, avec surface antidérapante		
paire	52,00	
unité		53,00
palettes rabattables, réglables en angle, avec surface antidérapante		
paire	42,00	
unité		48,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	10,00
sangles cale-pied		
paire	14,00	
unité		15,00
porte-canne	36,00	36,00
pare-chocs avant à roulette		
paire	32,00	
unité		15,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
cerceaux de conduite antidérapants		
paire	60,00	
unité		74,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	52,00	
unité		70,00
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 22 po (55 cm), 24 po (60 cm) ou de 26 po (65 cm)	S/F	44,00
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm)		
paire	30,00	
unité		59,00
anti-basculants à roulette		
paire	79,00	
unité		42,00
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée	S/F	50,00
rallonges de levier frein rétractables		
paire	33,00	
unité		16,00
rallonges de levier de frein fixes		
paire	40,00	
unité		20,00
freins anti-recul		
paire	80,00	
unité		40,00
Types de fourches:		
fourches standard pour roues de 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)	S/F	36,00
fourches hautes	S/F	55,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Essieux arrière:		
essieux filetés	S/F	5,00
essieux à dégagement rapide		
paire	65,00	
unité		39,00
plaques d'extension pour amputé		
paire	63,00	
unité		39,00
Types de roues:		
roues arrière à rayons, à pneus durs, 22 po, 24 po ou 26 po X 1 po (55 cm, 60 cm ou 65 cm X 2,5 cm)	S/F	67,00
roues arrière à rayons, à pneus durs, 20 po X 1 po (50 cm X 2,5 cm)		
paire	83,00	
unité		109,00
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 22 po ou 24 po X 1 po (55 cm ou 60 cm X 2,5 cm)		
paire	103,00	
unité		119,00
roues arrière à rayons, à pression standard, 20 po ou 22 po X 1 3/8 po (50 cm ou 55 cm X 3 cm)		
paire	62,00	
unité		98,00
roues arrière à rayons, à pression standard, 24 po ou 26 po X 1 3/8 po (60 cm ou 65 cm X 3 cm)		
paire	73,00	
unité		104,00
roues arrière à rayons, à haute pression, 22 po, 24 po ou 26 po (55 cm, 60 cm ou 65 cm)		
paire	73,00	
unité		104,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 22 po ou 24 po X 1 3/8 po (55 cm ou 60 cm X 3 cm)		
paire	103,00	
unité		119,00
roues arrière renforcées, à rayons, à pneus durs, 22 po, 24 po ou 26 po (55 cm, 60 cm ou 65 cm)		
paire	46,00	
unité		91,00
roues arrière renforcées, à rayons, à pression standard, 20 po, 22 po, 24 po ou 26 po (50 cm, 55 cm, 60 cm ou 65 cm)		
paire	103,00	
unité		119,00
roues arrière renforcées, à rayons, à haute pression, 22 po, 24 po ou 26 po (55 cm, 60 cm ou 65 cm)		
paire	103,00	
unité		119,00
roues avant, à pneus durs, 5 po, 6 po, 7 po ou 8 po (12,5 cm, 15 cm, 17,5 cm ou 20 cm)	S/F	29,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
roues avant, à chambre à air, 8 po X 1 ¹ / ₄ po (20 cm X 3 cm), 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm) ou 6 po X 1 ¹ / ₄ po (15 cm X 3 cm)		
paire	30,00	
unité		44,00
roues avant, à chambre à air, 7 po X 1 ³ / ₄ po (17,5 cm X 4 cm)		
paire	30,00	
unité		44,00
bandes anti-crevaisson avant		
paire	73,00	
unité		S/O
bandes anti-crevaisson arrière		
paire	79,00	
unité		S/O
Composant(s) sous considération spéciale		
protège-rayons *		
paire	74,00	
unité		38,00

APPAREIL ORTHOFAB INC.

Prix

FAUTEUIL ROULANT MODÈLE «PRIMA 100» -CONFIGURATION ROBUSTE

1 343,00 \$

Composant(s) de base

Système de soutien du corps

- dossier souple en nylon
- hauteur du dossier réglable: de 13 po à 18 po (32,5 cm à 45 cm)
- angle d'ouverture siège-dossier: à 90°, à 96°
- montants de dossier droits ou inclinés de 8°, à 8 po (20 cm)
- largeurs du siège: 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm), 19 po (47,5 cm), 20 po (50 cm), 21 po (52,5 cm), 22 po (55 cm)
- profondeur du siège: 16 po (40 cm)
- siège souple en nylon
- hauteur sol/siège avant: de 18 po à 20 po (45 cm à 50 cm)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de dossier

Appui-bras

- appui-bras, de type «U», amovibles, escamotables et réglables en hauteur, de 9 po à 12 po (22,5 cm à 30 cm) avec appuis de transfert et protège-vêtements rigides, courts
- garnitures de confort droites, courtes, longues

Appui-pieds

- appui-pieds en «V», amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14¹/₂ po à 21¹/₂ po (36,5 cm à 53,5 cm) à 60°, de 11¹/₂ po à 20 po (28,5 cm à 50 cm), à 70°
- appui-mollets rembourrés
- palettes rabattables, avec surface antidérapante et réglables en angle
- courroies appui-talon réglables en longueur

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- freins de blocage standard, à blocage par poussée
- fourches standard pour roues de 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm), fourches hautes
- essieux filetés
- double entretoise ou entretoise renforcée
- roues arrière à rayons, à pneus durs, 22 po, 24 po X 1 po (55 cm, 60 cm X 2,5 cm)
- roues avant, à pneus durs, 8 po, 7 po, 6 po, 5 po X 1 po (20 cm, 17,5 cm, 15 cm, 12,5 cm X 2,5 cm)

Composant(s) de base ou optionnel(s)	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant du composant (prix unitaire)
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
dossier souple à tension réglable	64,00	124,00
siège rigide, plat, toutes dimensions	109,00	163,00
modification de la profondeur du siège à: 15 po, 17 po, 18 po, 19 po ou 20 po (37,5 cm, 42,5 cm, 45 cm, 47,5 cm ou 50 cm)	101,00	S/O
modification de la hauteur du dossier, de 18 1/8 po à 24 po (45,5 cm à 60 cm)	97,00	S/O
modification de la hauteur sol/siège:		
augmentation de: + 5/8 po (1,56 cm) ou + 1 1/4 po (3 cm)	89,00	S/O
diminution de: - 1 1/4 po (3 cm) ou - 2 1/4 po (5,5 cm)	208,00	S/O
dossier souple en nylon	S/F	60,00
siège souple en nylon	S/F	54,00
barre de dossier	65,00	65,00
poignées de dossier	S/F	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	52,00	52,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	52,00	52,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	19,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	39,00
ceinture de sécurité de type avion	35,00	64,00
montants de dossier droits ou inclinés de 8° à 8 po (20 cm)	S/F	S/O
Appui-bras:		
appui-bras, de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 9 po à 12 po (22,5 cm à 30 cm) avec appuis de transfert et protège-vêtements rigides, courts	S/F	97,00
appui-bras, de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 9 po à 12 po (22,5 cm à 30 cm) avec appuis de transfert et protège-vêtements rigides, longs		
paire	46,00	
unité		120,00
garnitures de confort profilées, longues		
paire	86,00	
unité		53,00
garnitures de confort profilées, courtes		
paire	78,00	
unité		51,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	14,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	11,00
modification de la hauteur des appui-bras à moins de 8 po (20 cm)	70,00	S/O

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Appui-pieds:		
appui-pieds à 60°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 ¹ / ₂ po à 21 ¹ / ₂ po (36,5 cm à 53,5 cm)		
paire	27,00	
unité		111,00
appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 11 ¹ / ₂ po à 20 po (28,5 cm à 50 cm)		
paire	27,00	
unité		111,00
appui-pieds à 60° en « V », amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 ¹ / ₂ po à 21 ¹ / ₂ po (36,5 cm à 53,5 cm)	S/F	97,00
appui-pieds à 70°, en « V », amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 11 ¹ / ₂ po à 20 po (28,5 cm à 50 cm)	S/F	97,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 15 7/8 po à 20 3/8 po (39 cm à 52 cm) ou de 12 po à 15 ³ / ₄ po (30 cm à 39,5 cm)		
paire	234,00	
unité		214,00
appui-jambes élévateurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 21 ³ / ₄ po (35 cm à 54,5 cm)		
paire	150,00	
unité		172,00
appui-mollets profilés		
paire	54,00	
unité		47,00
appui-mollets rembourrés	S/F	20,00
courroie appui-mollets double	50,00	50,00
palette pleine largeur, réglable en angle	74,00	170,00
palettes surdimensionnées, rabattables, réglables en angle, avec surface antidérapante		
paire	10,00	
unité		53,00
palettes rabattables, réglables en angle, avec surface antidérapante	S/F	48,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	10,00
sangles cale-pied		
paire	14,00	
unité		15,00
porte-canne	36,00	36,00
pare-chocs avant à roulette		
paire	32,00	
unité		15,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
cerceaux de conduite antidérapants		
paire	60,00	
unité		69,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	52,00	
unité		65,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 22 po (55 cm) ou 24 po (60 cm)	S/F	39,00
double entretoise ou entretoise renforcée anti-basculants à roulette	S/F	S/O
paire	79,00	
unité		42,00
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée	S/F	50,00
rallonges de levier de frein rétractables		
paire	33,00	
unité		16,00
rallonges de levier de frein fixes		
paire	40,00	
unité		20,00
freins anti-recul		
paire	80,00	
unité		40,00
Types de fourches:		
fourches standard pour roues de 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)	S/F	36,00
fourches hautes	S/F	55,00
Essieux arrière:		
essieux filetés	S/F	5,00
essieux à dégagement rapide		
paire	65,00	
unité		39,00
plaques d'extension pour amputé		
paire	63,00	
unité		39,00
Types de roues:		
roues arrière à rayons, à pneus durs, 22 po ou 24 po X 1 po (55 cm ou 60 cm X 2,5 cm)	S/F	67,00
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 22 po ou 24 po X 1 po (55 cm ou 60 cm X 2,5 cm)		
paire	103,00	
unité		119,00
roues arrière à rayons, à pression standard, 22 po X 1 3/8 po (55 cm X 3 cm)		
paire	62,00	
unité		98,00
roues arrière à rayons, à pression standard, 24 po X 1 3/8 po (60 cm X 3 cm)		
paire	73,00	
unité		104,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 22 po ou 24 po X 1 3/8 po (55 cm ou 60 cm X 3 cm)		
paire	103,00	
unité		119,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
roues arrière renforcées, à rayons, à pneus durs, 22 po ou 24 po (55 cm ou 60 cm) paire unité	46,00	91,00
roues arrière renforcées, à rayons, à pression standard, 22 po ou 24 po (55 cm ou 60 cm) paire unité	103,00	119,00
roues avant, à pneus durs, 7 po ou 8 po X 1 po (17,5 cm ou 20 cm X 2,5 cm)	S/F	29,00
roues avant, à pneus durs, 5 po ou 6 po X 1 po (12,5 cm ou 15 cm X 2,5 cm)	S/F	29,00
roues avant, à chambre à air, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm) paire unité	30,00	44,00
roues avant, à chambre à air, 8 po X 1 ¹ / ₄ po (20 cm X 3 cm) paire unité	30,00	44,00
roues avant, à chambre à air, 6 po X 1 ¹ / ₄ po (15 cm X 3 cm) paire unité	30,00	44,00
bandes anti-crevaisson avant paire unité	73,00	S/O
bandes anti-crevaisson arrière paire unité	79,00	S/O
Composant(s) sous considération spéciale protège-rayons * paire unité	74,00	38,00

APPAREIL ORTHOFAB INC.

Prix

FAUTEUIL ROULANT MODÈLE «CONCERTO»

869,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier souple, en nylon
- dossier réglable en hauteur, de 15 po à 18 po (37,5 cm à 45 cm) et en angle, de 90° à 110°
- angle d'ouverture siège-dossier réglable à: 90°, 95°, 100°, 105°, 110°
- largeurs du siège: 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- profondeur du siège: 16 po (40 cm)
- siège rigide, plat
- hauteur sol/siège: de 17 po à 19 po (42,5 cm à 47,5 cm)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de dossier

Appui-bras

- appui-bras, de type «U», escamotables, réglables en hauteur, de 9 po à 12 po (22,5 cm à 30 cm) avec appuis de transfert et protège-vêtements rigides intégrés, courts
- garnitures de confort droites, courtes, longues

Appui-pieds

- appui-pieds à 72°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 21 po (35 cm à 52,5 cm)
- palettes rabattables
- courroies appui-talon réglables en longueur
- appui-mollets rembourrés

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- freins de blocage standard, à blocage par poussée
- fourches hautes
- essieux filetés
- roues arrière à rayons, à pneus durs, 22 po (55 cm), 24 po (60 cm) X 1 po (2,5 cm)
- roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- roues avant, à pneus durs, 8 po, 6 po, 5 po X 1 po (20 cm, 15 cm, 12,5 cm X 2,5 cm)

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
dossier souple à tension réglable	64,00	124,00
siège rigide, plat	S/F	163,00
modification de la profondeur du siège à 17 po (42,5 cm) ou à 18 po (45 cm)	101,00	S/O
modification de la hauteur du dossier, de 18 1/8 po à 20 po (46 cm à 50 cm)	97,00	S/O
modification de la hauteur sol/siège (diminution de 1 1/2 po (3,5 cm))	36,00	S/O
dossier souple, en nylon	S/F	60,00
barre de dossier	65,00	65,00
poignées de dossier	S/F	50,00
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	52,00	52,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	52,00	52,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	54,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	29,00
ceinture de sécurité de type avion	35,00	64,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type «U», escamotables, réglables en hauteur, de 9 po à 12 po (22,5 cm à 30 cm) avec appuis de transfert et protège-vêtements rigides intégrés, courts	S/F	135,00
appui-bras, de type «U», escamotables, réglables en hauteur, de 9 po à 12 po (22,5 cm à 30 cm) avec appuis de transfert et protège-vêtements rigides intégrés, longs	51,00	
paire		
unité		160,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	14,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	11,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Appui-pieds:		
appui-pieds à 72°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 21 po (35 cm à 52,5 cm)	S/F	97,00
appui-jambes éleveurs à 60°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 21 po (35 cm à 52,5 cm)		
paire	150,00	
unité		172,00
appui-jambes éleveurs, compensateurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur de 15 po à 19½ po (37,5 cm à 49 cm) ou de 12 po à 15¾ po (30 cm à 39,5 cm)		
paire	234,00	
unité		214,00
appui-mollets rembourrés	S/F	20,00
courroie appui-mollets double	50,00	50,00
palettes rabattables	S/F	27,00
palette pleine largeur rabattable et articulée		
paire	116,00	
unité		170,00
palettes surdimensionnées, rabattables, articulées, avec surface antidérapante		
paire	52,00	
unité		53,00
palettes rabattables et articulées, avec surface antidérapante		
paire	42,00	
unité		48,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	10,00
sangles cale-pied		
paire	14,00	
unité		15,00
porte-canne	36,00	36,00
Roues et châssis		
Types de système de conduite:		
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	52,00	
unité		70,00
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 22 po (55 cm) ou de 24 po (60 cm)	S/F	44,00
cerceaux de conduite antidérapants	60,00	74,00
anti-basculants à roulette		
paire	79,00	
unité		42,00
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée	S/F	50,00
rallonges de levier de frein fixes		
paire	40,00	
unité		20,00
rallonges de levier de frein rétractables		
paire	33,00	
unité		16,00
freins anti-recul		
paire	80,00	
unité		40,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Types de fourches:		
fourches hautes	S/F	36,00
Essieux arrière:		
essieux filetés	S/F	5,00
essieux à dégagement rapide		
paire	65,00	
unité		39,00
Types de roues:		
roues arrière à rayons, à pneus durs, 20 po X 1 po (50 cm X 2,5 cm)		
paire	83,00	
unité		109,00
roues arrière à rayons, à pneus durs, 22 po ou 24 po X 1 po (55 cm ou 60 cm X 2,5 cm)	S/F	67,00
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 22 po X 1 po (55 cm X 2,5 cm)	S/F	119,00
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 24 po X 1 po (60 cm X 2,5 cm)	S/F	119,00
roues arrière à rayons, à pression standard, 20 po ou 22 po X 1 3/8 po (50 cm ou 55 cm X 3 cm)		
paire	62,00	
unité		98,00
roues arrière à rayons, à pression standard, 24 po X 1 31/8 po (60 cm X 3 cm)		
paire	73,00	
unité		104,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 22 po X 1 3/8 po (55 cm X 3 cm)		
paire	103,00	
unité		119,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 24 po X 1 3/8 po (60 cm X 3 cm)		
paire	103,00	
unité		119,00
roues avant, à pneus durs, 8 po X 1 po (20 cm X 2,5 cm)	S/F	29,00
roues avant, à pneus durs, 5 po ou 6 po X 1 po (12,5 cm ou 15 cm X 2,5 cm)	S/F	29,00
roues avant, à chambre à air, 6 po ou 8 po X 1 1/4 po (15 cm ou 20 cm X 3 cm)		
paire	30,00	
unité		44,00
bandes anti-crevaisson avant		
paire	73,00	
unité		S/O
bandes anti-crevaisson arrière		
paire	79,00	
unité		S/O

APPAREIL SUNRISE MEDICAL CANADA INC.

Prix

FAUTEUIL ROULANT MODÈLE «BREEZY 600»

750,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier souple, en nylon rembourré
- hauteur du dossier, de 16 po à 19 po (40 cm à 47,5 cm)
- siège souple en nylon, en nylon rembourré
- largeur du siège: de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)
- profondeur du siège, 16 po (40 cm)
- hauteur sol/siège avant: de 17½ po à 19 po (44 cm à 47,5 cm)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de dossier

Appui-bras

- appui-bras, de type «L», pivotants, amovibles, réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm), courts
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples

Appui-pieds

- appui-pieds à 60°, à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)
- palettes rabattables
- courroies appui-talon réglables en longueur

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- freins de blocage standard, à blocage par poussée, par traction
- fourches standard, courtes
- essieux filetés
- plaques d'extension pour amputé
- roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 22 po, 24 po (55 cm, 60 cm)
- roues avant à pneus durs, 8 po X 1 po (20 m X 2,5 cm), 5 po (12,5 cm)

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
modification de la hauteur sol/siège à 15 po (37,5 cm) ou à 16 po (40 cm)	34,00	S/O
modification de la largeur du siège à 19 po ou à 20 po (à 47,5 cm ou à 50 cm)	66,50	S/O
modification de la profondeur du siège à 18 po (45 cm)	71,00	S/O
dossier souple, à tension réglable	65,00	121,00
dossier souple, en nylon rembourré	S/F	56,00
siège souple en nylon	S/F	48,00
siège souple, en nylon rembourré	S/F	45,00
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	50,00	50,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	50,00	50,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
coussin de siège, plat, en mousse, 4 po (10 cm)	50,00	50,00
poignées de dossier	S/F	32,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	25,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	37,50
Appui-bras:		
appui-bras, de type «L», pivotants, amovibles, réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm), courts	S/F	77,00
appui-bras, de type «U» escamotables, amovibles, réglables en hauteur, de 9 po à 13 po (22,5 cm à 32,5 cm), courts ou longs		
paire	88,00	
unité		121,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	1,50
garnitures de confort droites, courtes	S/F	13,50
garnitures de confort droites, longues	S/F	15,00
protège-vêtements souples	S/F	19,00
protège-vêtements rigides intégrés aux appui-bras	82,00	60,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 60°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)	S/F	46,50
appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)	S/F	67,50
appui-jambes élévateurs, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm), avec appui-mollets rembourrés		
paire	87,00	
unité		90,00
appui-jambes élévateurs, compensateurs, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 16½ po à 21 po (41,5 cm à 52,5 cm) avec appui-mollets rembourrés		
paire	166,50	
unité		130,00
courroie appui-mollets simple	16,00	16,00
courroie appui-mollets double	29,00	45,00
palettes rabattables	S/F	43,50
palettes rabattables et articulées	46,50	66,75
palettes surdimensionnées, rabattables		
paire	62,50	
unité		74,75
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	9,00
modification de la longueur des appui-pieds, de 18 po à 20½ po (45 cm à 51,5 cm)	19,00	9,50
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
conduite unilatérale par cerceaux	358,00	468,00
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm) ou de 24 po (60 cm)	S/F	52,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	48,00	
unité		76,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques		
paire	36,00	
unité		70,00
anti-basculants à roulette		
paire	37,00	
unité		18,50
porte-canne	40,00	40,00
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée ou par traction	S/F	35,00
rallonges de levier de frein		
paire	24,00	
unité		12,00
freins anti-recul		
paire	60,00	
unité		30,00
Types de fourches:		
fourches standard	S/F	28,00
fourches courtes	S/F	33,50
Essieux arrière:		
essieux filetés	S/F	16,00
essieux à dégagement rapide		
paire	58,50	
unité		45,25
plaques d'extension pour amputé	S/F	28,25
Types de roues:		
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 22 po ou 24 po (55 cm ou 60 cm)	S/F	100,00
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po (50 cm)		
paire	34,00	
unité		117,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 22 po ou 24 po (55 cm ou 60 cm)		
paire	40,00	
unité		120,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 20 po (50 cm)		
paire	74,50	
unité		137,25
roues avant, à pneus durs, 5 po (12,5 cm)	S/F	45,75
roues avant, à pneus durs, 8 po X 1 po (20 cm X 2,5 cm)	S/F	45,75
roues avant, à chambre à air, 8 po X 1 ¹ / ₄ po (20 cm X 3 cm)		
paire	26,50	
unité		59,00
bandes anti-crevaisson arrière pour roues de 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)	86,50	S/O

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) sous considération spéciale		
protège-rayons *		
paire	61,00	
unité		30,50

APPAREIL SUNRISE MEDICAL CANADA INC.

Prix

FAUTEUIL ROULANT MODÈLE « QUICKIE LXI »

1 000,00 \$

Composant(s) de base

Système de soutien du corps

- dossier souple en nylon
- hauteur du dossier, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)
- hauteur sol/siège avant: de 15³/₄ po à 21¹/₂ po (39,5 cm à 53,5 cm)
- largeurs du siège: de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)
- profondeur du siège, 16 po (40 cm)
- siège souple en nylon
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de dossier
- montants de dossier inclinés de 8° à 8 po (20 cm)

Appui-bras

- appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm), courts
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples

Appui-pieds

- appui-pieds à 60°, à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)
- palettes rabattables
- palettes rabattables tubulaires
- courroies appui-talon réglables en longueur

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- freins de blocage standard, à blocage par poussée, par traction
- fourches standard 6 po (15 cm), fourches courtes 5¹/₄ po (13 cm), fourches hautes 7 po (17,5 cm) compatibles avec roues de 5 po, 6 po, 8 po (12,5 cm, 15 cm, 20 cm), fourches hautes pour roues de 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)
- essieux filetés
- roues avant, à chambre à air, 8 po, 6 po X 1¹/₄ po (20 cm, 15 cm X 3 cm)
- roues arrière en plastique moulé, à pression standard, à pneus durs, 22 po, 24 po (55 cm, 60 cm)
- roues avant, à pneus durs, 8 po X 1 po (20 cm X 2,5 cm), 6 po (15 cm), 5 po (12,5 cm)
- plaques réglables pour centre de gravité

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
modification de la profondeur du siège à 14 po (35 cm) ou à 15 po (37,5 cm)	36,00	S/O
modification de la largeur du siège à 19 po (47,5 cm) ou à 20 po (50 cm)	86,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 17 po (42,5 cm) ou à 18 po (45 cm)	61,00	S/O
dossier souple en nylon	S/F	56,00
dossier souple à tension réglable	65,00	121,00
siège souple en nylon	S/F	48,00
dossier rigide, droit	62,00	118,50
siège rigide, droit	31,50	79,50
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	50,00	50,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	50,00	50,00
coussin de siège, plat, en mousse, 4 po (10 cm)	50,00	50,00
poignées de dossier	S/F	31,00
montants de dossier inclinés de 8° à 8 po (20 cm)	S/F	24,60
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	25,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	37,50
Appui-bras:		
appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm), courts	S/F	77,00
appui-bras, de type «U», amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 9 po à 13 po (22,5 cm à 32,5 cm), courts ou longs		
paire	92,50	
unité		123,25
appui-bras, de type «T», amovibles, réglables en hauteur, de 9 po à 14 po (22,5 cm à 35 cm), courts ou longs		
paire	126,00	
unité		140,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	1,50
garnitures de confort droites, courtes	S/F	13,50
garnitures de confort droites, longues	S/F	15,00
protège-vêtements rigides		
paire	82,00	
unité		60,00
protège-vêtements souples	S/F	19,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 60° ou à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)	S/F	47,50
appui-pieds à 70°, en «V», amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)		
paire	26,00	
unité		60,50

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
appui-jambes éleveurs, compensateurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm) appui-mollets rembourrés	148,50	
paire		
unité		121,75
appui-jambes éleveurs, amovibles, pivotants, et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm) avec appui-mollets rembourrés		
paire	95,00	
unité		95,00
courroie appui-mollets simple	16,00	16,00
courroie appui-mollets double	29,00	45,00
palettes rabattables	S/F	43,50
palettes rabattables et articulées		
paire	46,50	
unité		66,75
palettes rabattables tubulaires	S/F	43,50
palette pleine largeur rabattable	74,50	118,00
palette pleine largeur	60,00	103,50
palettes surdimensionnées, rabattables		
paire	65,00	
unité		76,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	9,00
modification de la longueur des appui-pieds	27,50	26,50
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
conduite unilatérale par double cerceau	425,00	508,00
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm) ou de 24 po (60 cm)	S/F	52,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	48,00	
unité		76,00
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques		
paire	36,00	
unité		70,00
anti-basculants à roulette		
paire	37,00	
unité		18,50
porte-canne	40,00	40,00
stabilisateur avant		
paire	50,00	
unité		25,00
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée ou par traction	S/F	35,00
rallonges de levier de frein		
paire	24,00	
unité		12,00
freins anti-recul		
paire	60,00	
unité		30,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Types de fourches:		
fourches standard 6 po (15 cm), fourches courtes 5 ¹ / ₄ po (13 cm), ou fourches hautes 7 po (17,5 cm) compatibles avec roues de 5 po, 6 po, 8 po (12,5 cm, 15 cm, 20 cm)	S/F	28,00
fourches hautes pour roues de 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)	S/F	32,00
goupilles de blocage de roues avant		
paire	40,00	
unité		20,00
Essieux arrière:		
essieux filetés	S/F	10,00
essieux à dégagement rapide		
paire	42,50	
unité		31,25
plaques réglables pour centre de gravité	S/F	38,00
plaques d'extension pour amputé	61,00	S/O
Types de roues:		
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po (50 cm)		
paire	40,00	
unité		120,00
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 22 po ou 24 po (55 cm ou 60 cm)	S/F	120,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 20 po (50 cm)		
paire	40,00	
unité		120,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 22 po ou 24 po (55 cm ou 60 cm)	S/F	100,00
roues arrière en plastique moulé, à pneus anti-crevaison, 20 po (50 cm)		
paire	85,00	
unité		142,50
roues arrière en plastique moulé, à pneus anti-crevaison, 22 po ou 24 po (55 cm ou 60 cm)		
paire	48,00	
unité		124,00
roues arrière à rayons, à pression standard, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm) ou 24 po (60 cm)		
paire	40,00	
unité		120,00
roues arrière à rayons, à haute pression, 24 po (60 cm)		
paire	40,00	
unité		120,00
roues arrière à rayons, à pneus durs, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm) ou 24 po (60 cm)		
paire	70,00	
unité		135,00
roues arrière à rayons, à pneus anti-crevaison, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm) ou 24 po (60 cm)		
paire	86,00	
unité		143,00
roues avant, à pneus durs, 6 po (15 cm)	S/F	54,50

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
roues avant, à pneus durs, 5 po (12,5 cm)	S/F	41,50
roues avant, à pneus durs, 8 po X 1 po (20 cm X 2,5 cm)	S/F	55,50
roues avant, à chambre à air, 8 po X 1 ¹ / ₄ po (20 cm X 3 cm)	S/F	55,50
roues avant, à chambre à air, 6 po X 1 ¹ / ₄ po (15 cm X 3 cm)	S/F	54,50
roues avant, à chambre à air, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)		
paire	43,00	
unité		63,00
roues avant, à semi-pneumatiques, 5 po ou 6 po (12,5 cm ou 15 cm)		
paire	73,00	
unité		78,00
bandes anti-crevaisson avant		
paire	101,50	
unité		S/O
Composant(s) sous considération spéciale		
protège-rayons *		
paire	61,00	
unité		30,50
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier *		
paire	58,00	
unité		58,50

APPAREIL SUNRISE MEDICAL CANADA INC.

Prix

FAUTEUIL ROULANT MODÈLE «QUICKIE 2» — ADULTE

1 280,00 \$

Composant(s) de base

Système de soutien du corps

- dossier souple en nylon
- hauteur du dossier, de 8¹/₂ po à 18¹/₂ po (21,5 cm à 46,5 cm)
- siège souple en nylon
- largeur du siège: de 14 po à 20 po (35 cm à 50 cm)
- profondeur du siège: 16 po (40 cm)
- hauteur sol/siège avant: de 15¹/₄ po à 21¹/₂ po (38 cm à 53,5 cm)
- premier agrandissement du fauteuil comprenant: siège, dossier, appui-pieds,
- châssis avant et entretoises (1 seule fois durant les 3 premières années, à l'égard du premier bénéficiaire)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de dossier

Appui-bras

- appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm)
- garnitures de confort droites, courtes, longues, garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples

Appui-pieds

- appui-pieds à 60°, à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)
- appui-pieds à 70°, en «V», amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)
- palettes rabattables
- palettes rabattables tubulaires
- courroies appui-talon réglables en longueur

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm), 26 po (65 cm)
- freins de blocage standard, à blocage par poussée, par traction
- fourches standard 6 po (15 cm), fourches courtes 5¹/₄ po (13 cm), fourches hautes 7 po (17,5 cm), compatibles avec roues de 5 po, 6 po, 8 po (12,5 cm, 15 cm, 20 cm)
- fourches hautes 7 po (17,5 cm), compatibles avec roues de 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)
- essieux à dégagement rapide
- roues arrière à rayons, à pneus durs, 20 po, 22 po, 24 po (50 cm, 55 cm, 60 cm)
- roues arrière à rayons, à pression standard, 20 po, 22 po, 24 po, 26 po (50 cm, 55 cm, 60 cm, 65 cm)
- roues arrière à rayons, à haute pression, 24 po, 26 po (60 cm, 65 cm)
- roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 20 po, 22 po, 24 po (50 cm, 55 cm, 60 cm)
- roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po, 22 po, 24 po (50 cm, 55 cm, 60 cm)
- roues avant, à pneus durs, 8 po (20 cm) X 1 po (2,5 cm), 5 po, 6 po (12,5 cm, 15 cm)
- roues avant, à chambre à air, 8 po X 1¹/₄ po (20 cm X 3 cm), 6 po X 1¹/₄ po (15 cm X 3 cm)

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
dossier rabattable, réglable en angle et en profondeur	94,50	S/O
dossier souple à tension réglable	65,00	121,00
montants de dossier inclinés de 8° à 8 po, avec poignées		
paire	12,00	
unité		23,50
dossier souple en nylon	S/F	56,00
siège souple en nylon	S/F	48,00
modification de la profondeur du siège à 14 po (35 cm), 15 po (37,5 cm), 17 po (42,5 cm) ou à 18 po (45 cm)	35,50	S/O
premier agrandissement du fauteuil comprenant: siège, dossier, appui-pieds, châssis avant et entretoises (1 seule fois durant les 3 premières années, à l'égard du premier bénéficiaire)	S/F	S/O
poignées de dossier	S/F	17,50
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	50,00	50,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	50,00	50,00
coussin de siège, plat, en mousse, 4 po (10 cm)	50,00	50,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	25,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	37,50
Appui-bras:		
appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm)	S/F	85,00
appui-bras, de type «T», amovibles, réglables en hauteur, de 9 po à 14 po (22,5 cm à 35 cm), courts ou longs		
paire	70,00	
unité		120,00
appui-bras, de type «U», amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 9 po à 13 po (22,5 cm à 32,5 cm), courts ou longs		
paire	63,00	
unité		116,50

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
appui-bras, de type « I », escamotables, réglables en hauteur, de 8 ³ / ₄ po à 13 ³ / ₄ po (22 cm à 34,5 cm), disponibles avec dossier réglable en profondeur seulement		
paire	264,00	
unité		217,25
garnitures de confort tubulaires	S/F	1,50
garnitures de confort droites, longues	S/F	15,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	13,50
protège-vêtements souples	S/F	19,00
protège-vêtements rigides		
paire	82,00	
unité		60,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 60° ou à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)	S/F	47,50
appui-pieds à 70°, en « V », amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)	S/F	47,50
appui-jambes éleveurs, compensateurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 16 ¹ / ₂ po à 21 ¹ / ₂ po (41,5 cm à 52,5 cm) avec appui-mollets rembourrés		
paire	175,50	
unité		135,25
appui-jambes éleveurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm) avec appui-mollets rembourrés		
paire	95,00	
unité		95,00
courroie appui-mollets simple	16,00	16,00
courroie appui-mollets double	29,00	45,00
palettes rabattables	S/F	43,50
palettes rabattables, réglables en angle		
paire	46,50	
unité		66,75
palettes rabattables tubulaires	S/F	43,50
palettes surdimensionnées, rabattables		
paire	65,00	
unité		76,00
palette pleine largeur, rabattable	74,50	118,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	9,00
modification de la longueur des appui-pieds à 60°, à 70° ou à 70° en « V », de 19 po à 21 po (47,5 cm à 52,5 cm)	27,50	26,50
montures surélevées pour palettes, longueur de 7 po à 13 ¹ / ₂ po (17,5 cm à 34 cm)		
paire	49,00	
unité		30,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
conduite unilatérale par double cerceau	495,00	623,50
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm) ou de 26 po (65 cm)	S/F	52,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques		
paire	36,00	
unité		70,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	48,00	
unité		76,00
cerceaux de conduite antidérapants anti-basculants à roulette	80,00	92,00
paire	37,00	
unité		18,50
porte-canne	40,00	40,00
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée ou par traction	S/F	35,00
rallonges de levier de frein, 6 po (15 cm)		
paire	24,00	
unité		12,00
freins anti-recul		
paire	60,00	
unité		30,00
Types de fourches:		
fourches standard 6 po (15 cm), fourches courtes 5 ¹ / ₄ po (13 cm) ou fourches hautes 7 po (17,5 cm), compatibles avec roues de 5 po, 6 po, 8 po (12,5 cm, 15 cm, 20 cm)	S/F	28,00
fourches hautes 7 po (17,5 cm), compatibles avec roues de 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)	S/F	32,00
goupilles de blocage de roues avant		
paire	40,00	
unité		20,00
Essieux arrière:		
essieux à dégagement rapide	S/F	29,50
plaques d'extension pour amputé		
paire	38,00	
unité		64,00
Types de roues:		
roues arrière à rayons, à pneus durs, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)	S/F	135,00
roues arrière à rayons, à pression standard, 20 po, 22 po, 24 po ou 26 po (50 cm, 55 cm, 60 cm ou 65 cm)	S/F	120,00
roues arrière à rayons, à haute pression, 24 po ou 26 po (60 cm ou 65 cm)	S/F	120,00
roues arrière renforcées, à rayons, à pression standard ou à haute pression, 24 po (60 cm)		
paire	110,00	
unité		175,00
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)	S/F	120,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 20 po (50 cm)	S/F	120,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard 22 po ou 24 po (55 cm ou 60 cm)	S/F	100,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
roues avant, à pneus durs, 8 po X 1 po (20 cm X 2,5 cm)	S/F	55,50
roues avant, à pneus durs, 6 po (15 cm)	S/F	54,50
roues avant, à pneus durs, 5 po (12,5 cm)	S/F	41,50
roues avant, à chambre à air, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)		
paire	43,00	
unité		63,00
roues avant, à chambre à air, 8 po X 1 ¹ / ₄ po (20 cm X 3 cm)	S/F	55,50
roues avant, à chambre à air, 6 po X 1 ¹ / ₄ po (15 cm X 3 cm)	S/F	54,50
bandes anti-crevaisson avant, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)		
paire	101,50	
unité		S/O
roues avant, à semi-pneumatiques, 5 ¹ / ₂ po ou 6 po (13,5 cm ou 15 cm)		
paire	73,00	
unité		78,00
roues avant, à semi-pneumatiques, 5 po X 2 po (12,5 cm X 5 cm)		
paire	59,00	
unité		71,00
bandes anti-crevaisson arrière, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)		
paire	48,00	
unité		S/O
Composant(s) sous considération spéciale		
protège-rayons *		
paire	61,00	
unité		30,50
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier *		
paire	58,00	
unité		58,50

APPAREIL SUNRISE MEDICAL CANADA INC.

Prix

FAUTEUIL ROULANT MODÈLE «QUICKIE 2 HP» — ADULTE

1 350,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier souple en nylon
- hauteur du dossier, de 8¹/₂ po à 18¹/₂ po (21,5 cm à 46,5 cm)
- siège souple en nylon
- largeur du siège: de 14 po à 20 po (35 cm à 50 cm)
- profondeur du siège: 16 po (40 cm)
- hauteur sol/siège avant: de 17¹/₄ po à 21¹/₂ po (43 cm à 53,5 cm)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de dossier

Appui-bras

- appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm)
- garnitures de confort droites, courtes, longues, garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples

Appui-pieds

- appui-pieds à 60°, à 70°, parallèles, fixes, réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)
- palettes rabattables
- palettes rabattables tubulaires
- courroies appui-talon réglables en longueur

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm), 26 po (65 cm)
- freins de blocage standard, à blocage par poussée, par traction
- fourches standard 6 po (15 cm), fourches courtes 5¹/₄ po (13 cm), fourches hautes 7 po (17,5 cm), compatibles avec roues de 5 po, 6 po, 8 po (12,5 cm, 15 cm, 20 cm)
- fourches hautes 7 po (17,5 cm), compatibles avec roues de 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)
- essieux à dégagement rapide
- roues arrière à rayons, à pneus durs, 20 po, 22 po, 24 po (50 cm, 55 cm, 60 cm)
- roues arrière à rayons, à pression standard, 20 po, 22 po, 24 po, 26 po (50 cm, 55 cm, 60 cm, 65 cm)
- roues arrière à rayons, à haute pression, 24 po, 26 po (60 cm, 65 cm)
- roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 20 po, 22 po, 24 po (50 cm, 55 cm, 60 cm)
- roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po, 22 po, 24 po (50 cm, 55 cm, 60 cm)
- roues avant, à pneus durs, 8 po (20 cm) X 1 po (2,5 cm), 5 po, 6 po (12,5 cm, 15 cm)
- roues avant, à chambre à air, 8 po X 1¹/₄ po (20 cm X 3 cm), 6 po X 1¹/₄ po (15 cm X 3 cm)

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
dossier souple à tension réglable	65,00	121,00
montants de dossier inclinés de 8° à 8 po, avec poignées		
paire	12,00	
unité		23,50
dossier souple en nylon	S/F	56,00
siège souple en nylon	S/F	48,00
modification de la profondeur du siège à 14 po (35 cm), 15 po (37,5 cm), 17 po (42,5 cm) ou à 18 po (45 cm)	42,50	S/O
poignées de dossier	S/F	17,50
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	50,00	50,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	50,00	50,00
coussin de siège, plat, en mousse, 4 po (10 cm)	50,00	50,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	25,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	37,50

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Appui-bras:		
appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm)	S/F	85,00
appui-bras, de type «T», amovibles, réglables en hauteur, de 9 po à 14 po (22,5 cm à 35 cm), courts ou longs	70,00	
paire		120,00
unité		
appui-bras de type «U», amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 9 po à 13 po (22,5 cm à 32,5 cm), courts ou longs	63,00	
paire		116,50
unité		
garnitures de confort tubulaires	S/F	1,50
garnitures de confort droites, longues	S/F	15,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	13,50
protège-vêtements souples	S/F	19,00
protège-vêtements rigides		
paire	82,00	
unité		60,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 60° ou à 70°, parallèles, fixes, réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)	S/F	39,00
courroie appui-mollets simple	16,00	16,00
courroie appui-mollets double	29,00	45,00
palettes rabattables	S/F	43,50
palettes rabattables, réglables en angle		
paire	46,50	
unité		66,75
palettes rabattables tubulaires	S/F	43,50
palettes surdimensionnées, rabattables		
paire	65,00	
unité		76,00
palette pleine largeur, rabattable	74,50	118,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	9,00
modification de la longueur des appui-pieds, de 19 po à 21 po (47,5 cm à 52,5 cm)	27,50	26,50
montures surélevées pour palettes, longueur de 7 po à 13½ po (17,5 cm à 34 cm)		
paire	49,00	
unité		30,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
conduite unilatérale par double cerceau	495,00	623,50
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm) ou de 26 po (65 cm)	S/F	52,00
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques		
paire	36,00	
unité		70,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	48,00	
unité		76,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
cerceaux de conduite antidérapants anti-basculants à roulette	80,00	92,00
paire	37,00	
unité		18,50
porte-canne	40,00	40,00
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée ou par traction de type ciseaux	S/F	35,00
paire	22,00	
unité		46,00
rallonges de levier de frein, 6 po (15 cm)		
paire	24,00	
unité		12,00
freins anti-recul		
paire	60,00	
unité		30,00
Types de fourches:		
fourches standard 6 po (15 cm), fourches courtes 5 ¹ / ₄ po (13 cm) ou fourches hautes 7 po (17,5 cm), compatibles avec roues de 5 po, 6 po, 8 po (12,5 cm, 15 cm, 20 cm)	S/F	28,00
fourches hautes 7 po (17,5 cm), compatibles avec roues de 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)	S/F	32,00
goupilles de blocage de roues avant		
paire	40,00	
unité		20,00
Essieux arrière:		
essieux à dégagement rapide	S/F	29,50
essieux renforcés, à dégagement rapide		
paire	90,00	
unité		74,50
plaques d'extension pour amputé		
paire	38,00	
unité		64,00
plaques multiposition courbées		
paire	25,00	
unité		57,50
Types de roues:		
roues arrière à rayons, à pneus durs, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)	S/F	135,00
roues arrière à rayons, à pression standard, 20 po, 22 po, 24 po ou 26 po (50 cm, 55 cm, 60 cm ou 65 cm)	S/F	120,00
roues arrière à rayons, à haute pression, 24 po ou 26 po (60 cm ou 65 cm)	S/F	120,00
roues arrière renforcées, à rayons, à pression standard ou à haute pression, 24 po (60 cm)		
paire	110,00	
unité		175,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)	S/F	120,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 20 po (50 cm)	S/F	120,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 22 po ou 24 po (55 cm ou 60 cm)	S/F	100,00
roues avant, à pneus durs, 8 po X 1 po (20 cm X 2,5 cm)	S/F	55,50
roues avant, à pneus durs, 6 po (15 cm)	S/F	54,50
roues avant, à pneus durs, 5 po (12,5 cm)	S/F	41,50
roues avant, à chambre à air, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)		
paire	43,00	
unité		63,00
roues avant, à chambre à air, 8 po X 1 ¹ / ₄ po (20 cm X 3 cm)	S/F	55,50
roues avant, à chambre à air, 6 po X 1 ¹ / ₄ po (15 cm X 3 cm)	S/F	54,50
bandes anti-crevaisson avant, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)		
paire	101,50	
unité		S/O
roues avant, à semi-pneumatiques, 5 ¹ / ₂ po ou 6 po (13,5 cm ou 15 cm)		
paire	73,00	
unité		78,00
roues avant, à semi-pneumatiques, 5 po X 2 po (12,5 cm X 5 cm)		
paire	59,00	
unité		71,00
bandes anti-crevaisson arrière, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)		
paire	48,00	
unité		S/O
Composant(s) sous considération spéciale		
protège-rayons *		
paire	61,00	
unité		30,50
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier *		
paire	58,00	
unité		58,50
brides de fourches multi-réglables		
	175,00	110,00
APPAREIL SUNRISE MEDICAL CANADA INC.		
		Prix
FAUTEUIL ROULANT MODÈLE « INCLINABLE » — ADULTE		1 599,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier souple en nylon
- dossier inclinable de 0° à 90°, hauteur de 24 po (60 cm)
- barre de tension
- rallonge de dossier (appui-tête souple), hauteur de 10 po (25 cm)
- siège souple en nylon
- largeur du siège: de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)
- profondeur du siège: 16 po (40 cm)
- hauteur sol/siège avant: de 18 po à 20 po (45 cm à 50 cm)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto

Appui-bras

- appui-bras, de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 9 po à 14 po (22,5 cm à 35 cm), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues

Appui-pieds

- appui-pieds à 60°, à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)
- appui-pieds à 70°, en « V », amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)
- palettes rabattables
- palettes rabattables tubulaires
- courroies appui-talon réglables en longueur

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé de 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- freins de blocage standard, à blocage par poussée, par traction
- fourches standard 6 po (15 cm), fourches courtes 5¹/₄ po (13 cm), fourches hautes 7 po (17,5 cm), compatibles avec roues de 5 po, 6 po, 8 po (12,5 cm, 15 cm, 20 cm)
- fourches hautes 7 po (17,5 cm), compatibles avec roues de 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)
- essieux filetés
- roues arrière à rayons, à pneus durs, 22 po, 24 po (55 cm, 60 cm)
- roues arrière à rayons, à pression standard, 22 po, 24 po (55 cm, 60 cm)
- roues arrière à rayons, à haute pression, 24 po (60 cm)
- roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 22 po, 24 po (55 cm, 60 cm)
- roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 22 po, 24 po (55 cm, 60 cm)
- roues avant, à pneus durs, 8 po (20 cm) X 1 po (2,5 cm), 5 po, 6 po (12,5 cm, 15 cm)
- roues avant, à chambre à air, 8 po X 1¹/₄ po (20 cm X 3 cm), 6 po X 1¹/₄ po (15 cm X 3 cm)

Composant(s) de base ou optionnel(s)	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
rallonge de dossier (appui-tête souple), hauteur de 10 po (25 cm)	S/F	40,00
dossier inclinable de 0° à 90°, hauteur de 24 po (60 cm)	S/F	S/O
dossier souple à tension réglable	65,00	121,00
dossier souple en nylon	S/F	56,00
coussin de dossier, plat, en mousse, 1 po	75,00	75,00
barre de tension	S/F	S/O
siège souple en nylon	S/F	48,00
modification de la profondeur du siège à 14 po (35 cm), 15 po (37,5 cm), 17 po (42,5 cm) ou à 18 po (45 cm)	35,50	S/O
modification de la largeur du siège à 19 po (47,5 cm) ou à 20 po (50 cm)	190,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	50,00	50,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	50,00	50,00
coussin de siège, plat, en mousse, 4 po (10 cm)	50,00	50,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	25,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	37,50
Appui-bras:		
appui-bras, de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 9 po à 14 po (22,5 cm à 35 cm), courts ou longs	S/F	120,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	15,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	13,50

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Appui-pieds:		
appui-pieds à 60° ou à 70°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)	S/F	47,50
appui-pieds à 70°, en « V », amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)	S/F	47,50
appui-jambes élévateurs, compensateurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 16 ¹ / ₂ po à 21 ¹ / ₂ po (41,5 cm à 52,5 cm) avec appui-mollets rembourrés		
paire	175,50	
unité		135,25
appui-jambes élévateurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm) avec appui-mollets rembourrés		
paire	95,00	
unité		95,00
courroie appui-mollets simple	16,00	16,00
courroie appui-mollets double	29,00	45,00
palettes rabattables	S/F	43,50
palettes rabattables, réglables en angle		
paire	46,50	
unité		66,75
palettes rabattables tubulaires	S/F	43,50
palettes surdimensionnées, rabattables		
paire	65,00	
unité		76,00
palette pleine largeur, rabattable	74,50	118,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	9,00
modification de la longueur des appui-pieds à 60°, à 70° ou à 70° en « V », de 19 po à 21 po (47,5 cm à 52,5 cm)	27,50	26,50
montures surélevées pour palettes, longueur de 7 po à 13 ¹ / ₂ po (17,5 cm à 34 cm)		
paire	49,00	
unité		30,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 22 po (55 cm) ou de 24 po (60 cm)	S/F	52,00
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques		
paire	36,00	
unité		70,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	48,00	
unité		76,00
anti-basculants à roulette		
paire	37,00	
unité		18,50
porte-canne	40,00	40,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée ou par traction	S/F	35,00
rallonges de levier de frein, 6 po (15 cm)		
paire	24,00	
unité		12,00
freins anti-recul		
paire	60,00	
unité		30,00
Types de fourches:		
fourches standard 6 po (15 cm), fourches courtes 5 ¹ / ₄ po (13 cm) ou fourches hautes 7 po (17,5 cm), compatibles avec roues de 5 po, 6 po, 8 po (12,5 cm, 15 cm, 20 cm)	S/F	28,00
fourches hautes 7 po (17,5 cm), compatibles avec roues de 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)	S/F	32,00
goupilles de blocage de roues avant		
paire	40,00	
unité		20,00
Essieux arrière:		
essieux filetés	S/F	16,00
essieux à dégagement rapide		
paire	58,00	
unité		45,00
Types de roues:		
roues arrière à rayons, à pneus durs, 22 po ou 24 po (55 cm ou 60 cm)	S/F	135,00
roues arrière à rayons, à pression standard, 22 po ou 24 po (55 cm ou 60 cm)	S/F	120,00
roues arrière à rayons, à haute pression, 24 po (60 cm)	S/F	120,00
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 22 po ou 24 po (55 cm ou 60 cm)	S/F	120,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard 22 po ou 24 po (55 cm ou 60 cm)	S/F	100,00
roues avant, à pneus durs, 8 po X 1 po (20 cm X 2,5 cm)	S/F	55,50
roues avant, à pneus durs, 6 po (15 cm)	S/F	54,50
roues avant, à pneus durs, 5 po (12,5 cm)	S/F	41,50
roues avant, à chambre à air, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)		
paire	43,00	
unité		63,00
roues avant, à chambre à air, 8 po X 1 ¹ / ₄ po (20 cm X 3 cm)	S/F	55,50
roues avant, à chambre à air, 6 po X 1 ¹ / ₄ po (15 cm X 3 cm)	S/F	54,50
roues avant, à semi-pneumatiques, 5 ¹ / ₂ po, 6 po (13,5 cm, 15 cm)		
paire	73,00	
unité		78,00
bandes anti-crevaison avant, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)		
paire	101,50	
unité		S/O
bandes anti-crevaison arrière, 22 po ou 24 po (55 cm ou 60 cm)		
paire	48,00	
unité		S/O

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) sous considération spéciale		
protège-rayons *		
paire	61,00	
unité		30,50
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier *		
paire	58,00	
unité		58,50
APPAREIL SUNRISE MEDICAL CANADA INC.		
		Prix
FAUTEUIL ROULANT MODÈLE «QUICKIE 2 — ENFANT»		1 280,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier souple en nylon
- hauteur du dossier, de 8¹/₂ po à 18¹/₂ po (21,5 cm à 46,5 cm)
- siège souple en nylon
- largeur du siège, de 11 po à 15 po (27,5 cm à 37,5 cm)
- profondeurs du siège de: 12 po et 14 po (30 cm et 35 cm)
- hauteur sol/siège avant: de 17¹/₄ po à 21¹/₂ po (43 cm à 53,5 cm)
- premier agrandissement du fauteuil comprenant: siège, dossier, appui-pieds, châssis avant et entretoises (1 seule fois durant les 3 premières années, à l'égard du premier bénéficiaire)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de dossier

Appui-bras

- appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 6 po à 11 po (15 cm à 27,5 cm), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues, garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples

Appui-pieds

- appui-pieds amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)
- modification de la longueur des appui-pieds, à 60°, à 70°, de 7 po à 13¹/₂ po (17,5 cm à 34 cm)
- appui-pieds à 90°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 8 po à 13 po (20 cm à 32,5 cm)
- courroies appui-talon réglables en longueur
- palettes rabattables
- palettes rabattables tubulaires

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- freins de blocage standard, à blocage par poussée, par traction
- fourches standard 6 po (15 cm), fourches courtes 5¹/₄ po (13 cm), fourches hautes 7 po (17,5 cm), compatibles avec roues 5 po, 6 po, 8 po (12,5 cm, 15 cm, 20 cm)
- essieux à dégagement rapide
- roues arrière à rayons, à pneus durs, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- roues arrière à rayons, à pression standard, 20 po, 22 po, 24 po (50 cm, 55 cm, 60 cm)
- roues arrière à rayons, à haute pression, 24 po (60 cm)
- roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 20 po, 22 po, 24 po (50 cm, 55 cm, 60 cm)
- roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po, 22 po, 24 po (50 cm, 55 cm, 60 cm)
- roues avant, à pneus durs, 5 po, 6 po (12,5 cm, 15 cm), 8 po X 1 po (20 cm X 2,5 cm)
- roues avant, à chambre à air, 8 po X 1¹/₄ po (20 cm X 3 cm), 6 po X 1¹/₄ po (15 cm X 3 cm)

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
dossier rabattable, réglable en angle et en profondeur	94,50	S/O
dossier souple à tension réglable	65,00	121,00
dossier souple en nylon	S/F	56,00
siège souple en nylon	S/F	48,00
modification de la profondeur du siège à 10 po (25 cm), 11 po (27,5 cm) ou à 13 po (32,5 cm)	35,50	S/O
modification de la largeur du siège à 16 po (40 cm)	96,00	S/O
premier agrandissement du fauteuil comprenant: siège, dossier, appui-pieds, châssis avant et entretoises (1 seule fois durant les 3 premières années, à l'égard du premier bénéficiaire)	S/F	S/O
montants de dossier inclinés de 8° à 8 po, avec poignées	12,00	23,50
poignées de dossier	S/F	17,50
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	50,00	50,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	50,00	50,00
coussin de siège, plat, en mousse, 4 po (10 cm)	50,00	50,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	25,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	37,50
Appui-bras:		
appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 6 po à 11 po (15 cm à 27,5 cm), courts ou longs	S/F	85,00
appui-bras, de type «T», amovibles, réglables en hauteur, de 7½ po à 12 po (19 cm à 30 cm), courts ou longs	70,00	
paire		
unité		120,00
appui-bras, de type «U», amovibles, escamotables et réglables en hauteur, de 9 po à 13 po (22,5 cm à 32,5 cm), courts ou longs	63,00	
paire		
unités		116,50
appui-bras, de type «I», escamotables, réglables en hauteur, de 8¾ po à 13¾ po (22 cm à 34,5 cm), disponibles avec dossier réglable en profondeur seulement	264,50	
paire		
unité		217,25
garnitures de confort tubulaires	S/F	1,50
garnitures de confort droites, longues	S/F	15,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	13,50
protège-vêtements souples	S/F	19,00
protège-vêtements rigides		
paire	82,00	
unité		60,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Appui-pieds:		
appui-pieds à 60° ou à 70°, amovibles pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)	S/F	47,50
appui-pieds à 90°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 8 po à 13 po (20 cm à 32,5 cm)	S/F	47,50
appui-jambes élévateurs, compensateurs, à 90°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 8 po à 13 po (20 cm à 32,5 cm) avec appui-mollets rembourrés		
paire	175,50	
unité		135,25
appui-jambes élévateurs, à 90°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 8 po à 13 po (20 cm à 32,5 cm)		
paire	63,00	
unité		79,00
appui-jambes élévateurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 16½ po (35 cm à 41,5 cm) ou de 16½ po à 19 po (41,5 cm à 47,5 cm)		
paire	95,00	
unité		95,00
modification de la longueur des appui-pieds à 60° ou à 70°, de 7 po à 13½ po (17,5 cm à 34 cm)	S/F	30,00
modification de la longueur des appui-pieds à 90°, de 2 po (5 cm) ou de 4 po (10 cm)	27,50	13,75
courroie appui-mollets simple	16,00	16,00
courroie appui-mollets double	29,00	45,00
palettes rabattables	S/F	43,50
palettes rabattables tubulaires	S/F	43,50
palettes rabattables et réglables en angle		
paire	46,50	
unité		66,75
palettes surdimensionnées, rabattables		
paire	65,00	
unité		76,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	9,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
conduite unilatérale par double cerceau	495,00	623,50
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm) ou de 24 po (60 cm)	S/F	52,00
cerceaux de conduite à projections obliques ou verticales		
paire	36,00	
unité		70,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	48,00	
unité		76,00
cerceaux de conduite antidérapants		
paire	80,00	
unité		92,00
anti-basculants à roulette		
paire	37,00	
unité		18,50
porte-canne	40,00	40,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée ou par traction	S/F	35,00
rallonges de levier de frein, 6 po (15 cm)		
paire	24,00	
unité		12,00
freins anti-recul		
paire	60,00	
unité		30,00
Types de fourches:		
fourches standard 6 po (15 cm), fourches courtes 5 ¹ / ₄ po (13 cm) ou fourches hautes 7 po (17,5 cm), compatibles avec roues 5 po, 6 po, 8 po (12,5 cm, 15 cm, 20 cm)	S/F	28,00
goupilles de blocage de roues avant		
paire	40,00	
unité		20,00
Essieux arrière:		
essieux à dégagement rapide	S/F	29,50
plaques d'extension pour amputé		
paire	38,00	
unité		64,00
Types de roues:		
roues arrière à rayons, à pneus durs, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)	S/F	135,00
roues arrière à rayons, à pression standard, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)	S/F	120,00
roues arrière à rayons, à haute pression, 24 po (60 cm)	S/F	120,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 20 po (50 cm)	S/F	120,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 22 po ou 24 po (55 cm ou 60 cm)	S/F	100,00
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)	S/F	120,00
roues avant, à pneus durs, 8 po X 1 po (20 cm X 2,5 cm)	S/F	55,50
roues avant, à pneus durs, 6 po (15 cm)	S/F	54,50
roues avant, à pneus durs, 5 po (12,5 cm)	S/F	41,50
roues avant, à chambre à air, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)		
paire	43,00	
unité		63,00
roues avant, à chambre à air, 8 po 1 ¹ / ₄ po (20 cm X 3 cm)	S/F	55,50
roues avant, à chambre à air, 6 po X 1 ¹ / ₄ po (15 cm X 3 cm)	S/F	54,50
roues avant, à semi-pneumatiques, 5 ¹ / ₂ po (13,5 cm) ou 6 po X 1 ¹ / ₂ po (3,5 cm)		
paire	73,00	
unité		78,00
roues avant, à semi-pneumatiques, 5 po X 2 po (12,5 cm X 5 cm)		
paire	59,00	
unité		71,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
bandes anti-crevaisson avant pour roues de 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm) paire unité	101,50	S/O
bandes anti-crevaisson arrière, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm) paire unité	48,00	S/O
Composant(s) sous considération spéciale		
protège-rayons * paire unité	61,00	30,50
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier * paire unité	58,00	29,00

§2. *Fauteuils roulants à propulsion manuelle de modèle léger*

APPAREIL EVEREST & JENNINGS CANADA LTÉE

FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE,
DE MODÈLE LÉGER, MODÈLE «CHAMPION 3000»

Prix

1 340,00 \$

Composant(s) de base

Système de soutien du corps

- dossier rabattable, réglable en hauteur, de 13 po à 16 po (32,5 cm à 40 cm) et réglable en angle, de - 10° à + 20°
- largeur du siège, de 14 po (35 cm) à 18 po (45 cm)
- hauteur sol/siège avant: de 19 po à 21 po (47,5 cm à 52,5 cm)
- profondeurs du siège: 15 po (37,5 cm), 15³/₄ po (39,5 cm), 16 1/2 po (41,5 cm), 17¹/₄ po (43 cm)
- châssis court permettant des profondeurs de siège de 15 po (37,5 cm) à 17¹/₄ po (43 cm) (4 positions)
- dossier et siège souples en nylon
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto

Appui-bras

- appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants et réglables en hauteur, de 8 po à 10 po (20 cm à 25 cm), courts
- protège-vêtements souples, protège-vêtements rigides, fixes, droits
- garnitures de confort tubulaires

Appui-pieds

- appui-pieds à 75°, parallèles, fixes, réglables en longueur, de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)
- appui-pieds à 75°, à 85°, en «V», fixes, réglables en longueur, de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)
- palette pleine largeur, fixe
- courroie appui-mollets simple

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm), 26 po (65 cm)
- freins de blocage standard, à blocage par poussée
- fourches, courtes, hautes
- essieux à dégagement rapide
- roues arrière à rayons, à pression standard, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm), 26 po (65 cm)
- roues arrière à rayons, à haute pression, 22 po (55 cm), 24 po (60 cm), 26 po (65 cm)
- roues arrière renforcées, à rayons, à pression standard, à haute pression, 24 po (60 cm)
- roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- roues avant, à pneus durs, 5 po X 1 po (12,5 cm X 2,5 cm)
- inclinaison des roues arrière à 0°, à 3°

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
dossier souple en nylon balistique	65,00	135,00
dossier souple à tension réglable	70,00	140,00
dossier rabattable, réglable en hauteur, de 13 po à 16 po (32,5 cm à 40 cm) et réglable en angle, de - 10° à + 20°	S/F	S/O
modification de la hauteur du dossier: 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm) ou 17 po à 20 po (42,5 cm à 50 cm)	50,00	S/O
modification de la largeur du siège: 13 po, 19 po ou 20 po (32,5 cm, 47,5 cm ou 50 cm)	115,00	S/O
modification de la hauteur sol/siège arrière	115,00	S/O
châssis court permettant des profondeurs de siège de 15 po (37,5 cm) à 17 1/2 po (44 cm) (4 positions)	S/F	S/O
châssis long	105,00	S/O
châssis extra long	200,00	S/O
modification de la profondeur de l'assise: 19 po (47,5 cm) ou 20 po (50 cm)	50,00	70,00
dossier souple en nylon	S/F	70,00
siège souple en nylon	S/F	61,00
barre de tension stabilisatrice	90,00	90,00
poignées de dossier		
paire	64,00	
unité		33,00
ensemble de croissance, en largeur ou en profondeur	S/O	350,00
ensemble de croissance complémentaire, une dimension	S/O	150,00
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	56,00	56,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	56,00	56,00
coussin de siège, plat, en mousse, 4 po (10 cm)	56,00	56,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	23,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	26,00
ceinture de sécurité de type avion	23,00	56,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Appui-bras:		
appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 8 po à 10 po (20 cm à 25 cm), courts	S/F	66,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	6,00
protège-vêtements, rigides, amovibles, droits ou à rebord		
paire	48,00	
unité		45,00
protège-vêtements souples	S/F	21,00
protège-vêtements rigides, fixes, droits	S/F	45,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 75°, parallèles, fixes, réglables en longueur, de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)	S/F	S/O
appui-pieds à 75° ou à 85°, en «V», fixes, réglables en longueur, de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)	S/F	S/O
appui-pieds à 100°, en «V», fixes, réglables en longueur, de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)	100,00	S/O
courroie appui-mollets simple	S/F	24,00
courroie appui-mollets double	23,00	47,00
palette pleine largeur, fixe	S/F	27,00
palette pleine largeur, réglable en angle	28,00	55,00
palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	110,00	76,00
modification de la longueur des appui-pieds	84,00	S/O
appui-pieds surélevés avec palette pleine largeur, fixe	105,00	75,00
appui-pieds surélevés avec palette pleine largeur, réglable en angle et en profondeur	115,00	85,00
stabilisateur avant à rouleau	30,00	30,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
cerceaux de conduite à projections obliques ou verticales		
paire	145,00	
unité		120,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	66,00	
unité		77,00
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm) ou 26 po (65 cm)	S/F	44,00
cerceaux de conduite antidérapants		
paire	82,00	
unité		85,00
anti-basculants à roulette		
paire	85,00	
unité		43,00
porte-canne	42,00	42,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée	S/F	55,00
standard, à blocage par traction		
paire	10,00	
unité		60,00
de type ciseaux		
paire	10,00	
unité		60,00
rallonges de levier de frein		
paire	24,00	
unité		12,00
freins anti-recul		
paire	75,00	
unité		104,00
Types de fourches:		
fourches courtes	S/F	47,00
fourches hautes	S/F	49,00
goupilles de blocage de roues avant		
paire	85,00	
unité		97,00
Essieux arrière:		
essieux à dégagement rapide	S/F	50,00
plaques d'extension pour amputé		
paire	60,00	
unité		90,00
inclinaison des roues arrière, à 0° ou à 3°	S/F	150,00
inclinaison des roues arrière, à 6°, à 9° ou à 12°	45,00	195,00
Roues et châssis		
Types de roues:		
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)	S/F	115,00
roues arrière à rayons, à pression standard, 20 po, 22 po, 24 po ou 26 po (50 cm, 55 cm, 60 cm ou 65 cm)	S/F	110,00
roues arrière renforcées, à rayons, à pression standard, 24 po (60 cm)	S/F	125,00
roues arrière à rayons, à haute pression, 22 po (55 cm), 24 po (60 cm) ou 26 po (65 cm)	S/F	110,00
roues arrière renforcées, à rayons, à haute pression, 24 po (60 cm)	S/F	125,00
roues arrière renforcées, à rayons, à pression standard ou à haute pression, 26 po (65 cm)		
paire	30,00	
unité		140,00
roues avant, à pneus durs, 5 po X 1 po (12,5 cm X 2,5 cm)	S/F	18,00
roues avant, à pneus durs 7 po X 1 po (17,5 cm X 2,5 cm)		
paire	40,00	
unité		38,00
roues avant, à chambre à air, 6 po X 1 ¹ / ₄ po (15 cm X 3 cm)		
paire	40,00	
unité		38,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
roues avant, à semi-pneumatiques, 7 po X 1 po (17,5 cm X 2,5 cm) paire unité	40,00	38,00
roues avant, à semi-pneumatiques, 5 po X 2 po (12,5 cm X 5 cm) paire unité	80,00	58,00
roues avant, à semi-pneumatiques, 6 po X 1 ¹ / ₄ po (15 cm X 3 cm) paire unité	40,00	38,00
Composant(s) sous considération spéciale		
protège-rayons * paire unité	70,00	35,00
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier * paire unité	68,00	84,00
APPAREIL INVACARE CANADA INC.		
		Prix
FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE, DE MODÈLE LÉGER, MODÈLE « ACTION PRO-T »		1 246,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier rabattable, réglable en hauteur de: 8 po à 11 po (20 cm à 27,5 cm), de 10 po à 14 po (25 cm à 35 cm), de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm), de 16 po à 20 po (40 cm à 50 cm)
- siège et dossier souples en nylon
- hauteur sol/siège avant: de 19 po à 21 po (47,5 cm à 52,5 cm)
- largeurs du siège: 14 po (35 cm), 15 po (37,5 cm), 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- profondeurs du siège: 15 po (37,5 cm), 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- barre de dossier

Appui-bras

- appui-bras, de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 8 po à 10 po (20 cm à 25 cm), courts
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort tubulaires
- protège-vêtements souples
- protège-vêtements rigides, amovibles

Appui-pieds

- appui-pieds à 70°, à 80°, fixes, parallèles ou rétrécis, réglables en longueur, de 15³/₄ po à 19 po (39,5 cm à 47,5 cm)
- palettes rabattables, palette fixe
- courroie appui-mollets simple
- appui-mollets rembourrés
- courroies appui-talon non réglables
- courroies appui-talon réglables en longueur

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po, 22 po, 24 po, 26 po (50 cm, 55 cm, 60 cm, 65 cm)
- freins de type « ciseaux » ou freins de blocage standard, à blocage par poussée
- fourches standard pour roues de 3 po, 5 po, 6 po, 8 po (7,5 cm, 12,5 cm, 15 cm, 20 cm)
- essieux filetés, essieux à dégagement rapide
- roues arrière à rayons, à pression standard, 22 po (55 cm)
- roues arrière à rayons, à pression standard, à haute pression, 24 po (60 cm) X 1 3/8 po (3 cm)
- roues arrière renforcées, à rayons, à pression standard, à haute pression 24 po (60 cm) X 1 3/8 po (3 cm)
- roues arrière en plastique moulé, à pression standard, à pneus durs, 20 po, 22 po, 24 po (50 cm, 55 cm, 60 cm) X 1 3/8 po (3 cm)
- roues avant, à pneus durs, 8 po, 6 po, 5 po, 3 po (20 cm, 15 cm, 12,5 cm, 7,5 cm)

Composant(s) de base ou optionnel(s)	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
modification de la largeur du siège, à 19 po ou à 20 po (47,5 cm ou à 50 cm)	111,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 14 po (35 cm) ou à 18 po (45 cm)	56,00	S/O
modification de la hauteur sol/siège arrière avec l'option châssis à géométrie personnalisée	155,00	S/O
dossier rabattable, réglable en hauteur de: 8 po à 11 po (20 cm à 27,5 cm), de 10 po à 14 po (25 cm à 35 cm), de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm) ou de 16 po à 20 po (40 cm à 50 cm)	S/F	S/O
dossier souple à tension réglable	61,00	95,00
poignées de dossier		
paire	63,00	
unité		35,00
barre de dossier	S/F	50,00
dossier souple, en nylon	S/F	34,00
siège souple, en nylon	S/F	34,00
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	53,00	53,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	53,00	53,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	19,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	29,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 8 po à 10 po (20 cm à 25 cm), courts	S/F	51,00
appui-bras, de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 8 po à 10 po (20 cm à 25 cm) ou de 10 po à 14 po (25 cm à 35 cm), courts ou longs	79,00	91,00
protège-vêtements souples	S/F	13,00
protège-vêtements rigides, amovibles	S/F	42,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	10,00
garnitures de confort, droites, courtes ou longues	S/F	25,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 70° ou à 80°, fixes, parallèles ou rétrécis, réglables en longueur, de 15 ³ / ₄ po à 19 po (39,5 cm à 47,5 cm)	S/F	S/O
appui-pieds à 60° ou à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14 ¹ / ₂ po à 17 po (36,5 cm à 42,5 cm)		
paire	128,00	
unité		74,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
appui-pieds à 70°, en « V », amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14 ¹ / ₂ po à 17 po (36,5 cm à 42,5 cm)		
paire	191,00	
unité		106,00
appui-pieds à 60° ou à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 9 ³ / ₄ po à 14 po (24 cm à 35 cm)		
paire	261,00	
unité		141,00
appui-jambes élévateurs, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 16 po à 20 po (40 cm à 50 cm) à 60°		
paire	329,00	
unité		175,00
appui-mollets rembourrés	S/F	16,00
courroie appui-mollets simple	S/F	41,00
palette fixe	S/F	24,00
palettes rabattables	S/F	36,00
palettes articulées et rabattables		
paire	69,00	
unité		71,00
palettes surdimensionnées, rabattables		
paire	27,00	
unité		50,00
courroies appui-talon non réglables	S/F	3,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	10,00
sangles cale-pied		
paire	14,00	
unité		7,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques		
paire	149,00	
unité		107,00
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm) ou de 26 po (65 cm)	S/F	32,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	51,00	
unité		57,00
anti-basculants à roulette		
paire	91,00	
unité		46,00
stabilisateur avant		
paire	39,00	
unité		39,00
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée	S/F	42,00
standard, à blocage par traction	31,00	56,00
de type ciseaux	S/F	40,00
rallonges de levier de frein		
paire	31,00	
unité		16,00
freins anti-recul		
paire	94,00	
unité		89,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Types de fourches:		
fourches standard pour roues de 3 po (7,5 cm), 5 po (12,5 cm), 6 po (15 cm) ou 8 po (20 cm)	S/F	32,00
goupilles de blocage de roues avant		
paire	96,00	
unité		48,00
Essieux arrière:		
essieux filetés	S/F	14,00
essieux à dégagement rapide	S/F	51,00
plaques d'extension pour amputé		
paire	65,00	
unité		48,00
Types de roues:		
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 20 po, 22 po ou 24 po X 1 3/8 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm X 3 cm)	S/F	51,00
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm) X 1 3/8 po (3 cm)	S/F	34,00
roues arrière à rayons, à pression standard ou à haute pression, 24 po X 1 3/8 po (60 cm X 3 cm)	S/F	101,00
roues arrière, à rayons, à pression standard, 22 po (55 cm)	S/F	101,00
roues arrière à rayons, à pression standard ou à haute pression, 26 po X 1 3/8 po (65 cm X 3 cm)		
paire	72,00	
unité		125,00
roues arrière renforcées, à rayons, à pression standard ou à haute pression 24 po X 1 3/8 po (60 cm X 3 cm)	S/F	130,00
roues arrière renforcées, à rayons, à pression standard ou à haute pression, 26 po X 1 3/8 po (65 cm X 3 cm)		
paire	161,00	
unité		132,00
roues avant, à pneus durs, 8 po, 6 po, 5 po ou 3 po (20 cm, 15 cm, 12,5 cm ou 7,5 cm)	S/F	22,00
roues avant, à chambre à air, 8 po ou 6 po X 1 1/4 po (20 cm, 15 cm X 3 cm)		
paire	31,00	
unité		38,00
bandes anti-crevaisson avant, 8 po (20 cm)		
paire	91,00	
unité		S/O
bandes anti-crevaisson arrière		
paire	95,00	
unité		S/O
Composant(s) sous considération spéciale		
protège-rayons *		
paire	79,00	
unité		40,00
essieux à dégagement rapide avec mécanisme de levier *		
paire	73,00	
unité		51,00

APPAREIL INVACARE CANADA INC.

FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE, DE MODÈLE LÉGER,
MODÈLE « ACTIONA-4 »

Prix

1 246,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier rabattable, réglable en hauteur, de 8 po à 20 po (20 cm à 50 cm)
- siège et dossier souples en nylon
- hauteur sol/siège avant: de 17 po à 21 po (42,5 cm à 52,5 cm)
- largeurs du siège: 14 po (35 cm), 15 po (37,5 cm), 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- profondeurs du siège: 15 po (37,5 cm), 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm)
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- longueur du châssis: 27 7/8 po (72 cm)
- barre de tension soudée

Appui-bras

- appui-bras, de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 9 po à 11 po (22,5 cm à 27,5 cm), courts
- garnitures de confort tubulaires, garnitures de confort droites, courtes, longues
- protège-vêtements souples, protège-vêtements rigides, amovibles

Appui-pieds

- appui-pieds à 85°, rétrécis ou fuselés, fixes, réglables en longueur, de 11 1/4 po à 20 1/4 po (28 cm à 50,5 cm), sur plages proportionnelles à la hauteur sol/siège avant
- palette fixe
- courroie appui-mollets simple
- courroies appui-talon non réglables

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé de 20 po, 22 po, 24 po, 26 po (50 cm, 55 cm, 60 cm, 65 cm)
- freins de type « ciseaux », freins de blocage standard, à blocage par poussée
- fourches standard pour roues de 3 po, 5 po, 6 po (7,5 cm, 12,5 cm, 15 cm)
- essieux à dégagement rapide
- roues arrière à rayons, à pression standard, 22 po, 24 po (55 cm, 60 cm)
- roues arrière à rayons, à haute pression, 24 po (60 cm)
- roues arrière renforcées, à rayons, à pression standard, à haute pression 24 po (60 cm)
- roues arrière en plastique moulé, à pression standard, à pneus durs, 20 po, 22 po, 24 po (50 cm, 55 cm, 60 cm)
- inclinaisons des roues arrière: 2 au choix parmi les angles suivants: 0°, 3°, 6°, 9°, 12°
- roues avant, à pneus durs, 6 po, 5 po, 3 po (15 cm, 12,5 cm, 7,5 cm)

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
--	--	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)**Système de soutien du corps****Siège et dossier:**

modification de la largeur du siège, 19 po, 20 po ou 22 po (47,5 cm, 50 cm ou 55 cm)	111,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 14 po, 18 po, 19 po, 20 po, ou à 22 po (35 cm, 45 cm, 47,5 cm, 50 cm, ou à 55 cm)	56,00	S/O
dossier rabattable, réglable en hauteur, de 8 po à 20 po (20 cm à 50 cm)	S/F	S/O

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
dossier souple à tension réglable	61,00	95,00
poignées de dossier		
paire	63,00	
unité		35,00
barre de tension soudée	S/F	S/O
dossier souple, en nylon	S/F	34,00
siège souple, en nylon	S/F	34,00
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	53,00	53,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	53,00	53,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	19,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	29,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 9 po à 11 po (22,5 cm à 27,5 cm), courts	S/F	51,00
appui-bras, de type «T», amovibles, réglables en hauteur, de 8 po à 10 po (20 cm à 25 cm) ou de 10 po à 14 po (25 cm à 35 cm), courts ou longs	79,00	91,00
protège-vêtements souples	S/F	13,00
protège-vêtements rigides, amovibles	S/F	42,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	10,00
garnitures de confort droites, courtes ou longues	S/F	25,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 85°, rétrécis ou fuselés, fixes, réglables en longueur, de 11 ¹ / ₄ po à 20 ¹ / ₄ po (28 cm à 50,5 cm), par plages proportionnelles à la hauteur sol/siège avant	S/F	S/O
courroie appui-mollets simple	S/F	41,00
courroie appui-mollets double	10,00	51,00
palette fixe	S/F	36,00
palettes rabattables et articulées		
paire	69,00	
unité		71,00
palette pleine largeur, réglable en angle		
paire	69,00	
unité		140,00
courroies appui-talon non réglables	S/F	3,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
cerceaux de conduite à projections verticales ou obliques		
paire	149,00	
unité		107,00
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm) ou de 26 po (65 cm)	S/F	32,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	51,00	
unité		57,00
anti-basculants à roulette		
paire	91,00	
unité		46,00
stabilisateur avant à rouleau		
paire	39,00	
unité		39,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée	S/F	42,00
Standard, à blocage par traction	31,00	56,00
de type ciseaux	S/F	42,00
rallonges de levier de frein		
paire	31,00	
unité		16,00
freins anti-recul		
paire	94,00	
unité		89,00
Types de fourches:		
fourches standard pour roues de 3 po (7,5 cm), 5 po (12,5 cm), 6 po (15 cm),	S/F	32,00
Essieux arrière:		
essieux à dégagement rapide	S/F	51,00
plaques d'extension pour amputé		
paire	65,00	
unité		48,00
inclinaisons des roues arrière: 2 au choix parmi les angles suivants: 0°, 3°, 6°, 9°, 12°	S/F	S/O
Types de roues:		
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)	S/F	51,00
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)	S/F	34,00
roues arrière à rayons, à pression standard, 22 po ou 24 po (55 cm ou 60 cm)	S/F	101,00
roues arrière à rayons, à pression standard ou à haute pression, 26 po (65 cm)		
paire	72,00	
unité		125,00
roues arrière à rayons, à haute pression, 24 po (60 cm)		
paire	S/F	
unité		101,00
roues arrière renforcées, à rayons, à pression standard ou à haute pression, 24 po (60 cm)		
paire	S/F	
unité		130,00
roues arrière renforcées, à rayons, à pression standard ou à haute pression, 26 po (65 cm)		
paire	161,00	
unité		132,00
roues avant, à pneus durs, 6 po, 5 po ou 3 po (15 cm, 12,5 cm ou 7,5 cm)	S/F	22,00
roues avant, à chambre à air, 6 po X 1 ¹ / ₄ po (15 cm X 3 cm)		
paire	31,00	
unité		38,00
bandes anti-crevaisson arrière		
paire	95,00	
unité		S/O

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) sous considération spéciale		
protège-rayons *		
paire	79,00	
unité		40,00
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier *		
paire	73,00	
unité		51,00

APPAREIL EVEREST & JENNINGS CANADA LTÉE

FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MANUELLE, DE MODÈLE LÉGER,
MODÈLE « CHAMPION 3000 PÉDIATRIQUE »

Prix
1 225,00 \$

Composant(s) de base

Système de soutien du corps

- dossier rabattable, réglable en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm), de 13 po à 16 po (32,5 cm à 40 cm) et réglable en angle, de - 10° à + 20°
- largeur du siège, de 10 po à 14 po (25 cm à 35 cm)
- hauteur sol/siège: de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)
- profondeurs du siège: 12 po (30 cm), 12³/₄ po (31,5 cm), 13¹/₂ po (34 cm), 14¹/₄ po (36 cm), 15 po (37,5 cm)
- châssis réglable permettant des profondeurs de siège de 12 po à 15 po (30 cm à 37,5 cm)
- dossier et siège souples en nylon
- dossier renforcé balistique
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- poignées de dossier

Appui-bras

- appui-bras, de type « L », amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 4 po à 7 po (10 cm à 17,5 cm), courts
- protège-vêtements souples
- garnitures de confort tubulaires

Appui-pieds

- appui-pieds à 75°, parallèles, fixes, réglables en longueur, de 8 po à 13 po (20 cm à 32,5 cm)
- palette pleine largeur, fixe
- courroie appui-mollets simple

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- freins de blocage standard, à blocage par poussée
- fourches courtes, fourches hautes
- essieux à dégagement rapide
- roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 16 po (40 cm), 18 po (45 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm), 26 po (65 cm)
- roues arrière à rayons, à pression standard, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- roues arrière à rayons, à haute pression, 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- roues avant, à pneus durs, 5 po (12,5 cm) X 1 po (2,5 cm)
- inclinaison des roues arrière à 0°, à 3°

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
dossier souple à tension réglable	70,00	140,00
dossier rabattable, réglable en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm) ou de 13 po à 16 po (32,5 cm à 40 cm) et réglable en angle de - 10° à + 20°	S/F	S/O
modification de la hauteur du dossier, de 17 po à 20 po (42,5 cm à 50 cm)	50,00	S/O
modification de la largeur du siège à 15 po ou à 16 po (37,5 cm ou 40 cm)	115,00	S/O
modification de la profondeur du siège à 10 po ou à 11 po (25 cm ou 27,5 cm)	62,00	S/O
châssis réglable permettant des profondeurs de siège de 12 po (30 cm) à 15 po (37,5 cm)	S/F	S/O
dossier souple en nylon	S/F	70,00
siège souple en nylon	S/F	61,00
dossier renforcé, balistique	S/F	135,00
barre de tension stabilisatrice	90,00	90,00
poignées de dossier	S/F	33,00
ensemble de croissance en largeur, pendant les 2 premières années	S/O	100,00
ensemble de croissance, après les 2 premières années	S/O	350,00
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	56,00	56,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	56,00	56,00
coussin de siège, plat, en mousse, 4 po (10 cm)	56,00	56,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	23,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	26,00
ceinture de sécurité de type avion	30,00	56,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type «L», amovibles, pivotants, réglables en hauteur, de 4 po à 7 po (10 cm à 17,5 cm), courts	S/F	66,00
garnitures de confort tubulaires	S/F	6,00
garnitures de confort droites, courtes		
paire	12,00	
unité		12,00
protège-vêtements, rigides, amovibles, droits ou à rebord		
paire	48,00	
unité		45,00
protège-vêtements souples	S/F	21,00
protège-vêtements rigides, fixes, droits		
paire	48,00	
unité		45,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 75°, parallèles, fixes, réglables en longueur, de 8 po à 13 po (20 cm à 32,5 cm)	S/F	S/O
palette pleine largeur, fixe	S/F	27,00
palette pleine largeur, réglable en angle		
paire	28,00	
unité		55,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
palette pleine largeur, escamotable vers l'arrière, réglable en profondeur	105,00	190,00
palette pleine largeur, surélevée, réglable en angle et en profondeur	110,00	76,00
palettes rabattables, surélevées, réglables en angle et en profondeur		
paire	115,00	
unité		85,00
courroie appui-mollets simple	S/F	24,00
courroie appui-mollets double	47,00	47,00
courroie appui-mollets rembourrée	20,00	20,00
stabilisateur avant à rouleau	30,00	30,00
modification de la longueur des appui-pieds	84,00	S/O
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), de 22 po (55 cm) ou de 24 po (60 cm)	S/F	44,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	66,00	
unité		77,00
cerceaux de conduite antidérapants		
paire	82,00	
unité		85,00
cerceaux de conduite à projections obliques ou verticales		
paire	145,00	
unité		120,00
anti-basculants à roulette		
paire	85,00	
unité		43,00
porte-canne	42,00	42,00
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée	S/F	55,00
de type ciseaux		
paire	10,00	
unité		60,00
standard, à blocage par traction		
paire	10,00	
unité		60,00
rallonges de levier de frein		
paire	24,00	
unité		12,00
freins anti-recul		
paire	75,00	
unité		104,00
Types de fourches:		
fourches courtes	S/F	47,00
fourches hautes	S/F	49,00
goupilles de blocage de roues avant		
paire	85,00	
unité		97,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Essieux arrière:		
essieux à dégagement rapide	S/F	50,00
plaques d'extension pour amputé		
paire	60,00	
unité		90,00
inclinaison des roues arrière à 0° ou à 3°	S/F	150,00
inclinaison des roues arrière à 6°, à 9° ou à 12°	45,00	195,00
Roues et châssis		
Types de roues:		
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 16 po, 18 po, 22 po, 24 po ou 26 po (40 cm, 45 cm, 55 cm, 60 cm ou 65 cm)	S/F	115,00
roues arrière à rayons, à pression standard, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)	S/F	110,00
roues arrière renforcées, à rayons, à pression standard, 24 po (60 cm)		
paire	30,00	
unité		125,00
roues arrière à rayons, à haute pression, 22 po (55 cm) ou 24 po (60 cm)	S/F	110,00
roues arrière renforcées, à rayons, à haute pression, 24 po (60 cm)		
paire	30,00	
unité		125,00
roues avant, à pneus durs, 3 po (7,5 cm)		
paire	40,00	
unité		38,00
roues avant, à pneus durs, 5 po X 1 po (12,5 cm X 2,5 cm)	S/F	18,00
roues avant, à chambre à air, 6 po X 1¼ po (15 cm X 3 cm)		
paire	40,00	
unité		38,00
roues avant, à semi-pneumatiques, 5 po X 2 po (12,5 cm X 5 cm)		
paire	80,00	
unité		58,00
roues avant, à semi-pneumatiques, 6 po X 1¼ po (15 cm X 3 cm)		
paire	40,00	
unité		38,00
bandes anti-crevaisson arrière, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)		
paire	52,00	
unité		S/O
pneus anti-crevaisson, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)		
paire	52,00	
unité		S/O
Composant(s) sous considération spéciale		
protège-rayons *		
paire	70,00	
unité		35,00
essieux à dégagement rapide avec mécanisme à levier *		
paire	68,00	
unité		84,00

§3. Fauteuils roulants à propulsion motorisée

APPAREIL EVEREST & JENNINGS CANADA LTÉE

Prix

FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE MODÈLE «QUEST»

3 925,00 \$

Composant(s) de base

Système de soutien du corps

- siège et dossier souples, en tissu
- largeurs du siège: 14 po (35 cm), 15 po (37,5 cm), 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- profondeurs du siège: 15 po (37,5 cm), 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm)
- hauteurs de dossier: 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm), 19 po (47,5 cm)
- hauteur sol/siège: de 17¹/₂ po à 19 po (44 cm à 47,5 cm)
- poignées de dossier
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto

Appui-bras

- appui-bras, de type «U», enveloppants, amovibles, à hauteur fixe, de 9 po (22,5 cm), courts
- appui-bras, de type «U», enveloppants, amovibles, à hauteur fixe, de 9 po (22,5 cm), longs
- appui-bras, de type «U», enveloppants, amovibles et réglables en hauteur, de 8¹/₂ po (21,5 cm) à 13¹/₂ po (34 cm), courts, longs
- appui-bras, de type «U», enveloppants, amovibles, escamotables et à hauteur fixe, de 9 po (22,5 cm), courts, longs
- appui-bras, de type «U», enveloppants, amovibles, escamotables et réglables en hauteur, de 8¹/₂ po (21,5 cm) à 13¹/₂ po (34 cm), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues

Appui-pieds

- appui-pieds amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 16 po à 20 po (40 cm à 50 cm)
- appui-pieds, en «V», amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 16 po à 20 po (40 cm à 50 cm)
- appui-mollets rembourrés, droits
- palettes rabattables
- courroies appui-talon réglables en longueur

Système de conduite

- boîte de commande avec modulateur intégré DL50 programmable
- chargeur d'accumulateurs Lester
- compartiment des accumulateurs, groupe 22
- interrupteur à bascule
- interrupteur à bouton poussoir
- moteurs Framco
- modulateur PG8, programmable
- support de boîte de commande latéral
- support de boîte de commande latéral et escamotable
- anti-basculants à roulette

Roues et châssis

- bandes réfléchissantes
- fourches standard
- points d'ancrage pour le transport adapté
- roues arrière avec pneus à chambre à air, 12 po X 2¹/₄ po (30 cm X 5,5 cm), 14 po X 2¹/₄ po (35 cm X 5,5 cm)
- roues avant, à semi-pneumatiques, 8 po X 1³/₄ po (20 cm X 4 cm)
- roues avant avec pneus à chambre à air, 7 po X 1³/₄ po (17,5 cm X 4 cm), 8 po X 1³/₄ po (20 cm X 4 cm)
- jantes de roue arrière, jantes de roue avant

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
appui-tête Otto Bock, petit	98,00	98,00
appui-tête Otto Bock, moyen	103,00	103,00
appui-tête Otto Bock, grand	108,00	108,00
monture d'appui-tête fixe	90,00	90,00
monture d'appui-tête articulée	150,00	150,00
dossier souple, à tension réglable	70,00	140,00
dossier souple, en tissu	S/F	70,00
siège souple, en tissu	S/F	70,00
siège rigide, plat	7,00	77,00
modification de la largeur du siège, à 20 po (50 cm)	135,00	S/O
modification de la profondeur du siège, à 18 po (45 cm)	100,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	56,00	56,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	56,00	56,00
poignées de dossier	S/F	5,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	23,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	26,00
ceinture de sécurité de type avion	30,00	56,00
modification de la longueur de la ceinture de sécurité	23,00	26,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type «U», enveloppants, amovibles, escamotables et réglables en hauteur, de 8½ po à 13½ po (21,5 cm à 34 cm), courts ou longs	S/F	115,00
appui-bras, de type «U», enveloppants, amovibles, à hauteur fixe, de 9 po (22,5 cm), courts	S/F	76,00
appui-bras, de type «U», enveloppants, amovibles, à hauteur fixe, de 9 po (22,5 cm), longs	S/F	72,00
appui-bras, de type «U», enveloppants, amovibles et réglables en hauteur, de 8½ po à 13½ po (21,5 cm à 34 cm), courts ou longs	S/F	115,00
appui-bras, de type «U», enveloppants, amovibles, escamotables et à hauteur fixe, de 9 po (22,5 cm), courts	S/F	76,00
appui-bras, de type «U», enveloppants, amovibles, escamotables et à hauteur fixe, de 9 po (22,5 cm), longs	S/F	72,00
modification de la hauteur des appui-bras	85,00	S/O
garnitures de confort droites, courtes ou longues	S/F	12,00
Appui-pieds:		
appui-pieds amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 16 po à 20 po (40 cm à 50 cm)	S/F	100,00
appui-pieds, en «V», amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 16 po à 20 po (40 cm à 50 cm)	S/F	100,00
appui-jambes élévateurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 23 po (35 cm à 57,5 cm)		
paire	105,00	
unité		180,00
appui-mollets rembourrés, droits	S/F	20,00
courroie appui-mollets simple	18,00	18,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
courroie appui-mollets double	47,00	47,00
palettes rabattables	S/F	23,00
palettes rabattables, réglables en angle		
paire	110,00	
unité		78,00
palettes surdimensionnées et rabattables		
paire	6,00	
unité		26,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	11,00
sangles cale-pied		
paire	26,00	
unité		26,00
modification de la longueur des appui-pieds	85,00	S/O
pare-chocs avant		
paire	15,00	
unité		7,50
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
boîte de commande avec modulateur intégré DL50 programmable	S/F	1 423,00
boîte de commande standard pour modulateur séparé PG8 programmable	345,00	665,00
chargeur d'accumulateurs Lester	S/F	340,00
compartiment des accumulateurs, groupe 22	S/F	100,00
interface pour commandes adaptées	1 150,00	1 150,00
affichage séparé pour commandes adaptées	199,00	199,00
Commandes adaptées:		
par manette proportionnelle	595,00	595,00
par manette non proportionnelle, tige courte	635,00	635,00
par manette non proportionnelle, robuste	355,00	355,00
par manette non proportionnelle, à disque	275,00	275,00
par interrupteur Penta	315,00	315,00
commande adaptée céphalique proportionnelle	1 201,00	1 201,00
commande adaptée céphalique à interrupteurs	1 201,00	1 201,00
commande adaptée au pied avec 4 interrupteurs	802,00	802,00
commande adaptée au pied, proportionnelle	965,00	965,00
commande adaptée au souffle	720,00	720,00
commande adaptée sur plaquette	475,00	475,00
Supports pour les commandes adaptées:		
support central avec bride d'ajustement et de blocage	230,00	230,00
support pour commande au menton, dossier rigide	325,00	325,00
support pour commande au menton, dossier souple	275,00	275,00
support pour commande céphalique, dossier rigide	380,00	380,00
support pour commande céphalique, dossier souple	270,00	270,00
support pour commande au souffle, dossier rigide	325,00	325,00
support pour commande au souffle, dossier souple	285,00	285,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Guides de course de manette:		
35 % - 35 %	19,00	19,00
50 % - 35 %	19,00	19,00
75 % - 75 %	19,00	19,00
35 % - 50 %	19,00	19,00
35 % - 75 %	19,00	19,00
35 % - 100 %	19,00	19,00
50 % - 75 %	19,00	19,00
50 % - 100 %	19,00	19,00
75 % - 100 %	19,00	19,00
60 % - Rond	19,00	19,00
modèle en croix	19,00	19,00
modèle robuste en croix	44,00	44,00
Interrupteurs d'arrêt (sans adaptateur) mono/stéréo:		
micro-lite	150,00	150,00
à disque	200,00	200,00
à pression	160,00	130,00
flexible, 5 po (12,5 cm)	160,00	160,00
flexible, 7 po (17,5 cm)	160,00	160,00
Interrupteurs (avec adaptateur):		
micro-lite, flexible, 9 po (22,5 cm)	240,00	240,00
micro-lite, flexible, 12 po (30 cm)	240,00	240,00
flexible, 5 po (12,5 cm), ajustement à 9 po (22,5 cm)	240,00	240,00
flexible, 7 po (17,5 cm), ajustement à 9 po (22,5 cm)	240,00	240,00
flexible, 5 po (12,5 cm), ajustement à 12 po (30 cm)	240,00	240,00
flexible, 7 po (17,5 cm), ajustement à 12 po (30 cm)	240,00	240,00
flexible, 5 po (12,5 cm), ajustement à 12 po (30 cm), pour la commande céphalique proportionnelle	250,00	250,00
flexible, 7 po (17,5 cm), ajustement à 12 po (30 cm), pour la commande céphalique proportionnelle	250,00	250,00
micro-lite, 12 po (30 cm), pour la commande céphalique proportionnelle	250,00	250,00
Interrupteurs (sans adaptateur):		
à disque	200,00	200,00
à pression	160,00	160,00
flexible, 5 po (12,5 cm)	160,00	160,00
flexible, 7 po (17,5 cm)	160,00	160,00
micro-lite	150,00	150,00
Autres composants pour interrupteurs:		
câble d'interrupteur (5 sélections)	85,00	85,00
câble d'interface E.C.U.	210,00	210,00
interface (5 pour 1) T.A.S.H.	210,00	210,00
support en U pour disque	70,00	70,00
adaptateur pour interrupteur à disque, tige droite	70,00	70,00
embout pour commande au souffle	14,00	14,00
interrupteur à bascule	S/F	23,00
interrupteur à bouton poussoir	S/F	21,00
extension en bâtonnet	20,00	19,00
extension en boule	21,00	21,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
extension en « T »	42,00	42,00
support de boîte de commande latéral	S/F	68,00
support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	295,00
support de boîte de commande central	80,00	375,00
modulateur PG8, programmable	S/F	1 578,00
moteurs Framco	S/F	805,00
anti-basculants à roulette	S/F	34,00
bandes réfléchissantes	S/F	S/O
points d'ancrage pour le transport adopté	S/F	S/O
Types de roues:		
fourches standard	S/F	33,00
fourches à suspension		
paire	134,00	
unité		100,00
roues arrière avec pneus à chambre à air, 12 po X 2 ¹ / ₄ po (30 cm X 5,5 cm)	S/F	94,00
roues arrière avec pneus à chambre à air, 14 po X 2 ¹ / ₄ po (35 cm X 5,5 cm)	S/F	102,00
roues avant, à semi-pneumatiques, 8 po X 1 ³ / ₄ po (20 cm X 4 cm)	S/F	60,00
roues avant avec pneus à chambre à air, 8 po X 1 ³ / ₄ po (20 cm X 4 cm)	S/F	60,00
roues avant avec pneus à chambre à air, 7 po X 1 ³ / ₄ po (17,5 cm X 4 cm)	S/F	60,00
jantes de roue avant	S/F	48,00
jantes de roue arrière	S/F	39,00
dispositifs anti-crevaisson		
paire	100,00	
unité		S/O

PIÈCES RÉUSINÉES

Prix maximum

boîte de commande avec modulateur intégré	750,00
moteur Framco	550,00
chargeur Lester	230,00
boîte de commande avec indicateur du niveau de charge	495,00
modulateur Z-51	750,00

APPAREIL EVEREST & JENNINGS CANADA LTÉE

Prix

FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE MODÈLE «SABRE LTD»	3 450,00 \$
--	-------------

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier souple, en tissu
- siège rigide, plat
- largeurs du siège: 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- profondeurs du siège: 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- hauteur de dossier: de 16 po à 19 po (40 cm à 47,5 cm)
- structure de l'ensemble siège-dossier, réglable en profondeur, avec dossier réglable en angle
- hauteur sol/siège: de 17¹/₂ po (44 cm) à 19¹/₂ po (49 cm)
- poignées de dossier
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto

Appui-bras

- appui-bras, de type «U», amovibles et réglables en hauteur, de 8¹/₂ po à 13¹/₂ po (21,5 cm à 34 cm), courts, longs
- appui-bras, de type «U», amovibles, à hauteur fixe, de 9 po (22,5 cm), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues

Appui-pieds

- appui-pieds amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 15¹/₂ po à 20 po (38,5 cm à 50 cm)
- appui-pieds, en «V», amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 15¹/₂ po à 20 po (38,5 cm à 50 cm)
- appui-mollets rembourrés, droits
- palettes rabattables
- courroies appui-talon réglables en longueur

Système de conduite

- boîte de commande avec modulateur intégré DL50 programmable
- chargeur d'accumulateurs Lester
- compartiment des accumulateurs, groupe 22
- interrupteur à bascule
- interrupteur à bouton poussoir
- moteurs Framco, standard, 5 mph
- support de boîte de commande latéral
- support de boîte de commande latéral et escamotable
- modulateur PG8, programmable
- anti-basculants à roulette

Roues et châssis

- bandes réfléchissantes
- fourches standard
- points d'ancrage pour le transport adapté
- roues arrière avec pneus à chambre à air, 14 po X 2¹/₄ po (35 cm X 5,5 cm)
- roues avant, à semi-pneumatiques, 8 po X 1³/₄ po (20 cm X 4 cm)
- roues avant avec pneus à chambre à air, 8 po X 1³/₄ po (20 cm X 4 cm), 7 po X 1³/₄ po (17,5 cm X 4 cm)
- modification du centre de gravité
- jantes de roue arrière, jantes de roue avant

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
--	--	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)**Système de soutien du corps****Siège et dossier:**

appui-tête Otto Bock, petit	98,00	98,00
appui-tête Otto Bock, moyen	103,00	103,00
appui-tête Otto Bock, grand	108,00	108,00
monture d'appui-tête fixe	90,00	90,00
monture d'appui-tête articulée	150,00	150,00
dossier souple à tension réglable	70,00	140,00
dossier souple, en tissu	S/F	70,00
dossier rembourré, profilé, en tissu	280,00	350,00
structure de l'ensemble siège-dossier, réglable en profondeur,		
avec dossier réglable en angle	S/F	S/O
modification de la largeur du siège à 19 po (47,5 cm) et 20 po (50 cm)	250,00	S/O
siège rigide, plat	S/F	S/O
siège rembourré, profilé, en tissu	270,00	340,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	56,00	56,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	56,00	56,00
poignées de dossier	S/F	5,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	23,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	26,00
ceinture de sécurité de type avion	30,00	56,00
modification de la longueur de la ceinture de sécurité	23,00	26,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type «U», amovibles et réglables en hauteur, de 8½ po à 13½ po (21,5 cm à 34 cm), courts ou longs	S/F	115,00
appui-bras, de type «U», amovibles, à hauteur fixe, de 9 po (22,5 cm), courts	S/F	50,00
appui-bras, de type «U», amovibles, à hauteur fixe, de 9 po (22,5 cm), longs	S/F	56,00
garnitures de confort droites, courtes ou longues	S/F	12,00
Appui-pieds:		
appui-pieds amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 15½ po à 20 po (38,5 cm à 50 cm)	S/F	100,00
appui-pieds, en «V», amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 15½ po à 20 po (38,5 cm à 50 cm)	S/F	100,00
appui-jambes élévateurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 23 po (35 cm à 57,5 cm)		
paire	105,00	
unité		180,00
appui-mollets rembourrés, droits	S/F	20,00
courroie appui-mollets simple	18,00	18,00
courroie appui-mollets double	47,00	47,00
palettes rabattables	S/F	23,00
palettes rabattables et réglables en angle		
paire	110,00	
unité		78,00
palettes surdimensionnées et rabattables		
paire	6,00	
unité		26,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	11,00
sangles cale-pied		
paire	26,00	
unité		26,00
modification de la longueur des appui-pieds	85,00	S/O
pare-chocs avant		
paire	15,00	
unité		7,50
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
boîte de commande avec modulateur intégré DL50 programmable	S/F	1 423,00
boîte de commande standard pour modulateur séparé PG8 programmable	45,00	665,00
chargeur d'accumulateurs Lester	S/F	340,00
compartiment des accumulateurs, groupe 22	S/F	100,00
interface pour commandes adaptées	1 150,00	1 150,00
affichage séparé pour commandes adaptées	199,00	199,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Commandes adaptées:		
par manette proportionnelle	595,00	595,00
par manette non proportionnelle, tige courte	635,00	635,00
par manette non proportionnelle, robuste	355,00	355,00
par manette non proportionnelle, à disque	275,00	275,00
par interrupteur Penta	315,00	315,00
commande adaptée céphalique proportionnelle	1 201,00	1 201,00
commande adaptée céphalique à interrupteurs	1 201,00	1 201,00
commande adaptée au pied avec 4 interrupteurs	802,00	802,00
commande adaptée au pied, proportionnelle	965,00	965,00
commande adaptée au souffle	720,00	720,00
commande adaptée sur plaquette	475,00	475,00
Supports pour les commandes adaptées:		
support central avec bride d'ajustement et de blocage	230,00	230,00
support pour commande au menton, dossier rigide	325,00	325,00
support pour commande au menton, dossier souple	275,00	275,00
support pour commande céphalique, dossier rigide	380,00	380,00
support pour commande céphalique, dossier souple	270,00	270,00
support pour commande au souffle, dossier rigide	325,00	325,00
support pour commande au souffle, dossier souple	285,00	285,00
Guides de course de manette:		
35 % - 35 %	19,00	19,00
50 % - 35 %	19,00	19,00
75 % - 75 %	19,00	19,00
35 % - 50 %	19,00	19,00
35 % - 75 %	19,00	19,00
35 % - 100 %	19,00	19,00
50 % - 75 %	19,00	19,00
50 % - 100 %	19,00	19,00
75 % - 100 %	19,00	19,00
60 % - Rond	19,00	19,00
modèle en croix	19,00	19,00
modèle robuste en croix	44,00	44,00
Interrupteurs d'arrêt (sans adaptateur) mono/stéréo:		
micro-lite	150,00	150,00
à disque	200,00	200,00
à pression	160,00	130,00
flexible, 5 po (12,5 cm)	160,00	160,00
flexible, 7 po (17,5 cm)	160,00	160,00
Interrupteurs (avec adaptateur):		
micro-lite, flexible, 9 po (22,5 cm)	240,00	240,00
micro-lite, flexible, 12 po (30 cm)	240,00	240,00
flexible, 5 po (12,5 cm), ajustement à 9 po (22,5 cm)	240,00	240,00
flexible, 7 po (17,5 cm), ajustement à 9 po (22,5 cm)	240,00	240,00
flexible, 5 po (12,5 cm), ajustement à 12 po (30 cm)	240,00	240,00
flexible, 7 po (17,5 cm), ajustement à 12 po (30 cm)	240,00	240,00
flexible, 5 po (12,5 cm), ajustement à 12 po (30 cm), pour la commande céphalique proportionnelle	250,00	250,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
flexible, 7 po (17,5 cm), ajustement à 12 po (30 cm), pour la commande céphalique proportionnelle	250,00	250,00
micro-lite, 12 po (30 cm), pour la commande céphalique proportionnelle	250,00	250,00
Interrupteurs (sans adaptateur):		
à disque	200,00	200,00
à pression	160,00	160,00
flexible, 5 po (12,5 cm)	160,00	160,00
flexible, 7 po (17,5 cm)	160,00	160,00
micro-lite	150,00	150,00
Autres composants pour interrupteurs:		
câble d'interrupteur (5 sélections)	85,00	85,00
câble d'interface E.C.U.	210,00	210,00
interface (5 pour 1) T.A.S.H.	210,00	210,00
support en U pour disque	70,00	70,00
adaptateur pour interrupteur à disque, tige droite	70,00	70,00
embout pour commande au soufflé	14,00	14,00
interrupteur à bascule	S/F	23,00
interrupteur à bouton poussoir	S/F	21,00
extension en bâtonnet	20,00	19,00
extension en boule	21,00	21,00
extension en « T »	42,00	42,00
support de boîte de commande latéral	S/F	68,00
support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	295,00
support de boîte de commande central	80,00	375,00
modulateur PG8, programmable	S/F	1 578,00
moteurs Framco standard, 5 mph	S/F	805,00
moteurs Framco G.T., 7,25 mph	50,00	830,00
moteurs Framco robuste, 4 mph	90,00	850,00
anti-basculants à roulette	S/F	36,00
points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	15,00
bandes réfléchissantes	S/F	S/O
modification du centre de gravité	S/F	S/O
Types de roues:		
fourches standard	S/F	33,00
fourches à suspension		
paire	121,00	
unité		100,00
roues arrière avec pneus à chambre à air, 14 po X 2 ¹ / ₄ po (35 cm X 5,5 cm)	S/F	102,00
roues arrière avec pneus à chambre à air, 14 po X 3 po (35 cm X 7,5 cm)		
paire	186,00	
unité		195,00
roues arrière robuste avec pneus à chambre à air, 13 po X 4 po (32,5 cm X 10 cm)		
paire	110,00	
unité		157,00
roues avant, à semi-pneumatiques, 8 po X 1 ³ / ₄ po (20 cm X 4 cm)	S/F	60,00
roues avant avec pneus à chambre air, 8 po X 1 ³ / ₄ po (20 cm X 4 cm) ou 7 po X 1 ³ / ₄ po (17,5 cm X 4 cm)	S/F	60,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
jantes de roue avant	S/F	48,00
jantes de roue arrière	S/F	39,00
dispositifs anti-crevaisson, 14 po X 2 ¹ / ₄ po (35 cm à 5,5 cm) paire	100,00	
unité		S/O

PIÈCES RÉUSINÉES

Prix maximum

modulateur avec manette	750,00
moteur Framco standard	550,00
moteur Framco G.T.	605,00
moteur Framco robuste	605,00
chargeur Lester	230,00
boîte de commande avec indicateur de niveau de charge	495,00
modulateur Z-51	750,00

APPAREIL EVEREST & JENNINGS CANADA LTÉE

Prix

FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE MODÈLE «MX» 4 850,00 \$

Composant(s) de base

Système de soutien du corps

- dossier souple, en cuirette, en nylon, de dimensions standard, autres dimensions
- hauteurs du dossier: 16¹/₂ po (41,5 cm), 18¹/₂ po (46,5 cm)
- hauteur sol/siège: 19³/₄ po (49,5 cm)
- largeurs du siège: 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- profondeur du siège: 16 po (40 cm)
- siège souple, en cuirette, en nylon, de dimensions standard, autres dimensions
- poignées de dossier
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto
- dossier souple, pour modèle inclinable

Appui-bras

- appui-bras, de type «U», amovibles, à hauteur fixe, de 9 po (22,5 cm), courts, longs
- appui-bras, de type «U», amovibles et réglables en hauteur, de 8¹/₂ po (21,5 cm) à 13¹/₂ po (34 cm), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues

Appui-pieds

- appui-pieds, en «V», amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 20¹/₂ po (35 cm à 51,5 cm)
- appui-pieds amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 20¹/₂ po (35 cm à 51,5 cm)
- palettes rabattables
- appui-mollets rembourrés, droits
- courroies appui-talon réglables en longueur

Système de conduite

- boîte de commande standard
- chargeur d'accumulateurs Lester
- indicateur du niveau de charge des accumulateurs
- compartiment des accumulateurs, goupe 22, 24
- interrupteur à bascule, à bouton poussoir
- modulateur programmable
- moteurs, Micro, 24 volts
- support de boîte de commande latéral
- support de boîte de commande latéral et escamotable
- protecteur de boîte de commande

Roues et châssis

- réflecteurs
- fourches à suspension
- points d'ancrage pour le transport adapté
- roues arrière avec pneus à chambre à air, 20 po X 2¹/₄ po (50 cm X 5,5 cm)
- roues avant, à semi-pneumatiques, à chambre à air, 8 po X 1³/₄ po (20 cm X 4 cm)
- anti-basculants à roulette
- châssis renforcé, rigide
- jantes de roue arrière, jantes de roue avant

Composant(s) de base ou optionnel(s)	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
appui-tête rembourré, profilé, en cuirette	130,00	55,00
appui-tête rembourré, profilé, en tissu	142,00	65,00
appui-tête, petit	98,00	98,00
appui-tête, moyen	103,00	103,00
appui-tête, grand	108,00	108,00
monture d'appui-tête fixe	90,00	90,00
monture d'appui-tête articulée	150,00	150,00
dossier rembourré, profilé, en tissu	275,00	350,00
dossier souple, à tension réglable	77,00	140,00
dossier souple, en nylon, dimensions standard	S/F	46,00
dossier souple, en cuirette, dimensions standard	S/F	46,00
dossier souple, en cuirette, largeur de 19 po (47,5 cm), 20 po (50 cm), 21 po (52,5 cm) ou de 22 po (55 cm)	S/F	62,00
dossier souple, en nylon, largeur de 19 po (47,5 cm), 20 po (50 cm), 21 po (52,5 cm) ou de 22 po (55 cm)	S/F	62,00
dossier souple, pour modèle inclinable	S/F	62,00
siège souple, en nylon, dimensions standard	S/F	46,00
siège souple, en cuirette, dimensions standard	S/F	46,00
siège rembourré, profilé, en tissu	270,00	340,00
siège souple, en nylon, largeur de 19 po (47,5 cm), 20 po (50 cm), 21 po (52,5 cm) ou de 22 po (55 cm)	S/F	62,00
siège souple, en cuirette, largeur de 19 po (47,5 cm), 20 po (50 cm), 21 po (52,5 cm) ou de 22 po (55 cm)	S/F	62,00
siège rembourré, plat, en cuirette	134,00	180,00
modification de la hauteur du dossier, à 20 ¹ / ₂ po (51,5 cm)	60,00	S/O

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
modification de la profondeur du siège, à 15 po (37,5 cm), 17 po (42,5 cm) ou à 18 po (45 cm)	305,00	S/O
modification de la largeur du siège, à 19 po (47,5 cm), 20 po (50 cm), 21 po (52,5 cm) ou à 22 po (55 cm)	325,00	S/O
modification de la hauteur sol/siège, à 16 ³ / ₄ po (42 cm), 17 ³ / ₄ po (44,5 cm), 18 ³ / ₄ po (47 cm) ou à 21 po (52,5 cm)	325,00	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	56,00	56,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	56,00	56,00
ceinture de sécurité type velcro	S/F	23,00
ceinture de sécurité type auto	S/F	26,00
ceinture de sécurité type avion	30,00	56,00
modification de la longueur de la ceinture de sécurité	23,00	26,00
poignées de dossier	S/F	5,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type «U», amovibles, à hauteur fixe, de 9 po (22,5 cm), courts	S/F	50,00
appui-bras, de type «U», amovibles, à hauteur fixe, de 9 po (22,5 cm), longs	S/F	56,00
appui-bras, de type «U», amovibles et réglables en hauteur, de 8 ¹ / ₂ po à 13 ¹ / ₂ po (21,5 cm à 34 cm), courts	S/F	115,00
appui-bras, de type «U», amovibles et réglables en hauteur, de 8 ¹ / ₂ po à 13 ¹ / ₂ po (21,5 cm à 34 cm), longs	S/F	115,00
garnitures de confort droites, courtes ou longues	S/F	12,00
modification de la hauteur des appui-bras	85,00	S/O
Appui-pieds:		
appui-pieds amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 20 ¹ / ₂ po (35 cm à 51,5 cm)	S/F	66,00
appui-pieds, en «V», amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 20 ¹ / ₂ po (35 cm à 51,5 cm)	S/F	66,00
appui-jambes élévateurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 18 po à 23 po (45 cm à 57,5 cm)		
paire	104,00	
unité		180,00
appui-mollets rembourrés, droits	S/F	20,00
courroie appui-mollets simple	18,00	18,00
courroie appui-mollets double	47,00	47,00
palettes rabattables	S/F	18,00
palettes rabattables et réglables en angle		
paire	120,00	
unité		78,00
palette pleine largeur	69,00	105,00
palettes surdimensionnées et rabattables		
paire	16,00	
unité		26,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	11,00
sangles cale-pied		
paire	25,00	
unité		16,00
modification de la longueur des appui-pieds	85,00	S/O
pare-chocs avant		
paire	15,00	
unité		7,50

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
boîte de commande standard	S/F	665,00
boîte de commande avec interrupteurs à positions multiples	170,00	825,00
indicateur du niveau de charge des accumulateurs	S/F	68,00
chargeur d'accumulateurs Lester	S/F	340,00
compartiment des accumulateurs, groupe, 22	S/F	105,00
compartiment des accumulateurs, groupe, 24	S/F	165,00
interface pour commandes adaptées	1 150,00	1 150,00
affichage séparé pour commandes adaptées	199,00	199,00
Commandes adaptées:		
par manette proportionnelle	595,00	595,00
par manette non proportionnelle, tige courte	635,00	635,00
par manette non proportionnelle, robuste	355,00	355,00
par manette non proportionnelle, à disque	275,00	275,00
par interrupteur Penta	315,00	315,00
commande adaptée céphalique proportionnelle	1 201,00	1 201,00
commande adaptée céphalique à interrupteurs	1 201,00	1 201,00
commande adaptée au pied avec 4 interrupteurs	802,00	802,00
commande adaptée au pied, proportionnelle	965,00	965,00
commande adaptée au souffle	720,00	720,00
commande adaptée sur plaquette	475,00	475,00
Supports pour les commandes adaptées:		
support central avec bride d'ajustement et de blocage	230,00	230,00
support pour commande au menton, dossier rigide	325,00	325,00
support pour commande au menton, dossier souple	275,00	275,00
support pour commande céphalique, dossier rigide	380,00	380,00
support pour commande céphalique, dossier souple	270,00	270,00
support pour commande au souffle, dossier rigide	325,00	325,00
support pour commande au souffle, dossier souple	285,00	285,00
Guides de course de manette:		
35 % - 35 %	19,00	19,00
50 % - 35 %	19,00	19,00
75 % - 75 %	19,00	19,00
35 % - 50 %	19,00	19,00
35 % - 75 %	19,00	19,00
35 % - 100 %	19,00	19,00
50 % - 75 %	19,00	19,00
50 % - 100 %	19,00	19,00
75 % - 100 %	19,00	19,00
60 % - Rond	19,00	19,00
modèle en croix	19,00	19,00
modèle robuste en croix	44,00	44,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Interrupteurs d'arrêt (sans adaptateur) mono/stéréo:		
micro-lite	150,00	150,00
à disque	200,00	200,00
à pression	160,00	130,00
flexible, 5 po (12,5 cm)	160,00	160,00
flexible, 7 po (17,5 cm)	160,00	160,00
Interrupteurs (avec adaptateur):		
micro-lite, flexible, 9 po (22,5 cm)	240,00	240,00
micro-lite, flexible, 12 po (30 cm)	240,00	240,00
flexible, 5 po (12,5 cm), ajustement à 9 po (22,5 cm)	240,00	240,00
flexible, 7 po (17,5 cm), ajustement à 9 po (22,5 cm)	240,00	240,00
flexible, 5 po (12,5 cm), ajustement à 12 po (30 cm)	240,00	240,00
flexible, 7 po (17,5 cm), ajustement à 12 po (30 cm)	240,00	240,00
flexible, 5 po (12,5 cm), ajustement à 12 po (30 cm), pour la commande céphalique proportionnelle	250,00	250,00
flexible, 7 po (17,5 cm), ajustement à 12 po (30 cm), pour la commande céphalique proportionnelle	250,00	250,00
micro-lite, 12 po (30 cm), pour la commande céphalique proportionnelle	250,00	250,00
Interrupteurs (sans adaptateur):		
à disque	200,00	200,00
à pression	160,00	160,00
flexible, 5 po (12,5 cm)	160,00	160,00
flexible, 7 po (17,5 cm)	160,00	160,00
micro-lite	150,00	150,00
Autres composants pour interrupteurs:		
câble d'interrupteur (5 sélections)	85,00	85,00
câble d'interface E.C.U.	210,00	210,00
interface (5 pour 1) T.A.S.H.	210,00	210,00
support en U pour disque	70,00	70,00
adaptateur pour interrupteur à disque, tige droite	70,00	70,00
embout pour commande au soufflé	14,00	14,00
commande au menton, par boîte de commande standard relocalisée	355,00	418,00
interrupteur à bascule	S/F	23,00
interrupteur à bouton poussoir	S/F	23,00
extension en bâtonnet, 2 po, 3 po ou 4 po (5 cm, 7,5 cm ou 10 cm)	20,00	20,00
extension en « T »	42,00	42,00
extension en boule	22,00	22,00
support de boîte de commande latéral	S/F	68,00
support de boîte de commande latéral, escamotable	S/F	295,00
support de boîte de commande central	80,00	375,00
protecteur de boîte de commande	S/F	S/O
modulateur programmable	S/F	1 578,00
moteurs, Micro, 24 volts	S/F	825,00
moteurs robustes, vitesse maximale, 3.5 mph		
paire	130,00	
unité		825,00
anti-basculants à roulette	S/F	34,50

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Châssis:		
montants de dossier renforcés	32,00	S/O
points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	S/O
réflecteurs	S/F	S/O
châssis renforcé, rigide	S/F	S/O
Types de roues:		
fourches à suspension	S/F	90,00
roues arrière avec pneus à chambre à air, 20 po X 2 ¹ / ₄ po (50 cm X 5,5 cm)	S/F	215,00
roues avant, à semi-pneumatiques, 8 po X 1 ³ / ₄ po (20 cm X 4 cm)	S/F	57,00
roues avant avec pneus à chambre à air, 8 po X 1 ³ / ₄ po (20 cm X 4 cm)	S/F	60,00
jantes de roue arrière	S/F	123,00
jantes de roue avant	S/F	48,00
dispositifs anti-crevaisson arrière	112,00	S/O
rallonges de levier de frein		
paire	20,00	
unité		11,00
Composant(s) sous considération spéciale		
dossier inclinable à cylindre *	440,00	S/O

PIÈCES RÉUSINÉES

Prix maximum

boîte de commande avec interrupteurs à positions multiples	495,00
boîte de commande standard avec indicateur de charge	495,00
modulateur X-61	750,00
chargeur d'accumulateurs Lester	230,00
moteur MX	605,00

APPAREIL EVEREST & JENNINGS CANADA LTÉE

Prix

FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE MODÈLE «LANCER 2000»	4 525,00 \$
--	-------------

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier souple, en tissu
- hauteur du dossier réglable de 14¹/₂ po à 22¹/₂ po (36,5 cm à 56 cm)
- hauteur sol/siège: de 17 po à 21 po (42,5 cm à 52,5 cm)
- largeurs du siège: base standard: 14 po à 20 po (35 cm à 50 cm), base robuste: 21 po à 24 po (52,5 cm à 60 cm)
- profondeurs du siège: base standard: 15 po, 16 po, 17 po, 18 po (37,5 cm, 40 cm, 42,5 cm, 45 cm), base robuste: 19 po, 20 po, 21 po (47,5 cm, 50 cm, 52,5 cm)
- siège rigide, plat
- siège souple, en tissu
- poignées de dossier
- barre de dossier
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto

Appui-bras

- appui-bras, de type «U», amovibles, à hauteur fixe, de 9 po (22,5 cm), courts
- appui-bras, de type «U», amovibles, à hauteur fixe, de 9 po (22,5 cm), longs
- appui-bras, de type «U», amovibles et réglables en hauteur, de 8¹/₂ po à 13¹/₂ po (21,5 cm à 34 cm), courts
- appui-bras, de type «U», amovibles et réglables en hauteur, de 8¹/₂ po à 13¹/₂ po (21,5 cm à 34 cm), longs
- appui-bras, de type «U», amovibles, escamotables et réglables en hauteur, de 8¹/₂ po à 13¹/₂ po (21,5 cm à 34 cm), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- garnitures de confort profilées, courtes, longues

Appui-pieds

- appui-pieds amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 20¹/₂ po (35 cm à 51,5 cm)
- appui-pieds, en «V», amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 15¹/₂ po à 20¹/₂ po (38,5 cm à 51,5 cm)
- palettes rabattables en composite
- palettes surdimensionnées et rabattables
- palettes rabattables en aluminium
- palettes rabattables allongées en aluminium
- appui-mollets rembourrés, droits
- courroies appui-talon réglables en longueur

Système de conduite

- boîte de commande standard
- chargeur d'accumulateurs Lester
- indicateur du niveau de charge des accumulateurs
- compartiment des accumulateurs, groupe 22, 24
- manette inductive
- interrupteur à bascule, à bouton poussoir
- protecteur de boîte de commande
- modulateur programmable
- moteurs standard, moteurs G.T.
- support de boîte de commande latéral
- support de boîte de commande latéral et escamotable
- anti-basculants à roulette

Roues et châssis

- bandes réfléchissantes
- fourches standard
- points d'ancrage pour le transport adapté
- roues arrière avec pneus à chambre à air, 14 po X 2¹/₄ po (35 cm X 5,5 cm), 14 po X 3 po (35 cm X 7,5 cm)
- roues arrière, robustes, à chambre à air, 14 po X 3¹/₂ po (35 cm X 9 cm)
- suspension arrière
- roues avant, à semi-pneumatiques, à chambre à air, 8 po X 1³/₄ po (20 cm X 4 cm)
- modification du centre de gravité à partir de la base
- jantes de roue arrière
- jantes de roue avant, 8 po (20 cm)
- jantes de roue avant, 9 po (22,5 cm)

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
appui-tête rembourré, profilé, en tissu	142,00	65,00
appui-tête rembourré, profilé, en cuirette	130,00	55,00
appui-tête, petit	103,00	103,00
appui-tête, moyen	103,00	103,00
appui-tête, grand	103,00	103,00
monture d'appui-tête fixe	90,00	90,00
monture d'appui-tête articulée	150,00	150,00
extension de monture d'appui-tête	33,00	41,00
dossier souple, en tissu	S/F	70,00
dossier souple, à tension réglable	70,00	140,00
dossier rembourré, profilé, en tissu	280,00	350,00
siège rigide, plat	S/F	S/O
siège souple, en tissu	S/F	46,00
structure de l'ensemble siège-dossier avec dossier réglable en angles de -5° à +15°	575,00	S/O
structure renforcée de l'ensemble siège-dossier avec dossier réglable en angles de -5° à +15°	995,00	S/O
structure de l'ensemble siège-dossier pour les profondeurs de 20 po et de 21 po (50 cm et 52,5 cm) avec dossier réglable en angles de -5° à +15°	660,00	S/O
siège rembourré, profilé, en tissu	270,00	340,00
siège rembourré, plat, en cuirette	50,00	70,00
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	56,00	56,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	56,00	56,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	23,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	26,00
ceinture de sécurité de type avion	30,00	56,00
modification de la longueur de la ceinture de sécurité	23,00	26,00
poignées de dossier	S/F	5,00
barre de dossier	S/F	S/O
Appui-bras:		
appui-bras, de type «U», amovibles, à hauteur fixe, de 9 po (22,5 cm), courts	S/F	50,00
appui-bras, de type «U», amovibles, à hauteur fixe, de 9 po (22,5 cm), longs	S/F	56,00
appui-bras, de type «U», amovibles et réglables en hauteur, de 8½ po à 13½ po (21,5 cm à 34 cm), courts	S/F	115,00
appui-bras, de type «U», amovibles et réglables en hauteur, de 8½ po à 13½ po (21,5 cm à 34 cm), longs	S/F	115,00
appui-bras, de type «U», amovibles, escamotables et réglables en hauteur, de 8½ po à 13½ po (21,5 cm à 34 cm), court ou longs	S/F	115,00
garnitures de confort droites, courtes ou longues	S/F	12,00
garnitures de confort profilées, courtes ou longues	S/F	25,00
modification de la hauteur des appui-bras	85,00	S/O

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Appui-pieds:		
appui-pieds amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 po à 20 1/2 po (35 cm à 51,5 cm)	S/F	115,00
appui-pieds, en « V », amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 15 1/2 po à 20 1/2 po (38,5 cm à 51,5 cm)	S/F	115,00
appui-jambes élévateurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 18 po à 23 po (45 cm à 57,5 cm)		
paire	105,00	
unité		188,00
appui-mollets rembourrés, droits	S/F	20,00
courroie appui-mollets simple	18,00	18,00
courroie appui-mollets double	47,00	47,00
palettes rabattables en composite	S/F	24,00
palettes surdimensionnées et rabattables	S/F	26,00
palettes rabattables en aluminium	S/F	23,00
palettes rabattables allongées en aluminium	S/F	23,00
palettes rabattables et réglables en angle		
paire	108,00	
unité		78,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	11,00
sangles cale-pied		
paire	24,00	
unité		16,00
modification de la longueur des appui-pieds	85,00	S/O
pare-chocs avant		
paire	15,00	
unité		7,50
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
boîte de commande standard	S/F	665,00
boîte de commande avec interrupteurs à positions multiples	160,00	825,00
indicateur du niveau de charge des accumulateurs	S/F	68,00
chargeur d'accumulateurs Lester	S/F	340,00
compartiment des accumulateurs, groupe 22	S/F	105,00
compartiment des accumulateurs, groupe 24	S/F	165,00
interface pour commandes adaptées	1 150,00	1 150,00
affichage séparé pour commandes adaptées	199,00	199,00
Commandes adaptées:		
par manette proportionnelle	595,00	595,00
par manette non proportionnelle, tige courte	635,00	635,00
par manette non proportionnelle, robuste	355,00	355,00
par manette non proportionnelle, à disque	275,00	275,00
par interrupteur Penta	315,00	315,00
commande pour céphalique proportionnelle	1 201,00	1 201,00
commande adaptée céphalique à interrupteurs	1 201,00	1 201,00
commande adaptée au pied avec 4 interrupteurs	802,00	802,00
commande adaptée au pied, proportionnelle	965,00	965,00
commande adaptée au souffle	720,00	720,00
commande adaptée sur plaquette	475,00	475,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Supports pour les commandes adaptées:		
support central avec bride d'ajustement et de blocage	230,00	230,00
support pour commande au menton, dossier rigide	325,00	325,00
support pour commande au menton, dossier souple	275,00	275,00
support pour commande céphalique, dossier rigide	380,00	380,00
support pour commande céphalique, dossier souple	270,00	270,00
support pour commande au soufflé, dossier rigide	325,00	325,00
support pour commande au soufflé, dossier souple	285,00	285,00
Guides de course de manette:		
35 % - 35 %	19,00	19,00
50 % - 35 %	19,00	19,00
75 % - 75 %	19,00	19,00
35 % - 50 %	19,00	19,00
35 % - 75 %	19,00	19,00
35 % - 100 %	19,00	19,00
50 % - 75 %	19,00	19,00
50 % - 100 %	19,00	19,00
75 % - 100 %	19,00	19,00
60 % - Rond	19,00	19,00
modèle en croix	19,00	19,00
modèle robuste en croix	44,00	44,00
Interrupteurs d'arrêt (sans adaptateur) mono/stéréo:		
micro-lite	150,00	150,00
à disque	200,00	200,00
à pression	160,00	130,00
flexible, 5 po (12,5 cm)	160,00	160,00
flexible, 7 po (17,5 cm)	160,00	160,00
Interrupteurs (avec adaptateur):		
micro-lite, flexible, 9 po (22,5 cm)	240,00	240,00
micro-lite, flexible, 12 po (30 cm)	240,00	240,00
flexible, 5 po (12,5 cm), ajustement à 9 po (22,5 cm)	240,00	240,00
flexible, 7 po (17,5 cm), ajustement à 9 po (22,5 cm)	240,00	240,00
flexible, 5 po (12,5 cm), ajustement à 12 po (30 cm)	240,00	240,00
flexible, 7 po (17,5 cm), ajustement à 12 po (30 cm)	240,00	240,00
flexible, 5 po (12,5 cm), ajustement à 12 po (30 cm), pour la commande céphalique proportionnelle	250,00	250,00
flexible, 7 po (17,5 cm), ajustement à 12 po (30 cm), pour la commande céphalique proportionnelle	250,00	250,00
micro-lite, 12 po (30 cm), pour la commande céphalique proportionnelle	250,00	250,00
Interrupteurs (sans adaptateur):		
à disque	200,00	200,00
à pression	160,00	160,00
flexible, 5 po (12,5 cm)	160,00	160,00
flexible, 7 po (17,5 cm)	160,00	160,00
micro-lite	150,00	150,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Autres composants pour interrupteurs:		
câble d'interrupteur (5 sélections)	85,00	85,00
câble d'interface E.C.U.	210,00	210,00
interface (5 pour 1) T.A.S.H.	210,00	210,00
support en U pour disque	70,00	70,00
adaptateur pour interrupteur à disque, tige droite	70,00	70,00
embout pour commande au soufflé	14,00	14,00
commande au menton, par boîte de commande standard relocalisée	355,00	418,00
interrupteur à bascule	S/F	23,00
interrupteur à bouton poussoir	S/F	21,00
manette inductive	S/F	285,00
extension en bâtonnet	20,00	19,00
extension en « T »	42,00	42,00
extension en boule	22,00	21,00
support de boîte de commande latéral	S/F	68,00
support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	295,00
support de boîte de commande central	80,00	375,00
protecteur de boîte de commande	S/F	S/O
modulateur programmable	S/F	1 578,00
moteurs standard	S/F	805,00
moteurs G.T.	S/F	830,00
moteurs robustes, pour poids supérieur à 250 lbs (550kg)		
Paire	90,00	
Unité		850,00
Châssis:		
points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	15,00
bandes réfléchissantes	S/F	S/O
anti-basculants à roulette	S/F	S/O
suspension arrière	S/F	S/O
modification du centre de gravité à partir de la base	S/F	S/O
modification du centre de gravité par le siège	100,00	S/O
Types de fourches:		
fourches standard	S/F	74,00
fourches renforcées		
Paire	52,00	
Unité		100,00
Types de roues:		
roues avant, à semi-pneumatiques, 8 po X 1 ³ / ₄ po (20 cm X 4 cm)	S/F	60,00
roues avant, à semi-neumatiques ou à chambre à air 9 po X 2 ¹ / ₄ po (22,5 cm X 5,5 cm)		
Paire	28,00	
Unité		74,00
roues avant, à chambre à air, 8 po X 1 ³ / ₄ po (20 cm X 4 cm)	S/F	60,00
roues arrière, à chambre à air, 14 po X 2 ¹ / ₄ po (35 cm X 5,5 cm)	S/F	100,00
roues arrière, à chambre à air, 14 po X 3 po (35 cm X 7,5 cm)	S/F	115,00
roues arrière, robustes, à chambre à air, 14 po X 3 ¹ / ₂ po (35 cm X 9 cm)	S/F	195,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
jantes de roue arrière	S/F	45,00
jantes de roue avant, 8 po (20 cm)	S/F	48,00
jantes de roue avant, 9 po (22,5 cm)	S/F	58,00
dispositifs anti-crevaisson avant, arrière		
paire	100,00	
unité		S/O
freins auxiliaires		
paire	65,00	
unité		47,00
Composant(s) sous considération spéciale		
dossier inclinable à cylindre *	525,00	S/O

PIÈCES RÉUSINÉES

Prix maximum

boîte de commande avec indicateur du niveau de charge	495,00
boîte de commande avec interrupteurs à positions multiples	495,00
modulateur PG8	750,00
interface pour commandes adaptées	715,00
moteur Framco standard	550,00
moteur Framco, G.T. ou robuste	605,00

APPAREIL ORTHOFAB INC.

Prix

FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE MODÈLE «GRIZZLY A600» 4 105,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier souple, en nylon
- hauteurs de dossier: 16 po, 17 po, 18 po, 19 po (40 cm, 42,5 cm, 45 cm, 47,5 cm)
- siège rigide plat, métallique
- largeur du siège: 14 po (35 cm), 16 po (40 cm), 18 po (45 cm)
- profondeurs du siège: 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- poignées de dossier
- ceinture de sécurité de type auto
- hauteur sol/siège: 17 po, 18 po, 19 po, 20 po (42,5 cm, 45 cm, 47,5 cm, 50 cm)
- support de siège réglable
- mécanisme motorisé de bascule de 22°, incluant un système de commande

Appui-bras

- appui-bras, de type «U», escamotables, réglables en hauteur, de 9½ po à 12 po (23,5 cm à 30 cm), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues

Appui-pieds

- appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14½ po à 18½ po (36,5 cm à 46,5 cm), de 17 po à 21 po (42,5 cm à 52,5 cm)
- appui-mollets rembourrés, droits
- palettes rabattables, en composite
- courroies appui-talon réglables en longueur

Système de conduite

- boîte de commande programmable
- extension conico-sphérique
- indicateur du niveau de charge des accumulateurs
- chargeur d'accumulateurs Lester
- compartiment des accumulateurs, groupe 22, 24
- manette directionnelle avec extension conico-sphérique
- interrupteur à bouton poussoir, interrupteur à bascule
- modulateurs PG8, PILOT +, M734
- moteurs 8.3 km/h
- support de boîte de commande latéral, support de boîte de commande latéral et escamotable
- support de boîte de commande central et escamotable

Roues et châssis

- fourches standard pour roues de 9 po (22,5 cm) et de 10 po (25 cm)
- points d'ancrage pour le transport adapté
- bandes réfléchissantes
- feux de position
- roues avant, avec pneu à chambre à air, 10 po X 3 po (25 cm X 7,5 cm)
- roues arrière, avec pneu à chambre à air, 10 po X 3 po (25 cm X 7,5cm)
- anti-basculants à roulette
- modification du centre de gravité
- train avant, articulé
- jantes de roue arrière, jantes de roue avant

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
appui-tête rembourré, profilé, en cuirette	100,00	100,00
appui-tête de type hamac	75,00	75,00
monture d'appui-tête articulée Otto Bock	115,00	115,00
monture d'appui-tête articulée	95,00	95,00
support de siège réglable	S/F	120,00
structure de l'ensemble siège-dossier A600 avec dossier réglable en angle, à -5°, 0°, +5°, +10° ou à +15°	514,00	514,00
mécanisme motorisé de bascule de 22°, incluant un système de commande	S/F	S/O
dossier souple en nylon	S/F	60,00
dossier souple à tension réglable	64,00	124,00
siège rigide, plat, métallique	S/F	77,00
modification de la hauteur du dossier non inclinable, à 20 po (50 cm)	84,00	S/O
modification de la profondeur du siège, à 19 po (47,5 cm)	240,00	S/O
modification de la largeur du siège, à 20 po (50 cm)	245,00	S/O
modification de la hauteur sol-siège, à +1 po (2,5 cm), +2 po (5 cm) ou à +3 po (7,5 cm)	265,00	S/O
ceinture de sécurité de type velcro	25,00	54,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	29,00
ceinture de sécurité de type avion	35,00	64,00
poignées de dossier	S/F	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	52,00	52,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Appui-bras:		
appui-bras, de type «U», escamotables et réglables en hauteur, de 9 1/2 po à 12 po (23,5 cm à 30m), courts	S/F	135,00
appui-bras, de type «U», escamotables et réglables en hauteur, de 9 1/2 po à 12 po (23,5 cm à 30 cm), longs	S/F	161,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	11,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	14,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14 1/2 po à 18 1/2 po (36,5 cm à 46,5 cm) ou de 17 po (42,5 cm) à 21 po (52,5 cm)	S/F	97,00
appui-jambes éleveurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 1/2 po à 18 po (36,5 cm à 45 cm)		
paire	150,00	
unité		172,00
appui-jambes éleveurs, compensateurs, amovibles, réglables en longueur, de 15 po à 17 1/2 po (37,5 cm à 44 cm) ou de 17 1/4 po à 19 1/2 po (43 cm à 49 cm)		
paire	234,00	
unité		214,00
appui-mollets rembourrés, droits	S/F	20,00
courroie appui-mollets double	50,00	50,00
palettes rabattables, composite	S/F	27,00
palettes rabattables en aluminium	16,00	35,00
palettes rabattables, réglables en angle	68,00	S/O
palettes surdimensionnées et rabattables		
paire	42,00	
unité		48,00
palette pleine largeur	172,00	226,00
courroies appui-talon réglables en longueur		
paire	S/F	
unité		10,00
sangles cale-pied		
paire	30,00	
unité		15,00
pare-chocs avant à roulette		
paire	32,00	
unité		16,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
boîte de commande programmable	S/F	434,00
boîte de commande compacte	238,00	672,00
indicateur du niveau de charge des accumulateurs	S/F	S/O
chargeur d'accumulateurs Lester	S/F	339,00
compartiment des accumulateurs, groupe 22 ou 24	S/F	196,00
commande au menton proportionnelle	705,00	1 139,00
commande au menton non proportionnelle (requiert une interface)	256,00	256,00
commande céphalique	1 493,00	1 927,00
commande au souffle (requiert une interface)	330,00	330,00
commande sur plaquette (requiert une interface)	280,00	280,00
commande à 5 interrupteurs séparés (requiert une interface)	530,00	530,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
interface pour commandes non proportionnelles	1 520,00	1 954,00
plastron pour commande au menton	290,00	290,00
support escamotable pour commande au soufflé	357,00	357,00
support escamotable pour commande au menton	357,00	357,00
support pour commande céphalique	357,00	357,00
support fixe pour affichage séparé	34,00	34,00
support flexible pour affichage séparé	110,00	110,00
interrupteur à bouton poussoir	S/F	11,00
interrupteur à bascule	S/F	9,00
manette directionnelle, incluant une extension conico-sphérique	S/F	239,00
extension en bâtonnet	17,00	25,00
extension en boule	17,00	25,00
extension en « T »	17,00	25,00
extension, forme champignon	17,00	25,00
extension conico-sphérique	S/F	8,00
support de boîte de commande latéral	S/F	29,00
support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	190,00
support de boîte de commande central et escamotable	S/F	171,00
modulateurs PG8, PILOT +, M734	S/F	1280,00
moteurs 8.3 km/h	S/F	S/O
anti-basculants à roulette	S/F	98,00
protecteur de boîte de commande	72,00	72,00
bandes réfléchissantes	S/F	S/O
feux de position	S/F	S/O
points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	S/O
modification du centre de gravité	S/F	S/O
train avant, articulé	S/F	S/O
Types de roues:		
fourches standard pour roues de 9 po (22,5 cm) et de 10 po (25 cm)	S/F	82,00
roues avant, avec pneu à chambre à air, 10 po X 3 po (25 cm X 7,5 cm)	S/F	80,00
roues arrière, avec pneu à chambre à air, 10 po X 3 po (25 cm X 7,5 cm)	S/F	66,00
roues avant, avec pneu à chambre à air, 9 po X 2 ³ / ₄ po (22,5 cm X 7 cm)		
paire	84,00	
unité		122,00
roues avant anti-crevaisson, 10 po X 3 po (25 cm X 7,5 cm)	124,00	S/O
roues avant anti-crevaisson, 9 po X 2 ³ / ₄ po (22,5 cm X 7 cm)	208,00	S/O
roues arrière anti-crevaisson, 10 po X 3 po (25 cm X 7,5 cm)	124,00	S/O
jantes de roue arrière	S/F	31,00
jantes de roue avant	S/F	30,00
Composant(s) sous considération spéciale		
structure de l'ensemble siège-dossier A600 avec dossier inclinable à cylindre, d'une hauteur de 18 po (45 cm), 20 po (50 cm), 22 po (55 cm) ou de 24 po (60 cm) *	699,00	699,00
modification de la hauteur du dossier inclinable, à 26 po (65 cm) *	291,00	S/O
dossier inclinable motorisé, installé en usine *	1 045,00	1 445,00
mécanisme motorisé de bascule de 22°, incluant un système de commande *	S/F	S/O
système de commande pour 1 seul accessoire motorisé *	240,00	240,00
système de commande pour 4 accessoires motorisés *	670,00	670,00

APPAREIL ORTHOFAB INC.

Prix

FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE MODÈLE «GRIZZLY A700»

4 105,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier rigide, plat
- hauteurs de dossier: 16 po, 17 po, 18 po, 19 po (40 cm, 42,5 cm, 45 cm, 47,5 cm)
- siège rigide plat
- largeurs du siège: 14 po (35 cm), 15 po (37,5 cm), 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- profondeurs du siège: 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- poignées de dossier
- ceinture de sécurité de type auto
- hauteurs sol/siège: 16³/₄ po (42 cm), 17³/₄ po (44,5 cm), 18³/₄ po (47 cm), 19³/₄ po (49,5 cm)
- support de siège réglable
- mécanisme motorisé de bascule de 22°, incluant un système de commande

Appui-bras

- appui-bras, de type «T», amovibles, réglables en hauteur, de 8 po à 11 po (20 cm à 27,5 cm), de 11 po à 14 po (27,5 cm à 35 cm), courts, longs
- garnitures de confort droites ou profilées, courtes, longues

Appui-pieds

- appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)
- appui-mollets rembourrés, droits
- palettes rabattables
- courroies appui-talon réglables en longueur

Système de conduite

- boîte de commande programmable
- extension conico-sphérique
- indicateur du niveau de charge des accumulateurs
- chargeur d'accumulateurs Lester
- compartiment des accumulateurs, groupe 22, 24
- manette directionnelle avec extension conico-sphérique
- interrupteur à bouton poussoir, interrupteur à bascule
- modulateurs PG8, PILOT +, M734
- moteurs 8.3 km/h
- support de boîte de commande latéral, support de boîte de commande latéral et escamotable
- support de boîte de commande central et escamotable

Roues et châssis

- fourches standard pour roues de 9 po (22,5 cm) et de 10 po (25 cm)
- points d'ancrage pour le transport adapté
- bandes réfléchissantes
- feux de position
- roues avant, avec pneu à chambre à air, 10 po X 3 po (25 cm X 7,5 cm)
- roues arrière, avec pneu à chambre à air, 10 po X 3 po (25 cm X 7,5 cm)
- anti-basculants à roulette
- modification du centre de gravité
- train avant, articulé
- jantes de roue arrière, jantes de roue avant

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
appui-tête rembourré, profilé, en cuirette	100,00	100,00
appui-tête rembourré, profilé, en tissus	100,00	100,00
monture d'appui-tête articulée Otto Bock	115,00	115,00
monture d'appui-tête articulée	95,00	95,00
support de siège réglable	S/F	120,00
structure de l'ensemble siège-dossier A700 avec dossier réglable		
en angle, à -5°, 0°, + 5°, + 10° ou à + 15°	714,00	714,00
mécanisme motorisé de bascule de 22°, incluant un système de commande	S/F	S/O
structure renforcée de l'ensemble siège-dossier	422,00	936,00
dossier rigide, plat	S/F	52,00
dossier rembourré, profilé, en tissus	272,00	324,00
dossier rembourré, profilé, en cuirette	272,00	324,00
siège rigide, plat	S/F	52,00
siège rembourré, profilé, en tissus	219,00	249,00
siège rembourré, profilé, en cuirette	219,00	249,00
modification de la hauteur du dossier, à 15 po (37,5 cm), 20 po (50 cm), 21 po (52,5 cm), ou à 22 p (55 cm)	84,00	S/O
modification de la profondeur du siège, à 15 po (37,5 cm), ou à 19 po (47,5 cm)	240,00	S/O
modification de la profondeur du siège, à 20 po (50 cm) ou à 21 po (52,5 cm)	500,00	S/O
modification de la largeur du siège, à 19 po (47,5 cm), 20 po (50 cm), 21 po (52,5 cm) ou à 22 po (55 cm)	245,00	S/O
modification de la hauteur sol-siège, à + 1 po (2,5 cm), +2 po (5 cm) ou à +3 po (7,5 cm)	265,00	S/O
ceinture de sécurité de type velcro	25,00	54,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	29,00
ceinture de sécurité de type avion	35,00	64,00
poignées de dossier	S/F	70,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type «T», amovibles et réglables en hauteur, de 8 po à 11 po (20 cm à 27,5 cm) ou de 11 po à 14 po (27,5 cm à 35 cm), courts ou longs	S/F	135,00
appui-bras, de type «I», réglables en hauteur, de 10 po à 13 po (25 cm à 32,5 cm)	82,00	176,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	11,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	14,00
garnitures de confort profilées, courtes ou longues	S/F	28,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)	S/F	73,00
modification de la longueur des appui-pieds, de 5½ po à 13 po (13,5 cm à 32,5 cm)	130,00	S/O
modification de la longueur des appui-pieds, de 19 po à 24 po (47,5 cm à 60 cm)	72,00	S/O

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
appui-jambes éleveurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 11 po à 19 po (27,5 cm à 47,5 cm) paire	198,00	
unité		172,00
appui-jambes éleveurs, compensateurs, amovibles, réglables en longueur, de 12 po à 19 po (30 cm à 47,5 cm) paire	240,00	
unité		193,00
appui-mollets rembourrés, droits	S/F	20,00
appui-mollets rembourrés, profilés	54,00	47,00
courroie appui-mollets double	50,00	50,00
palettes rabattables	S/F	35,00
palettes rabattables en aluminium	16,00	35,00
palettes rabattables, réglables en angle	68,00	S/O
palettes surdimensionnées et rabattables paire	26,00	
unité		48,00
palette pleine largeur	156,00	226,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	10,00
sangles cale-pied paire	30,00	
unité		15,00
pare-chocs avant à roulette paire	32,00	
unité		16,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
boîte de commande programmable	S/F	434,00
boîte de commande compacte	238,00	672,00
indicateur du niveau de charge des accumulateurs	S/F	S/O
chargeur d'accumulateurs Lester	S/F	339,00
compartiment des accumulateurs, groupe 22 ou 24	S/F	196,00
commande au menton proportionnelle, tige courte	705,00	1 139,00
commande au menton non proportionnelle, tige longue (requiert une interface)	256,00	256,00
commande céphalique	1 493,00	1 927,00
commande au souffle (requiert une interface)	330,00	330,00
commande sur plaquette (requiert une interface)	280,00	280,00
commande à 5 interrupteurs séparés (requiert une interface)	530,00	530,00
interface pour commandes non proportionnelles	1 520,00	1 954,00
plastron pour commande au menton	290,00	290,00
support escamotable pour commande au souffle	357,00	357,00
support escamotable pour commande au menton	357,00	357,00
support pour commande céphalique	357,00	357,00
support fixe pour affichage séparé	34,00	34,00
support flexible pour affichage séparé	110,00	110,00
interrupteur à bouton poussoir	S/F	11,00
interrupteur à bascule	S/F	9,00
manette directionnelle, incluant une extension conico-sphérique	S/F	239,00
extension en bâtonnet	17,00	25,00
extension en boule	17,00	25,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
extension en « T »	17,00	25,00
extension, forme champignon	17,00	25,00
extension conico-sphérique	S/F	8,00
support de boîte de commande latéral	S/F	29,00
support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	190,00
support de boîte de commande central et escamotable	S/F	171,00
modulateurs PG8, PILOT +, M734	S/F	1 280,00
moteurs 8.3 km/h	S/F	S/O
anti-basculants à roulette	S/F	98,00
protecteur de boîte de commande	72,00	72,00
bandes réfléchissantes	S/F	S/O
feux de position	S/F	S/O
points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	S/O
ancrages pour transport adapté	35,00	18,00
modification du centre de gravité	S/F	S/O
train avant, articulé	S/F	S/O
Types de roues:		
fourches standard pour roues de 9 po (22,5 cm) et de 10 po (25 cm)	S/F	82,00
roues avant, avec pneu à chambre à air, 10 po X 3 po (25 cm X 7,5 cm)	S/F	80,00
roues arrière, avec pneu à chambre à air, 10 po X 3 po (25 cm X 7,5 cm)	S/F	66,00
roues avant, avec pneu à chambre à air, 9 po X 2 ³ / ₄ po (22,5 cm X 7 cm)		
paire	84,00	
unité		122,00
roues avant anti-crevaisson, 10 po X 3 po (25 cm X 7,5 cm)	124,00	S/O
roues avant anti-crevaisson, 9 po X 2 ³ / ₄ po (22,5 cm X 7 cm)	208,00	S/O
roues arrière anti-crevaisson, 10 po X 3 po (25 cm X 7,5 cm)	124,00	S/O
jantes de roue arrière	S/F	31,00
jantes de roue avant	S/F	30,00
Composant(s) sous considération spéciale		
structure de l'ensemble siège-dossier A700 avec dossier inclinable à cylindre *	799,00	799,00
dossier inclinable motorisé, installé en usine *	1 045,00	1 445,00
mécanisme motorisé de bascule de 22°, incluant un système de commande *	S/F	S/O
appui-jambes élévateurs, motorisés, contrôle par unité *		
paire	1 165,00	
unité		656,00
appui-jambes élévateurs, motorisés, contrôle par paire *		
paire	1 165,00	
unité		656,00
système de commande pour 1 seul accessoire motorisé *	240,00	240,00
système de commande pour 4 accessoires motorisés *	670,00	670,00

APPAREIL ORTHOFAB INC.

Prix

FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE MODÈLE «KAMELEON A600»

4 265,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier souple en nylon
- hauteurs de dossier: 16 po, 17 po, 18 po, 19 po (40 cm, 42,5 cm, 45 cm, 47,5 cm)
- siège rigide plat, métallique
- largeurs du siège: 14 po (35 cm), 16 po (40 cm), 18 po (45 cm)
- profondeurs du siège: 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- poignées de dossier
- ceinture de sécurité de type auto
- hauteurs sol/siège: 16 po (40 cm), 16³/₄ po (42 cm), 17¹/₂ po (44 cm), 18¹/₄ po (45,5 cm), 19 po (47,5 cm)
- support de siège réglable

Appui-bras

- appui-bras, de type «U», escamotables, réglables en hauteur, de 9¹/₂ po à 12 po (23,5 cm à 30 cm), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues

Appui-pieds

- appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14¹/₂ po à 18¹/₂ po (36,5 cm à 46,5 cm), de 17 po à 21 po (42,5 cm à 52,5 cm)
- appui-mollets rembourrés, droits
- palettes rabattables, en composite
- courroies appui-talon réglables en longueur

Système de conduite

- boîte de commande programmable
- extension conico-sphérique
- indicateur du niveau de charge des accumulateurs
- chargeur d'accumulateurs Lester
- compartiment des accumulateurs, groupe 22, 24
- manette directionnelle avec extension conico-sphérique
- interrupteur à bouton poussoir, interrupteur à bascule
- modulateurs PG8, PILOT +, M734
- moteurs 9.5 km/h, 11.5 km/h
- support de boîte de commande latéral, support de boîte de commande latéral et escamotable
- support de boîte de commande central et escamotable

Roues et châssis

- fourches standard pour roues de 8 po (20 cm) et de 9 po (22,5 cm)
- points d'ancrage pour le transport adapté
- bandes réfléchissantes
- feux de position
- roues avant, avec pneu à chambre à air, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)
- roues arrière, avec pneu à chambre à air, 14 po X 3 po (35 cm X 7,5 cm)
- anti-basculants à roulette
- modification du centre de gravité
- modification, version courte, version longue
- train avant, articulé
- jantes de roue arrière, jantes de roue avant

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
appui-tête rembourré, profilé, en cuirette	100,00	100,00
appui-tête de type hamac	75,00	75,00
monture d'appui-tête articulée Otto Bock	115,00	115,00
monture d'appui-tête articulée	95,00	95,00
support de siège réglable	S/F	120,00
structure de l'ensemble siège-dossier A600 avec dossier réglable en angle, à -5°, 0°, +5°, +10° ou à +15°	514,00	514,00
dossier souple en nylon	S/F	60,00
dossier souple à tension réglable	64,00	124,00
siège rigide, plat, métallique	S/F	77,00
modification de la hauteur du dossier non inclinable, à 20 po (50 cm)	84,00	S/O
modification de la profondeur du siège, à 19 po (47,5 cm)	240,00	S/O
modification de la largeur du siège, à 20 po (50 cm)	245,00	S/O
modification de la hauteur sol-siège, à +1 po (2,5 cm), +2 po (5 cm) ou à +3 po (7,5 cm)	265,00	S/O
ceinture de sécurité de type velcro	25,00	54,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	29,00
ceinture de sécurité de type avion	35,00	64,00
poignées de dossier	S/F	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	52,00	52,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type «U», escamotables et réglables en hauteur, de 9 1/2 po à 12 po (23,5 cm à 30 cm), courts	S/F	135,00
appui-bras, de type «U», escamotables et réglables en hauteur, de 9 1/2 po à 12 po (23,5 cm à 30 cm), longs	S/F	161,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	11,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	14,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14 1/2 po à 18 1/2 po (36,5 cm à 46,5 cm) ou de 17 po (42,5 cm) à 21 po (52,5 cm)	S/F	97,00
appui-jambes éleveurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 14 1/2 po à 18 po (36,5 cm à 45 cm)		
paire	150,00	
unité		172,00
appui-jambes éleveurs, compensateurs, amovibles, réglables en longueur, de 15 po à 17 1/2 po (37,5 cm à 44 cm) ou de 17 1/4 po à 19 1/2 po (43 cm à 49 cm)		
paire	234,00	
unité		214,00
appui-mollets rembourrés, droits	S/F	20,00
courroie appui-mollets double	50,00	50,00
palettes rabattables, en composite	S/F	27,00
palettes rabattables en aluminium	16,00	35,00
palettes rabattables, réglables en angle	68,00	S/O

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
palettes surdimensionnées et rabattables		
paire	42,00	
unité		48,00
palette pleine largeur	172,00	226,00
courroies appui-talon réglables en longueur		
paire	S/F	
unité		10,00
sangles cale-pied		
paire	30,00	
unité		15,00
pare-chocs avant à roulette		
paire	32,00	
unité		16,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
boîte de commande programmable	S/F	434,00
boîte de commande compacte	238,00	672,00
indicateur du niveau de charge des accumulateurs	S/F	S/O
chargeur d'accumulateurs Lester	S/F	339,00
compartiment des accumulateurs, groupe 22 ou 24	S/F	116,00
commande au menton proportionnelle	705,00	1 139,00
commande au menton non proportionnelle (requiert une interface)	256,00	256,00
commande céphalique	1 493,00	1 927,00
commande au souffle (requiert une interface)	330,00	330,00
commande sur plaquette (requiert une interface)	280,00	280,00
commande à 5 interrupteurs séparés (requiert une interface)	530,00	530,00
interface pour commandes non proportionnelles	1 520,00	1 954,00
plastron pour commande au menton	290,00	290,00
support escamotable pour commande au souffle	357,00	357,00
support escamotable pour commande au menton	357,00	357,00
support pour commande céphalique	357,00	357,00
support fixe pour affichage séparé	34,00	34,00
support flexible pour affichage séparé	110,00	110,00
interrupteur à bouton poussoir	S/F	11,00
interrupteur à bascule	S/F	9,00
manette directionnelle, incluant une extension conico-sphérique	S/F	239,00
extension en bâtonnet	17,00	25,00
extension en boule	17,00	25,00
extension en «T»	17,00	25,00
extension, forme champignon	17,00	25,00
extension conico-sphérique	S/F	8,00
support de boîte de commande latéral	S/F	29,00
support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	190,00
support de boîte de commande central et escamotable	S/F	171,00
modulateurs PG8, PILOT +, M734	S/F	1 280,00
moteurs 9.5 km/h ou 11.5 km/h	S/F	S/O
anti-basculants à roulette	S/F	57,00
protecteur de boîte de commande	72,00	72,00
bandes réfléchissantes	S/F	18,00
feux de position	S/F	S/O

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	S/O
modification du centre de gravité	S/F	S/O
modification, version courte ou version longue	S/F	S/O
train avant, articulé	S/F	S/O
Types de roues:		
fourches standard pour roues de 8 po (20 cm) et de 9 po (22,5 cm)	S/F	82,00
roues avant, avec pneu à chambre à air, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)	S/F	80,00
roues arrière, avec pneu à chambre à air, 14 po X 3 po (35 cm X 7,5 cm)	S/F	66,00
roues avant, avec pneu à chambre à air, 9 po X 2 ³ / ₄ po (22,5 cm X 7 cm)		
paire	84,00	
unité		122,00
roues avant anti-crevaisin, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)	124,00	S/O
roues avant anti-crevaisin, 9 po X 2 ³ / ₄ po (22,5 cm X 7 cm)	208,00	S/O
roues arrière anti-crevaisin, 14 po X 3 po (35 cm X 7,5 cm)	138,00	S/O
jantes de roue arrière	S/F	31,00
jantes de roue avant	S/F	30,00
Composant(s) sous considération spéciale		
structure de l'ensemble siège-dossier A600 avec dossier inclinable à cylindre, d'une hauteur de 18 po (45 cm), 20 po (50 cm), 22 po (55 cm) ou de 24 po (60 cm) *	699,00	699,00
modification de la hauteur du dossier inclinable, à 26 po (65 cm) *	291,00	S/O
dossier inclinable motorisé, installé en usine *	1 045,00	1 445,00
mécanisme motorisé de bascule de 45°, installé en usine *	1 395,00	1 915,00
système de commande pour 1 seul accessoire motorisé *	240,00	240,00
système de commande pour 4 accessoires motorisés *	670,00	670,00

APPAREIL ORTHOFAB INC.

Prix

FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE MODÈLE «KAMELEON A200 - A700» 4 265,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier rigide, plat
- hauteurs de dossier: 16 po, 17 po, 18 po, 19 po (40 cm, 42,5 cm, 45 cm, 47,5 cm)
- siège rigide, plat
- largeurs du siège: 14 po (35 cm), 15 po (37,5 cm), 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- profondeurs du siège: 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- poignées de dossier
- ceinture de sécurité de type auto
- hauteurs sol/siège: 16 po (40 cm), 16³/₄ po (42 cm), 17¹/₂ po (44 cm), 18¹/₄ po (45,5 cm), 19 po (47,5 cm)
- support de siège réglable

Appui-bras

- appui-bras, de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 8 po à 11 po (20 cm à 27,5 cm), de 11 po à 14 po (27,5 cm à 35 cm), courts, longs
- garnitures de confort droites ou profilées, courtes, longues

Appui-pieds

- appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)
- appui-mollets rembourrés, droits
- palettes rabattables
- courroies appui-talon réglables en longueur

Système de conduite

- boîte de commande programmable
- extension conico-sphérique
- indicateur du niveau de charge des accumulateurs
- chargeur d'accumulateurs Lester
- compartiment des accumulateurs, groupe 22, 24
- manette directionnelle avec extension conico-sphérique
- interrupteur à bouton poussoir, interrupteur à bascule
- modulateurs PG8, PILOT +, M734
- moteurs 9.5 km/h, 11.5 km/h
- support de boîte de commande latéral, support de boîte de commande latéral et escamotable
- support de boîte de commande central et escamotable

Roues et châssis

- fourches standard pour roues de 8 po (20 cm) et de 9 po (22,5 cm)
- points d'ancrage pour le transport adapté
- bandes réfléchissantes
- feux de position
- roues avant, avec pneu à chambre à air, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)
- roues arrière, avec pneu à chambre à air, 14 po X 3 po (35 cm X 7,5 cm)
- anti-basculants à roulette
- modification du centre de gravité
- modification, version courte, version longue
- train avant, articulé
- jantes de roue arrière, jantes de roue avant

Composant(s) de base ou optionnel(s)	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
appui-tête rembourré, profilé, en cuirette	100,00	100,00
appui-tête rembourré, profilé, en tissus	100,00	100,00
monture d'appui-tête articulée Otto Bock	115,00	115,00
monture d'appui-tête articulée	95,00	95,00
support de siège réglable	S/F	120,00
structure de l'ensemble siège-dossier A700, avec dossier réglable en angle, à -5°, 0°, +5°, +10° ou à +15°	714,00	714,00
structure de l'ensemble siège-dossier A200, avec dossier réglable en angle par cran de 9°	714,00	714,00
structure renforcée de l'ensemble siège-dossier	422,00	936,00
dossier rigide, plat	S/F	52,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
dossier rembourré, profilé, en tissus	272,00	324,00
dossier rembourré, profilé, en cuirette	272,00	324,00
siège rigide, plat	S/F	52,00
siège rembourré, profilé, en tissus	219,00	249,00
siège rembourré, profilé, en cuirette	219,00	249,00
modification de la hauteur du dossier, à 15 po (37,5 cm), 20 po (50 cm), 21 po (52,5 cm) ou à 22 p (55 cm)	84,00	S/O
modification de la profondeur du siège, à 15 po (37,5 cm) ou à 19 po (47,5 cm)	240,00	S/O
modification de la profondeur du siège, à 20 po (50 cm) ou à 21 po (52,5 cm)	500,00	S/O
modification de la largeur du siège, à 19 po (47,5 cm), 20 po (50 cm), 21 po (52,5 cm) ou à 22 po (55 cm)	245,00	S/O
modification de la hauteur sol-siège, à + 1 po (2,5 cm), +2 po (5 cm) ou à +3 po (7,5 cm)	265,00	S/O
ceinture de sécurité de type velcro	25,00	54,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	29,00
ceinture de sécurité de type avion	35,00	64,00
poignées de dossier	S/F	70,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type «T», amovibles et réglables en hauteur, de 8 po à 11 po (20 cm à 27,5 cm) ou de 11 po à 14 po (27,5 cm à 35 cm), courts ou longs	S/F	135,00
appui-bras, de type «I», réglables en hauteur, de 10 po à 13 po (25 cm à 32,5 cm)	82,00	176,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	11,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	14,00
garnitures de confort profilées, courtes ou longues	S/F	28,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)	S/F	73,00
modification de la longueur des appui-pieds, de 5½ po à 13 po (13,5 cm à 32,5 cm)	130,00	S/O
modification de la longueur des appui-pieds, de 19 po à 24 po (47,5 cm à 60 cm)	72,00	S/O
appui-jambes élévateurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 11 po à 19 po (27,5 cm à 47,5 cm)	198,00	172,00
paire		
unité		
appui-jambes élévateurs, compensateurs, amovibles, réglables en longueur, de 12 po à 19 po (30 cm à 47,5 cm)	240,00	193,00
paire		
unité		
appui-mollets rembourrés, droits	S/F	20,00
appui-mollets rembourrés, profilés	54,00	47,00
courroie appui-mollets double	50,00	50,00
palettes rabattables	S/F	35,00
palettes rabattables en aluminium	16,00	35,00
palettes rabattables, réglables en angle	68,00	S/O
palettes surdimensionnées et rabattables		
paire	26,00	
unité		48,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
palette pleine largeur	156,00	226,00
courroies appui-talon réglables en longueur		
paire	S/F	
unité		10,00
sangles cale-pied		
paire	30,00	
unité		15,00
pare-chocs avant à roulette		
paire	32,00	
unité		16,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
boîte de commande programmable	S/F	434,00
boîte de commande compacte	238,00	672,00
indicateur du niveau de charge des accumulateurs	S/F	S/O
chargeur d'accumulateurs Lester	S/F	339,00
compartiment des accumulateurs, groupe 22 ou 24	S/F	116,00
commande au menton proportionnelle	705,00	1 139,00
commande au menton non proportionnelle (requiert une interface)	256,00	256,00
commande céphalique	1 493,00	1 927,00
commande au soufflé (requiert une interface)	330,00	330,00
commande sur plaquette (requiert une interface)	280,00	280,00
commande à 5 interrupteurs séparés (requiert une interface)	530,00	530,00
interface pour commandes non proportionnelles	1 520,00	1 954,00
plastron pour commande au menton	290,00	290,00
support escamotable pour commande au soufflé	357,00	357,00
support escamotable pour commande au menton	357,00	357,00
support pour commande céphalique	357,00	357,00
support fixe pour affichage séparé	34,00	34,00
support flexible pour affichage séparé	110,00	110,00
interrupteur à bouton poussoir	S/F	11,00
interrupteur à bascule	S/F	9,00
manette directionnelle, incluant une extension conico-sphérique	S/F	239,00
extension en bâtonnet	17,00	25,00
extension en boule	17,00	25,00
extension en « T »	17,00	25,00
extension, forme champignon	17,00	25,00
extension conico-sphérique	S/F	8,00
support de boîte de commande latéral	S/F	29,00
support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	190,00
support de boîte de commande central et escamotable	S/F	171,00
modulateurs PG8, PILOT +, M734	S/F	1 280,00
moteurs 9.5 km/h ou 11.5 km/h	S/F	S/O
anti-basculants à roulette	S/F	57,00
protecteur de boîte de commande	72,00	72,00
bandes réfléchissantes	S/F	18,00
feux de position	S/F	S/O
points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	S/O
ancrages pour transport adapté	35,00	18,00
modification du centre de gravité	S/F	S/O
modification, version courte ou version longue	S/F	S/O
train avant, articulé	S/F	S/O

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Types de roues:		
fourches standard pour roues de 8 po (20 cm) et de 9 po (22,5 cm)	S/F	82,00
roues avant, avec pneu à chambre à air, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)	S/F	80,00
roues arrière, avec pneu à chambre à air, 14 po X 3 po (35 cm X 7,5 cm)	S/F	66,00
roues avant, avec pneu à chambre à air, 9 po X 2 ³ / ₄ po (22,5 cm X 7 cm)		
paire	84,00	
unité		122,00
roues avant anti-crevaisson, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)	124,00	S/O
roues avant anti-crevaisson, 9 po X 2 ³ / ₄ po (22,5 cm X 7 cm)	208,00	S/O
roues arrière anti-crevaisson, 14 po X 3 po (35 cm X 7,5 cm)	138,00	S/O
jantes de roue arrière	S/F	31,00
jantes de roue avant	S/F	30,00
Composant(s) sous considération spéciale		
structure de l'ensemble siège-dossier A700, avec dossier inclinable à cylindre *	799,00	799,00
structure de l'ensemble siège-dossier A200, avec dossier inclinable à cylindre *	799,00	799,00
dossier inclinable motorisé, installé en usine *	1 045,00	1 445,00
mécanisme motorisé de bascule de 45°, installé en usine *	1 395,00	1 915,00
appui-jambes éleveurs, motorisés, contrôle par unité *		
paire	1 165,00	
unité		656,00
appui-jambes éleveurs, motorisés, contrôle par paire *		
paire	1 165,00	
unité		656,00
système de commande pour 1 seul accessoire motorisé *	240,00	240,00
système de commande pour 4 accessoires motorisés *	670,00	670,00

APPAREIL ORTHOFAB INC.

Prix

FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE MODÈLE «KAMELEON JR »

4 265,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier rigide, plat
- hauteurs de dossier: 12 po (30 cm), 13 po (32,5 cm), 14 po (35 cm), 15 po (37,5 cm), 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- siège rigide, plat
- largeurs du siège: 12 po (30 cm), 13 po (32,5 cm), 14 po (35 cm), 15 po (37,5 cm), 16 po (40 cm)
- profondeurs du siège: 12 po (30 cm), 13 po (32,5 cm), 14 po (35 cm), 15 po (37,5 cm)
- poignées de dossier, réglables en hauteur
- ceinture de sécurité de type auto
- hauteurs sol/siège: 16 po (40 cm), 16³/₄ po (42 cm), 17¹/₂ po (44 cm), 18¹/₄ po (45,5 cm), 19 po (47,5 cm)
- support de siège réglable

Appui-bras

- appui-bras, de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 6 po à 10 po (15 cm à 25 cm), courts
- garnitures de confort droites, courtes
- protège-vêtements, amovibles

Appui-pieds

- appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 5½ po à 13 po (13,5 cm à 32,5 cm)
- appui-mollets rembourrés, droits
- palettes rabattables
- courroies appui-talon réglables en longueur

Système de conduite

- boîte de commande programmable
- extension conico-sphérique
- indicateur du niveau de charge des accumulateurs
- chargeur d'accumulateurs Lester
- compartiment des accumulateurs, groupe 22, 24
- manette directionnelle avec extension conico-sphérique
- interrupteur à bouton poussoir, interrupteur à bascule
- modulateurs PG8, PILOT +, M734
- moteurs 9.5 km/h
- support de boîte de commande latéral, support de boîte de commande latéral et escamotable
- support de boîte de commande central et escamotable

Roues et châssis

- fourches standard pour roues de 8 po (20 cm) et de 9 po (22,5 cm)
- points d'ancrage pour le transport adapté
- ancrages pour transport adapté, latéraux (X2)
- bandes réfléchissantes
- feux de position
- roues avant, avec pneu à chambre à air, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)
- roues arrière, avec pneu à chambre à air, 14 po X 3 po (35 cm X 7,5 cm)
- anti-basculants à roulette
- modification du centre de gravité
- modification, version courte, version longue
- train avant, articulé
- jantes de roue arrière, jantes de roue avant

Composant(s) de base ou optionnel(s)	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
appui-tête rembourré, profilé, en cuirette	100,00	100,00
appui-tête rembourré, profilé, en tissus	100,00	100,00
monture d'appui-tête articulée Otto Bock	115,00	115,00
monture d'appui-tête articulée	95,00	95,00
support de siège réglable	S/F	120,00
structure de l'ensemble siège-dossier A400, avec dossier réglable en angle	767,00	767,00
structure renforcée de l'ensemble siège-dossier	422,00	1 189,00
dossier rigide, plat	S/F	91,00
dossier rembourré, profilé, en tissus	111,00	202,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
dossier rembourré, profilé, en cuirette	111,00	202,00
adaptateurs d'appuis thoraciques		
paire	60,00	
unité		60,00
siège rigide, plat	S/F	91,00
siège rembourré, profilé, en tissu	91,00	182,00
siège rembourré, profilé, en cuirette	91,00	182,00
modification de la hauteur du dossier, à 11 po (27,5 cm)	84,00	S/O
modification de la profondeur du siège, à 10 po (25 cm), 11 po (27,5 cm) ou de 16 po (40 cm)	240,00	S/O
modification de la largeur du siège, à 8 po (20 cm), 9 po (22,5 cm), 10 po (25 cm) ou à 11 po (27,5 cm)	245,00	S/O
modification de la hauteur sol-siège, à + 1 po (2,5 cm), +2 po (5 cm) ou à +3 po (7,5 cm)	265,00	S/O
ceinture de sécurité de type velcro	25,00	54,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	29,00
ceinture de sécurité de type avion	35,00	64,00
poignées de dossier, réglables en hauteur	S/F	70,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type « T », amovibles et réglables en hauteur, de 6 po à 10 po (15 cm à 25 cm), courts	S/F	148,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	11,00
protège-vêtements, amovibles	S/F	44,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 5½ po à 13 po (13,5 cm à 32,5 cm)	S/F	73,00
modification de la longueur des appui-pieds, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)	72,00	S/O
appui-pieds à 90°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 7 po à 13 po (17,5 cm à 32,5 cm)		
paire	130,00	
unité		138,00
modification de la longueur des appui-pieds à 90°, de 13 po à 16 po (32,5 cm à 40 cm)	72,00	S/O
appui-jambes éleveurs, compensateurs, amovibles, réglables en longueur, de 12 po à 19 po (30 cm à 47,5 cm)		
paire	240,00	
unité		193,00
appui-mollets rembourrés, droits	S/F	20,00
courroie appui-mollets double	50,00	50,00
palettes rabattables	S/F	35,00
palettes rabattables, réglables en angle	68,00	S/O
palettes surdimensionnées et rabattables		
paire	26,00	
unité		48,00
palette pleine largeur	156,00	226,00
courroies appui-talon réglables en longueur		
paire	S/F	
unité		10,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
sangles cale-pied		
paire	30,00	
unité		15,00
pare-chocs avant à roulette		
paire	32,00	
unité		16,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
boîte de commande programmable	S/F	434,00
boîte de commande compacte	238,00	672,00
indicateur du niveau de charge des accumulateurs	S/F	S/O
chargeur d'accumulateurs Lester	S/F	339,00
compartiment des accumulateurs, groupe 22 ou 24	S/F	116,00
commande au menton proportionnelle	705,00	1 139,00
commande au menton non proportionnelle (requiert une interface)	256,00	256,00
commande céphalique	1 493,00	1 927,00
commande au souffle (requiert une interface)	330,00	330,00
commande sur plaquette (requiert une interface)	280,00	280,00
commande à 5 interrupteurs séparés (requiert une interface)	530,00	530,00
interface pour commandes non proportionnelles	1 520,00	1 954,00
plastron pour commande au menton	290,00	290,00
support escamotable pour commande au souffle	357,00	357,00
support escamotable pour commande au menton	357,00	357,00
support pour commande céphalique	357,00	357,00
support fixe pour affichage séparé	34,00	34,00
support flexible pour affichage séparé	110,00	110,00
interrupteur à bouton poussoir	S/F	11,00
interrupteur à bascule	S/F	9,00
manette directionnelle, incluant une extension conico-sphérique	S/F	239,00
extension en bâtonnet	17,00	25,00
extension en boule	17,00	25,00
extension en « T »	17,00	25,00
extension, forme champignon	17,00	25,00
extension conico-sphérique	S/F	8,00
support de boîte de commande latéral	S/F	29,00
support de boîte de commande latéral et escamotable	S/F	190,00
support de boîte de commande central et escamotable	S/F	171,00
modulateurs PG8, PILOT +, M734	S/F	1 280,00
moteurs 9.5 km/h	S/F	S/O
anti-basculants à roulette	S/F	57,00
protecteur de boîte de commande	72,00	72,00
bandes réfléchissantes	S/F	18,00
feux de position	S/F	S/O
points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	S/O
ancrages pour transport adapté, latéraux (X2)	S/F	S/O
modification du centre de gravité	S/F	S/O
modification, version courte ou version longue	S/F	S/O
train avant, articulé	S/F	S/O

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Types de roues:		
fourches standard pour roues de 8 po (20 cm) et de 9 po (22,5 cm)	S/F	82,00
roues avant, avec pneu à chambre à air, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)	S/F	80,00
roues arrière, avec pneu à chambre à air, 14 po X 3 po (35 cm X 7,5 cm)	S/F	66,00
roues avant, avec pneu à chambre à air, 9 po X 2 ³ / ₄ po (22,5 cm X 7 cm)		
paire	84,00	
unité		122,00
roues avant anti-crevaisson, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)	124,00	S/O
roues avant anti-crevaisson, 9 po X 2 ³ / ₄ po (22,5 cm X 7 cm)	208,00	S/O
roues arrière anti-crevaisson, 14 po X 3 po (35 cm X 7,5 cm)	138,00	S/O
jantes de roue arrière	S/F	31,00
jantes de roue avant	S/F	30,00
Composant(s) sous considération spéciale		
structure de l'ensemble siège-dossier A700, avec dossier inclinable à cylindre *	799,00	799,00
structure de l'ensemble siège-dossier A200, avec dossier inclinable à cylindre *	799,00	799,00
dossier inclinable motorisé, installé en usine *	1 045,00	1 445,00
mécanisme motorisé de bascule de 45°, installé en usine *	1 395,00	1 915,00
appui-jambes éleveurs, motorisés, contrôle par unité *		
paire	1 165,00	
unité		656,00
appui-jambes éleveurs, motorisés, contrôle par paire *		
paire	1 165,00	
unité		656,00
système de commande pour 1 seul accessoire motorisé *	240,00	240,00
système de commande pour 4 accessoires motorisés *	670,00	670,00

APPAREIL INVACARE CANADA INC.

Prix

FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE MODÈLE «STORM»

4 350,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier souple, en tissu, en cuirette
- siège rigide, plaque métallique
- largeur du siège, de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)
- profondeurs du siège: 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm)
- hauteur sol/siège: 17¹/₂ po (44 cm)
- hauteur du dossier, de 16 po à 19 po (40 cm à 47,5 cm)
- poignées de dossier
- ceinture de sécurité de type auto

Appui-bras

- appui-bras, de type «U», amovibles, escamotables et réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm), courts, longs
- garnitures de confort droites, garnitures de confort profilées
- protège-vêtements rigides, intégrés aux appui-bras

Appui-pieds

- appui-pieds amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 13½ po à 19 po (34 cm à 47,5 cm) à 60°, de 11¾ po à 19 po (29 cm à 47,5 cm) à 70°
- appui-mollets rembourrés, droits
- palettes rabattables
- courroies appui-talon non réglables
- courroies appui-talon réglables en longueur

Système de conduite

- boîte de commande programmable
- indicateur du niveau de charge
- chargeur d'accumulateurs
- compartiment des accumulateurs, groupe 24
- interrupteur à bascule
- manette inductive
- extension en boule
- modulateur
- moteurs à 4 brosses avec transmission pour base standard, pour base robuste
- support de boîte de commande latéral, support de boîte de commande latéral et escamotable
- support de boîte de commande central et escamotable
- anti-basculants à roulette
- suspension arrière, bases standard, bases robustes

Roues et châssis

- bandes réfléchissantes
- fourches standard
- roues arrière avec pneus à chambre à air, 14 po X 3 po (35 cm X 7,5 cm)
- roues avant avec pneus à chambre à air, à semi-pneumatiques, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)
- points d'ancrage pour le transport adapté
- jantes de roue arrière, jantes de roue avant

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
--	--	---

Composant(s) de base ou optionnel(s)**Système de soutien du corps****Siège et dossier:**

appui-tête rembourré, plat ou profilé, en cuirette	102,00	102,00
appui-tête rembourré, droit, en tissu	77,00	77,00
monture d'appui-tête fixe	51,00	51,00
monture d'appui-tête articulée	117,00	117,00
structure de l'ensemble siège-dossier réglable	524,00	524,00
structure de l'ensemble siège-dossier renforcée	536,00	S/O
dossier rembourré, profilé, en tissu, de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm) de largeur et de 19 po (47,5 cm) de hauteur	277,00	311,00
dossier rembourré, profilé, en tissu ayant plus de 18 po (45 cm) de largeur et plus de 20 po (50 cm) de hauteur	350,00	384,00
dossier souple à tension réglable, dimensions maximales, de 20 po X 20 po (50 cm X 50 cm)	61,00	95,00
siège rembourré, profilé, en tissu de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm) de largeur et de 16 po à 18 po (40 cm à 45 cm) de profondeur	223,00	257,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
siège rembourré, profilé, en tissu, ayant plus de 18 po (45 cm) de largeur et plus de 19 po (47,5 cm) de profondeur	294,00	332,00
siège rigide, plaque métallique	S/F	55,00
modification de la hauteur du dossier, à 20 po (50 cm), 21 po (52,5 cm), 22 po (55 cm), 23 po (57,5 cm) ou à 24 po (60 cm)	86,00	S/O
modification de la profondeur du siège, à 19 po (47,5 cm) ou à 20 po (50 cm)	245,00	S/O
modification de la profondeur du siège, 21 po ou 22 po (52,5 cm ou 55 cm)	510,00	S/O
modification de la largeur du siège: 19 po, 20 po, 21 po ou 22 po (47,5 cm, 50 cm, 52,5 cm ou 55 cm)	250,00	S/O
modification de la largeur du siège: 23 po ou 24 po (57,5 cm ou 60 cm)	335,00	S/O
modification de la hauteur sol/siège, 19 ³ / ₄ po (49,5 cm)	129,00	S/O
modification de la hauteur sol/siège, à 21 ¹ / ₂ po (53,5 cm)	270,00	S/O
modification du centre de gravité	36,00	S/O
dossier souple en tissu	S/F	34,00
dossier souple en cuirette	S/F	54,00
poignées de dossier	S/F	36,00
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	53,00	53,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	53,00	53,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	29,00
ceinture de sécurité de type avion	36,00	47,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type «U», amovibles, escamotables et réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm), courts ou longs	S/F	157,00
garnitures de confort droites ou profilées	S/F	25,00
protège-vêtements rigides, intégrés aux appui-bras	S/F	S/O
modification de la hauteur des appuis-bras (abaïsser)	167,00	S/O
Appui-pieds:		
appui-pieds amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 13 ¹ / ₂ po à 19 po (34 cm à 47,5 cm) à 60° ou de 11 ³ / ₄ po à 19 po (29 cm à 47,5 cm) à 70°	S/F	74,00
appui-pieds à 70°, en «V», amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 15 ¹ / ₄ po à 17 po (38 cm à 42,5 cm)	98,00	
paire		
unité		123,00
appui-jambes éleveurs à 60°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 16 po à 20 po (40 cm à 50 cm)	202,00	
paire		
unité		175,00
appui-jambes éleveurs, compensateurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 16 po à 20 po (40 cm à 50 cm)	225,00	
paire		
unité		187,00
modification de la longueur des appui-pieds à plus de 19 po (47,5 cm)	73,00	37,00
appui-mollets rembourrés, droits	S/F	16,00
courroie appui-mollets simple	41,00	41,00
courroie appui-mollets double	51,00	51,00
palettes rabattables	S/F	36,00
palettes surdimensionnées, rabattables		
paire	27,00	
unité		50,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
palettes rabattables et réglables en angle		
paire	69,00	
unité		71,00
courroies appui-talon non réglables	S/F	3,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	10,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
boîte de commande programmable	S/F	443,00
indicateur du niveau de charge	S/F	S/O
chargeur d'accumulateurs	S/F	346,00
compartiment des accumulateurs, groupe 24	S/F	118,00
commande au menton, tige courte	530,00	530,00
commande au souffle	1 887,00	1 887,00
commande céphalique	1 887,00	1 887,00
commande sur plaquette	2 137,00	2 137,00
commande au pied	2 137,00	2 137,00
interrupteur à bascule	S/F	10,00
manette inductive	S/F	114,00
boîte de commande robuste incluant interface pour commande non proportionnelle	2 038,00	2 038,00
extension en bâtonnet	17,00	20,00
extension en boule	S/F	3,00
extension en « T »	17,00	20,00
support de boîte de commande escamotable et latéral	S/F	194,00
support de boîte de commande central, escamotable	S/F	194,00
support de boîte de commande latéral	S/F	9,00
attaches pour commande au souffle ou au menton	357,00	357,00
modulateur	S/F	1 306,00
moteurs à 4 brosses avec transmission pour base standard	S/F	443,00
moteurs à 4 brosses avec transmission pour base robuste	S/F	764,00
anti-basculants à roulette	S/F	58,00
suspension arrière, bases standard ou bases robustes	S/F	25,00
modification du centre de gravité	36,00	S/O
bandes réfléchissantes	S/F	S/O
points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	50,00
Types de roues:		
fourches standard	S/F	84,00
fourches à suspension pour roues de 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)		
paire	105,00	
unité		136,00
roues avant avec pneus à chambre à air ou à semi-pneumatiques, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)	S/F	82,00
roues arrière avec pneus à chambre à air, 14 po X 3 po (35 cm X 7,5 cm)	S/F	67,00
roues avant avec pneus à chambre à air, 9 po X 2 ³ / ₄ po (22,5 cm X 7 cm)		
Paire	87,00	
Unité		125,00
roues arrière avec pneus à chambre à air, 14 po X 4 po (35 cm X 10 cm)		
Paire	113,00	
Unité		123,50

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
jantes de roue avant	S/F	31,00
jantes de roue arrière	S/F	32,00
dispositifs anti-crevaisson arrière		
paire	141,00	
unité		S/O
dispositifs anti-crevaisson avant		
paire	126,00	
unité		S/O
Composant(s) sous considération spéciale		
structure de l'ensemble siège-dossier avec dossier inclinable à cylindre *	776,00	776,00
modification de la hauteur du dossier inclinable, à 26 po (65 cm) *	291,00	S/O
système de commande pour mécanismes d'inclinaison motorisés *	526,00	592,00
câbles de branchement pour mécanismes d'inclinaison motorisés *	157,00	157,00

APPAREIL SUNRISE MEDICAL CANADA INC.

Prix

FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE MODÈLE «QUICKIE S-525»

4 395,00 \$

Composant(s) de base

Systeme de soutien du corps

- siège et dossier souples, en tissu
- structure de l'ensemble siège-dossier réglable
- suspension intégrée au siège
- largeur du siège, de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)
- profondeur du siège: de 14 po à 18 po (35 cm à 45 cm)
- hauteur sol/siège: 19 po (47,5 cm)
- hauteur du dossier: de 15 po à 20 po (37,5 cm à 50 cm)
- poignées de dossier
- barre de dossier
- ceinture de sécurité de type auto, de type velcro

Appui-bras

- appui-bras, de type «T», amovibles, réglables en hauteur, de 7½ po à 11 po (19 cm à 27,5 cm), de 9 po à 14 po (22,5 cm à 35 cm), courts, longs
- garnitures de confort droites, garnitures de confort profilées

Appui-pieds

- appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 11 po à 17½ po (27,5 cm à 44 cm), de 18 po à 21½ po (45 cm à 53,5 cm)
- palettes rabattables
- courroies appui-talon réglables en longueur

Système de conduite

- boîte de commande standard
- indicateur du niveau de charge
- chargeur d'accumulateurs Lester
- compartiment des accumulateurs, groupe 22
- manette directionnelle
- interrupteur à bascule
- modulateur programmable
- moteurs 6.5 mph pour base standard
- support de boîte de commande latéral, support de boîte de commande latéral et escamotable
- modification du centre de gravité

Roues et châssis

- fourches standard
- roues arrière avec pneus à chambre à air, 12 po X 2¹/₄ po (30 cm X 5,5 cm)
- anti-basculants à roulette
- roues avant avec pneus à chambre à air, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)
- points d'ancrage pour le transport adapté
- jantes de roue arrière, jantes de roue avant

Composant(s) de base ou optionnel(s)	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
appui-tête Otto-Bock, petit	82,00	85,00
appui-tête Otto-Bock, moyen	87,00	93,00
appui-tête Otto-Bock, grand	92,00	97,00
monture d'appui-tête articulée	140,00	152,00
barre transversale pour monture d'appui-tête	176,00	187,00
structure de l'ensemble siège-dossier réglable	S/F	602,00
système de déclencheur de dossier	106,00	S/O
suspension intégrée au siège	S/F	S/O
suspension pour poids supérieur à 250lbs	112,00	S/O
dossier rembourré, profilé, en tissu	272,00	334,00
dossier souple à tension réglable	68,00	130,00
siège rembourré, profilé, en tissu	219,00	266,00
modification de la largeur du siège: 19 po ou 20 po (47,5 cm ou 50 cm)	262,00	S/O
modification de la hauteur sol/siège à 18 po, 20 po ou à 21 po (45 cm, 50 cm ou 52,5 cm)	75,00	S/O
dossier souple, en tissu	S/F	62,00
siège souple, en tissu	S/F	47,00
poignées de dossier	S/F	S/O
barre de dossier	S/F	S/O
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	50,00	50,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	50,00	50,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	37,50
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	25,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Appui-bras:		
appui-bras, de type « T », amovibles, réglables en hauteur, de 7 1/2 po à 11 po (19 cm à 27,5 cm) ou de 9 po à 14 po (22,5 cm à 35 cm), courts, longs	S/F	120,00
appui-bras, de type « U », amovibles, escamotables et réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm), courts ou longs		
Paire	80,00	
Unité		160,00
garnitures de confort droites ou profilées	S/F	22,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 11 po à 17 1/2 po (27,5 cm à 44 cm) ou de 18 à 21 1/2 po (45 cm à 53,5 cm)	S/F	123,00
appui-jambes élévateurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 16 po à 20 po (40 cm à 50 cm) avec appui-mollets		
Paire	156,00	
Unité		201,00
courroie appui-mollets simple	16,00	16,00
courroie appui-mollets double	29,00	45,00
palettes rabattables	S/F	43,50
palettes surdimensionnées, rabattables		
Paire	65,00	
Unité		76,00
palettes rabattables et réglables en angle		
Paire	46,50	
Unité		66,75
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	9,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
boîte de commande standard	S/F	555,00
indicateur du niveau de charge	S/F	S/O
chargeur d'accumulateurs Lester	S/F	338,00
compartiment des accumulateurs, groupe 22	S/F	105,00
commande au menton, tige courte	489,00	489,00
commande au souffle (requiert l'interface)	375,00	375,00
commande céphalique (requiert l'interface)	489,00	489,00
commande sur plaquette (requiert l'interface)	276,00	276,00
commande à 5 interrupteurs séparés (requiert l'interface)	528,00	528,00
interface pour commandes adaptées	1 273,00	1 273,00
interrupteur auxiliaire	80,00	84,00
modification de la boîte de commande standard/ interrupteur auxiliaire	106,00	106,00
manette directionnelle	S/F	218,00
interrupteur à bascule	S/F	S/O
extension en boule	45,00	45,00
extension en « T »	45,00	45,00
support de boîte de commande escamotable et latéral	S/F	165,00
support de boîte de commande central, escamotable	89,00	254,00
support de boîte de commande latéral	S/F	65,00
support pour commande au souffle ou au menton	310,00	310,00
modulateur programmable	S/F	1 280,00
moteurs 6.5 mph pour base standard	S/F	695,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
moteurs pour base robuste	68,00	729,00
anti-basculants à roulette	S/F	65,00
modification du centre de gravité	S/F	S/O
points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	S/O
modification de la base motrice, longue	59,00	S/O
Types de roues:		
fourches standard	S/F	54,00
roues avant avec pneus à chambre à air, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)	S/F	60,00
roues arrière avec pneus à chambre à air, 12 po X 2 ¹ / ₄ po (30 cm X 5,5 cm)	S/F	127,00
jantes de roue avant	S/F	37,00
jantes de roue arrière	S/F	61,00
dispositifs anti-crevaisson arrière paire	120,00	
unité		S/O
dispositifs anti-crevaisson avant paire	101,50	
unité		S/O
freins auxiliaires	47,00	38,00
rallonges de levier de frein	32,00	16,00

APPAREIL INVACARE CANADA INC.

FAUTEUIL ROULANT À PROPULSION MOTORISÉE MODÈLE
«ACTION STORM PÉDIATRIQUE»

Prix

4 350,00 \$

Composant(s) de base

Système de soutien du corps

- dossier souple, en tissu, en cuirette
- dossier réglable en hauteur, de 12 po à 18 po (30 cm à 45 cm)
- siège rigide, plaque métallique
- largeur du siège, de 12 po à 16 po (30 cm à 40 cm)
- profondeurs du siège: 12 po, 13 po, 14 po, 15 po, 16 po (30 cm, 32,5 cm, 35 cm, 37,5 cm, 40 cm)
- hauteur sol/siège: 17¹/₂ po (44 cm)
- poignées de dossier
- ceinture de sécurité de type auto

Appui-bras

- appui-bras, de type «U», amovibles, escamotables et réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm), courts, longs
- garnitures de confort droites, garnitures de confort profilées
- protège-vêtements rigides, intégrés aux appui-bras

Appui-pieds

- appui-pieds amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 9³/₄ po à 14 po (24 cm à 35 cm) à 60°, à 70°, de 13¹/₂ po à 17 po (34 cm à 42,5 cm) à 60°, de 11³/₄ po à 17 po (29 cm à 42,5 cm) à 70°
- appui-pieds à 90°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 5¹/₂ po à 11¹/₂ po (13,5 cm à 28,5 cm)
- appui-mollets rembourrés, droits
- palettes rabattables
- courroies appui-talon non réglables
- courroies appui-talon réglables en longueur

Système de conduite

- boîte de commande programmable
- indicateur du niveau de charge
- chargeur d'accumulateurs
- compartiment des accumulateurs, groupe 22
- interrupteur à bascule
- manette inductive
- extension en boule
- modulateur
- moteurs
- support de boîte de commande latéral, support de boîte de commande latéral et escamotable
- support de boîte de commande central et escamotable
- anti-basculants à roulette
- suspension arrière

Roues et châssis

- bandes réfléchissantes
- fourches standard
- roues arrière avec pneus à chambre à air, 14 po X 3 po (35 cm X 7,5 cm)
- roues avant avec pneus à chambre à air, semi-pneumatiques, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)
- points d'ancrage pour le transport adapté
- jantes de roue arrière, jantes de roue avant

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
appui-tête rembourré, profilé ou droit, en cuirette	102,00	102,00
appui-tête rembourré, droit en tissu	77,00	77,00
monture d'appui-tête fixe	51,00	51,00
monture d'appui-tête articulée	117,00	117,00
structure de l'ensemble siège-dossier réglable	524,00	524,00
dossier rembourré, profilé en tissu	277,00	311,00
dossier souple à tension réglable	61,00	95,00
siège rembourré, profilé en tissu	223,00	257,00
siège rigide, plaque métallique	S/F	55,00
modification du centre de gravité	36,00	S/O
dossier souple, en tissu	S/F	34,00
dossier souple, en cuirette	S/F	54,00
poignées de dossier	S/F	36,00
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	53,00	53,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	53,00	53,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	29,00
ceinture de sécurité de type avion	36,00	47,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Appui-bras:		
appui-bras, de type « U », amovibles, escamotables, et réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm), courts ou longs	S/F	157,00
garnitures de confort droites ou profilées	S/F	25,00
protège-vêtements rigides, intégrés aux appui-bras	S/F	S/O
Appui-pieds:		
appui-pieds amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 9 ³ / ₄ po à 14 po (24 cm à 35 cm) à 60° ou à 70°, de 13 ¹ / ₂ po à 17 po (34 cm à 42,5 cm) à 60° ou de 11 ³ / ₄ po à 17 po (29 cm à 42,5 cm) à 70°	S/F	74,00
appui-pieds à 90°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 5 ¹ / ₂ po à 11 ¹ / ₂ po (13,5 cm à 28,5 cm)	S/F	123,00
appui-mollets rembourrés, droits	S/F	16,00
courroie appui-mollets simple	41,00	41,00
courroie appui-mollets double	51,00	51,00
palettes rabattables	S/F	36,00
palettes rabattables et réglables en angle		
paire	69,00	
unité		71,00
courroies appui-talon non réglables	S/F	3,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	10,00
sangles cale-pied		
paire	14,00	
unité		7,00
extension de 3 po (7,5 cm) pour appui-pieds à 90°	31,00	16,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
boîte de commande programmable	S/F	443,00
indicateur du niveau de charge	S/F	S/O
chargeur d'accumulateurs	S/F	346,00
compartiment des accumulateurs, groupe 22	S/F	118,00
commande au menton, tige courte	530,00	530,00
commande au souffle	1 887,00	1 887,00
commande céphalique	1 887,00	1 887,00
commande sur plaquette	2 137,00	2 137,00
interrupteur à bascule	S/F	10,00
manette inductive	S/F	114,00
boîte de commande robuste incluant une interface pour commande non proportionnelle	2 038,00	2 038,00
extension en bâtonnet	17,00	20,00
extension en boule	S/F	3,00
extension en « T »	17,00	20,00
support de boîte de commande escamotable et latéral	S/F	194,00
support de boîte de commande central et escamotable	S/F	194,00
support de boîte de commande latéral	S/F	9,00
attaches pour commande au souffle ou au menton	357,00	357,00
modulateur	S/F	1 306,00
moteurs	S/F	443,00
anti-basculants à roulette	S/F	58,00
suspension arrière	S/F	25,00
bandes réfléchissantes	S/F	S/O
points d'ancrage pour le transport adapté	S/F	50,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Types de roues:		
fourches standard	S/F	84,00
fourches à suspension pour roues de 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)		
paire	105,00	
unité		136,00
roues avant avec pneus à chambre à air ou semi-pneumatiques 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)	S/F	82,00
roues arrière avec pneus à chambre à air, 14 po X 3 po (35 cm X 7,5 cm)	S/F	67,00
roues arrière avec pneus à chambre à air, 14 po X 4 po (35 cm X 10 cm)		
paire	113,00	
unité		123,50
roues avant, 9 po X 2 ³ / ₄ po (22,5 cm X 7 cm)		
paire	87,00	
unité		125,00
jantes de roue avant	S/F	31,00
jantes de roue arrière	S/F	32,00
dispositifs anti-crevaisson arrière		
paire	141,00	
unité		S/O
dispositifs anti-crevaisson avant		
paire	126,00	
unité		S/O
Composant(s) sous considération spéciale		
système de commande pour mécanismes d'inclinaison motorisés *	526,00	592,00
câble de branchement pour mécanismes d'inclinaison motorisés *	157,00	157,00

§4. Compléments pour fauteuils roulants

COUSSINS POUR FAUTEUILS ROULANTS

Prix unitaire

coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm), avec housse en tissu	30,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm), avec housse en tissu	35,00
coussin de siège, plat, en mousse, 4 po (10 cm), avec housse en tissu	42,00
coussin de siège «BOTTOMLINE»	91,00
coussin profilé «ORTHOFAB»	180,00
coussin profilé «ORTHOFAB» avec gel	230,00
coussin type «COMBI» ou équivalent *	C.S.
coussin type «JAY» ou équivalent *	C.S.
coussin en gel ou équivalent *	C.S.
coussin ROHO ou équivalent *	C.S.
coussin spécial *	C.S.

§5. Composants pour fauteuils roulants

PNEUS POUR FAUTEUILS ROULANTS À PROPULSION MANUELLE

FOURNISSEUR: ORTHOFAB INC.

Prix unitaire

Pneu à chambre à air, à pression standard, 20 po X 1 3/8 po (50 cm X 3,5 cm)	7,35
Pneu à chambre à air, à pression standard, 22 po X 1 3/8 po (55 cm X 3,5 cm)	6,57
Pneu à chambre à air, à pression standard, 24 po X 1 1/4 po (60 cm X 3 cm)	6,57
Pneu à chambre à air, à pression standard, 24 po X 1 3/8 po (60 cm X 3,5 cm)	6,57
Pneu à chambre à air, à pression standard, 24 po X 1 3/4 po (60 cm X 4,5 cm)	9,46
Pneu à chambre à air, à pression standard, 26 po X 1 3/8 po (65 cm X 3,5 cm)	7,84
Pneu à chambre à air, à haute pression, 20 po X 1 po (50 cm X 2,5 cm)	11,20
Pneu à chambre à air, à haute pression, 22 po X 1 po (55 cm X 2,5 cm)	10,62
Pneu à chambre à air, à haute pression, 24 po X 1 po (60 cm X 2,5 cm)	10,47
Pneu à chambre à air, à haute pression, 26 po X 1 po (65 cm X 2,5 cm)	11,20
Pneu à chambre à air, 24 po X 1 3/8 po (60 cm X 3 cm), tout terrain, à surface arrondie	10,70
Pneu à chambre à air, 24 po X 1 3/8 po (60 cm X 3 cm), tout terrain, à surface aplanie	8,61
Pneu dur, 8 po X 1 po (20 cm X 2,5 cm)	4,09
Pneu dur, 22 po X 1 po (55 cm X 2,5 cm)	9,88
Pneu dur, 24 po X 1 po (60 cm X 2,5 cm)	9,49
Pneu à chambre à air, 6 po X 1 1/4 po (15 cm X 3 cm)	6,33
Pneu à chambre à air, 8 po X 1 1/4 po (20 cm X 3 cm)	5,45
Pneu à chambre à air, 8 po X 1 3/4 po (20 cm X 4,5 cm)	8,31
Pneu à chambre à air, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)	5,89
Pneu semi-pneumatique, 5 po X 1 po (12,5 cm X 2,5 cm)	9,10
Pneu semi-pneumatique, 6 po X 1 po (15 cm X 2,5 cm)	9,10
Pneu semi-pneumatique, 8 po X 1 po (20 cm X 2,5 cm)	10,02
Pneu semi-pneumatique, 7 po X 1 po (17,5 cm X 2,5 cm)	10,02
Pneu semi-pneumatique, 22 po X 1 po (55 cm X 2,5 cm)	15,15
Pneu semi-pneumatique, 24 po X 1 po (60 cm X 2,5 cm)	15,15
Pneu semi-pneumatique, 26 po X 1 po (65 cm X 2,5 cm)	15,40
Pneu anti-crevaison, 6 po X 1 1/4 po (15 cm X 3 cm)	10,61
Pneu anti-crevaison, 8 po X 1 1/4 po (20 cm X 3 cm)	10,61
Pneu anti-crevaison, 8 po X 1 3/4 po (20 cm X 4,5 cm)	14,05
Pneu anti-crevaison, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)	15,31
Pneu anti-crevaison, 20 po X 1 3/8 po (50 cm X 3,5 cm)	24,15
Pneu anti-crevaison, 22 po X 1 3/8 po (55 cm X 3,5 cm)	24,15
Pneu anti-crevaison, 24 po X 1 po (60 cm X 2,5 cm)	19,90
Pneu anti-crevaison, 24 po X 1 3/8 po (60 cm X 3,5 cm)	24,40
Bande anti-crevaison, 6 po X 1 1/4 po (15 cm X 3 cm)	11,08
Bande anti-crevaison, 8 po X 1 1/4 po (20 cm X 3 cm)	12,20
Bande anti-crevaison, 8 po X 1 3/4 po (20 cm X 4,5 cm)	14,80
Bande anti-crevaison, 20 po X 1 3/8 po (50 cm X 3,5 cm)	20,63
Bande anti-crevaison, 22 po X 1 3/8 po (55 cm X 3,5 cm)	20,63

Prix unitaire

Bande anti-crevaision, 24 po X 1 ¹ / ₄ po (60 cm X 3 cm)	20,63
Bande anti-crevaision, 24 po X 1 3/8 po (60 cm X 3,5 cm)	20,63
Bande anti-crevaision, 26 po X 1 3/8 po (65 cm X 3,5 cm)	31,93

PNEUS POUR FAUTEUILS ROULANTS À PROPULSION MOTORISÉE

FOURNISSEUR: ORTHOFAB INC.

Pneu à chambre à air, 7 po X 1 ³ / ₄ po (17,5 cm X 4 cm)	7,95
Pneu à chambre à air, 8 po X 1 ¹ / ₄ po (20 cm X 3 cm)	5,45
Pneu à chambre à air, 8 po X 1 ³ / ₄ po (20 cm X 4,5 cm)	8,31
Pneu à chambre à air, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)	5,89
Pneu à chambre à air, 8 ¹ / ₂ po X 2 1/8 po (20 cm X 5 cm)	37,00
Pneu à chambre à air, 9 po X 2 ³ / ₄ po (23 cm X 7 cm)	8,31
Pneu à chambre à air, 10 po X 3 po (25 cm X 7,5 cm)	10,02
Pneu à chambre à air, 12 po X 3 po (30 cm X 7,5 cm)	15,91
Pneu à chambre à air, 12 ¹ / ₂ po X 2 ¹ / ₄ po (31 cm X 5,5 cm)	8,12
Pneu à chambre à air, 14 po X 3 po (35 cm X 7,5 cm)	16,39
Pneu à chambre à air, 15 ³ / ₄ po X 2 ³ / ₄ po (39,5 cm X 7 cm)	53,00
Pneu à chambre à air, 16 po X 2 1/8 po (40,5 cm X 5 cm)	12,82
Pneu à chambre à air, 20 po X 2 1/8 po (50 cm X 5 cm)	12,82
Pneu semi-pneumatique, 8 po X 1 ³ / ₄ po (20 cm X 4,5 cm)	14,05
Pneu semi-pneumatique, 9 po X 2 ³ / ₄ po (22,5 cm X 7 cm)	29,80
Pneu anti-crevaision, 9 po X 2 ³ / ₄ po (22,5 cm X 7 cm)	37,40
Pneu anti-crevaision, 10 po X 3 po (25 cm X 7,5 cm)	48,90
Pneu anti-crevaision, 12 po X 3 po (30 cm X 7,5 cm)	35,50
Pneu anti-crevaision, 14 po X 3 po (35 cm X 7,5 cm)	67,70
Pneu anti-crevaision, 20 po X 2 1/8 po (50 cm X 5 cm)	36,20
Bande anti-crevaision, 8 po X 1 ¹ / ₄ po (20 cm X 3 cm)	12,20
Bande anti-crevaision, 8 po X 1 ³ / ₄ po (20 cm X 4,5 cm)	14,80
Bande anti-crevaision, 12 ¹ / ₂ po X 2 ¹ / ₄ po (30 cm X 5,5 cm)	29,90
Bande anti-crevaision, 16 po X 2 1/8 po (40 cm X 5 cm)	31,80
Bande anti-crevaision, 20 po X 2 1/8 po (50 cm X 5 cm)	31,80

SECTION II**BASES DE POSITIONNEMENT**

APPAREIL INVACARE CANADA INC.

Prix

BASE DE POSITIONNEMENT ADULTE, MODÈLE «ACTION AT»

1 648,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- hauteurs sol/siège: 16¹/₂ po (41,5 cm), 17¹/₂ po (44 cm), 18¹/₂ po (46,5 cm)
- largeurs de siège: 14 po (35 cm), 15 po (37,5 cm), 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm), 19 po (47,5 cm), 20 po (50 cm)
- profondeurs de siège: 15 po (37,5 cm), 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm), 19 po (47,5 cm), 20 po (50 cm), 21 po (52,5 cm), 22 po (55 cm)
- hauteurs du dossier: 20 po (50 cm), 24 po (60 cm)
- longueur du châssis: 41 po (102,5 cm)
- mécanisme de bascule de l'ensemble siège et dossier
- poignées de dossier
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto

Appui-bras

- appui-bras, de type «U», amovibles, réglables en hauteur, de 10 po à 14 po (25 cm à 35 cm), courts, longs
- appui-bras, de type «T», amovibles, réglables en hauteur, de 8 po à 10 po (20 cm à 25 cm), de 10 po à 14 po (25 cm à 35 cm), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- protège-vêtements rigides, intégrés à l'appui-bras

Appui-pieds

- appui-pieds à 60°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)
- appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 13 po à 17 po (32,5 cm à 42,5 cm)
- appui-mollets rembourrés
- courroies appui-talon non réglables
- courroies appui-talon réglables en longueur
- palettes rabattables

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- freins de blocage hauts, à blocage par poussée
- fourches standards pour roues de 6 po (15 cm) et de 8 po (20 cm)
- essieux filetés
- roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 12 po (30 cm), 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- roues avant, à pneus durs, 6 po (15 cm), 8 po (20 cm)
- roues avant, à chambre à air, 8 po X 1¹/₄ po (20 cm X 3 cm)
- anti-basculants à roulette

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
modification de la largeur du siège, 21 po (52,5 cm) ou 22 po (55 cm)	69,00	S/O
siège rigide, plat, métallique	55,00	55,00
mécanisme de bascule de l'ensemble siège et dossier	S/F	S/O
poignées de dossier	S/F	36,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	19,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	29,00
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	53,00	53,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	53,00	53,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type «U», amovibles, réglables en hauteur, de 10 po à 14 po (25 cm à 35 cm), courts ou longs	S/F	91,00
appui-bras, de type «T», amovibles, réglables en hauteur, de 8 po à 10 po (20 cm à 25 cm) ou de 10 po à 14 po (25 cm à 35 cm)	S/F	91,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	25,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	25,00
protège-vêtements rigides, intégrés à l'appui-bras	S/F	20,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Appui-pieds:		
appui-pieds à 60°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)	S/F	74,00
appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 13 po à 17 po (32,5 cm à 42,5 cm)	S/F	74,00
appui-pieds à 90°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 5 ¹ / ₂ po à 11 ¹ / ₂ po (13,5 cm à 28,5 cm)		
paire	133,00	
unité		141,00
appui-pieds à 60°, ou à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 9 ³ / ₄ po à 14 po (24 cm à 35 cm)		
paire	133,00	
unité		141,00
appui-pieds à 70°, de type «rétrécis», amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14 ¹ / ₂ po à 17 po (36,5 cm à 42,5 cm)		
paire	98,00	
unité		123,00
appui-jambes élévateurs, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 16 po à 20 po (40 cm à 50 cm)		
paire	202,00	
unité		175,00
appui-mollets rembourrés	S/F	16,00
courroie appui-mollets simple	41,00	41,00
courroie appui-mollets double	51,00	51,00
palettes rabattables	S/F	36,00
palettes rabattables, réglables en angle et en profondeur		
paire	69,00	
unité		71,00
palettes surdimensionnées et rabattables		
paire	27,00	
unité		50,00
courroies appui-talon non réglables	S/F	3,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	10,00
sangles cale-pied		
paire	14,00	
unité		7,00
tubes d'extension plus longs pour appui-pieds à 60° ou à 70°		
Paire	73,00	
unité		37,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm) ou de 24 po (60 cm)	S/F	32,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	51,00	
unité		57,00
cerceaux de conduite à projections obliques ou verticales		
paire	149,00	
unité		107,00
anti-basculants à roulette	S/F	46,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Freins de blocage:		
hauts, à blocage par poussée	S/F	42,00
hauts, à blocage par traction	31,00	56,00
rallonges de levier de frein		
paire	31,00	
unité		16,00
Types de fourches:		
fourches standard, pour roues de 6 po (15 cm) et de 8 po (20 cm)	S/F	32,00
Essieux arrière:		
essieux filetés	S/F	14,00
essieux à dégagement rapide		
paire	73,00	
unité		51,00
Châssis:		
châssis avant évasé pour appui-pieds de contracture	92,00	S/O
châssis robuste, max 350 lbs, largeur 16 po (40 cm) et plus	322,00	S/O
Types de roues:		
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 12 po (30 cm), 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)	S/F	51,00
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)	S/F	34,00
roues avant, à pneus durs, 8 po (20 cm), 6 po (15 cm)	S/F	22,00
roues avant, à chambre à air, 8 po X 1 ¹ / ₄ po (20 cm X 3 cm)	S/F	38,00
roues avant, à semi-pneumatiques, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm) ou 6 po X 2 po (15 cm X 5 cm)		
paire	57,00	
unité		67,00
bandes anti-crevaisson avant		
paire	91,00	
unité		S/O
bandes anti-crevaisson arrière		
paire	95,00	
unité		S/O
Composant(s) sous considération spéciale		
appui-pieds de contracture, à angle réglable simple *	234,00	234,00
appui-pieds de contracture, à angles réglables bilatéraux	234,00	234,00
dossier inclinable *	421,00	S/O

APPAREIL INVACARE CANADA INC.

Prix

BASE DE POSITIONNEMENT ADULTE, MODÈLE «CONCEPT 45»

1 527,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- hauteur sol/siège: de 17 po à 18³/₄ po (42,5 cm à 47 cm)
- largeurs de siège: 14 po (35 cm), 15 po (37,5 cm), 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm), 19 po (47,5 cm), 20 po (50 cm)
- profondeurs de siège: 15 po (37,5 cm), 16 po (40 cm), 17 po (42,5 cm), 18 po (45 cm), 19 po (47,5 cm)
- dossier souple, en nylon
- siège rigide, plat, ABS
- hauteurs du dossier: 18 po (45 cm), 20 po (50 cm), 24 po (60 cm)
- longueur du châssis: 41 po (102,5 cm)
- mécanisme de bascule de l'ensemble siège et dossier
- poignées de dossier
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto

Appui-bras

- appui-bras, de type «U», amovibles, réglables en hauteur, de 7¹/₂ po à 9¹/₂ po (19 cm à 23,5 cm), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- protège-vêtements rigides, intégrés aux appui-bras

Appui-pieds

- appui-pieds à 60°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)
- appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 13 po à 17 po (32,5 cm à 42,5 cm)
- appui-mollets rembourrés
- courroies appui-talon non réglables
- courroies appui-talon réglables en longueur
- palettes rabattables

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en chrome, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- freins de blocage hauts, à blocage par poussée, par traction
- fourches standard, pour roues de 5 po (12,5 cm), 7 po (17,5 cm) et 8 po (20 cm)
- essieux filetés
- roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- roues avant, à pneus durs, 5 po, 7 po, 8 po X 1 po (12,5 cm, 17,5 cm, 20 cm X 2,5 cm)
- roues avant, à chambre à air, 8 po X 1¹/₄ po (20 cm X 3 cm)
- anti-basculants à roulette

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
appui-tête, hamac	62,00	62,00
appui-tête en uréthane	62,00	62,00
dossier souple, en nylon	S/F	44,00
siège rigide, plat, ABS	S/F	55,00
mécanisme de bascule de l'ensemble siège et dossier	S/F	S/O
dossier rabattable et réglable en angle	126,00	S/O
poignées de dossier	S/F	51,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	19,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	29,00
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	53,00	53,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	53,00	53,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type «U», amovibles, réglables en hauteur, de 7 ¹ / ₂ po à 9 ¹ / ₂ po (19 cm à 23,5 cm), courts ou longs	S/F	91,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	25,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	25,00
protège-vêtements rigides, intégrés aux appui-bras	S/F	20,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 60°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)	S/F	74,00
appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 13 po à 17 po (32,5 cm à 42,5 cm)	S/F	74,00
appui-pieds à 60° ou à 70° MFX amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 9 ³ / ₄ po à 14 po (24 cm à 35 cm)	133,00	141,00
appui-jambes élévateurs, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 16 po à 20 po (40 cm à 50 cm)	202,00	
paire		175,00
unité		
appui-jambes élévateurs, compensateurs, amovibles, pivotants, réglables en longueur	252,00	200,00
appui-mollets rembourrés	S/F	16,00
courroie appui-mollets simple	41,00	41,00
courroie appui-mollets double	51,00	51,00
palettes rabattables	S/F	36,00
palettes surdimensionnées et rabattables		
paire	27,00	
unité		50,00
palettes rabattables et réglables en angle	69,00	71,00
courroies appui-talon non réglables	S/F	3,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	10,00
sangles cale-pied	14,00	7,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm) ou de 24 po (60 cm)	S/F	32,00
cerceaux de conduite en chrome de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm) ou 24 po (60 cm)	S/F	32,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	51,00	
unité		57,00
anti-basculants à roulette	S/F	46,00
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée	S/F	42,00
standard, à blocage par traction	S/F	56,00
rallonges de levier de frein		
paire	31,00	
unité		16,00
Types de fourches:		
fourches standard, pour roues de 5 po (12,5 cm), 7 po (17,5 cm) et 8 po (20 cm)	S/F	32,00
Essieux arrière:		
essieux filetés	S/F	14,00
essieux à dégagement rapide		
paire	73,00	
unité		51,00
Types de roues:		
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm) ou 24 po (60 cm)	S/F	51,00
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 20 po (50 cm), 22 po (55 cm) ou 24 po (60 cm)	S/F	34,00
roues avant, à pneus durs, 8 po (20 cm), 7 po (17,5 cm) ou 5 po (12,5 cm) X 1 po (2,5 cm)	S/F	22,00
roues avant, à chambre à air, 8 po X 1 1/4 po (20 cm X 3 cm)	S/F	38,00
bandes anti-crevaisson avant		
paire	91,00	
unité		S/O
bandes anti-crevaisson arrière		
paire	95,00	
unité		S/O
Composant(s) sous considération spéciale		
dossier inclinable *	421,00	S/O

APPAREIL INVACARE INC.

Prix

BASE DE POSITIONNEMENT ENFANT, MODÈLE « ACTION ORBIT »

1 540,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- dossier rabattable, de 20 po (50 cm) de hauteur
- hauteurs sol/siège: 16¹/₂ po (41,5 cm), 20¹/₂ po (51,5 cm)
- largeurs de siège: 10 po (25 cm), 11 po (27,5 cm), 12 po (30 cm), 13 po (32,5 cm), 14 po (35 cm), 15 po (37,5 cm), 16 po (40 cm)
- profondeur de siège réglable, de 10 po (25 cm) à 16 po (40 cm)
- longueur de châssis: 38 po (95 cm)
- mécanisme de bascule de l'ensemble siège et dossier
- poignées de dossier
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto

Appui-bras

- appui-bras, de type « I », escamotables, réglables en hauteur, de 7 po à 12 po (17,5 cm à 30 cm), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- protège-vêtements rigides et amovibles

Appui-pieds

- appui-pieds à 90°, amovibles, pivotants et réglables en longueur, de 5¹/₂ po à 11¹/₂ po (13,5 cm à 28,5 cm)
- appui-pieds à 60°, à 70°, réglables en longueur, de 9³/₄ po à 14 po (24 cm à 35 cm)
- appui-pieds à 60°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm)
- appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 13 po à 17 po (32,5 cm à 42,5 cm)
- appui-pieds à 70°, amovibles, pivotants, en « V », réglables en longueur, de 14¹/₂ po à 17 po (36,5 cm à 42,5 cm)
- courroies appui-talon non réglables en longueur
- courroies appui-talon réglables en longueur
- palettes rabattables
- appui-mollets rembourrés

Roues et châssis

- cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po (50 cm), 22 po (55 cm), 24 po (60 cm)
- freins de blocage hauts, à blocage par poussée ou par traction
- fourches standard pour roues de 5 po (12,5 cm), 6 po (15 cm) et de 8 po (20 cm)
- essieux filetés
- essieux à dégagement rapide
- roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 12 po X 2¹/₄ po (30 cm X 5,5 cm), 20 po, 22 po, 24 po X 1 3/8 po (50 cm, 55 cm, 60 cm X 3 cm)
- roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 12 po, 20 po, 22 po, 24 po (30 cm, 50 cm, 55 cm, 60 cm)
- roues avant, à pneus durs, 8 po X 1 po (20 cm X 2,5 cm), 6 po X 1 po (15 cm X 2,5 cm), 5 po X 1 po (12,5 cm X 2,5 cm)
- roues avant, à chambre à air, 6 po et 8 po X 1¹/₄ po (15 cm et 20 cm X 3 cm)
- anti-basculants à roulette

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Composant(s) de base ou optionnel(s)		
Système de soutien du corps		
Siège et dossier:		
dossier rabattable, de 20 po (50 cm) de hauteur	S/F	S/O
mécanisme de bascule de l'ensemble siège et dossier	S/F	S/O
siège rigide, plat, en plastique	55,00	55,00
poignées de dossier	S/F	51,00
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	19,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	29,00
coussin de siège, plat, en mousse, 2 po (5 cm)	53,00	53,00
coussin de siège, plat, en mousse, 3 po (7,5 cm)	53,00	53,00
Appui-bras:		
appui-bras, de type en «I», escamotables, réglables en hauteur, de 7 po à 12 po (17,5 cm à 30 cm), courts ou longs	S/F	51,00
appui-bras, de type en «T», amovibles, réglables en hauteur, de 6 po à 10 po (15 cm à 25 cm) ou de 8 po à 14 po (20 cm à 35 cm), courts ou longs		
paire	79,00	
unité		91,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	25,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	25,00
protège-vêtements rigides, amovibles	S/F	42,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 60° ou à 70°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14 po à 19 po (35 cm à 47,5 cm) ou de 13 po à 17 po (32,5 cm à 42,5 cm)	S/F	74,00
appui-pieds à 90°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 5 1/2 po à 11 1/2 po (13,5 cm à 28,5 cm)	S/F	141,00
appui-pieds à 70° en «V», amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 14 1/2 po à 17 po (36,5 cm à 42,5 cm)	S/F	123,00
appui-jambes éleveurs, amovibles, pivotants et réglables en longueur de 16 po à 20 po (40 cm à 50 cm)		
paire	202,00	
unité		175,00
appui-pieds à 60° ou à 70°, réglables en longueur de 9 3/4 po à 14 po (24 cm à 35 cm)	S/F	141,00
courroie appui-mollets simple	41,00	41,00
courroie appui-mollets double	51,00	51,00
appui-mollets rembourrés	S/F	16,00
palettes rabattables	S/F	36,00
palettes rabattables et réglables en angle		
paire	69,00	
unité		71,00
palettes surdimensionnées, rabattables	27,00	50,00
courroies appui-talon non réglables	S/F	3,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	10,00
rallonge de 3 po (7,5 cm) pour appui-pieds à 90°		
paire	31,00	
unité		16,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po, 22 po ou de 24 po (50 cm, 55 cm ou de 60 cm)	S/F	32,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	51,00	
unité		57,00
anti-basculants à roulette	S/F	46,00
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée	S/F	42,00
standard, à blocage par traction	S/F	56,00
rallonges de levier de frein		
paire	31,00	
unité		16,00
Types de fourches:		
fourches standard pour roues de 5 po, 6 po et 8 po (12,5 cm, 15 cm et 20 cm)	S/F	32,00
Essieux arrière:		
essieux filetés	S/F	14,00
essieux à dégagement rapide	S/F	51,00
Types de roues:		
roues arrière en plastique moulée, à pression standard, 12 po X 2 1/4 po (30 cm X 5,5 cm)	S/F	51,00
roues arrière en plastique moulée, à pression standard, 20 po, 22 po ou 24 po X 1 3/8 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm X 3 cm)	S/F	51,00
roues arrière en plastique moulée, à pneus durs, 12 po, 20 po, 22 po ou 24 po (30 cm, 50 cm, 55 cm ou 60 cm)	S/F	34,00
roues avant, à pneus durs, 8 po X 1 po (20 cm X 2,5 cm)	S/F	22,00
roues avant, à pneus durs, 6 po X 1 po (15 cm X 2,5 cm)	S/F	22,00
roues avant, à pneus durs, 5 po X 1 po (12,5 cm X 2,5 cm)	S/F	22,00
roues avant, à chambre à air, 8 po X 1 1/4 po (20 cm X 3 cm)		
paire	S/F	
unité		38,00
roues avant, à chambre à air, 6 po X 1 1/4 po (15 cm X 3 cm)		
paire	S/F	
unité		38,00
bandes anti-crevaisson avant pour roues de 8 po (20 cm)		
paire	91,00	
unité		S/O
bandes anti-crevaisson arrière		
paire	95,00	
unité		S/O
Composant(s) sous considération spéciale		
appui-pieds de contracture, à angles réglables bilatéraux	234,00	234,00

APPAREIL LES ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS PHYSIPRO INC.

Prix

BASE DE POSITIONNEMENT ADULTE, MODÈLE «CARDINAL»

1 760,00 \$

Composant(s) de base**Système de soutien du corps**

- angle d'ouverture siège-dossier réglable, de 90° à 120°
- dossier rabattable de 20 po (50 cm) de hauteur
- structure de siège réglable, en largeur, de 15 po à 20 po (37,5 cm à 50 cm) et en profondeur, de 16 po à 22 po (40 cm à 55 cm)
- mécanisme de bascule de l'ensemble siège et dossier, de -10° à 35°
- hauteur sol/siège: 18 po (45 cm)
- longueur du châssis: 35 po (87 cm)
- poignées de dossier
- ceinture de sécurité de type velcro, de type auto

Appui-bras

- appui-bras, de type «U», amovibles, escamotables et réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm), courts, longs
- garnitures de confort droites, courtes, longues
- protège-vêtements rigides

Appui-pieds

- appui-pieds à 60°, à 70°, à 75°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 12 po à 16 po (30 cm à 40 cm)
- courroies appui-talon réglables en longueur
- palettes rabattables
- modification de la longueur des appui-pieds

Roues et châssis

- freins de blocage standard, à blocage par poussée
- fourches standard pour roues de 8 po (20 cm)
- essieux filetés
- roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 12 po (30 cm)
- roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 12 po (30 cm), prévues pour y intégrer un frein à tambour
- roues avant, à pneus durs, 8 po X 1 po (20 cm X 2,5 cm)
- anti-basculants à roulette
- points d'ancrage pour transport adapté

**Prix à l'achat
initial ou au
remplacement
du fauteuil**
**Prix lors du
remplacement
du composant
(prix unitaire)**

Composant(s) de base ou optionnel(s)**Système de soutien du corps****Siège et dossier:**

dossier rabattable, de 20 po (50 cm) de hauteur	S/F	S/O
mécanisme de bascule de l'ensemble siège et dossier	S/F	S/O
poignées de dossier	S/F	S/O
ceinture de sécurité de type velcro	S/F	18,00
ceinture de sécurité de type auto	S/F	48,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Appui-bras:		
appui-bras, de type « U », amovibles, escamotables, réglables en hauteur, de 8 po à 12 po (20 cm à 30 cm), courts ou longs	S/F	186,00
garnitures de confort droites, courtes	S/F	28,00
garnitures de confort droites, longues	S/F	26,00
protège-vêtements rigides	S/F	14,00
Appui-pieds:		
appui-pieds à 60°, à 70° ou à 75°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 12 po à 16 po (30 cm à 40 cm)	S/F	99,00
appui-pieds à 90°, amovibles, pivotants, réglables en longueur, de 10 po à 16 po (25 cm à 40 cm)		
paire	60,00	
unité		129,00
appui-jambes éleveurs, amovibles, pivotants, réglables en longueur		
paire	376,60	
unité		287,30
courroie appui-mollets simple	43,00	43,00
courroie appui-mollets double	55,00	55,00
courroie appui-mollets coussinée, simple	80,00	80,00
courroie appui-mollets coussinée, double	95,00	95,00
palettes rabattables	S/F	40,00
palettes rabattables, réglables en angle et en profondeur, avec surface antidérapante		
paire	70,00	
unité		75,00
palettes surdimensionnées, rabattables, réglables en angle et en profondeur, avec surface antidérapante		
paire	100,00	
unité		90,00
palette pleine largeur, rabattable, réglable en angle et en profondeur, avec surface antidérapante	140,00	110,00
courroies appui-talon réglables en longueur	S/F	12,00
sangles cale-pied		
paire	20,00	
unité		22,00
modification de la longueur des appui-pieds	S/F	40,00
Roues et châssis		
Types de systèmes de conduite:		
cerceaux de conduite en aluminium anodisé, de 20 po, 22 po, 24 po ou de 26 po (50 cm, 55 cm, 60 cm ou 65 cm)		
paire	80,00	
unité		40,00
cerceaux de conduite antidérapants		
paire	120,00	
unité		60,00
cerceaux de conduite plastifiés		
paire	120,00	
unité		60,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
Freins de blocage:		
standard, à blocage par poussée	S/F	55,00
freins à tambour, intégrés aux roues arrière de 12 po (30 cm), incluant le diviseur, la poignée à blocage et tous les câbles	110,00	S/O
rallonges de levier de frein	30,00	
paire		
unité		15,00
Types de fourches:		
fourches standard, pour roues de 8 po (20 cm)	S/F	56,00
fourches réglables pour roues de 6 po et de 8 po (15 cm et 20 cm)	18,00	
paire		
unité		65,00
Essieux arrière:		
essieux filetés	S/F	6,00
essieux à dégagement rapide pour roues de 20 po, 22 po, 24 po (50 cm, 55 cm, 60 cm)	98,00	
paire		
unité		55,00
Châssis:		
points d'ancrage pour transport adapté	S/F	S/O
anti-basculants à roulette	S/F	43,00
Types de roues:		
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 12 po (30 cm)	S/F	60,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 12 po (30 cm), prévue pour y intégrer un frein à tambour	S/F	60,00
roues arrière en plastique moulé, à pression standard, 20 po, 22 po ou 24 po (50 cm, 55 cm ou 60 cm)	74,00	
paire		
unité		97,00
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 24 po (60 cm)	30,00	
paire		
unité		75,00
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 12 po (30 cm)	50,00	
paire		
unité		85,00
roues arrière en plastique moulé, à pneus durs, 22 po (55 cm)	8,00	
paire		
unité		64,00
roues arrière en plastique moulé, à semi-pneumatiques, 12 po (30 cm)	50,00	
paire		
unité		85,00
roues arrière en plastique moulé, à semi-pneumatiques, 20 po (50 cm)	74,00	
paire		
unité		97,00
roues arrière en plastique moulé, à semi-pneumatiques, 22 po ou 24 po (55 cm ou 60 cm)	92,00	
paire		
unité		106,00

	Prix à l'achat initial ou au remplacement du fauteuil	Prix lors du remplacement du composant (prix unitaire)
roues avant, à pneus durs, 8 po X 1 po (20 cm X 2,5 cm)	S/F	24,00
roues avant, à chambre à air, 8 po X 1 ¹ / ₄ po (20 cm X 3 cm) ou 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)		
paire	52,50	
unité		50,25
roues avant, à chambre à air, 6 po X 1 ¹ / ₄ po (15 cm X 3 cm)		
paire	62,00	
unité		55,00
roues avant, à semi-pneumatiques, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)		
paire	110,00	
unité		79,00
bandes anti-crevaisson avant, 8 po X 1 ¹ / ₄ po (20 cm X 3 cm) ou 6 po X 1 ¹ / ₄ po (15 cm X 3 cm)		
paire	56,00	
unité		S/O
bandes anti-crevaisson avant, 8 po X 2 po (20 cm X 5 cm)		
paire	108,00	
unité		S/O
bandes anti-crevaisson arrière		
paire	70,00	
unité		S/O
Composant(s) sous considération spéciale		
dossier inclinable à cylindre *	280,00	280,00

32128

A.M., 1999**Arrêté du ministre de la Sécurité publique en date du 7 mai 1999**

Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement
(L.R.Q., c. L-6)

Règles modifiant les Règles sur les bingos

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU les premier et deuxième alinéas de l'article 20 de la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement (L.R.Q., c. L-6), modifié par l'article 2 du chapitre 54 des lois de 1997, édictant que la Régie des alcools, des courses et des jeux peut faire des règles relatives aux matières qui y sont mentionnées concernant les systèmes de loteries;

VU le troisième alinéa de l'article 20 de la Loi édictant que toute règle est soumise à l'approbation du ministre de la Sécurité publique;

VU l'adoption par la Régie, lors de sa séance du 27 novembre 1998, du projet de Règles modifiant les Règles sur les bingos annexées au présent arrêté;

VU la publication du projet de ces règles à la Partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* du 3 février 1999;

VU l'adoption par la Régie, lors de sa séance du 23 avril 1999, des Règles modifiant les Règles sur les bingos annexées au présent arrêté;

ARRÊTE CE QUI SUIT:

Sont approuvées les Règles modifiant les Règles sur les bingos ci-annexées.

Sainte-Foy, le 7 avril 1999

Le ministre de la Sécurité publique,
SERGE MÉNARD,

Règles modifiant les Règles sur les bingos*

Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement

(L.R.Q., c. L-6, a. 20, 1^{er} al., par. c, i et 2^e al., 1997, c. 54, a. 2)

1. L'article 7 des règles sur le bingo est modifié:

1^o par le remplacement, dans le sous-paragraphe a du paragraphe 1^o du premier alinéa, de «200\$» par «500\$»;

2^o par le remplacement du paragraphe 4^e du premier alinéa par le suivant:

«4^e s'il s'agit de la licence de bingo récréatif:

a) lorsque la valeur totale maximale des prix est de 200 \$ ou moins: au plus un événement de bingo par jour;

b) lorsque la valeur totale maximale des prix est supérieure à 200 \$ sans excéder 500 \$: au plus un événement de bingo par semaine;».

2. Le titulaire d'une licence de la sous-catégorie de bingo en salle dont la valeur maximale des prix est supérieure à 200 \$ sans excéder 500 \$ demeure soumis aux droits et aux obligations rattachés à cette licence jusqu'à son expiration.

3. Le titulaire d'une licence de la sous-catégorie de bingo en salle dont la valeur est supérieure à 200 \$ sans excéder 500 \$ peut présenter une demande d'autorisation de vendre des billets-surprise. Cette autorisation peut être délivrée jusqu'à l'expiration de la licence.

4. Le titulaire d'une licence d'exploitant de salle de bingo demeure soumis aux droits et aux obligations rattachés à cette licence jusqu'à son expiration sans égard à l'expiration des licences de bingo visées à l'article 2.

5. Les demandes de licence de la sous-catégorie de bingo en salle déjà présentées à la Régie des alcools, des courses et des jeux et dont la valeur maximale des prix est supérieure à 200 \$ sans excéder 500 \$ sont traitées selon les nouvelles règles.

6. Les présentes règles entrent en vigueur le quinzième jour qui suit la date de leur publication à la *Gazette officielle du Québec*.

32148

* La dernière modification aux Règles sur les bingos, approuvées par l'arrêté du ministre de la Sécurité publique du 29 septembre 1997 (1997, G.O. 2, 6497), a été apportée par les Règles modifiant les Règles sur les bingos, approuvées par l'arrêté du ministre de la Sécurité publique du 3 décembre 1998, (1998, G.O. 2, 6438).

A.M., 1999

Arrêté du ministre responsable de la Faune et des Parcs en date du 20 mai 1999

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1)

Délimitation des terres du domaine public aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques

LE MINISTRE RESPONSABLE DE LA FAUNE ET DES PARCS,

VU l'article 85 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) modifié par l'article 13 du chapitre 29 des lois de 1998, lequel prévoit que le ministre peut, aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques, après consultation du ministre des Ressources naturelles, délimiter des parties des terres du domaine public;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de délimiter les parties des terres du domaine public, qui apparaissent sur le plan joint au présent arrêté ministériel, aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Ressources naturelles a été consulté à ce sujet;

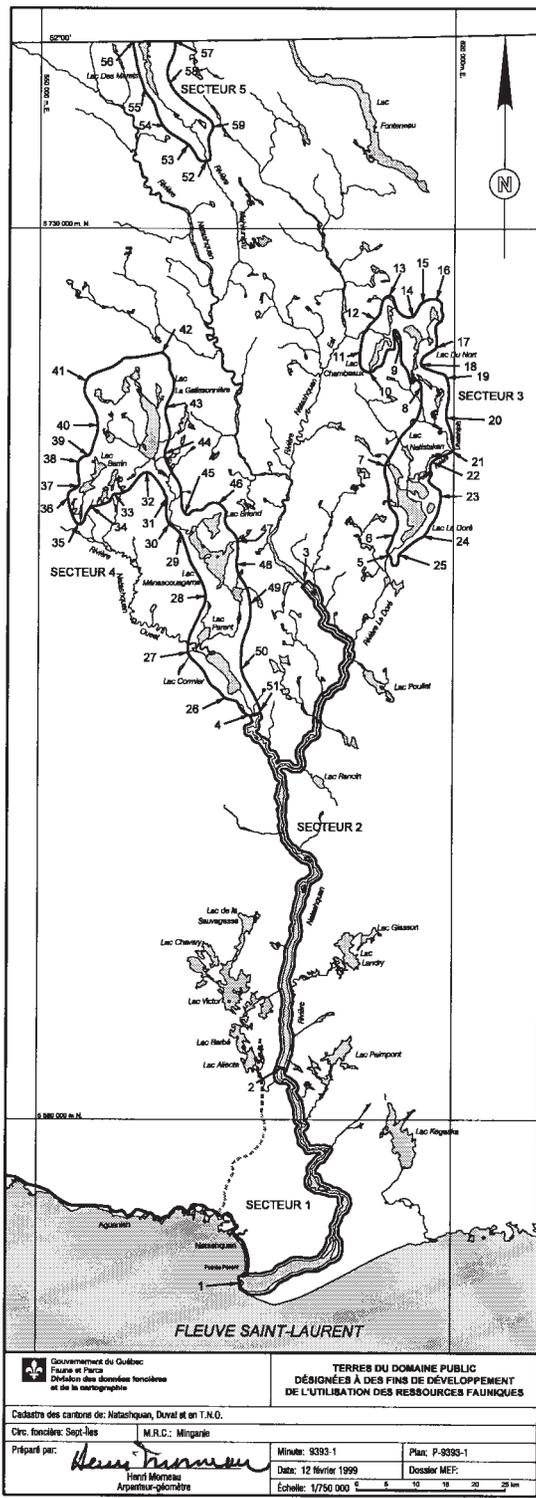
ARRÊTE ce qui suit:

Les parties des terres du domaine public qui apparaissent sur le plan joint au présent arrêté ministériel sont délimitées aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques;

Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 20 mai 1999

Le ministre responsable de la Faune et des Parcs,
GUY CHEVRETTE



Gouvernement du Québec Faune et Parcs Division des données foncières et de la cartographie		TERRES DU DOMAINE PUBLIC DÉSIGNÉES À DES FINS DE DÉVELOPPEMENT DE L'UTILISATION DES RESSOURCES FAUNTIQUES	
Cadastra des cantons de: Natashquan, Duval et en T.N.O.			
Cite. foncière: Sept-Îles		M.R.C.: Minganie	
Préparé par: <i>Hervé Tremblay</i>		Minutier: 9393-1	Plan: P-9393-1
Hervé Tremblay Arpentier-géomètre		Date: 12 février 1999	Dossier MEF:
Échelle: 1/750 000		0 5 10 15 20 25 km	

Projets de règlement

Projet de règlement

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1)

Activités de chasse

Avis est donné par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le projet de « Règlement sur les activités de chasse » dont le texte apparaît ci-dessous pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Ce projet de règlement vise à intégrer dans un même règlement toutes les normes régissant les activités de chasse qui relèvent du gouvernement à la suite du partage de certains pouvoirs réglementaires entre le gouvernement et le ministre responsable de la Faune et des Parcs. Il prévoit aussi l'ajustement de certaines normes réglementaires.

Pour ce faire, le projet propose:

- 1^o de regrouper les normes régissant les activités de chasse dans un même règlement;
- 2^o d'obliger les non-résidents à enregistrer les animaux qu'ils ont chassés, avant de quitter le Québec;
- 3^o d'obliger la présentation des permis de chasse dont les coupons de transport ont été apposés sur l'animal lors de l'enregistrement de celui-ci;
- 4^o de permettre aux enfants d'un résident de chasser les amphibiens sous l'autorité du permis d'un parent;
- 5^o dans le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue:

a) de prévoir que la date limite pour l'utilisation d'un permis de chasse à l'original dans la zone 13 est la date la plus tardive de la chasse à l'arme à feu;

b) de préciser pour la réserve faunique de La Vérendrye que les permis de chasse à l'original délivrés pour les zones 12 et 13 sont valides sur tout le territoire de cette réserve.

À ce jour, l'étude du dossier ne révèle aucun impact sur les entreprises et, en particulier, les PME. Cependant, le chasseur qui enregistre un original devra s'assurer d'avoir eu en sa possession le permis de son compagnon de chasse.

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à:

Monsieur Serge Bergeron
Faune et Parcs
Service de la réglementation
675, boulevard René-Lévesque Est, 10^e étage,
boîte 91
Québec (Québec)
G1R 5V7

Téléphone: (418) 521-3880, poste 4078
Télécopieur: (418) 528-0834
Courriel: serge.bergeron@mef.gouv.qc.ca

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration de ce délai, au ministre responsable de la Faune et des Parcs, 700, boulevard René-Lévesque Est, 29^e étage, Québec (Québec) G1R 5H1.

*Le ministre responsable
de la Faune et des Parcs,*
GUY CHEVRETTE

Règlement sur les activités de chasse

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1, a. 29, 1^{er} al., par. 2^o et 2^e al., 40, 55, 2^e al. et 162, par. 1^o, 9^o, 14^o, 16^o, 18^o et 23^o; 1998, c. 29, a. 22)

SECTION I

CHAMP D'APPLICATION ET INTERPRÉTATION

1. Le présent règlement s'applique à la chasse au Québec, sous réserve des dispositions particulières prévues dans d'autres règlements édictés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) applicables à des territoires particuliers.

2. Dans le présent règlement:

1^o les numéros de zones renvoient aux zones établies par le Règlement sur les zones de pêche, de chasse et de piégeage édicté par le décret n^o 27-90 du 10 janvier 1990;

2^o les numéros de types d'engins renvoient aux types d'engins de chasse décrits dans le règlement du ministre édicté en vertu de l'article 56 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune modifié par l'article 8 du chapitre 29 des lois de 1998;

3^o la catégorie «petit gibier» comprend les animaux suivants: la caille (*Coturnix coturnix*), le carouge à épau-
 lettes (*Agelaius phoeniceus*), le colin de Virginie (*Colinus virginianus*), la corneille d'Amérique (*Corvus brachyrhynchos*), le coyote (*Canis latrans*), le dindon
 sauvage (*Meleagris gallopavo*), l'étourneau sansonnet
 (*Sturnus vulgaris*), le faisan (*Phasianus sp.*), le francolin
 (*Francolinus francolinus*), le tétras à queue fine
 (*Tympanuchus phasianellus*), la gélinotte huppée (*Bonasa
 umbellus*), le lagopède alpin (*Lagopus mutus*), le
 lagopède des saules (*Lagopus lagopus*), le lapin à queue
 blanche (*Sylvilagus floridanus*), le lièvre arctique (*Lepus
 articus*), le lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*), le
 loup (*Canis lupus*), le quiscalc bronzé (*Quiscalus
 quiscula*), la marmotte commune (*Marmota monax*), le
 moineau domestique (*Passer domesticus*), la perdrix
 bartavelle (*Alectoris graeca*), la perdrix choukar
 (*Alectoris chukar*), la perdrix grise (*Perdix perdix*), la
 perdrix rouge (*Alectoris rufa*), le pigeon biset (*Columba
 livia*), la pintade (*Numida meleagris*), le raton laveur
 (*Procyon lotor*), le renard roux, croisé ou argenté (*Vulpes
 vulpes*), le tétras du Canada (*Dendragapus canadensis*),
 le vacher à tête brune (*Molothrus ater*) et les oiseaux
 migrants considérés comme gibier par la Loi sur la
 convention concernant les oiseaux migrants (L.C.,
 1994, c. 22).

SECTION II CERTIFICAT ET PERMIS

§1. Certificat du chasseur ou du piéteur

3. Pour obtenir un certificat du chasseur ou du piéteur, toute personne doit remplir les conditions suivantes:

- 1^o être un résident;
- 2^o être âgée d'au moins 12 ans;
- 3^o fournir son nom, son adresse et sa date de naissance;
- 4^o suivre le cours sur le maniement de l'arme pour laquelle le certificat est demandé ou sur le piégeage et la gestion des animaux à fourrure;
- 5^o réussir l'examen correspondant au cours suivi et être titulaire d'une attestation délivrée à cet effet.

De plus, toute personne âgée d'au moins 12 ans mais de moins de 18 ans doit fournir une autorisation écrite du titulaire de l'autorité parentale, du tuteur ou de toute autre personne qui en a la garde légale suivant laquelle il consent à ce qu'elle obtienne ce certificat.

§2. Permis de chasse

4. Pour obtenir un permis de chasse pour résident, toute personne doit être un résident et être titulaire du certificat du chasseur ou du piéteur approprié au type

d'engin de chasse qu'il entend utiliser; ce certificat n'est pas requis pour le permis de chasse «Grenouille léopard, Grenouille verte, Ououaron» et pour le permis de chasse «Lièvre ou lapin à queue blanche au moyen de collet».

De plus, ce résident doit pour obtenir les permis de chasse suivants et prévus à un règlement du ministre édicté en vertu de l'article 54.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune introduit par l'article 7 du chapitre 29 des lois de 1998 avoir été sélectionné par tirage au sort:

1^o Caribou:

- a) «valide pour la partie sud de la zone 19 décrite à l'annexe V»;
- b) «valide pour la partie de la zone 22 décrite à l'annexe VII»;
- c) «valide pour la partie de la zone 19 et de la zone 23 décrite à l'annexe IX».

2^o Cerf de Virginie:

- a) «femelle ou mâle dont les bois mesurent moins de 7 cm au moyen d'un engin de type 2»;
- b) «ailleurs que dans la zone 20 et cerf de Virginie, femelle ou mâle, dont les bois mesurent moins de 7 cm valide pour la zone 5, 6 ou 8 partie sud».

3^o «Original femelle de plus d'un an».

5. Pour obtenir un permis de chasse pour non-résident, toute personne doit être un non-résident et être âgée d'au moins 12 ans.

6. Pour obtenir un permis de chasse «Permis de chasse à l'original dans une nouvelle zone», lequel est délivré une seule fois par année, toute personne doit remplir les conditions suivantes:

1^o être titulaire d'un permis de chasse «Original pour toutes les zones»;

2^o participer, dans cette nouvelle zone, à une chasse à accès contingenté dans une réserve faunique, à une expédition de chasse dans un secteur à accès contingenté d'une zone d'exploitation contrôlée ou sur un territoire où des droits exclusifs de chasse ont été octroyés à une pourvoirie et ne pas avoir déjà participé à une telle chasse dans la zone indiquée à son permis initial;

3^o présenter son permis initial de chasse à l'original lors de son enregistrement dans la réserve faunique, dans la zone d'exploitation contrôlée ou sur le territoire

où des droits exclusifs de chasse ont été octroyés à une pourvoirie où elle chasse et présenter son certificat du chasseur ou du piéreur, si elle est un résident.

7. Les enfants de moins de 18 ans du titulaire d'un permis de chasse pour résident « Lièvre ou lapin à queue blanche au moyen de collet » ou d'un permis de chasse pour résident « Petit gibier, sauf pour la chasse du lièvre ou du lapin à queue blanche au moyen de collet » ou d'un permis de chasse pour résident « Grenouille léopard, Grenouille verte, Ououaron » peuvent chasser en vertu de ce permis. Ils doivent aussi avoir en leur possession le permis du titulaire lorsque celui-ci ne les accompagne pas.

Lorsqu'il s'agit du permis de chasse pour résident « Petit gibier, sauf pour la chasse du lièvre ou du lapin à queue blanche au moyen de collet », ces enfants doivent être titulaires du certificat du chasseur ou du piéreur approprié au type d'engin de chasse utilisé et le porter sur eux.

Dans le calcul des limites de prise, les prises des enfants sont comptées avec celles du titulaire du permis.

8. Le titulaire d'un certificat du chasseur ou du piéreur ou le titulaire d'un permis de chasse pour non-résident, âgé de 12 ans ou plus mais de moins de 18 ans, doit pour chasser être accompagné d'une personne âgée d'au moins 18 ans, titulaire d'un permis de chasse pour non-résident ou titulaire d'un certificat du chasseur ou du piéreur approprié au type d'engin utilisé par celui qu'elle accompagne.

9. Le titulaire d'un permis de chasse pour résident « Original pour toutes les zones » qui chasse au moyen d'un engin de type 1, ne peut utiliser son permis que si la date de la délivrance de celui-ci est antérieure à la date d'ouverture de la période de chasse au moyen de cet engin, dans la zone concernée.

Toutefois, dans la zone 13, ce titulaire ne peut utiliser son permis que si la date de la délivrance de celui-ci est antérieure à la date d'ouverture la plus tardive des périodes de chasse au moyen d'un engin de type 1 prévue pour cette zone.

Malgré qu'il ait été délivré postérieurement à la date prévue au premier alinéa, ce titulaire peut utiliser le permis si celui-ci a été remplacé conformément à un règlement du ministre édicté en vertu de l'article 54.1 de cette loi ou si ce titulaire participe à une chasse à accès contingenté dans une réserve faunique, à une expédition de chasse dans un secteur à accès contingenté dans une zone d'exploitation contrôlée ou sur un territoire où des droits exclusifs de chasse ont été octroyés à une

pourvoirie; il en est de même dans la zone concernée à la condition que ce titulaire ait déjà chassé dans l'un de ces derniers territoires.

10. Le titulaire d'un permis de chasse ne peut chasser que l'animal ou le groupe d'animaux mentionnés à son permis et, pour le caribou, le cerf de Virginie ou l'original, que dans la zone ou dans la partie de celle-ci indiquée à son permis.

Toutefois, le titulaire d'un permis de chasse à l'original délivré pour la zone 12 ou pour la zone 13 peut chasser partout dans la réserve faunique de la Vérendrye à l'aide de l'un ou l'autre de ces permis.

De plus, le titulaire d'un permis de chasse pour l'obtention duquel un certificat du chasseur ou du piéreur est requis ne peut chasser qu'au moyen de l'arme de chasse qui correspond au code mentionné à son permis.

11. Le titulaire d'un permis de chasse « Original pour toutes les zones » qui a obtenu un permis de chasse « Permis de chasse à l'original dans une nouvelle zone » ne peut plus chasser dans la zone mentionnée à son permis de chasse à l'original initial; en outre, il doit porter ces deux permis sur lui lorsqu'il chasse.

12. Le résident ne peut, au cours d'une année, être titulaire que des permis suivants:

1° d'un permis de chasse « Caribou valide pour la partie de la zone 22 décrite à l'annexe VII » ou d'un permis de chasse « Caribou valide pour la partie de la zone 19 et de la zone 23 décrite à l'annexe IX »;

2° d'un permis de chasse « Caribou valide pour la zone 23 (hiver) » et d'un permis de chasse « Caribou valide pour la zone 22 décrite à l'annexe XVII »;

3° d'un permis de chasse « Caribou valide pour la zone 23 (automne) » ou d'un permis de chasse « Caribou valide pour la zone 24 »;

4° d'un permis de chasse « Caribou valide pour la partie sud de la zone 19 décrite à l'annexe V »;

5° soit d'un permis de chasse « Cerf de Virginie ailleurs que dans la zone 20 » et d'un permis de chasse « Cerf de Virginie femelle ou mâle dont les bois mesurent moins de 7 cm au moyen d'un engin de type 2 », soit d'un permis de chasse « Cerf de Virginie ailleurs que dans la zone 20 et cerf de Virginie femelle ou mâle dont les bois mesurent moins de 7 cm valide pour la zone 5, 6 ou 8 partie sud »;

6° de deux permis de chasse « Cerf de Virginie dans la zone 20 »;

7° d'un permis de chasse de chacun des types suivants:

- a) « Grenouille léopard, Grenouille verte, Ououaron »;
- b) « Lièvre ou lapin à queue blanche au moyen de collet »;
- c) « Original pour toutes les zones »;
- d) « Original femelle de plus d'un an »;
- e) « Permis de chasse à l'original dans une nouvelle zone »;
- f) « Ours noir »;
- g) « Petit gibier, sauf pour la chasse du lièvre ou du lapin à queue blanche au moyen de collet ».

Pour l'application du présent article, ne sont pas considérés les permis remplacés conformément à un règlement du ministre édicté en vertu de l'article 54.1 de cette loi.

13. Le non-résident ne peut, au cours d'une année, être titulaire que des permis suivants:

1^o d'un permis de chasse « Caribou valide pour la zone 23 (automne) », d'un permis de chasse « Caribou valide pour la zone 23 (hiver) à l'exclusion de la partie sud décrite à l'annexe XVIII » et d'un permis de chasse « Caribou valide pour la partie de la zone 22 décrite à l'annexe XVII »;

2^o de deux permis de chasse « Cerf de Virginie dans la zone 20 »;

3^o d'un permis de chasse de chacun des types suivants »:

- a) « Cerf de Virginie ailleurs que dans la zone 20 »;
- b) « Original pour toutes les zones »;
- c) « Permis de chasse à l'original dans une nouvelle zone »;
- d) « Ours noir »;
- e) « Petit gibier sauf pour la chasse du lièvre ou du lapin à queue blanche au moyen de collet ».

Pour l'application du présent article, ne sont pas considérés les permis remplacés conformément à un règlement du ministre édicté en vertu de l'article 54.1 de cette loi.

14. Le titulaire d'un premier permis visé au paragraphe 6^o de l'article 12 ou au paragraphe 2^o de l'article 13 ne peut se procurer le deuxième permis visé à ces paragraphes que si les coupons de transport du premier permis ont été détachés et qu'à partir du 5^{ième} jour suivant la date de délivrance du premier permis.

15. Le chasseur ne peut tirer sur un animal se trouvant sur un chemin public ou vers ou en travers d'un tel chemin dans les parties de la zone 22, dont les plans apparaissent à un règlement du ministre édicté en vertu de l'article 56 de cette loi, durant la période de chasse au caribou prévue à ce règlement pour ces parties de terri-

toire ainsi que dans les zones 5 et 6. Il ne peut non plus tirer sur un animal à partir d'un chemin public, y compris la largeur de 10 mètres de chaque côté extérieur de l'emprise, dans les zones 5 et 6.

Pour l'application du présent article, l'expression « chemin public » signifie: tout chemin dont l'entretien est à la charge d'une municipalité, d'un gouvernement ou de l'un de ses organismes et sur lequel sont aménagées une ou plusieurs chaussées ouvertes à la circulation publique des véhicules routiers, à l'exception des chemins soumis à l'administration du ministère des Ressources naturelles ou du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ou entretenus par l'un d'eux.

SECTION III OBLIGATIONS DU TITULAIRE D'UN PERMIS DE CHASSE

16. Le titulaire d'un permis de chasse pour non-résident doit utiliser les services offerts pour une pourvoirie lorsqu'il chasse au nord du 52^e parallèle ou dans la partie sud de la zone 19, à l'est de la rivière Saint-Augustin.

Lorsque ce titulaire chasse l'ours noir ou la bécasse au sud du 52^e parallèle, il doit utiliser au moins deux services offerts pour une pourvoirie dont l'hébergement, sauf dans une réserve faunique et dans une zone d'exploitation contrôlée.

17. Le titulaire d'un permis de chasse « Caribou valide pour la partie de la zone 22 décrite à l'annexe XVII » ou d'un permis de chasse « Caribou valide pour la zone 23 » doit utiliser les services offerts par une pourvoirie pour y chasser le caribou, sauf en ce qui concerne la partie de la zone 23 dont le plan apparaît à un règlement du ministre édicté en vertu de l'article 56 de cette loi ou sauf s'il est un résident de la région du Nord-Est québécois telle que décrite à l'annexe 5 de la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1) et qu'il chasse dans le secteur ouest de cette région.

SECTION IV POSSESSION D'ANIMAUX

18. Toute personne ne peut avoir en sa possession qu'au plus 15 oiseaux faisant partie des espèces suivantes: la gélinotte huppée, le tétras à queue fine, la perdrix grise ou le tétras du Canada et qu'au plus 30 oiseaux faisant partie des espèces suivantes: le lagopède des saules ou le lagopède alpin.

Le nombre d'animaux qu'une personne est autorisée à posséder en vertu du premier alinéa ne se cumule pas avec celui qu'elle est autorisée à posséder en vertu d'un autre règlement édicté en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

SECTION V TRANSPORT ET ENREGISTREMENT

§1. Transport

19. Le chasseur qui tue un caribou, un cerf de Virginie, un orignal ou un ours noir doit, aussitôt que l'animal est mort, détacher de son permis de chasse le coupon de transport et l'y attacher.

Dans le cas de l'orignal, ce chasseur doit veiller à ce que soit attaché à l'animal, le jour même de sa mort, le nombre supplémentaire de coupons de transport qui correspond à la limite de capture établie pour cet animal; chaque coupon supplémentaire doit provenir du permis de chasse d'un chasseur autorisé à chasser la même espèce, au moyen du même type d'engin, pendant la même période et pour la même zone; de plus, ce chasseur doit avoir participé à l'expédition de chasse pendant laquelle cet animal a été tué.

Si l'orignal a été tué dans une zone d'exploitation contrôlée, chaque coupon supplémentaire doit provenir du chasseur qui, avant la mort de l'animal, a acquitté les droits payables pour la chasse à l'orignal dans cette zone d'exploitation contrôlée et qui s'est enregistré au moment de son entrée dans cette zone d'exploitation contrôlée.

De plus, ce chasseur doit veiller à ce que les coupons de transport restent attachés à l'animal jusqu'au moment de son dépeçage ou de son entreposage et, dans le cas de l'ours noir, jusqu'au moment de son apprêtage.

20. Le chasseur doit transporter à l'état entier ou en quartiers tout caribou ou orignal qu'il a tué jusqu'à ce que cet animal soit enregistré.

Dans le cas du cerf de Virginie, le chasseur doit le transporter à l'état entier ou en deux parties relativement égales coupées transversalement sans toutefois que la tête et les parties génitales externes ne soient détachées de l'une des parties de l'animal, jusqu'à ce que celui-ci soit enregistré.

§2. Enregistrement

21. Le chasseur qui tue un caribou, un cerf de Virginie, un orignal ou un ours noir doit, dans les 48 heures de sa sortie du lieu de chasse, présenter son

permis de chasse de même que les permis dont les coupons ont été apposés sur l'animal, le cas échéant, le faire enregistrer auprès d'un agent de la conservation de la faune, d'un préposé à cette fin ou d'une personne autorisée par le ministre en vertu de l'article 56.1 de cette loi introduit par l'article 9 du chapitre 29 des lois de 1998, permettre le poinçonnage du nombre de coupons de transport qui correspond à la limite de capture établie pour cet animal et, s'il s'agit d'un orignal mâle, en permettre le marquage des bois; il doit de plus payer les droits d'enregistrement prévus au Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune édicté par le décret n^o 1291-91 du 18 septembre 1991.

Malgré le premier alinéa, le chasseur qui a tué l'un des animaux visés à cet alinéa doit, à la demande d'un agent de conservation de la faune, le faire enregistrer immédiatement et le chasseur non-résident qui a tué l'un de ces animaux doit le faire enregistrer avant de quitter le Québec.

Dans le cas d'un caribou ou d'un orignal, le chasseur doit, lors de l'enregistrement, produire à l'état entier ou en quartiers ces animaux morts; dans le cas d'un orignal produit en quartiers, il doit aussi produire et rendre accessible la tête entière à défaut de quoi, il doit produire et rendre accessible la mâchoire inférieure complète et, s'il s'agit d'un mâle, les bois attachés à la calotte crânienne ou à une partie de celle-ci; dans le cas d'un cerf de Virginie, le chasseur doit le produire à l'état entier ou en deux parties relativement égales coupées transversalement sans toutefois que la tête et les parties génitales externes ne soient détachées de l'une des parties de l'animal.

Dans le cas de l'ours noir, le chasseur doit, lors de l'enregistrement, présenter la carcasse ou la fourrure de l'animal.

22. Lors de l'enregistrement, le chasseur doit produire tout ou partie de ces animaux morts, sur demande de la personne qui procède à l'enregistrement, afin qu'elle fasse un prélèvement ou une expertise scientifique.

23. Lorsqu'un tel animal ou une partie de celui-ci, y compris la fourrure ou une partie de celle-ci, est acheminé à l'extérieur du Québec, le ou les coupons de transport poinçonnés font office d'autorisation au sens de la Loi sur la protection d'espèces animales et végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (L.C., 1992, c. 52) pour le transporter hors du Québec.

SECTION VI DRESSAGE ET COMPÉTITION DE CHIENS DE CHASSE

24. Pour l'application de la présente section, on entend par:

«chien de chasse»: tout chien appartenant à l'un des types suivants:

1^o chien rapporteur: le chien utilisé pour trouver et rapporter un animal mort ou blessé;

2^o chien d'arrêt et leueur: le chien utilisé pour indiquer au chasseur la présence d'un animal en le pointant ou le levant;

3^o chien courant: le chien utilisé pour chercher un animal, et une fois celui-ci ou sa piste trouvé, le traquer en aboyant.

25. Lors de toute activité de dressage ou de compétition de chiens de chasse, autre que le chien rapporteur, le propriétaire ou le gardien du chien doit vérifier que le chien porte en tout temps un collier sur lequel sont inscrites les informations suivantes:

1^o le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du propriétaire ou le numéro de certificat du chasseur ou du piégeur de celui-ci;

2^o le type ou la race du chien.

26. Lors d'une activité de dressage ou de compétition de chiens de chasse, le propriétaire ou le gardien du chien de chasse doit y être présent et le surveiller.

27. Les activités de dressage ou de compétition de chiens de chasse à l'aide d'un animal autre que l'original, l'ours noir, le cerf de Virginie, le caribou et le boeuf musqué sont permises entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} avril à la condition que la personne qui pratique ces activités ne soit pas en possession d'une arme.

28. Malgré l'article 27, les activités de dressage et de compétition de chiens de chasse de race Beagle, à l'aide d'un lièvre arctique ou d'Amérique ou d'un lapin à queue blanche, sont permises durant toute l'année sur une terre boisée autre qu'une terre du domaine public, avec la permission du propriétaire et à la condition que la personne qui pratique ces activités ne soit pas en possession d'une arme.

SECTION VII DISPOSITION PÉNALE

29. Toute personne qui contrevient à l'un ou l'autre des articles 5 à 28 commet une infraction.

SECTION VIII DISPOSITIONS FINALES

30. Le présent règlement remplace le Règlement sur la chasse édicté par le décret n^o 1383-89 du 23 août 1989.

31. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

32120

Projet de règlement

Loi sur la sécurité dans les édifices publics
(L.R.Q., c. S-3)

Ascenseurs, monte-charge et appareils élévateurs pour personnes handicapées — Code de sécurité — Modification

Avis est donné par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le «Règlement modifiant le Règlement sur l'application d'un Code de sécurité des ascenseurs et monte-charge et sur l'application d'une norme sur les appareils élévateurs pour personnes handicapées», dont le texte apparaît ci-dessous, pourra être édicté par le gouvernement, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Ce projet de règlement a pour but objet principal d'identifier, par un numéro qui lui est propre, chacun des 16 500 ascenseurs exploités au Québec. Cette identification est indispensable à une gestion efficace de la tarification des ascenseurs introduite par le projet de Règlement sur les frais exigibles des propriétaires d'ascenseurs.

Ce projet propose que chaque ascenseur soit muni d'une plaque d'immatriculation délivrée et fixée par le personnel d'inspection de la Régie du bâtiment du Québec. L'introduction de cette modification ne comporte, pour les propriétaires, aucune nouvelle exigence sur le plan administratif. Cette approche est conforme aux orientations du groupe conseil sur l'allègement réglementaire.

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à monsieur Paul Dupuis, Régie du bâtiment du Québec, 800, place D'Youville, 16^e étage, Québec (Québec) G1R 5S3, téléphone: (418) 644-1280, télécopieur: (418) 643-8227.

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration du délai précité, à monsieur Alcide Fournier, président de la Régie du bâtiment du Québec, 545, boulevard Crémazie Est, 3^e étage, Montréal (Québec) H2M 2V2.

*La Ministre d'État au Travail et
à l'Emploi et ministre du Travail,*
DIANE LEMIEUX

Règlement modifiant le Règlement sur l'application d'un Code de sécurité des ascenseurs et monte-charge et sur l'application d'une norme sur les appareils élévateurs pour personnes handicapées*

Loi sur la sécurité dans les édifices publics
(L.R.Q., c. S-3, a. 10, par. 8 et a. 39)

1. Il est inséré, après l'article 4 du Règlement sur l'application d'un Code de sécurité des ascenseurs et monte-charge et sur l'application d'une norme sur les appareils élévateurs pour personnes handicapées, un article 4.1 ainsi rédigé:

«4.1 Tout appareil visé à l'article 1 doit être muni d'une plaque d'immatriculation délivrée par l'inspecteur. Cette plaque est fixée par l'inspecteur.».

2. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

32123

Projet de règlement

Loi sur les décrets de convention collective
(L.R.Q., c. D-2)

Installation d'équipement pétrolier — Modifications

Avis est donné par les présentes que la ministre d'État au Travail et à l'Emploi et ministre du Travail a reçu une demande de modifications du Décret sur l'installation

d'équipement pétrolier (R.R.Q., 1981, c. D-2, r.33) des parties contractantes visées par ce décret et que conformément à l'article 5 de la Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., c. D-2) et aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), le Décret modifiant le décret sur l'installation d'équipement pétrolier, dont le texte apparaît ci-dessous, pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Ce projet de règlement vise à actualiser certaines conditions de travail inchangées depuis le 18 juillet 1996.

Pour ce faire, il propose de modifier les périodes de référence servant à déterminer le quantum des indemnités de congés annuels et de jours fériés chômés.

Ce projet fait présentement l'objet d'une étude d'impact économique qui s'inscrit dans le cadre des modifications apportées par la Loi modifiant la Loi sur les décrets de convention collective (1996, c. 71).

La période de consultation viendra préciser la portée des impacts des modifications recherchées. Selon le rapport annuel 1998 du Comité paritaire de l'installation d'équipement pétrolier, ce décret assujettit 53 employés, 6 artisans et 348 salariés.

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à M. Jude Bourke, Direction des décrets, ministère du Travail, 200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage, Québec (Québec) G1R 5S1, téléphone: 418-646-2644, télécopieur: 418-528-0559, courrier électronique: jude.bourke@travail.gouv.qc.ca

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration de ce délai, au sous-ministre du Travail, 200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage, Québec (Québec) G1R 5S1.

Le sous-ministre du Travail,
NORMAND GAUTHIER

* Le Règlement sur l'application d'un Code de sécurité des ascenseurs et monte-charge et sur l'application d'une norme sur les appareils élévateurs pour personnes handicapées a été édicté par le décret numéro 111-97 du 29 janvier 1997 (1997, G.O. 2, 943) et n'a pas été modifié depuis.

Décret modifiant le Décret sur l'installation d'équipement pétrolier*

Loi sur les décrets de convention collective
(L.R.Q., c. D-2, a. 2 et 6.1)

1. L'article 6.03 du Décret sur l'installation d'équipement pétrolier est remplacé par les suivants:

«**6.03. Montant des indemnités:** À chaque période de paie, l'employeur crédite, pour le salarié, une indemnité de congé annuel égale à 6,36 % et une indemnité de jours fériés chômés égale à 4 %.

6.03.1. Obligation de l'employeur: L'employeur inclut ces montants dans son rapport mensuel et paie, en même temps que ses contributions au comité paritaire, les indemnités de congé annuel et de jours fériés chômés pour une somme de 10,36 %.

6.03.2. Versements des indemnités: Le salarié reçoit les indemnités afférentes à son congé annuel et à ses jours fériés chômés en deux versements.

6.03.3. Le comité paritaire s'acquitte d'un premier versement par chèque posté à la dernière adresse connue du salarié avant le 30 juin. Ce versement s'applique aux indemnités dues pour la période s'étendant du 1^{er} juillet au 31 décembre de l'année précédente.

6.03.4. Le comité paritaire s'acquitte d'un deuxième versement par chèque posté à la dernière adresse connue du salarié avant le 30 novembre. Ce versement s'applique aux indemnités dues pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 30 juin de l'année en cours.

6.03.5. Dérogation: Toutefois, si un salarié décède ou quitte définitivement son emploi, il peut être réclamé en tout temps du comité paritaire, les indemnités de congé annuel et de jours fériés chômés qui lui sont dues.».

2. Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

32124

Projet de règlement

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
(L.R.Q., c. C-61.1)

Pourvoyeurs de chasse, de pêche et de piégeage — Modifications

Avis est donné par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le «Règlement modifiant le Règlement sur les pourvoyeurs de chasse, de pêche et de piégeage», dont le texte apparaît ci-dessous, pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Ce projet de règlement vise essentiellement à alléger et à simplifier l'ensemble des normes applicables aux pourvoyeurs et à les adapter au contexte actuel.

Pour ce faire, il définit les types d'unités d'hébergement, supprime les dispositions que l'on retrouve déjà au sein d'autres lois et règlements ainsi que des dispositions désuètes. Il oblige dorénavant le titulaire d'un permis de pourvoirie à détenir une assurance-responsabilité civile et il prévoit un contrôle des activités récréatives pour tout pourvoyeur locataire de droits exclusifs.

À ce jour, l'étude du dossier révèle un impact positif sur les usagers et sur les entreprises.

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à:

Monsieur Michel Jean
Secteur Faune et Parcs
Direction des territoires fauniques,
de la réglementation et des permis
675, boulevard René-Lévesque Est, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone: (418) 521-3880, poste 4095

Télécopieur: (418) 528-0834

Internet: michel.jean@mef.gouv.qc.ca

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration de ce délai, au ministre responsable de la Faune et des Parcs, 700, boulevard René-Lévesque Est, 29^e étage, Québec (Québec) G1R 5H1.

*Le ministre responsable
de la Faune et des Parcs,*
GUY CHEVRETTE

* La dernière modification au Décret sur l'installation d'équipement pétrolier (R.R.Q., 1981, c. D-2, r.33) a été apportée par le règlement édicté par le décret no 757-98 du 3 juin 1998 (1998, G.O. 2, 3067). Pour les autres modifications antérieures, voir le «Tableau des modifications et Index sommaire», Éditeur officiel du Québec, 1999, à jour au 1^{er} mars 1999.

Règlement modifiant le Règlement sur les pourvoyeurs de chasse, de pêche et de piégeage*

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1, a. 97, par. 6^o et 7^o, 102 et 162, par. 14^o)

1. L'article 1 du Règlement sur les pourvoyeurs de chasse, de pêche et de piégeage est remplacé par le suivant:

«1. Dans le présent règlement, on entend par « installation d'hébergement » une auberge, un camp, un chalet, un carré de tente, une tente, un dortoir, un hôtel, un motel ou une installation d'hébergement flottante, tels que définis ci-après:

« auberge »: bâtiment dans lequel sont offerts des services de restauration. Ce bâtiment comporte au moins deux chambres;

« camp »: bâtiment ne comportant qu'une seule pièce et pouvant loger au plus six personnes;

« chalet »: bâtiment comportant une ou plusieurs chambres séparées de la cuisine;

« carré de tente »: installation munie d'un plancher et de demi-murs fixes;

« tente »: installation constituée d'une matière souple et tendue sur des supports;

« dortoir »: bâtiment comportant une seule pièce et pouvant loger plus de 6 personnes;

« hôtel »: bâtiment comportant plusieurs chambres dont au moins 90 % ne sont pas accessibles directement de l'extérieur;

« motel »: bâtiment comportant plusieurs chambres adjacentes directement accessibles de l'extérieur;

« installation d'hébergement flottante »: construction flottante comportant un plancher, un toit et des murs fixes et rigides, spécialement aménagée pour l'hébergement; cette installation peut comporter une ou plusieurs chambres, séparées de la cuisine ou de la salle de séjour, de même qu'une aire ouverte. ».

* La dernière modification au Règlement sur les pourvoyeurs de chasse, de pêche et de piégeage (R.R.Q., 1981, c. C-61, r. 30) a été apportée par le règlement édicté par le décret n^o 1064-95 du 9 août 1995 (1995, G.O. 2, 3857). Pour les modifications antérieures, voir le « Tableau des modifications et Index sommaire », Éditeur officiel du Québec, 1999, à jour au 1^{er} mars 1999.

2. L'article 3 de ce règlement est remplacé par le suivant:

«3. Pour obtenir un permis de pourvoirie, une personne doit, lors de sa demande au ministre, à l'aide du formulaire prévu à cette fin:

1^o indiquer son nom, l'adresse de son domicile et les numéros de téléphone de celui-ci et de son entreprise; s'il s'agit d'une personne morale, son nom et l'adresse de son principal établissement; s'il s'agit d'une société, son nom et l'adresse de son principal établissement; s'il s'agit d'une personne physique faisant affaires sous un autre nom, ce nom, son nom et l'adresse de son principal établissement;

2^o indiquer son numéro d'immatriculation au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales institué en vertu de la Loi sur la publicité légale des entreprises industrielles, des sociétés et des personnes morales (L.R.Q., c. P-45);

3^o indiquer s'il est propriétaire ou locataire de l'entreprise qu'il exploite et dans ce dernier cas, le nom et l'adresse du propriétaire;

4^o indiquer les nom et adresse de l'entreprise; si le requérant fait la demande pour le compte d'une société ou d'une personne morale, il doit de plus fournir l'autorisation écrite à cet effet ainsi que les nom et adresse de chacun des associés ou de chacun des actionnaires;

5^o indiquer le nom de la compagnie d'assurance qui assure sa responsabilité civile pour couvrir les risques reliés à l'exploitation de la pourvoirie, sauf si celle-ci est exploitée par le gouvernement, le numéro et le montant de cette police d'assurance.

Cette personne doit également:

1^o fournir l'attestation d'évaluation de la classe et de la catégorie des unités d'hébergement de la pourvoirie délivrée par le ministre en vertu de l'article 100 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) au cours de l'année précédant la demande de permis dans le cas d'une pourvoirie située à l'extérieur des territoires visés par la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1);

2^o payer les droits déterminés par le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune édicté par le décret n^o 1291-91 du 18 septembre 1991. ».

3. L'article 4.1 de ce règlement est modifié:

1^o par le remplacement du paragraphe *a* par le suivant:

«*a*) fait parvenir au ministre sa demande de renouvellement dûment remplie à l'aide du formulaire prévu à cette fin;»;

2^o par le remplacement du paragraphe *b* par le suivant:

«*b*) satisfait aux conditions prévues au paragraphe 4^o du premier alinéa et au paragraphe 1^o du deuxième alinéa de l'article 3;»;

3^o par le remplacement du paragraphe *d* par le suivant:

«*d*) a produit le rapport visé à l'article 42.».

4. L'article 5 de ce règlement est abrogé.

5. L'article 6 de ce règlement est remplacé par le suivant:

«6. Le titulaire d'un permis de pourvoirie doit afficher ce permis à la vue du public dans l'endroit destiné à l'accueil ou à l'enregistrement des clients. De plus, il doit identifier chacune des installations d'hébergement qu'il utilise par un nom, une lettre ou par un numéro distinctif inscrit à l'entrée de celle-ci.».

6. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 6, des articles suivants:

«6.1 Un titulaire d'un permis de pourvoirie doit être détenteur d'une assurance-responsabilité civile couvrant les risques reliés à l'exploitation de la pourvoirie et comportant une couverture d'au moins deux millions de dollars; de plus, il doit aviser le ministre sans délai, en cas d'annulation d'une telle assurance.

6.2 Lorsque le titulaire d'un permis de pourvoirie est une personne morale, celui-ci doit aviser le ministre responsable de la Faune et des Parcs de tout événement ayant pour objet de modifier le contrôle de la personne morale.».

7. L'article 8 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot «ministère» par les mots «ministre à l'aide du formulaire prévu à cette fin».

8. L'article 9 de ce règlement est modifié par la suppression de «; ces droits sont payables par chèque certifié ou par mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances».

9. L'article 10 et la section III de ce règlement sont abrogés.

10. L'article 28 de ce règlement est modifié:

1^o par l'insertion, dans le premier alinéa et après le mot «bâtiment» de « ,d'une installation d'hébergement »;

2^o par la suppression, dans le premier alinéa, de « un croquis ou les plans de ces travaux, le cas échéant, »;

3^o par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant:

«Lors du renouvellement du permis de pourvoirie, celui-ci est modifié en regard des changements visés au premier alinéa.».

11. Les articles 29 à 31, 33 à 36, 40 et 41 de ce règlement sont abrogés.

12. L'article 32 de ce règlement est remplacé par le suivant:

«32. Tout pourvoyeur exploitant une pourvoirie sur les territoires visés par la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec doit assurer, en tout temps, la disponibilité d'un membre de son personnel auprès de sa clientèle.».

13. L'article 41.1 de ce règlement est modifié par la suppression des mots «à l'égard d'un territoire décrit aux annexes I ou II ou décrit aux annexes visées à l'annexe III en regard des décrets qui y sont cités».

14. L'article 41.2 de ce règlement est modifié:

1^o par l'insertion, dans le premier alinéa et après le mot «équestre» de « ,cycliste »;

2^o par l'insertion, dans le premier alinéa et après «1^{er} novembre» des mots «sauf, dans ce dernier cas, pour le territoire de l'Île d'Anticosti pour lequel cette période se termine le 30 novembre».

15. Les articles 42, 43, 44 et 45 de ce règlement sont remplacés par le suivant:

«42. Un titulaire d'un permis de pourvoirie doit transmettre au ministre, au plus tard le 31 janvier de chaque année, un rapport annuel de ses activités.

Ce rapport doit contenir notamment les renseignements suivants:

- 1° la durée d'exploitation;
- 2° l'état des revenus;
- 3° la fréquentation;
- 4° la récolte faunique;
- 5° une liste des aménagements fauniques réalisés et le montant des investissements à cet effet;
- 6° le nombre d'employés.

Le titulaire d'un permis de pourvoirie, locataire de droits exclusifs de pêche sur une rivière à saumon, doit indiquer de plus la récolte de saumons en précisant le poids, la longueur et le numéro d'étiquette de chaque saumon.».

16. L'article 46 de ce règlement est remplacé par le suivant:

«**46.** Le rapport visé à l'article 42 doit être fait à l'aide du formulaire prévu à cet effet et être signé par le titulaire du permis ou son représentant autorisé.».

17. L'article 47 de ce règlement est remplacé par le suivant:

«**47.** Quiconque contrevient à l'une des dispositions des articles 3.2, 6, 28, 38, 41.1, 41.2, 42 et 46 commet une infraction.».

18. Les annexes I, II et III de ce règlement sont abrogées.

19. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

32121

Projet de règlement

Loi sur le bâtiment
(L.R.Q., c. B-1.1)

Propriétaires d'ascenseurs — Frais exigibles

Avis est donné par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le «Règlement sur les frais exigibles des propriétaires d'ascenseurs», dont le texte apparaît ci-dessous, pourra être approuvé par le gouvernement, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Ce projet de règlement prévoit que les propriétaires d'ascenseurs devront payer des frais pour les ascenseurs qu'ils exploitent et ce, selon l'importance de l'installa-

tion. L'établissement de tels frais s'inscrit dans l'objectif d'autofinancement et d'équité déjà amorcé, depuis quelques années, par la Régie du bâtiment du Québec. Il vise également à faire participer les propriétaires d'ascenseurs au financement de services qu'ils reçoivent de la Régie.

Ce projet de règlement touchera les propriétaires de quelque 16 500 ascenseurs exploités au Québec.

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à monsieur Paul Dupuis, Régie du bâtiment du Québec, 800, place D'Youville, 16^e étage, Québec (Québec) G1R 5S3, téléphone: (418) 644-1280, télécopieur: (418) 643-8227.

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration du délai précité, à monsieur Alcide Fournier, président, Régie du bâtiment du Québec, 545, boulevard Crémazie Est 3^e étage, Montréal (Québec) H2M 2V2.

*La ministre d'État au Travail et à l'Emploi et
ministre du Travail,*
DIANE LEMIEUX

Règlement sur les frais exigibles des propriétaires d'ascenseurs

Loi sur le bâtiment
(L.R.Q., c. B-1.1, a. 185, par. 20^e et a. 192;
1998, c. 46, a. 54)

1. Des frais d'inspection de 60.00 \$ par année civile par ascenseur doivent être payés à la Régie du bâtiment du Québec par le propriétaire d'un ascenseur visé par le Règlement sur l'application d'un Code de sécurité des ascenseurs et monte-charge et sur l'application d'une norme sur les appareils élévateurs pour personnes handicapées édicté par le décret n^o 111-97 du 29 janvier 1997.

Les monte-charge, les escaliers mécaniques, les petits monte-charge, les trottoirs roulants, les plate-forme monte-matériaux et les appareils élévateurs pour personnes handicapées visés par le règlement mentionné au premier alinéa et les funiculaires sont assimilés à des ascenseurs.

Toutefois, les frais exigibles en vertu du présent article sont de 120 00 \$ par ascenseur déclaré pour l'année au cours de laquelle le propriétaire a avisé la Régie de la mise en service d'un ascenseur conformément au règlement mentionné au premier alinéa.

2. Les frais suivants doivent être payés à la Régie par le propriétaire pour l'inspection d'un ascenseur visé à l'article 1 au plus tard 30 jours suivant la date de facturation:

1^o dans le cas d'un ascenseur autre qu'un funiculaire:

a) 100 00 \$, lorsque l'ascenseur est installé dans un édifice public ou un établissement de 10 étages et moins;

b) 100 00 \$ plus 10 00 \$ par étage excédant le dixième étage, lorsque l'ascenseur est installé dans un édifice public ou un établissement de plus de 10 étages;

2^o dans le cas d'un funiculaire, 100 00 \$ l'heure ou fraction d'heure.

3. Tout propriétaire doit payer à la Régie pour toute inspection d'un ascenseur faite à la suite de la délivrance d'un avis de défauts prévu à l'article 41 de la Loi sur la sécurité dans les édifices publics (L.R.Q., c. S-3) des frais de 100 00 \$ l'heure ou fraction d'heure.

4. Les frais exigibles en vertu des articles 1 à 3 sont majorés au 1^{er} janvier de chaque année à compter du 1^{er} janvier 2000, selon l'augmentation en pourcentage de la moyenne de l'indice des prix à la consommation au Canada publié par Statistique Canada en vertu de la Loi sur la statistique (L.R.C., 1985, c. S-19), pour la période se terminant le 30 septembre de l'année précédente par rapport aux 12 mois de l'année antérieure à cette dernière. Cette majoration prend effet à compter du 1^{er} janvier.

Ces frais ainsi majorés sont arrondis en les augmentant ou en les diminuant au dollar le plus près.

La Régie publie à la *Gazette officielle du Québec* le résultat de l'indexation faite en vertu du présent article.

5. Malgré le premier alinéa de l'article 1, les frais exigibles sont de 120 00 \$ pour la première année de l'entrée en vigueur du présent règlement.

6. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

32122

Projet de règlement

Loi sur la distribution de produits et services financiers (1998, c. 37)

Représentants autonomes et représentants qui sont associés d'une société autonome dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres — Expérience minimale requise

Avis est donné par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le « Règlement relatif à l'expérience minimale requise pour les représentants autonomes et les représentants qui sont associés d'une société autonome dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres » adopté par le Bureau des services financiers et dont le texte apparaît ci-dessous pourra être soumis au gouvernement qui pourra l'approuver, avec ou sans modifications, à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Selon le Bureau des services financiers, ce projet de règlement vise à déterminer l'expérience minimale requise par l'expert en sinistre qui désire se voir autorisé à s'inscrire à titre de représentant autonome. Une société désirant agir comme société autonome dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres devra compter, parmi ses associés, au moins un expert en sinistre possédant cette expérience minimale.

Selon le Bureau, l'analyse de ce projet de règlement ne révèle aucun impact pour le public ou les entreprises, particulièrement les PME, puisqu'il ne vient que consacrer la règle déjà établie à l'effet qu'un expert en sinistre ne peut exercer pour son propre compte avant d'avoir acquis un minimum de cinq années d'expérience.

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à M^e Nathalie G. Drouin, directrice des affaires juridiques, Bureau des services financiers, 140, Grande Allée Est, bureau 300, Québec (Québec) G1R 5M8, numéro de téléphone: (418) 525-6273 ou 1-877-525-6273, numéro de télécopieur: (418) 525-9512, courriel: ndrouin.bsf@megaquebec.net

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les transmettre, en deux exemplaires, avant l'expiration du délai de 45 jours, au ministre des Finances, 12, rue Saint-Louis, bureau 1.10, Québec (Québec) G1R 5L3.

*Le ministre d'État à l'Économie
et aux Finances,*
BERNARD LANDRY

**Règlement relatif à l'expérience
minimale requise pour les représentants
autonomes et les représentants qui sont
associés d'une société autonome dans la
discipline de l'expertise en règlement de
sinistres**

Loi sur la distribution de produits et services financiers
(1998, c. 37, a. 223, par. 2^o)

CHAPITRE I
EXPÉRIENCE MINIMALE

SECTION 1
REPRÉSENTANTS AUTONOMES

1. Pour s'inscrire comme représentant autonome dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres, un représentant doit posséder une expérience d'au moins cinq années continues à titre d'employé d'un cabinet ou d'une société autonome dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres.

SECTION 2
ASSOCIÉS DE SOCIÉTÉS AUTONOMES

2. Au moins un associé d'une société autonome détenteur d'un certificat dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres doit posséder une expérience d'au moins cinq années continues à titre d'employé d'un cabinet ou d'une société autonome dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres.

32125

Affaires municipales

Gouvernement du Québec

Décret 559-99, 19 mai 1999

Loi sur l'organisation territoriale municipale
(L.R.Q., c. O-9)

CONCERNANT le regroupement de la Municipalité de Saint-Jules et de la Municipalité de Grande-Cascapédia

ATTENDU QUE chacun des conseils municipaux de la Municipalité de Saint-Jules et de la Municipalité de Grande-Cascapédia a adopté un règlement autorisant la présentation d'une demande commune au gouvernement le priant de constituer la municipalité locale issue du regroupement des deux municipalités en vertu de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9);

ATTENDU QU'un exemplaire de la demande commune a été transmis à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune opposition à la demande de regroupement et que la ministre des Affaires municipales et de la Métropole n'a pas jugé opportun de demander à la Commission municipale du Québec de tenir une audience publique ou d'ordonner la consultation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités demanderesse;

ATTENDU QU'il y a lieu, en vertu de l'article 108 de la loi ci-dessus mentionnée, modifié par l'article 133 du chapitre 93 des lois de 1997, de donner suite à la demande commune avec la modification proposée par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole qui a été approuvée par le conseil des municipalités demanderesse;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole:

De faire droit à la demande et de constituer une municipalité locale issue du regroupement de la Municipalité de Saint-Jules et de la Municipalité de Grande-Cascapédia, aux conditions suivantes:

1^o Le nom de la nouvelle municipalité est «Municipalité de Cascapédia».

Le conseil de la nouvelle municipalité doit, lors de la première élection générale, effectuer un référendum consultatif auprès de l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité pour déterminer le nom de la nouvelle municipalité. Au terme de ce référendum consultatif, le conseil procède, le cas échéant, à une demande de changement de nom, conformément à la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9).

2^o La description du territoire de la nouvelle municipalité est celle qui a été rédigée par le ministre des Ressources naturelles le 22 février 1999; cette description apparaît comme annexe au présent décret.

3^o La nouvelle municipalité est régie par le Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

4^o La nouvelle municipalité fait partie de la Municipalité régionale de comté de Bonaventure.

5^o Un conseil provisoire est en poste jusqu'à la première élection générale. Il est composé de tous les membres des conseils existant au moment de l'entrée en vigueur du présent décret. Le quorum est de la moitié des membres en fonction plus un. Les maires actuels alternent, pour chaque période d'un mois débutant à la date de l'entrée en vigueur du présent décret, comme maire et maire suppléant du conseil provisoire. Le premier à exercer ce rôle est le maire de l'ancienne Municipalité de Saint-Jules.

Si un poste est vacant au moment de l'entrée en vigueur du présent décret ou devient vacant durant la période du conseil provisoire, un vote additionnel est octroyé au maire de l'ancienne municipalité d'où provenait le membre du conseil dont le poste est devenu vacant.

Pour la durée du mandat du conseil provisoire, les élus municipaux reçoivent la même rémunération que celle qui était en vigueur avant l'entrée en vigueur du présent décret.

6^o La première séance du conseil provisoire se tient le premier lundi juridique suivant l'entrée en vigueur du présent décret; elle a lieu à la salle municipale de l'ancienne Municipalité de Saint-Jules.

7^o La première élection générale a lieu le premier dimanche du quatrième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur du présent décret. La deuxième élection gé-

nérale a lieu le premier dimanche de novembre 2003. Le conseil de la nouvelle municipalité est formé de 7 membres parmi lesquels un maire et six conseillers. Les postes des conseillers sont numérotés de 1 à 6 à compter de la première élection générale.

8° Pour la première élection générale, seules peuvent être éligibles aux postes 1, 3 et 5 les personnes qui le seraient en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) si cette élection était une élection des membres du conseil de l'ancienne Municipalité de Saint-Jules et seules peuvent être éligibles aux postes 2, 4 et 6 les personnes qui le seraient en vertu de cette loi si cette élection était une élection des membres du conseil de l'ancienne Municipalité de Grande-Cascadia.

9° Madame Susan Legouffe, secrétaire-trésorière de l'ancienne municipalité de Saint-Jules, agit comme secrétaire-trésorière de la nouvelle municipalité.

10° Les budgets adoptés par chacune des anciennes municipalités, le cas échéant, pour l'exercice financier au cours duquel le présent décret entre en vigueur, continuent d'être appliqués par le conseil de la nouvelle municipalité et les dépenses ainsi que les revenus sont comptabilisés séparément comme si ces anciennes municipalités continuaient d'exister.

Toutefois, une dépense reconnue par le conseil comme découlant du regroupement est imputée au budget de chacune des anciennes municipalités, en proportion de leur richesse foncière uniformisée établie conformément au Règlement sur le régime de péréquation (décret numéro 1087-92 du 22 juillet 1992 modifié par les décrets numéros 719-94 du 18 mai 1994, 502-95 du 12 avril 1995 et 1133-97 du 3 septembre 1997), telle qu'elle apparaît au rapport financier de ces anciennes municipalités pour l'exercice financier précédant celui au cours duquel le présent décret entre en vigueur.

11° Si l'article 10° s'applique, la tranche de la subvention attribuée par le gouvernement dans le cadre du Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM) afférente à la première année du regroupement, déduction faite des dépenses reconnues par le conseil comme découlant du regroupement et financées à même cette tranche de subvention, constitue un montant réservé à même les surplus des anciennes municipalités au bénéfice de la nouvelle municipalité.

12° Un fonds de roulement est constitué pour la nouvelle municipalité et, selon le cas, la totalité ou une partie du surplus accumulé au nom d'une ancienne municipalité à la fin du dernier exercice financier pour lequel la nouvelle municipalité a appliqué des budgets

séparés y est versée. La somme puisée dans chaque surplus accumulé, le cas échéant, est de 15 000 \$.

Si le montant du surplus accumulé au nom d'une ancienne municipalité est insuffisant pour ce versement, la nouvelle municipalité le complète en imposant une taxe spéciale sur les immeubles imposables situés dans le secteur formé du territoire de cette ancienne municipalité.

13° Une fois effectuée l'opération prévue à l'article 12°, le solde du surplus accumulé, le cas échéant, au nom d'une ancienne municipalité à la fin du dernier exercice financier pour lequel les anciennes municipalités ont adopté des budgets séparés, est affecté à la réalisation de travaux publics dans le secteur formé du territoire de cette ancienne municipalité. Si un tel solde n'est pas utilisé au cours des deux exercices financiers suivant le regroupement, il est versé au fonds général de la nouvelle municipalité.

14° Le déficit accumulé, le cas échéant, au nom d'une ancienne municipalité à la fin du dernier exercice pour lequel les anciennes municipalités ont adopté des budgets séparés, reste à la charge de l'ensemble des immeubles imposables du secteur formé du territoire de cette ancienne municipalité.

15° Toute dette ou tout gain qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire, pour un acte posé par une ancienne municipalité, est à la charge ou au bénéfice de l'ensemble des immeubles imposables du secteur formé du territoire de cette ancienne municipalité.

16° Ne s'appliquent pas à un règlement adopté par la nouvelle municipalité dans le but de remplacer l'ensemble des règlements de zonage et l'ensemble des règlements de lotissement applicables sur son territoire par, respectivement, un nouveau règlement de zonage et un nouveau règlement de lotissement applicables à l'ensemble du territoire de la nouvelle municipalité, à la condition qu'un tel règlement entre en vigueur dans les quatre ans suivant l'entrée en vigueur du présent décret; la deuxième phrase du deuxième alinéa et les troisième et quatrième alinéas de l'article 126, le deuxième alinéa de l'article 127, les articles 128 à 133, les deuxième et troisième alinéas de l'article 134 et les articles 135 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A19.1).

Un tel règlement doit être approuvé, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la nouvelle municipalité.

17° Tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des anciennes municipalités deviennent la propriété de la nouvelle municipalité.

18° Le présent décret entrera en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
CASCAPÉDIA, DANS LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE BONAVENTURE

Le territoire actuel des Municipalités de Grande-Cascapédia et de Saint-Jules, dans la Municipalité régionale de comté de Bonaventure, comprenant les lots A et 1 à 31 du rang I de l'arpentage primitif du canton d'Angers, une partie non divisée de ce canton, le bloc A de l'arpentage primitif du canton de Flahault et en référence aux cadastres des cantons de Maria et de New Richmond, les blocs, lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, emprises de chemin de fer, lacs, îles, îlots, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du sommet de l'angle nord du lot 838 du cadastre du canton de New Richmond; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes: vers le sud-est, partie de la ligne séparant les cadastres des cantons de New Richmond et de Flahault jusqu'au sommet de l'angle est du lot 865 du cadastre du canton de New Richmond, cette ligne traversant les ruisseaux Blanc et Jonathan qu'elle rencontre; en référence à ce cadastre, vers le sud-ouest, la ligne sud-est des lots 865, 828, 744, 730 prolongée à travers l'emprise du chemin de fer (lot 901), 729 et 567, ces lignes raccordées entre elles par des tronçons de lignes de rangs; vers le nord-ouest, successivement, la ligne sud-ouest des lots 567, 566 et 565, une ligne droite à travers un chemin public (montré à l'originaire) jusqu'au point d'intersection de la ligne sud-est du lot 287 avec la ligne nord-est du lot 397 et partie de la ligne sud-ouest du lot 287 jusqu'au sommet de l'angle nord du lot 396; vers le sud-ouest, successivement, partie de la ligne sud-est du lot 287 et la ligne sud-est du lot 286; vers le nord-ouest, la ligne sud-ouest dudit lot et son prolongement jusqu'à la ligne médiane de la rivière Cascapédia, cette ligne traversant la route 299 qu'elle rencontre; vers le sud-ouest, la ligne médiane de ladite rivière en descendant son cours jusqu'à sa rencontre avec le prolongement vers l'est de la ligne sud du lot 8 du bloc E du cadastre du canton de Maria; en référence à ce cadastre, vers l'ouest ledit prolongement et ladite ligne sud du lot 8 du bloc E, cette ligne traversant les

routes Dimock Creek et 132 qu'elle rencontre; vers le nord, partie de la ligne séparant le bloc E et le rang 1 Cascapédia du rang 2 Cascapédia jusqu'à la ligne sud du lot 8A du rang 2 Cascapédia; vers l'ouest, la ligne sud dudit lot, cette ligne traversant la route Droken qu'elle rencontre; vers le sud, la ligne est des lots 7C, 7B et 6D du rang 2 Cascapédia; vers l'ouest, la ligne sud du lot 6D dudit rang; vers le sud, partie de la ligne est du rang Patrickton jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 6A dudit rang; vers le nord-ouest, la ligne sud-ouest du lot 6A dudit rang, cette ligne traversant la route de Patrickton et l'emprise d'un chemin de fer (lot 70) qu'elle rencontre; vers le sud, partie de la ligne est du rang 3 Partie Est jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 14 dudit rang; vers le nord-ouest, la ligne sud-ouest du lot 14 dans les rangs 3 Partie Est, 4 et 5; vers le sud-ouest, partie de la ligne séparant les cadastres des cantons d'Angers et de Maria jusqu'à sa rencontre avec le prolongement vers le sud de la ligne séparative des lots 17 et 18 du rang II (projeté) de l'arpentage primitif du canton d'Angers; en référence à l'arpentage primitif de ce canton, vers le nord, ledit prolongement; vers l'ouest, la ligne sud du rang II (projeté) jusqu'à la ligne ouest du lot 36 dudit rang; vers le nord, successivement, ladite ligne ouest du lot 36, la ligne ouest du lot 31 du rang I et le prolongement de cette dernière jusqu'à la ligne médiane de la rivière Angers; généralement vers l'est, la ligne médiane de ladite rivière en descendant son cours jusqu'à sa rencontre avec le prolongement vers le sud-est de la rive droite de la rivière Cascapédia; généralement vers le nord-ouest, ledit prolongement et la rive droite de ladite rivière jusqu'à sa rencontre avec le prolongement vers le sud-ouest de la ligne nord-ouest du bloc A de l'arpentage primitif du canton de Flahault; vers le nord-est, ledit prolongement et la ligne nord-ouest dudit bloc; généralement vers le sud-est, la limite nord-est dudit bloc; enfin, vers le nord-est, partie de la ligne nord-ouest du cadastre du canton de New Richmond jusqu'au point de départ; lesquelles limites définissent le territoire de la Municipalité de Cascapédia.

Ministère des Ressources naturelles
Service de l'arpentage
Charlesbourg, le 22 février 1999

Préparée par: JEAN-FRANÇOIS BOUCHER,
arpenteur-géomètre

JFB/JPL/sf

C-281/1

32126

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 530-99, 12 mai 1999

CONCERNANT la nomination de monsieur Guy Turcotte comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Guy Turcotte, secrétaire adjoint auprès du secrétaire général du Conseil exécutif au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, soit nommé secrétaire général associé à ce même ministère, au même classement, au salaire annuel de 95 721 \$, à compter des présentes;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Guy Turcotte.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32095

Gouvernement du Québec

Décret 531-99, 12 mai 1999

CONCERNANT la nomination de monsieur Alain Verreault comme sous-ministre adjoint par intérim au ministère de l'Environnement

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Alain Verreault, directeur des Politiques des secteurs agricole et naturel au ministère de l'Environnement, cadre supérieur classe III, soit nommé sous-ministre adjoint par intérim à ce même ministère, à compter du 14 mai 1999;

QU'à ce titre, monsieur Alain Verreault reçoive une rémunération additionnelle mensuelle de 475 \$.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32096

Gouvernement du Québec

Décret 532-99, 12 mai 1999

CONCERNANT la nomination de monsieur Gilles Demers comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Industrie et du Commerce

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Gilles Demers, secrétaire adjoint au Secrétariat du Comité des priorités au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Industrie et du Commerce, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 17 mai 1999;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Gilles Demers.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32097

Gouvernement du Québec

Décret 533-99, 12 mai 1999

CONCERNANT la nomination de monsieur Gilles Gauthier comme sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 530-99, 12 mai 1999

CONCERNANT la nomination de monsieur Guy Turcotte comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Guy Turcotte, secrétaire adjoint auprès du secrétaire général du Conseil exécutif au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, soit nommé secrétaire général associé à ce même ministère, au même classement, au salaire annuel de 95 721 \$, à compter des présentes;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Guy Turcotte.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32095

Gouvernement du Québec

Décret 531-99, 12 mai 1999

CONCERNANT la nomination de monsieur Alain Verreault comme sous-ministre adjoint par intérim au ministère de l'Environnement

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Alain Verreault, directeur des Politiques des secteurs agricole et naturel au ministère de l'Environnement, cadre supérieur classe III, soit nommé sous-ministre adjoint par intérim à ce même ministère, à compter du 14 mai 1999;

QU'à ce titre, monsieur Alain Verreault reçoive une rémunération additionnelle mensuelle de 475 \$.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32096

Gouvernement du Québec

Décret 532-99, 12 mai 1999

CONCERNANT la nomination de monsieur Gilles Demers comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Industrie et du Commerce

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Gilles Demers, secrétaire adjoint au Secrétariat du Comité des priorités au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Industrie et du Commerce, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 17 mai 1999;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Gilles Demers.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32097

Gouvernement du Québec

Décret 533-99, 12 mai 1999

CONCERNANT la nomination de monsieur Gilles Gauthier comme sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Gilles Gauthier, membre et président du conseil d'administration et directeur général de la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux, administrateur d'État II, au salaire annuel de 115 510 \$, à compter du 17 mai 1999;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Gilles Gauthier;

QUE du 17 mai 1999 au 25 juin 2000, l'article 19 du décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Gilles Gauthier.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32098

Gouvernement du Québec

Décret 534-99, 12 mai 1999

CONCERNANT la nomination de membres de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec a été créé par la Loi sur l'Ordre national du Québec (L.R.Q., c. O-7.01);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 de cette loi, le gouvernement peut, sur la recommandation du premier ministre, nommer toute personne qui est née au Québec ou qui y réside, Grand officier, Officier ou Chevalier de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination de membres de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'avant de recommander au gouvernement ces nominations, le premier ministre a demandé et obtenu l'avis du Conseil de l'Ordre, conformément à l'article 5 de la loi et que cet avis est annexé;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, ce qui suit:

- Jacques A. Beaulieu
- Raymond Klibansky

sont nommés Grands officiers de l'Ordre national du Québec;

- Pierre Angers
- Roland Arpin
- Armand Couture
- Jacques De Champlain
- Michel Gervais
- Jeannine Guillevin Wood
- Sheila Kussner
- Robert Lepage
- Paul-Aimé Martin
- Huguette Oligny
- Joseph-Alfred Rouleau
- Peter W. Schiller

sont nommés Officiers de l'Ordre national du Québec;

- Madeleine Arbour
- David Azrieli
- Martial G. Bourassa
- Édouard Brochu
- Marcel Couture
- Paule Daveluy
- Françoise David
- Jean-Marie De Koninck
- Jean Deschamps
- Marie-Éva De Villers
- Jean-Pierre Duquette
- Otto Kuchel
- Arthur Lamothe
- Daniel Langlois
- Maryse Lassonde
- Gilles Lesage
- Denis Marleau
- Rosaire Morin
- Hélène Pelletier-Baillargeon
- Lucie Pépin
- Albert Perron
- Jacques St-Pierre
- Henri Tranquille

sont nommés Chevaliers de l'Ordre national du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32099

Gouvernement du Québec

Décret 535-99, 12 mai 1999

CONCERNANT le financement temporaire par la Société d'habitation du Québec de la construction de trois (3) bâtiments temporaires, à Kangiqsualujjuaq, à la suite de l'avalanche du 1^{er} janvier 1999

ATTENDU QU'une avalanche est survenue dans le village de Kangiqsualujjuaq au Nunavik le 1^{er} janvier 1999;

ATTENDU QUE les bâtiments de l'église, du centre communautaire des jeunes et du magasin général sont situés dans la zone d'exclusion de construction recommandée par les experts en avalanche et ont dû être barricadés;

ATTENDU QUE, à la demande du ministère de la Sécurité publique et du Secrétariat aux affaires autochtones, la Société d'habitation du Québec a construit à Kangiqsualujjuaq trois (3) bâtiments temporaires pour remplacer ces bâtiments.

ATTENDU QUE la Société doit financer temporairement les coûts de construction de ces bâtiments;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole:

— d'autoriser la Société d'habitation du Québec à financer temporairement la construction des trois (3) bâtiments temporaires remplaçant l'église, le centre communautaire et le magasin général, selon les conditions prévues au décret numéro 207-99 du 17 mars 1999 concernant le financement temporaire de la Société d'habitation du Québec, sans toutefois augmenter pour autant le montant maximum d'emprunt autorisé;

— d'autoriser le gouvernement à rembourser à la Société d'habitation du Québec les coûts encourus par celle-ci pour la construction de ces trois bâtiments.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32100

Gouvernement du Québec

Décret 536-99, 12 mai 1999

CONCERNANT l'adoption d'un programme d'aide financière relatif aux infrastructures et équipements endommagés par l'avalanche du 1^{er} janvier 1999 à Kangiqsualujjuaq

ATTENDU QUE le 1^{er} janvier 1999, il s'est produit dans le Village nordique de Kangiqsualujjuaq une avalanche qui a endommagé des infrastructures et des équipements essentiels pour le bien-être de la population;

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales (L.R.Q., c. M-22.1) permet à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole d'aider et de soutenir les municipalités dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un programme d'aide financière aux fins notamment de permettre le remplacement et la réfection d'infrastructures et d'équipements endommagés à l'occasion du sinistre;

ATTENDU QU'il y a lieu de confier la gestion de ce programme au ministère des Affaires municipales et de la Métropole;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole:

QUE soit adopté le programme d'aide financière relatif aux infrastructures et équipements endommagés par l'avalanche du 1^{er} janvier 1999 à Kangiqsualujjuaq annexé au présent décret;

QUE la gestion de ce programme soit confiée au ministère des Affaires municipales et de la Métropole;

QUE les crédits nécessaires soient dévolus au ministère des Affaires municipales et de la Métropole pour la mise en oeuvre de ce programme.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

ANNEXE

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE RELATIF AUX INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS ENDOMMAGÉS PAR L'AVALANCHE DU 1^{er} JANVIER 1999 À KANGIQSUALUJUAQ

1. OBJET DU PROGRAMME

Le Programme d'aide financière relatif aux infrastructures et équipements endommagés par l'avalanche du 1^{er} janvier 1999 à Kangiqsualujuaq vise à permettre la démolition, la construction, la relocalisation et la réfection d'infrastructures endommagées par l'avalanche survenue au mois de janvier 1999 dans le Village nordique de Kangiqsualujuaq. Le programme a également pour objet le remplacement et la réfection d'équipements endommagés à l'occasion du sinistre. En outre, il vise la démolition et l'aménagement d'une zone de contrainte naturelle.

2. BÉNÉFICIAIRES

Le programme s'adresse au Village nordique de Kangiqsualujuaq et au Church committee of Kangiqsualujuaq.

3. INTERVENTIONS

3.1 Interventions admissibles

Les interventions admissibles sont:

a) l'élaboration d'un plan d'intervention comprenant notamment les modalités relatives à la délimitation et à l'aménagement d'une zone de contrainte naturelle;

b) la délimitation et l'aménagement de la zone de contrainte naturelle;

c) la modification et la numérisation du plan directeur du village;

d) la démolition, la construction, la relocalisation et la réfection des infrastructures admissibles endommagées par le sinistre;

e) la réfection et le remplacement d'équipements endommagés par le sinistre;

f) le déblayage et la disposition des débris et des décombres ainsi que toute intervention de même nature qui consiste à rendre les lieux propres et sécuritaires.

Dans le cas où le Church committee of Kangiqsualujuaq ne souhaiterait pas reconstruire la Maison des femmes et

la Maison des jeunes, un montant équivalent au coût de reconstruction de ces infrastructures pourra lui être accordé exclusivement pour relocaliser les activités qui s'y déroulaient.

3.2 Interventions non admissibles

Les travaux usuels d'entretien ne sont pas admissibles.

4. INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS ADMISSIBLES

Les infrastructures et équipements admissibles sont:

a) l'église, la Maison des femmes et la Maison des jeunes du village;

b) tous les équipements nécessaires à l'exploitation des trois bâtiments susmentionnés et à la tenue des activités qui s'y déroulaient;

c) les rues nécessaires pour remplacer celles de la zone de contrainte naturelle.

5. COÛTS

5.1 Coûts admissibles

Les coûts admissibles sont ceux encourus après le 31 décembre 1998, uniquement et spécifiquement pour la réalisation des interventions admissibles. De plus, ces coûts comprennent les frais occasionnés par une relocalisation temporaire des activités qui se déroulaient dans les trois bâtiments mentionnés à l'article 4.

5.2 Coûts non admissibles

Les coûts non admissibles comprennent notamment:

a) les coûts usuels d'entretien ou d'opération des infrastructures et des équipements admissibles;

b) les coûts recouvrables en vertu d'une loi ou d'une assurance, de même que les coûts faisant l'objet d'une aide financière d'un ministère, d'un organisme, d'une agence ou d'un mandataire du gouvernement du Québec ou du Canada, notamment, sans toutefois s'y limiter, les coûts remboursés par le biais d'un programme relatif aux mesures d'urgence.

6. POURCENTAGE DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière correspond à 100 % des coûts admissibles et est payable comptant.

7. PRÉSENTATION DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

Les demandes d'aide financière doivent être présentées selon la forme prescrite par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Tous les documents pertinents pour justifier les demandes doivent y être joints. Les demandes doivent en outre être appuyées par une résolution du conseil municipal ou du conseil d'administration du Church committee of Kangiqsualujjuaq selon le cas.

Les demandes doivent être reçues au ministère des Affaires municipales et de la Métropole au plus tard le 31 décembre 1999.

8. OCTROI DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole analyse les demandes. Il détermine par la suite l'aide financière et l'octroi sur la base des coûts reconnus admissibles.

Un protocole d'entente établissant les interventions et les coûts reconnus admissibles de même que les modalités de versement de l'aide financière doit être conclu entre la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et le bénéficiaire.

9. GESTION DU PROGRAMME

La gestion du programme est confiée au ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

10. DURÉE DU PROGRAMME

Le programme se termine le 31 décembre 2000.

32101

Gouvernement du Québec

Décret 537-99, 12 mai 1999

CONCERNANT diverses autorisations à la Société d'habitation du Québec pour la mise en oeuvre d'un programme de construction de maisons dans la région Kativik

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), la Société prépare et met en oeuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de rencontrer ses objets;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a pour objets, entre autres, de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

ATTENDU QUE l'Entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale signée le 13 mai 1986 prévoit que chacune des parties peut concevoir ou élaborer de nouveaux programmes qui seront, avec l'accord de l'autre, financés conjointement;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec et la Société canadienne d'hypothèques et de logement ont signé le 31 mars 1999 une entente concernant la construction de maisons dans la région Kativik;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec entend confier l'administration de ces maisons à l'Office municipal d'habitation Kativik;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 60 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, la Société peut, avec l'autorisation du gouvernement sur la recommandation du Conseil du trésor et aux conditions que détermine le gouvernement, accorder aux offices municipaux d'habitation des subventions pour les aider à défrayer le coût d'exploitation des immeubles qu'ils administrent;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole:

QUE la Société d'habitation du Québec soit autorisée à construire dans la région Kativik des maisons pour les ménages Inuit et à investir à cette fin jusqu'à concurrence d'un montant de 5 000 000 \$, conformément à l'entente signée le 31 mars 1999 avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement;

QUE la Société d'habitation du Québec soit autorisée à confier l'administration de ces maisons à l'Office municipal d'habitation Kativik et à signer avec ledit office, conformément au Règlement sur l'habitation (R.R.Q., 1981, c. S-8, r.3), une convention d'exploitation dont la durée ne pourra excéder 15 années et prévoyant le paiement par la Société de 100 % du déficit d'exploitation reconnu par elle à l'égard de ces maisons jusqu'à concurrence d'un montant total de 5 000 000 \$;

QUE la Société d'habitation du Québec soit autorisée à céder ces maisons à des ménages Inuit ou à des coopératives ou des organismes à but non lucratif qui les loueront à des ménages Inuit et à leur accorder à cette fin une aide financière, selon les modalités qui seront déterminées par le Conseil du trésor en vertu de l'article 3.5

de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, à même la somme prévue ci-dessus pour l'exploitation de ces maisons.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32102

Gouvernement du Québec

Décret 538-99, 12 mai 1999

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion du Bureau de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) qui aura lieu à Bathurst (Nouveau-Brunswick) les 18 et 19 mai 1999

ATTENDU QUE par décision de la 48^e session de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), tenue à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, en octobre 1998, le Québec est membre du Bureau de la CONFEMEN pendant l'intersession 1998-2000;

ATTENDU QUE le Québec a régulièrement participé aux réunions du Bureau de la CONFEMEN et qu'il est dans son intérêt d'y maintenir une présence active;

ATTENDU QUE la prochaine réunion du Bureau de la CONFEMEN aura lieu les 18 et 19 mai 1999, à Bathurst, au Nouveau-Brunswick, et qu'il convient de former une délégation officielle pour y participer;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation et de la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie:

QUE monsieur Jean-François Simard, député de Montmorency et adjoint parlementaire du ministre de l'Éducation, dirige la délégation québécoise à la réunion du Bureau de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), qui aura lieu à Bathurst, au Nouveau-Brunswick, les 18 et 19 mai 1999;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre le député de Montmorency et adjoint parlementaire du ministre de l'Éducation, de:

— madame Anne Marcotte, attachée politique, cabinet du ministre de l'Éducation;

— madame Diane Simpson, conseillère à la Direction des affaires internationales et canadiennes, correspondante nationale de la CONFEMEN pour le ministère de l'Éducation;

— monsieur Clément Lamontagne, conseiller à la Direction générale de la francophonie, correspondant national de la CONFEMEN pour le ministère des Relations internationales;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32103

Gouvernement du Québec

Décret 539-99, 12 mai 1999

CONCERNANT la requête de la Société en commandite Minashtuk^o représentée par le groupe Hydro Innu (1996) inc. relativement à l'approbation des plans et devis d'une centrale hydroélectrique et d'un barrage-évacuateur

ATTENDU QUE la Société en commandite Minashtuk^o représenté par le groupe Hydro Innu (1996) inc. soumet pour approbation les plans et devis d'une centrale hydroélectrique et d'un barrage-évacuateur qu'elle projette de construire au cours de la première phase de son projet visant à créer un aménagement hydroélectrique doté d'une puissance de 9,9 MW;

ATTENDU QUE l'approbation des plans et devis de la centrale hydroélectrique et du barrage-évacuateur est requise en vertu des articles 56 et suivants de la Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13);

ATTENDU QUE la centrale hydroélectrique et le barrage-évacuateur seront situés sur la rivière Mistassibi, au site désigné de l'île Monseigneur, dans la Municipalité de Dolbeau-Mistassini, municipalité régionale de comté Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE les ministères de l'Environnement et des Ressources naturelles sont prêts à louer, à la Société en commandite Minashtuk^o, les terrains et droits du domaine public nécessaires au maintien et à l'exploitation des ouvrages;

ATTENDU QUE les terrains affectés du domaine privé, dont la Société en commandite Minashtuk^o ne possède pas les droits nécessaires au maintien et à l'exploitation des ouvrages, font l'objet d'une procédure en expropriation et qu'une requête en approbation des superficies à exproprier a été déposée par la requérante au ministère de l'Environnement;

ATTENDU QUE les documents faisant l'objet de la présent demande d'approbation sont les suivants:

1. Plans 01-C-04 à 01-C-12: plans et coupes à différents niveaux de la centrale intitulés «Centrale — Bétonnage et ferrailage», datés du 15 mars 1999, signés et scellés par M. André Rondenay, ingénieur, groupe LMB-EBC;

2. Plan 01-C-13 intitulé «Centrale — Mur d'étanchéité sud — Plan et coupes — Bétonnage et ferrailage», daté du 15 mars 1999, signé et scellé par M. André Rondenay, ingénieur, groupe LMB-EBC;

3. Plan 01-C-14 intitulé «Centrale — Mur d'étanchéité nord — Plan et coupes — Bétonnage et ferrailage», daté du 15 mars 1999, signé et scellé par M. André Rondenay, ingénieur, groupe LMB-EBC;

4. Plan 02-C-01 intitulé «Barrage Ouest — Plan et élévation — Bétonnage et ferrailage», daté du 15 mars 1999, signé et scellé par M. André Rondenay, ingénieur, groupe LMB-EBC;

5. Plan 02-C-02 intitulé «Barrage Ouest — Coupes et détails — Bétonnage et ferrailage», daté du 15 mars 1999, signé et scellé par M. André Rondenay, ingénieur, groupe LMB-EBC;

6. Plan 05-C-01 intitulé «Route-digue — Bras ouest — Coupes types et détails», daté du 16 mars 1999, signé et scellé par M. André Rondenay, ingénieur, groupe LMB-EBC;

7. Plan 04-C-01 intitulé «Batardeaux et épi — Bras ouest — Plan» daté du 24 mars 1999, signé et scellé par M. Serge Malenfant, ingénieur, groupe LMB-EBC;

8. Plan 04-C-02 intitulé «Batardeaux et épi — Bras ouest — Coupes types» daté du 24 mars 1999, signé et scellé par M. Serge Malenfant, ingénieur, groupe LMB-EBC;

9. Plan 02-C-01 intitulé «Barrage ouest — Plan et élévation — Bétonnage et ferrailage» daté du 24 mars 1999, signé et scellé par M. André Rondenay, ingénieur, groupe LMB-EBC;

10. Plan 02-C-02 intitulé «Barrage ouest — Coupes et détails — Bétonnage et ferrailage» daté du 24 mars 1999, signé et scellé par M. André Rondenay, ingénieur, groupe LMB-EBC;

11. Devis technique intitulé «Centrale Minashtuk^o — Aménagement hydroélectrique à l'île Monseigneur sur la rivière Mistassibi», «Document d'appel d'offres — Section C», portant le numéro MB1-12-97, daté du 13 février 1998, signé et scellé par M. Gérard Vallières, ingénieur;

ATTENDU QUE plans et devis susmentionnés ont été examinés par deux ingénieurs du Service de la gestion et de la protection des systèmes hydriques, de la Direction de l'hydraulique, du ministère de l'Environnement et considérés acceptables;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire droit à cette requête;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Environnement:

QUE, conformément aux dispositions des articles 56 et suivants de la Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13), l'approbation des plans et devis de la centrale hydroélectrique et du barrage-évacuateur susmentionnés soit accordée aux conditions générales d'approbation ayant fait l'objet de l'arrêté en conseil numéro 682 du 26 avril 1963 et à la condition particulière suivante:

— La requérante paiera au ministère de l'Environnement un montant de 8 051 \$ comme honoraires d'approbation;

QUE la présente approbation prenne effet à la date du paiement des honoraires par la requérante.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32104

Gouvernement du Québec

Décret 540-99, 12 mai 1999

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), qui se tiendra à Kananaskis, en Alberta, les 19 et 20 mai 1999

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

ATTENDU QUE le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) tiendra une réunion à Kananaskis (Alberta), les 19 et 20 mai 1999;

ATTENDU QUE les sujets qui seront discutés lors de cette réunion portent sur des questions importantes pour le Québec en matière d'environnement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Environnement et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE la sous-ministre adjointe au Développement durable du ministère de l'Environnement, M^{me} Suzanne Giguère, dirige la délégation québécoise;

QUE la délégation québécoise soit, en outre, composée de:

monsieur Luc Poirier, directeur des Affaires intergouvernementales et des Relations avec les Autochtones;

monsieur Raynald L'Abbé, conseiller au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de la délégation soit d'exposer les positions du Québec conformément aux décisions du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32105

Gouvernement du Québec

Décret 541-99, 12 mai 1999

CONCERNANT une contribution financière non remboursable à MOTOROLA CANADA LIMITÉE ou à une société liée par Investissement-Québec d'un montant total maximal de 8 600 000 \$

ATTENDU QUE MOTOROLA CANADA LIMITÉE projette d'établir un centre d'excellence en développement de logiciels à Montréal (le projet);

ATTENDU QUE cette entreprise a demandé l'aide du gouvernement pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec (1998, c. 17) édicte que le gouvernement peut, lorsqu'un projet présente un intérêt économique important pour le Québec, confier à Investissement-Québec le mandat d'accorder et d'administrer l'aide qu'il définit;

ATTENDU QUE cet article édicte que le gouvernement peut par ce mandat autoriser Investissement-Québec à fixer les conditions et les modalités de l'aide qu'il définit;

ATTENDU QUE, lors de ses séances du 22 avril 1999 et du 11 mai 1999, le conseil d'administration d'Investissement-Québec a recommandé d'accorder à MOTOROLA CANADA LIMITÉE ou à une société liée une contribution financière non remboursable d'un montant total maximal de 8 600 000 \$ déboursable sur une période maximale de 10 ans, le tout selon les conditions et modalités stipulées par Investissement-Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre d'État à l'Économie et aux Finances et ministre des Finances:

QU'Investissement-Québec soit mandatée, en vertu de l'article 28 de la Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec, pour accorder à MOTOROLA CANADA LIMITÉE ou à une société liée une contribution financière non remboursable d'un montant total maximal de 8 600 000 \$ déboursable sur une période maximale de 10 ans, le tout selon les conditions et modalités stipulées par Investissement-Québec;

QUE les sommes nécessaires à Investissement-Québec pour accorder ces aides financières soient prises à même le Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32106

Gouvernement du Québec

Décret 542-99, 12 mai 1999

CONCERNANT la garantie financière d'un montant maximal de 18 000 000 \$ à Centre d'Initiative Technologique de Montréal (CITEC) par Investissement-Québec

ATTENDU QUE par les décrets n^{os} 982-92 du 30 juin 1992 et 138-97 du 5 février 1997, la Société de développement industriel du Québec a été mandatée, en vertu de l'article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec (L.R.Q., c. S-11.01), pour garantir le remboursement du capital d'un prêt consenti à Centre d'Initiative Technologique de Montréal (CITEC) au montant de 21 168 000 \$ jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 13 000 000 \$ et des intérêts capitalisés sur la partie garantie dudit prêt jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 5 000 000 \$, sous réserve des termes et conditions stipulés et des honoraires exigés par la Société;

ATTENDU QUE pour faciliter l'acquisition des terrains nécessaires à son développement, l'entreprise a demandé que soit plutôt garantie en sa faveur une marge de crédit rotative d'un montant maximal de 18 000 000 \$;

ATTENDU QUE lors de sa séance du 19 novembre 1998, le conseil d'administration d'Investissement-Québec a recommandé une telle mesure;

ATTENDU QUE le second paragraphe de l'article 64 de la Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec (1998, c. 17) édicte qu'une référence à la Société de développement industriel du Québec est une référence soit à Investissement-Québec soit à Garantie-Québec, selon le partage des responsabilités que le gouvernement détermine;

ATTENDU QUE, par le décret n^o 1056-98 du 21 août 1998, le gouvernement a déterminé que dans tout règlement, contrat, certificat ou autre document quel qu'en soit la nature ou le support, une référence à la Société de développement industriel du Québec est une référence à Investissement-Québec lorsqu'elle se rapporte à l'exécution d'un mandat confié à la Société de développement industriel du Québec en vertu de l'article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec (L.R.Q., c. S-11.01);

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre d'État à l'Économie et aux Finances et ministre des Finances:

QUE le premier alinéa du dispositif du décret n^o 982-92 du 30 juin 1992, remplacé par le décret n^o 138-97 du 5 février 1997, soit de nouveau remplacé par le suivant:

« QU'Investissement-Québec soit mandatée, en vertu de l'article 28 de la Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec (1998, c. 17), pour accorder à Centre d'Initiative Technologique de Montréal (CITEC) une garantie de marge de crédit rotative d'un montant maximal de 18 000 000 \$, le tout conformément aux conditions et modalités stipulées et honoraires exigés par la Société; ».

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32107

Gouvernement du Québec

Décret 543-99, 12 mai 1999

CONCERNANT le programme d'aide pour les entreprises devant être relocalisées suite à l'avalanche à Kangiqsualujuaq

ATTENDU QUE le 1^{er} janvier 1999 une avalanche est survenue dans le village de Kangiqsualujuaq au Nunavik;

ATTENDU QUE plusieurs entreprises situées dans la zone d'exclusion de 100 mètres ont été affectées par l'avalanche;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 38 de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre (L.R.Q., c. P-38.1), le gouvernement, s'il estime opportun d'octroyer une aide financière aux municipalités ou aux personnes qui, lors d'un sinistre ou d'un sauvetage, ont subi un préjudice ou ont apporté leur aide, peut établir un programme d'assistance financière et confier au ministre ou à une municipalité l'administration de ce programme;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer une aide financière de 3,5 M\$ pour compenser une partie des dépenses et des pertes encourues par les entreprises affectées par l'avalanche et situées dans la zone d'exclusion;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir, à cette fin, un programme d'aide financière pour les entreprises affectées financièrement suite à l'avalanche;

ATTENDU QU'il y a lieu de confier la gestion de ce programme au ministre d'État à l'Économie et aux Finances et ministre de l'Industrie et du Commerce, au

ministre délégué à l'Industrie et au Commerce et au village nordique de Kangiqsualujjuaq;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique, du ministre d'État à l'Économie et aux Finances et ministre de l'Industrie et du Commerce et du ministre délégué à l'Industrie et au Commerce:

QUE soit établi pour les entreprises devant être relocalisées suite à l'avalanche à Kangiqsualujjuaq le programme d'aide annexé au présent décret;

QUE la gestion de ce programme soit confiée au ministre d'État à l'Économie et aux Finances et ministre de l'Industrie et du Commerce, au ministre délégué à l'Industrie et au Commerce et au village nordique de Kangiqsualujjuaq.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

**PROGRAMME D'AIDE POUR LES ENTREPRISES
DEVANT ÊTRE RELOCALISÉES SUITE À
L'AVALANCHE À KANGIQSUALUJJUAQ**

a) Objectif

Compenser une partie des dépenses encourues par les entreprises manufacturières ou commerciales suite à l'avalanche du 1^{er} janvier 1999 à Kangiqsualujjuaq.

b) Clientèle admissible

Les entreprises admissibles répondent aux conditions suivantes:

- elles sont manufacturières ou commerciales;
- les bâtiments d'où elles opéraient étaient situés, le 1^{er} janvier 1999, dans la zone d'exclusion fixée par le village nordique de Kangiqsualujjuaq, suite à l'avalanche;
- elles ont repris ou redémarreront sous peu leurs activités manufacturières ou commerciales à l'extérieur de la zone d'exclusion.

c) Dépenses admissibles

— Les dépenses engagées pour préserver les équipements et le matériel localisés dans la zone d'exclusion (chauffage, entretien, location d'un local temporaire, etc.).

— Les frais de relocalisation des bâtiments, du matériel et des inventaires provenant de la zone d'exclusion

(transport, raccordements électriques, aménagement du nouvel emplacement, etc.).

— Les pertes d'inventaire et de matériel encourues suite à l'avalanche ou lors de la relocalisation.

— Le coût de remplacement des bâtiments ne pouvant être relocalisés et les frais encourus afin de les céder au village nordique.

d) Modalités d'indemnisation

— Transmettre une demande d'indemnisation précisant les montants réclamés pour les dépenses admissibles.

— Fournir toutes les pièces justificatives y compris les états financiers.

— Céder gratuitement au village nordique, s'il est propriétaire, les bâtiments d'où il opérait et qui ne peuvent être déplacés à l'extérieur de la zone d'exclusion.

— La date limite du dépôt de la demande d'indemnisation est fixée au 31 décembre 1999.

e) Gestion du programme

L'administration du programme est confiée au ministre d'État à l'Économie et aux Finances et ministre de l'Industrie et du Commerce et au ministre délégué à l'Industrie et au Commerce et au village nordique de Kangiqsualujjuaq lequel peut requérir si nécessaire l'aide technique de l'Administration régionale Kativik.

32108

Gouvernement du Québec

Décret 544-99, 12 mai 1999

CONCERNANT une souscription de 20 000 000 \$ au fonds social de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches

ATTENDU QU'en vertu de l'article 27 de la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (1998, c. 21), le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement, payer à la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, une somme de 75 000 000 \$ pour 750 000 actions entièrement acquittées de son fonds social pour lesquelles des certificats lui seront délivrés;

ATTENDU QU'en vertu de cet article, le paiement peut être fait en un ou plusieurs versements et que, s'il est fait

en plusieurs versements, chacun des versements doit être autorisé par le gouvernement;

ATTENDU QUE les investissements à être réalisés par la Société nécessitent une mise de fonds de l'actionnaire;

ATTENDU QU'il est opportun d'autoriser le ministre des Finances à payer à la Société, sur le fonds consolidé du revenu, une somme de 20 000 000 \$ pour 200 000 actions entièrement acquittées de son fonds social pour lesquelles un certificat lui sera délivré;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances, ministre de l'Industrie et du Commerce et du ministre délégué à l'Industrie et au Commerce:

QUE le ministre des Finances soit autorisé à payer à la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, sur le fonds consolidé du revenu, une somme de 20 000 000 \$ pour 200 000 actions entièrement acquittées de son fonds social.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32109

Gouvernement du Québec

Décret 545-99, 12 mai 1999

CONCERNANT la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale commune de la Ville de Lévis

ATTENDU QUE le Code criminel du Canada (L.R.C., 1985, chapitre C-46 amendé par le chapitre 22 des Lois du Canada de 1995) prévoit au paragraphe 1^o de son article 734.4 que lorsqu'une amende, une peine ou une confiscation est imposée ou qu'un engagement est confisqué et qu'aucune disposition, sauf ce paragraphe n'est établie par la loi pour l'application de son produit, ce produit appartient à Sa Majesté du chef de la province où l'amende, la peine ou la confiscation a été imposée ou l'engagement confisqué et est versé par la personne qui le reçoit au trésorier de cette province;

ATTENDU QUE le sous-paragraphe a du paragraphe 3^o du même article prévoit que lorsqu'une autorité provinciale, municipale ou locale supporte en totalité ou en partie les frais d'application de la loi d'après laquelle une amende, peine ou confiscation est imposée ou aux

termes de laquelle sont intentées des procédures ou est confisqué un engagement, le lieutenant-gouverneur en conseil peut ordonner que le produit d'une amende, d'une peine, d'une confiscation ou d'un engagement qui appartient à Sa Majesté du chef de la province soit versé à cette autorité;

ATTENDU QU'il est opportun d'autoriser la Procureure générale à conclure avec les diverses municipalités des ententes portant sur le partage des poursuites entre les cours municipales et la Cour du Québec (Chambre criminelle et pénale) ainsi que sur la remise des amendes et des frais liés aux infractions criminelles poursuivies devant les cours municipales;

ATTENDU QU'il est opportun que les municipalités qui désirent conclure une entente versent préalablement au ministre des Finances les amendes et les frais perçus mais non versés;

ATTENDU QUE la Procureure générale et la Municipalité de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy ont conclu une entente relative à la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale commune de la Ville de Lévis compétente sur le territoire de cette municipalité;

ATTENDU QUE cette municipalité n'avait pas intenté de poursuites devant la cour municipale compétente sur son territoire pour les infractions au Code criminel faisant l'objet du protocole de poursuite contenu à cette entente et que, par conséquent, elle n'avait pas perçu d'amendes ou de frais liés à de telles poursuites;

IL EST ORDONNÉ, sur proposition de la ministre de la Justice et Procureure générale:

QUE soit approuvée l'entente conclue entre la Procureure générale et la Municipalité de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy relativement à la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale commune de la Ville de Lévis compétente sur le territoire de cette municipalité;

QUE cette entente entre en vigueur le jour de l'adoption du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32110

Gouvernement du Québec

Décret 546-99, 12 mai 1999

CONCERNANT l'octroi d'une subvention au Centre de recherche en calcul appliqué pour les exercices financiers 1999-2000 à 2001-2002

ATTENDU QUE le Centre de recherche en calcul appliqué est une personne morale légalement constituée en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38);

ATTENDU QUE, en vertu du décret n^o 1506-98 du 15 décembre 1998, le ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie exerce les fonctions du ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie relatives à la science et à la technologie, notamment celles prévues aux articles 7 et 7.2 de la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie (L.R.Q., c. M-17), modifiée par le chapitre 43 des lois de 1997, et, dans la mesure où elles concernent la science et la technologie, celles prévues à l'article 7.1 de cette loi et qu'il assume la responsabilité des effectifs, des activités et des programmes de ce ministère voués à leur mise en oeuvre ainsi que des crédits afférents;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 7^o de l'article 7.1 de la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie (L.R.Q., c. M-17), le ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie peut accorder, aux fins de l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et avec l'autorisation du gouvernement, une aide financière à toute personne ou organisme;

ATTENDU QU'il est opportun pour le gouvernement du Québec de favoriser les liens entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises, notamment dans le domaine du développement de l'industrie de l'aéronautique ainsi que de l'industrie pharmaceutique;

ATTENDU QU'en soutenant le Centre de recherche en calcul appliqué, le gouvernement assurera, au Québec, une expertise et une main-d'oeuvre en calcul appliqué d'une qualité égale à celle des principaux pays industrialisés;

ATTENDU QUE le Centre de recherche en calcul appliqué a bénéficié, en vertu du décret n^o 748-96 du 19 juin 1996, à titre de centre de liaison et de transfert, d'une subvention maximale de 4 800 000 \$ répartie sur les exercices financiers 1996-1997 à 1998-1999;

ATTENDU QUE le Centre de recherche en calcul appliqué a fait l'objet, en 1998, d'une évaluation scientifique

et d'une évaluation d'impact et que les rapports de ces deux évaluations recommandent de renouveler l'octroi de la subvention du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le Centre de recherche en calcul appliqué a déposé auprès du gouvernement un plan triennal 1999-2002 dans lequel il s'engage à donner suite aux recommandations des deux rapports d'évaluation;

ATTENDU QUE le plan triennal du Centre de recherche en calcul appliqué fait état du besoin d'une subvention du gouvernement de 1 800 000 \$ pour l'exercice financier 1999-2000, de 2 200 000 \$ pour l'exercice financier 2000-2001 et de 2 250 000 \$ pour l'exercice financier 2001-2002, pour un total de 6 250 000 \$;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie:

QUE le ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie soit autorisé à verser au Centre de recherche en calcul appliqué une subvention maximale de 6 250 000 \$ pour les exercices financiers 1999-2000 à 2001-2002, dont 1 800 000 \$ en 1999-2000, 2 200 000 \$ en 2000-2001 et 2 250 000 \$ en 2001-2002;

QUE le ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie soit autorisé à signer avec le Centre de recherche en calcul appliqué une convention de subvention à cet effet.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32111

Gouvernement du Québec

Décret 547-99, 12 mai 1999

CONCERNANT l'octroi d'une subvention au Centre de recherche informatique de Montréal pour la mise en opération du Centre de tests et d'homologation de logiciels

ATTENDU QUE, en vertu du décret numéro 1506-98 du 15 décembre 1998 et conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), modifiée par les chapitres 58, 63 et 91 des lois de 1997, le ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie, exerce les fonctions du ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie relatives à la science et à la technologie, notamment celles prévues aux articles 7 et 7.2 de la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et

de la Technologie (L.R.Q., c. M-17), modifiée par le chapitre 43 des lois de 1997, et, dans la mesure où elles concernent la science et la technologie, celles prévues à l'article 7.1 de cette loi et qu'il assume la responsabilité des effectifs, des activités et des programmes de ce ministère voués à leur mise en oeuvre et des crédits afférents;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 7^o de l'article 7.1 de la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie (L.R.Q., c. M-17), le ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie peut accorder, aux fins de l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et avec l'autorisation du gouvernement, une aide financière à toute personne ou organisme;

ATTENDU QUE les objectifs du Centre de tests et d'homologation de logiciels sous l'autorité du Centre de recherche informatique de Montréal sont d'offrir des services de tests, de certification et d'évaluation de logiciels pour favoriser la qualité et leur reconnaissance;

ATTENDU QUE, lors du discours sur le budget 1999-2000, le ministre d'État à l'Économie et aux Finances et ministre des Finances annonçait l'octroi de 2 000 000 \$ au Centre de recherche informatique de Montréal pour la mise en opération du Centre de tests et d'homologation de logiciels;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie:

QUE le ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie soit autorisé à verser au Centre de recherche informatique de Montréal une subvention maximale de 2 000 000 \$ à même les crédits budgétaires prévus au portefeuille de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002 pour la mise en marche du Centre de tests et d'homologation de logiciels;

QUE le ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie soit autorisé à signer une convention de subvention à cet effet.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32112

Gouvernement du Québec

Décret 549-99, 12 mai 1999

CONCERNANT la nomination d'un membre québécois au conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 de l'annexe à la Loi sur l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (L.R.Q., c. O-5), l'Office est administré par un conseil d'administration composé de huit membres québécois et de huit membres français désignés respectivement par le gouvernement du Québec et par celui de la République française, et que, pour chaque membre, un suppléant est désigné;

ATTENDU QU'en vertu de cet article, la durée des fonctions des membres titulaires et des membres suppléants du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse est de quatre ans;

ATTENDU QU'en vertu de cet article, le gouvernement du Québec choisit cinq membres titulaires et leur suppléant représentant les ministères intéressés et les trois autres et leur suppléant parmi des personnes qualifiées;

ATTENDU QUE monsieur Joseph Facal a été nommé membre titulaire du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse par le décret numéro 681-96 du 5 juin 1996, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie:

QUE monsieur Jean-François Simard, député de Montmorency, soit nommé membre titulaire du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Joseph Facal.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32113

Gouvernement du Québec

Décret 550-99, 12 mai 1999

CONCERNANT la nomination de monsieur Denis Perrault comme membre et président du conseil d'administration et directeur général par intérim de la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux:

QUE monsieur Denis Perrault, directeur des Services préhospitaliers à la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain, soit nommé membre et président du conseil d'administration et directeur général par intérim de cette corporation, à compter du 17 mai 1999;

QU'à ce titre, monsieur Denis Perrault reçoive une rémunération additionnelle mensuelle de 475 \$.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32114

Gouvernement du Québec

Décret 551-99, 12 mai 1999

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Réunion fédérale-provinciale des ministres responsables des Services sociaux qui se tiendra à Québec (Québec) le 14 mai 1999

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

ATTENDU QU'une réunion fédérale-provinciale des ministres responsables des Services sociaux se tiendra à Québec (Québec), le 14 mai 1999;

ATTENDU QU'il est opportun que le Québec y soit représenté;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Famille et de l'Enfance, du ministre de la Solidarité sociale, de la ministre déléguée

à la Famille et à l'Enfance, et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QU'une délégation québécoise représente le Québec à la réunion fédérale-provinciale des ministres responsables des Services sociaux qui se tiendra à Québec (Québec) le 14 mai 1999;

QUE celle-ci soit dirigée par madame Pauline Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Famille et de l'Enfance et, en outre, qu'elle soit composée de:

madame Nicole Stafford, directrice de cabinet, ministère de la Santé et des Services sociaux

monsieur Maurice Boisvert, sous-ministre, ministère de la Famille et de l'Enfance

madame Marie-Claude Martel, directrice de cabinet, ministère de la Famille et de l'Enfance

monsieur Yvon Boudreau, sous-ministre adjoint, ministère de la Solidarité sociale

monsieur Clément Bourque, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32115

Gouvernement du Québec

Décret 552-99, 12 mai 1999

CONCERNANT l'acquisition par expropriation d'une servitude de nonaccès près de l'intersection des rues Moreau et Pierre-Caisse, situées en la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, selon le projet ci-après décrit (P.E. 457)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de la Loi sur la voirie (L.R.Q., c. V-9) modifié par l'article 2 du chapitre 35 des lois de 1998, le ministre peut louer, échanger et acquérir de gré à gré ou par expropriation tout bien au bénéfice du domaine de l'État;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c. E-24), toute expropriation doit être décidée ou, suivant le cas, autorisée par le gouvernement aux conditions qu'il détermine;

ATTENDU QUE pour réaliser les travaux ci-après mentionnés, il y a lieu que le ministre des Transports soit autorisé à acquérir par expropriation une servitude de nonaccès, décrite ci-après;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports:

QUE le ministre des Transports soit autorisé à acquérir par expropriation une servitude de nonaccès, près de l'intersection des rues Moreau et Pierre-Caisse, situées en la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, dans la circonscription électorale de Saint-Jean, selon le plan 622-97-S0-020 (projet 20-5474-9724) des archives du ministère des Transports;

QUE les dépenses inhérentes soient payées à même les crédits du programme 01 «infrastructures de transport».

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32116

Gouvernement du Québec

Décret 553-99, 12 mai 1999

CONCERNANT l'acquisition par expropriation de certains immeubles avec meubles accessoires pour la construction ou la reconstruction d'une partie de la route 138, située en la Ville de Château-Richer et en la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, selon le projet ci-après décrit (P.E. 459)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de la Loi sur la voirie (L.R.Q., c. V-9) modifié par l'article 2 du chapitre 35 des lois de 1998, le ministre peut louer, échanger et acquérir de gré à gré ou par expropriation tout bien au bénéfice du domaine de l'État;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c. E-24), toute expropriation doit être décidée ou, suivant le cas, autorisée par le gouvernement aux conditions qu'il détermine;

ATTENDU QUE pour réaliser les travaux ci-après mentionnés, il y a lieu que le ministre délégué aux Transports soit autorisé à acquérir par expropriation les immeubles, avec les biens meubles accessoires de ceux-ci, décrits ci-après;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre délégué aux Transports:

QUE le ministre délégué aux Transports soit autorisé à acquérir par expropriation les immeubles, avec biens meubles accessoires de ceux-ci, pour réaliser les travaux suivants, à savoir:

1) Construction ou reconstruction d'une partie de la route 138, située en la Ville de Château-Richer, dans la circonscription électorale de Montmorency et en la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, circonscription électorale de Charlevoix, selon le plan 622-98-C0-001 (projet 20-3972-9129) des archives du ministère des Transports;

QUE les dépenses inhérentes soient payées par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32117

Gouvernement du Québec

Décret 554-99, 12 mai 1999

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion du Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière qui se tiendra à Ottawa (Ontario), le 14 mai 1999

ATTENDU QUE se tiendra une réunion du Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière, à Ottawa, le 14 mai 1999;

ATTENDU QUE les sujets à l'ordre du jour sont importants pour le Québec et que de ce fait, il y a lieu d'y participer;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE le ministre des Transports dirige la délégation québécoise;

QUE celle-ci soit en outre composée des personnes suivantes:

— monsieur André Trudeau, sous-ministre, ministère des Transports;

— monsieur Denis Michaud, membre du cabinet, ministre des Transports;

— monsieur Jean-Yves Gagnon, président-directeur général, Société de l'assurance automobile du Québec

— madame Claire Monette, sous-ministre adjointe, ministère des Transports;

— madame Sophie Morin, conseillère, ministère des Transports;

— madame Geneviève Ménard, conseillère, Secrétaire aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de la délégation soit d'exposer les positions du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32118

Gouvernement du Québec

Décret 555-99, 12 mai 1999

CONCERNANT la nomination d'un membre du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail

ATTENDU QUE l'article 140 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1) édicte que la Commission de la santé et de la sécurité du travail est administrée par un conseil d'administration composé de quinze membres dont un président du conseil et chef de la direction;

ATTENDU QUE l'article 141 de cette loi énonce notamment que les membres du conseil d'administration de la Commission sont nommés par le gouvernement et que sept membres sont choisis à partir des listes fournies par les associations syndicales les plus représentatives et sept autres membres à partir des listes fournies par les associations d'employeurs les plus représentatives;

ATTENDU QUE l'article 144 de cette loi prévoit que les membres du conseil d'administration, autres que le président du conseil d'administration et chef de la direction, sont nommés pour au plus deux ans et que les mandats sont renouvelables en suivant la procédure de nomination prévue par l'article 141;

ATTENDU QUE l'article 147 de cette loi édicte notamment que les membres du conseil d'administration de la Commission demeurent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE l'article 148 de cette loi prévoit qu'une avance au cours de la durée du mandat d'un membre du conseil d'administration de la Commission, du président et chef des opérations ou d'un vice-président est comblée par le gouvernement conformément aux articles 141 à 144 de cette loi;

ATTENDU QUE l'article 149 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement fixe le traitement et, s'il y a lieu, le traitement additionnel, les honoraires ou les allocations de chaque membre du conseil d'administration de la Commission de même que les indemnités auxquelles ils ont droit;

ATTENDU QUE monsieur Ghislain Dufour a été nommé membre du conseil d'administration de la Commission par le décret 1162-97 du 3 septembre 1997 pour un mandat de deux ans, qu'il a démissionné et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les consultations requises par la loi ont été effectuées;

ATTENDU QUE le décret 618-87 du 15 avril 1987 prévoit le mode de rémunération des membres du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État au Travail et à l'Emploi et ministre du Travail:

QUE monsieur Sylvain Lebel, conseiller principal en financement de la santé et sécurité au travail, Société Watson Wyatt, soit nommé membre du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail jusqu'au 2 septembre 1999, en remplacement de monsieur Ghislain Dufour;

QUE le décret 618-87 du 15 avril 1987 concernant la rémunération des membres du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail s'applique à monsieur Sylvain Lebel.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32119

Index des textes réglementaires

Abréviations: **A**: Abrogé, **N**: Nouveau, **M**: Modifié

Règlements — Lois	Page	Commentaires
Acquisition par expropriation de certains immeubles avec meubles accessoires pour la construction ou la reconstruction d'une partie de la route 138, située en la Ville de Château-Richer et en la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, selon le projet ci-après décrit (P.E. 459)	2323	N
Acquisition par expropriation d'une servitude de nonaccès près de l'intersection des rues Moreau et Pierre-Caisse, situées en la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, selon le projet ci-après décrit (P.E. 457)	2322	N
Activités de chasse	2291	Projet
(Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, L.R.Q., c. C-61.1)		
Appareils suppléant à une déficience physique	2134	M
(Loi sur l'assurance-maladie, L.R.Q., c. A-29)		
Ascenseurs, monte-charge et appareils élévateurs pour personnes handicapées — Code de sécurité	2296	Projet
(Loi sur la sécurité dans les édifices publics, L.R.Q., c. S-3)		
Assurance-maladie, Loi sur l'... — Appareils suppléant à une déficience physique	2134	M
(L.R.Q., c. A-29)		
Bâtiment, Loi sur le... — Propriétaires d'ascenseurs — Frais exigibles	2301	Projet
(L.R.Q., c. B-1.1)		
Bingos — Règles	2288	M
(Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, L.R.Q., c. L-6)		
Centre de recherche en calcul appliqué pour les exercices financiers 1999-2000 à 2001-2002 — Octroi d'une subvention	2320	N
Centre de recherche informatique de Montréal pour la mise en opération du Centre de tests et d'homologation de logiciels — Octroi d'une subvention	2320	N
Code des professions — Ingénieurs — Normes d'équivalence de diplôme pour la délivrance d'un permis	2133	M
(L.R.Q., c. C-26)		
Commission de la santé et de la sécurité du travail — Nomination d'un membre du conseil d'administration	2324	N
Conservation et la mise en valeur de la faune, Loi sur la... — Activités de chasse	2291	Projet
(L.R.Q., c. C-61.1)		
Conservation et la mise en valeur de la faune, Loi sur la... — Délimitation des terres du domaine public aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques	2289	N
(L.R.Q., c. C-61.1)		
Conservation et la mise en valeur de la faune, Loi sur la... — Pourvoyeurs de chasse, de pêche et de piégeage	2298	Projet
(L.R.Q., c. C-61.1)		

Cour municipale commune de la Ville de Lévis — Poursuite de certaines infractions criminelles	2319	N
Décrets de convention collective, Loi sur les... — Installation d'équipement pétrolier	2297	Projet
(L.R.Q., c. D-2)		
Délimitation des terres du domaine public aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques	2289	N
(Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, L.R.Q., c. C-61.1)		
Demers, Gilles — Nomination comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Industrie et du Commerce	2309	N
Distribution de produits et services financiers, Loi sur la... — Représentants autonomes et représentants associés d'une société autonome dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres — Expérience minimale requise	2302	Projet
(1998, c. 37)		
Gauthier, Gilles — Nomination comme sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux	2309	N
Grande-Cascapédia, Municipalité de... — Regroupement avec la Municipalité de Saint-Jules	2305	
(Loi sur l'organisation territoriale municipale, L.R.Q., c. O-9)		
Ingénieurs — Normes d'équivalence de diplôme pour la délivrance d'un permis	2133	M
(Code des professions, L.R.Q., c. C-26)		
Installation d'équipement pétrolier	2297	Projet
(Loi sur les décrets de convention collective, L.R.Q., c. D-2)		
Investissement-Québec — Contribution financière non remboursable à MOTOROLA CANADA LIMITÉE ou à une société liée	2316	N
Investissement-Québec — Garantie financière à Centre d'Initiative Technologique de Montréal (CITEC)	2317	N
Liste de projets de loi sanctionnés	2103	
Loi n ^o 3 sur les crédits, 1999-2000	2105	
(1999, P.L. 40)		
Loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, Loi sur les... — Bingos — Règles	2288	M
(L.R.Q., c. L-6)		
Office franco-québécois pour la jeunesse — Nomination d'un membre québécois au conseil d'administration	2321	N
Ordre national du Québec — Nomination de membres	2310	N
Organisation territoriale municipale, Loi sur l'... — Regroupement de la Municipalité de Saint-Jules et de la Municipalité de Grande-Cascapédia	2305	
(L.R.Q., c. O-9)		
Perreault, Denis — Nomination comme membre et président du conseil d'administration et directeur général par intérim de la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain	2322	N
Pourvoyeurs de chasse, de pêche et de piégeage	2298	Projet
(Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, L.R.Q., c. C-61.1)		

Programme d'aide financière relatif aux infrastructures et équipements endommagés par l'avalanche du 1 ^{er} janvier 1999 à Kangiqsualujjuaq — Adoption	2311	N
Programme d'aide pour les entreprises devant être relocalisées suite à l'avalanche à Kangiqsualujjuaq	2317	N
Propriétaires d'ascenseurs — Frais exigibles	2301	Projet
(Loi sur le bâtiment, L.R.Q., c. B-1.1)		
Représentants autonomes et représentants associés d'une société autonome dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres — Expérience minimale requise	2302	Projet
(Loi sur la distribution de produits et services financiers, 1998, c. 37)		
Requête de la Société en commandite Minashtuk représentée par le groupe Hydro Ilnu (1996) inc. relativement à l'approbation des plans et devis d'une centrale hydroélectrique et d'un barrage-évacuateur	2314	N
Réunion du Bureau de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) qui aura lieu à Bathurst (Nouveau-Brunswick) les 18 et 19 mai 1999 — Composition et mandat de la délégation québécoise	2314	N
Réunion du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), qui se tiendra à Kananaskis, en Alberta, les 19 et 20 mai 1999 — Composition et mandat de la délégation québécoise	2316	N
Réunion du Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière qui se tiendra à Ottawa (Ontario), le 14 mai 1999 — Composition et mandat de la délégation québécoise	2323	N
Réunion fédérale-provinciale des ministres responsables des Services sociaux qui se tiendra à Québec le 14 mai 1999 — Composition et mandat de la délégation québécoise	2322	N
Saint-Jules, Municipalité de... — Regroupement avec la Municipalité de Grande-Cascapédia	2305	
(Loi sur l'organisation territoriale municipale, L.R.Q., c. O-9)		
Sécurité dans les édifices publics, Loi sur la... — Ascenseurs, monte-charge et appareils élévateurs pour personnes handicapées — Code de sécurité	2296	Projet
(L.R.Q., c. S-3)		
Société d'habitation du Québec — Diverses autorisations pour la mise en oeuvre d'un programme de construction de maisons dans la région de Kativik	2313	N
Société d'habitation du Québec — Financement temporaire de la construction de trois (3) bâtiments temporaires, à Kangiqsualujjuaq, à la suite de l'avalanche du 1 ^{er} janvier 1999	2311	N
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches — Souscription au fonds social de la société	2318	N
Turcotte, Guy — Nomination comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif	2309	N
Verreault, Alain — Nomination comme sous-ministre adjoint par intérim au ministère de l'Environnement	2309	N

